DISCOVRS DES SORCIERS.



Tiré de quelques procez, faicts dez deux ans en ça à plusieurs de la mesme secte, en la terre de S. Oyan de Ioux, dicte de S. Claude au Comté de Bourgongne.

Auec vne Instruction pour vn Iuge en faict de Sorcelerie.

Par HENRY BOGVET, grand Iuge en la susdicte terre.

Seconde Edition augmentee & enrichie par l'autheur de plusieurs autres procez, Histoires & Chapitres.



A LYON,
PAR IEAN PILLEHOTTE,
à l'enseigne du nom de IESVS.

M. DCIII.

Auec Priuilege du Roy.

Donné par ...

DISCOVRS DES SORCIERS.



Tiré de quelques procez, faicts dez deux ans en ça à plusieurs de la mesme secte, en la terre de S. Oyan de Ioux, dicte de S. Claude au Comté de Bourgongne.

Auec vne Instruction pour vn Iuge en faict de Sorcelerie.

Par HENRY BOGVET, grand Iuge en la susdicte terre.

Seconde Edition augmentee & enrichie par l'autheur de plusieurs autres procez, Histoires & Chapitres.



A LYON,
PAR IEAN PILLEHOTTE,
à l'enseigne du nom de IESVS.

M. DCIII.

Auec Priuilege du Roy.

A MONSEIGNEVR,

MONSEIGNEVR

L'ILLVSTRISSIME ET

Reuerendissime Archeuesque de Besançon, M. Ferdinand de Rye, Prince du S. Empire Romain, Abbé de S. Oyan de Ioux, dict de S. Claude, Cherlieu, &c.

ONSEIGNEVR,

C'est à vous, à qui est deu l'honneur, de ce que vostre terre de sainct Claude est en partie repurgée de sorciers, vermine qui pulluloit desja dez bien long temps, & qui eust infecté beaucoup de lieux, sans le soing que vous auez prins de la faire extirper. Messieurs vos freres, Ie dy ces trois foudres de Mars, ont faict la guerre aux ennemis de leurs Princes.

 Mais

Mais vous auez combatu les plus grands ennemis que le ciel eut ça bas, De façon que comme la gloire de ceux là doit viure eternellement pour leurs beaux & belliqueux exploits la vostre aussi pour vne si pieuse intention ne verra iamais le tres-pas. Or i'ay dressé vn petit discours sur ce, qui s'est passé touchant ceste miserable secte de gens, à fin qu'vn chacun cognoisse l'ardeur que vous auez eu de leur faire rendre les derniers abbois, lequel aussi ie vous vouë, cõme à l'autheur, apres Dieu, du bien qui en reussit, vous suppliât tres-humblement de le receuoir de bon œil, tout ainsi qu'il vous a pleu tousiours honorer de voz faueurs celuy qui vous l'offre, & lequel demeurera à iamais

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble seruiteur.

HENRY BOGVET.

SONNET DE L'AVTHEVR au mesme Seigneur.

R'Abbaisser par le fer la sourcilleuse audace
Des ennemis iurez de son Prince & son Roy:
Remettre le subiect rebelle sous sa loy,
Mourir la picque au poing, & l'horreur sur la face:

Ce sont actes communs à ceux de vostre race,
Qui brauemẽt portez d'vne ame sans effroy,
Ont les armes suyui: vos freres en font foy,
Ayans tous imité de leurs ayeuls la trace.

Et vous qui dignement tenez ça bas le lieu
De Pasteur, & Prelat: vous vengez le haut Dieu
De ses plus grands haineux, des sorciers execrables.

Voilà donc comme vous, & les vostres encor
Vous vous entez au ciel vn souuerain thresor,
Et rendez à iamais vos noms recommandables.

A MONSIEVR MONSIEVR LE HAVT DOYEN DE BESANÇON M. FRANÇOIS DE RYE, Abbé d'Acey Preseigne, &c.



ONSIEVR *Ie ne m'esbay plus s'il s'est trouué autrefois des Sorciers, qui ont dit que s'ils estoyent autant d'hommes que de femmes, & quils eussent vn grãd seigneur pour leur chef, ils seroyẽt bastans pour faire la guerre à vn Roy: Car ie ne doute point que cela ne leur fust facile en ce cas, iusques à surmõter mesmes leurs ennemis nõ pas auec leurs charmes, & sorceleries, quoy que nous lisions qu'vn Oddo grãd Pyrate, & escumeur de mer en Dannemarch en ait faict ainsi, cõme encor les Huns qui defirent par leurs arts magiques Sigisbert Roy de Soissons, du temps de Chilperic, afin que ie laisse Haquin Prince de Noruergue, qui cõbatoit ses ennemis àcoups de gresle: mais pour ce q̃ ie tiẽs qu'ils pourroyẽt dresser vne armee esgale à celle de Xerxes, qui estoit ne antmoins de dixhuict cents mil hommes: car s'il est ainsi, que Trois eschelles, l'vn des mieux experi*

Dan. Les sorciers se vantent de faire la guerre à vn Roy.

Sorciers qui ont surmonté leurs ennemis par arts Magiques.

Oddo.

Les Huns.

Haquin.

L'armée de Xerxes de 18. cens mil hommes.

Bod.

perimentez en leur meſtier, declara ſous le Roy Charles neufieſme, qu'ils eſtoyent en la France ſeule trois cens mil. (Les autres liſent trente mil) à combien eſtimerõs-nous le nombre, qui ſe pouuoit rencontrer és autres pays & cõtrees du monde? Et ne croirons-nous pas encor que dez-lors ils ſont accreuz de plus de la moitié? Quant à moy ie n'en fay nulle doute: D'autant que ſi nous iettons ſeulement l'œil ſur noz voiſins nous les verrons tous formiller de ceſte mal-heureuſe, & damnable vermine. L'Allemagne n'eſt quaſi empeſchée à autre choſe, qu'à leur dreſſer des feux: La Suiſſe à ceſte occaſion en depeuple beaucoup de ſes villages: La Lorraine faict voir aux eſtrãgers mil & mil pouteaux ou elle les attache: & pour nous (car nous n'en ſommes pas exempts non plus que les autres) nous voyons les executions ordinaires, qui s'en font en pluſieurs lieux du pays: La Sauoye (à fin que ie retourne à noz voiſins) n'en eſt pas vuide: car elle nous enuoye tous les iours vne infinité de perſonnes, qui ſont poſſedées des Demons, leſquels eſtans coniurez diſent qu'ils ont eſté mis dãs le corps de ces paures gens par des Sorciers: Ioinct que les principaux, que nous auons faict brusler icy, en eſtoyent originellement ſortis: mais quel iugement ferons nous de la France? Il eſt bien difficile à croire qu'elle en ſoit repurgée, attendu le grand nombre

Sous le temps de Charles 9. les Sorciers eſtoyẽt en Frãce en nombre de 30000. mil.

Noz voiſins formillẽt tous de Sorciers.

L'allemagne.

La Suiſſe.

La Lorraine.

La Bourgogne.

La Sauoye.

Les Demons coniurez nommẽt ceux qui les ont mis dans le corps des perſonnes.

La France.

qu'elle en soustenoit du temps de Trois-Eschelles: Ie ne parle point des autres Regions plus eslongnées. Non:non,les Sorciers marchent par tout à milliers, multiplians en terre, tout ainsi que les chenilles en noz iardins: Qui est vne honte aux Magistrats, ausquels appartiẽt le chastoy des crimes & delicts: car quand nous n'aurions autre chose que le commandement expres de Dieu de les faire mourir comme ses plus grans ennemis, pourquoy les endurons nous dauantage, en nous rendans desobeyssans à la majesté du Tres-haut? Nous nous faisons en cela pires qu'eux, puis que la desobeyssance est comparée à l'Idolatrie,& à la Sorcelerie par Samuel parlãt au Roy Saul: Ce que ce dernier aussi experimenta bien à son grand dommage, par ce que pour n'auoir faict mourir tous les Amalechites,& leur bestail,selon qu'il luy estoit commandé, Dieu s'irrita contre luy, si auant qu'il fut deffaict & tué auec ses enfans par les Phylistins: Ce qui nous doit faire penser à noz consciences,& craindre qu'il ne nous en aduienne tout autãt qu'à Saul,pour ceste seule desobeyssance. Ie laisse que Dieu a menacé en plusieurs endroits les Citez, & les villes de destruction pour ce crime:& qu'ailleurs il dit qu'il les a ruinées de fond en comble pour le mesme suiect. Ie laisse aussi, que les Sorciers ne se plaisent qu'à mal faire,& qu'ils se baignent dans la maladie,

Les Sorciers marchent par tout à milliers.

Que lon doit faire mourir par necessité les Sorciers.

Commandement de Dieu à cest effect.

La desobeyssance comparée à l'Idolatrie, & sorcelerie.

Saul puny pour auoir desobey.

Dieu menace les Citez pour le crime de sorcelerie.

Les Sorciers ne se plaisent qu'à mal.

&

& dans la mort des personnes & du bestail: Qui est vne autre raison par laquelle nous sommes poussez naturellement à les punir, si toutesfois nous sommes touchez de quelque humanité: Ie di de plus, quand nous ne nous resentirions en rien de ce qui est de l'homme: Car les bestes mesmes les plus desraisonnables ne souffrent pas entre elles, celles qui se bandent & mutinent contre les autres, comme nous le voyons par experience: La nature, ou pour parler plus proprement, l'Autheur de la Nature nous imprime naturellemẽt ce commun deuoir dans l'ame: Car aussi sans cela le monde ne pourroit pas subsister. Pour ces considerations dõc, il est bien necessaire que chacun preste la main à vn si bon office, & specialemẽt ceux qui sont en charge, à fin que nous nous monstrions tels que nous auons esté creez, c'est à dire hommes, & Politiques, & que nous ne faisions foudroyer sur noz testes l'ire, & indignation du Dieu viuant. Ie sçay qu'il y en a eu cy deuant, qui ne se sont pas voulu persuader que ce que l'on disoit des Sorciers estoit veritable, mais pour le iourd'huy ils commencent de le croire par vne grace singuliere de Dieu, lequel leur a dessillé les yeux, que Satan leur auoit bandéz pour augmenter en ceste façon son regne, selon qu'il a faict aussi: Ces Messieurs, dis-ie, s'addonnent dés maintenant à faire rechercher les Sorciers, telle-

Nous sommes poussez naturellement à punir les Sorciers.

ment qu'il n'y a pas long tẽps qu'ils en ont faict executer à mort. D'où i'augure que Satan se verra dans peu de iours terrassé auec tous ses supposts, & que les Sorciers ne se vanteront plus de faire la guerre à vn Roy, comme ils ont faict autrefois. Ie veux bien qu'ils sçachent, que si les effects correspondoyent à ma volonté, la Terre en seroit tantost repurgée: Car ie desireroy qu'ils fussent tous vnis en vn seul corps, pour les faire brusler tout à vne fois en vn seul feu: Tout ainsi, qu'vn Empereur souhaitoit, mais toutefois mal à propos, que les Romains n'eussent qu'vne teste, à fin qu'il les peust faire tous mourir d'vn seul coup: Ie m'efforceray ce pendant de leur faire la guerre, tant par la Iustice que i'en procureray, que par mes petits escrits, comme des-ia ie fais par le discours, que ie presente de nouueau au Public sous vostre nom toutesfois, Monsieur, presupposant que Monseigneur vostre Oncle, auquel ie l'ay premierement dedié, aura pour aggreable que pendant son absence vous teniez sa place en ceste nouuelle edition, Et que de vostre costé vous accepterez de bonne part mon offre, comme venant de celuy qui s'estant des-ia rendu entierement à vous, desire de se faire voir perpetuellement,

Souhait de l'autheur cõtre les Sorciers.

MONSIEVR

Vostre plus humble seruiteur
HENRY BOGVET.



PREFACE DE L'AVTHEVR.



C'EST merueille que nous voyons encor pour le iourd'huy des personnes, qui ne croyent point qu'il y ayt des Sorciers : i'estime quant à moy, que ces gens là sçauent bien le contraire en leur ame, mais qu'à droit propos ils ne le veulent pas confesser: Car les Payens leur monstrent en cela leur leçon, les loix Canoniques, & Ciuiles les combattent, la saincte Escriture les dement, les confessions volontaires, & reïterees des Sorciers les condamnent, les iugemēts renduz en diuers lieux cōtre les accusez leur ferment la bouche: ie ne sçay si i'oseray dire qu'il y a plus d'apparence qu'ils sont de la partie, qu'autrement : Et certes ie ne doute point, qu'il n'y en ait, & croy qu'il fasche aux autres de receuoir les Sorciers, pour ce que peut estre ils en sont descenduz, de façon que pour excuser leurs predecesseurs, ils voudroyent que l'on creust fermement qu'il n'y a point de Sorciers au monde. Cependant la chose n'est pas de si petite consequence, que plusieurs pensent : D'autant que par ce moyen les Sorciers eschappent pour la plus part, au grand interest du public, & des-auantage de l'honneur de Dieu, lequel nous deuons auoir en recommandation sur sur toutes choses, sans permettre que Satan amplifie plus auant son regne, selon qu'il faict par la

Contre ceux qui ne croyēt point qu'il y ait de Sorciers.

Comme les Sorciers eschappent

damnable intention de ces suppoſts.

Ce que l'on rapporte des Sorciers eſt fort eſtrange.

Ie ne nie pas que ce que l'on rapporte des Sorciers ne ſoit fort eſtrange : Car l'on trouue bien nouuelle la figure dont ſe reueſt Satan, lors qu'il les abborde : L'on admire leur tranſport au Sabbat:L'on s'eſmerueille de leurs offertoires,de leurs danſes, de leurs baiſers honteux, de leurs feſtins, & de leurs accouplemẽts charnels auec leur Maiſtre : L'on ne peut comprendre comm'ils fabriquent la gresle,& la tẽpeſte pour gaſter les fruicts de la terre, & comm'ils font d'autre coſté mourir vne perſonne, & rendent le beſtail malade : L'on eſtime pour vne choſe impoſſible que les Sorciers tranſportent le bled d'vn champ, & qu'ils faſſent aller le laict d'vne vache en la tetine d'vne autre: L'on ne ſçait cõm'ils font pour enuoyer des Demons & malins eſprits au corps d'vne perſonne, ou bien comm'ils ſe changent en loups. Bref l'on tient les œuures des Sorciers pour ſurnaturelles & miraculeuſes; & pour cela l'on n'y peut adiouſter foy.

Le ſcauoir des Demõs grãd, comme auſſi leur experience. Voy Grillan. de Sortil. q. 6. nu. 1. & ſeq.

Ils ont vne meſme nature auec les Anges.

Mais quoy. Ne ſçauõs nous pas combien grand eſt le ſçauoir & experience des Demons?Il eſt aſſeuré qu'ils ont vne cognoiſſãce profonde de toutes choſes:Car il n'y a Theologiẽ qui puiſſe mieux interpreter la ſaincte Eſcripture qu'eux ; Il n'y a Iuriſconſulte qui ſçache mieux que c'eſt des Teſtaments, des Contracts , & des Actions : Il n'y a Medecin n'y Philoſophe qui entende mieux la compoſition des corps humains , & la vertu des Cieux, des Eſtoiles,des Oyſeaux,des Poiſſons,des arbres,des herbes,des metaux,& des pierres : Il y a encor de plus que comm'ils ont vne meſme na-

ture

ture auec les Anges, il faut que tous corps leur obeyssent quant au mouuement local. Et puis ne sçauons nous pas combien grande est la puissance que Dieu en mots exprés leur a baillée sur terre? Le discours de Iob nous l'apprent si ouuertemét, qu'il n'est ia besoing d'en auoir d'autres preuues; Mesmes que Dieu dict qu'il n'y a puissance en Terre qui soit à parangonner à celle de Behemot.

Tous corps obeyssent aux Demons quât au mouuemêt local.

Que s'il est ainsi que Satan soit tel, pourquoy ne pourra-il pas faire les œuures dont nous venons de discourir? Ie dy encor que cela luy est de tant plus facile, que toutes ces œuures se font naturellement: car aussi les Demons ne besongnent iamais que par les causes secondes, & naturelles, encore que pour la vistesse & subtilité, dont ils vsent en leurs actions, il semble que ce qu'ils font soit miracle, qui ne leur peut ce pendant iamais estre attribué, pource qu'il appartient à Dieu seul, selon que dict le Psalmiste, C'est celuy là qui seul faict des miracles.

Toutes les œuures des Demons se font naturellemêt.

Psal. 85.

Satan à d'autres fois besongné seulement par illusion, en troublant & esblouyssant les yeux, ou la fantasie de l'homme, selon qu'il aduient aux Lycanthropes, & à ceux qui les iugent tels, Ce qu'il faict toutesfois tousiours naturellemét: Voylà ce qui est de Satan en son particulier.

Satan besongne quelquefois par illusion.

Quant aux Sorciers, bien qu'ils ne puissent pas faire de choses si estranges que luy, Ils en font toutesfois de terribles & espouuentables à son assistance: Car ils apprennent de luy à composer vn poison, qu'ils versent secrettement dans le potage de leur ennemy, lequel ayant humé

Les Sorciers font de choses terribles à l'assistance de satan.

mé ce poiſon tombe malade & languit, ou meurt ſubitement, ſelon la force & vertu du venim qui aura eſté donné: Ils baillent des maladies de teſte, de pieds, d'eſtomach, de lepre, d'epilepſie, d'enfleure, & autres ſemblables: Ils entrent de nuict ſous la conduicte de Satan en la maiſon de quelqu'vn, & là l'eſgorgent dans ſon lict: Ils courent d'ailleurs parmi les chãps & les rochers ſous aparence de loups;& tuent en ceſte ſorte, qui vne beſte, qui vn enfant: En ſomme ils ont dix mille moyens pout endommager les perſonnes, le beſtail, & les fruicts de la Terre à l'aide & aſſiſtance du Diable.

Les Sorciers le plus ſouuẽt n'ont que l'intentiõ de nuire.

Le plus ſouuent ils n'ont que l'intẽtion de nuire & ce pendant Satan execute ce qu'ils ont en volonté de faire: Nous en auons beaucoup d'exemples, Comme quand les Sorciers touchent quelqu'vn de la main, ou d'vne baguette, ou qu'ils routiſſent vne image de cire, ou bien qu'ils prononcent quelques parolles pour faire mourir ou rendre malade la perſonne.

L'attouchement, ny l'Image de cire, ny la parolle ne ſeruent de rie.. aux Sorciers.

Comparaiſon

Car ny l'attouchement, ny l'Image de cire, ny la parolle ne ſeruent d'autre choſe, ſinon d'vn ſignal de la paction que le Sorcier a auec le diable, lequel donne la mort, ou la maladie en ce cas par quelques moyens ſecrets. Ce que peut eſtre il ne feroit pas, ſi l'intention & volonté du Sorcier n'eſtoit telle: ny plus ny moins que le corps ne peut rien ſans l'ame, & que l'ame ſeule ne peut rien, auſſi pour le regard des actions qui touchent le corps.

Le Sorcier coulpable encor que Satã execute.

En quoy le Sorcier ſe rend coulpable, tout ainſi que ſi luy meſme auoit commis l'acte, ſuyuant la diſpo

dispositiõ du droit Cõmun, qui veut que l'autheur du delict soit punissable de la mesme façon, que celuy qui l'execute: Et de cecy il apert que ce que l'on dict des Sorciers n'est pas fable.

Mais pour le mieux faire voir, I'ay dressé le discours suyuant sur quelques procez, que i'ay moymesme faict déz deux ans en ça à plusieurs de telle secte, lesquels i'ay veu, ouy & sondé le plus exactement qu'il m'a esté possible pour en tirer la verité: Et quoy que ie me sois estudié à estre bref, si est-ce que ie pense auoir touché les points principaux de mon subiect, selon qu'il se peut voir par la table des chapitres contenuz en ce discours.

L'autheur a faict le proces à plusieurs Sorciers.

A la fin duquel i'ay adiousté vne petite instruction pour les Iuges, qui se trouuent empeschez en mesme faict, d'autant qu'il ne s'y faut pas comporter cõme es autres crimes. En quoy ie me suis aydé du liure des Inquisiteurs, de Bodin, de Remy, de Binsfeldius, & d'autres, mais principalement de l'experiẽce, & de ce que i'ay remarqué en ceste damnable secte de gens, qui sont de tant plus difficiles à conuaincre, qu'ils ont tousiours auec eux pour leur aduocat ce cauteleux Satan, lequel a bien mesme l'hardiesse de les assister, & conseiller, lors que le Iuge parle à eux, & les interrogue.

Instructiõ de l'auteur pour vn Iuge en fait de Sorcelerie.

Que si quelqu'vn me veut reprendre de ce que ie nomme les personnes, qui ont esté deferees, ie luy diray, que puis que l'on leur a faict leur procez, il me semble, qu'il n'en importe pas beaucoup, pource que recourãt aux registres, l'on trouuera tousiours là leurs noms par escrit: Voire mesmes qu'il vaut mieux que lon les cognoisse, à fin que l'on se donne garde non seulemẽt d'eux, mais

Satan cõseille les Sorciers lors qu'ils sõt deuãt le Iuge.

Il est bon que lon cõgnoisse les Sorciers, & leurs enfans.

aussi

aussi de leurs enfans qui ensuyuét le plus souuent, & lesquels pour se couurir changent tantost de noms, & tantost de lieux : Bref i'imite en cecy la plus part de ceux, qui ont escrit deuant moy, & cependant ie ne me suis iamais esloigné de ce qui est de la modestie en ce discours : Encores que ie veux bien que l'on sçache que ie suis ennemi iuré des Sorciers, & que iamais ie ne les espargneray, tant pour leurs abominatiós execrables, que pour le nombre infini que l'on en voit surcroistre tous les iours : Si bien qu'il semble que nous soyons des-ia au temps de l'Antechrist, puis qu'entre les marques que l'on donne de son arriuee, celle-cy est l'vne des principales, c'est à sçauoir, que la sorcelerie sera lors en regne par tout le monde.

L'Autheur ennemy iuré des Sorciers.

La Sorcelerie en regne au têps de l'Antechrist.

Et certes ceste hydre merite bien que lon institue des Iuges exprés pour luy retrancher toutes ses testes à bon escient, & tellement qu'il n'en renaisse plus. Car les empeschemens, que les Ordinaires ont à l'exercice de leurs charges, sont cause qu'ils ne peuuent pas vacquer apres les Sorciers, selon qu'ils desireroyent bien, & que la chose le requiert, mais venons au discours.

Il est expediét que l'on institue des Iuges expres pour les sorciers.

DISCOVRS

SONNET SVR LE TRAICTE DES SORCIERS.

L'Impie abiurement, les offrandes, les vœux,
Les danses, les baisers, les viandes fardées,
Les poudres, les onguents, les gresles desbandées,
Les Sabbats, les trāsports, les fascinemēts d'yeux:
Les charmes, les poisons, les couplements hydeux,
Les souffles pestilents, les œillades dardées,
Les bluëtans flambeaux, les paroles gardées,
Les caracteres vains, les meurtres malheureux:
Les transmutations, les faicts lycantropiques,
Les airs empoisonnez, les spectres Plutonicques,
Les meurtriers touchements, la rage des esprits.
Entrez aux corps humains, & bref ce qu'en la terre
Le Demō peut fournir pour nous dresser la guerre
Sont trassez par Boguet en ces doctes escrits.

DANIEL ROMANET
Salinois D. és D.

AD D. DOMINVM HENRICVM BOGVET Magnum apud San-Claudianos Iudicem.

EPIGRAMMA.

DVM ruit Eumenidum furiata mente caterua:
Missaq; Tartareo dum fremit hydra lacu,
Dum furit impietas, humanaq; corda nefandis
Carminibus Circe, diraq; Colchis agit:
Iustitiâ armatus dextram pia bella lacessis,
Cùm mala te tanto Iudice turba cadit.
(Fœlices belli exuuiæ, tibi terra, polusq;)
Contigit, Illius gloria, & huius amor.

IOANNES HERAVDEL.

A Monsieur Boguet grand Iuge en la terre de S. Claude.

SONNET.

SI pour iuste loyer le Valeureux guerrier,
Qui, fidelle à son Roy soustenant sa querelle
Renge dessous sa Loy le Tyran, l'Infidelle,
Merite r'emporter la Palme, le Laurier:
Que sera-ce de vous, qui auez le premier
Triomphé vaillamment sur la rage & cautelle
Du Satanicq' troupeau, qui au grand Dieu rebelle
Se mõstre, & aux humains d'vn courage trop fier?
Vn immortel renom vous recompensera
ça bas de voz labeurs, bien que ce, peu sera
Pour salaire, & guerdon d'vne telle victoire.
Ce sera (dis-ie) peu, puis qu'encor' en ce lieu
Vous aneantissez ces ennemis de Dieu,
Mais le Ciel vous promet vne bien plus grand' gloire.

QVATRAIN.

Comme Apollon iadis deliura les humains
Du Python venimeux, infecte-air, effroyable,
Ainsi vous extirpez d'vn ardeur incroyable
Les Pythons donne-maux Circéens inhumains.

IAQVES MICHALET.

APPROBATIONS.

IE soubsigné de la compagnie du nom de Iesus, certifie d'auoir leu le discours des sorciers, dressé par M. Henry Boguet, grand Iuge és terres de S. Claude, où ie n'ay remarqué chose aucune contraire à la Religion Catholique, ny aux bõnes mœurs. Faict à Besançon ce 8. de Iuin 1601.

COYSSARD.

Visa attestatione supradicta R. Patris Rectoris collegij Bisuntini excudatur liber hic. Bisuntini die octaua Iunij, 1601.

I. DOROTHEVS.

IE soubsigné Docteur en saincte Theologie confesse auoir leu le liure intitulé, Discours des Sorciers, auquel ie n'ay rien treuué contraire à la Religion Catholique & Romaine, ny aux bonnes mœurs, ains plustost rempli de plusieurs belles doctrines. Faict à Dole ce 13. en Aoust. 1601.

DE LA BARRE.

Nous soubsignés Docteurs en Theologie, ayans leu le present Discours des sorciers, composé par M. Henry Boguet grãd Iuge és ville & terre de S. Claude &c. Attestons qu'il est digne d'estre mis en lumiere, & ne contient rien de contraire à la Religion Catholique Apostolique & Romaine. Faict au conuent des Augustins de Lyon ce 4. Septembre 1601.

F. IEAN LE CONTE Prieur des August.

Fr. AMED. BESSON. August.

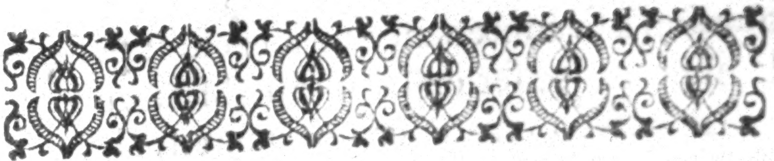
VEu l'attestation desdicts Docteurs Theologiens, nous auons permis que ledict Discours soit imprimé. Faict à Lyon ce 7. Septembre 1601.

CHALOM.

TABLE DES CHAPITRES contenus au present Discours.

Si

DISCOVRS



DISCOVRS DES SORCIERS.



Tiré de quelques procez faicts dez deux ans en ça a plusieurs de telle, & semblable secte, en la terre de S. Oyan de Ioux, dicte de S. Claude, au Comté de Bourgongne. Par Henry Boguet Dolanois, grand Iuge en la mesme terre.

CHAPITRE I.

Loyse Maillat aagée de huict ans est possedée de cinq Demons, & par apres deliurée, & Françoyse Secretain faicte prisonniere pour estre chargée de luy auoir baillé le mal.



LE Samedy 5 de Iuin, de l'an 1598. Loyse fille de Claude Maillat, & d'Humberte du Perchy de Coyrieres, aagée de huict ans, fut rendue impotente, de tous ses membres, de façon qu'elle estoit contrainte de marcher à quatre, & tordoit en outre la bouche d'vne façon fort estrange. Ce mal luy continua par quelques iours, & iusques a ce que le 19. de Iuillet subsequent ses pere & mere, qui prindrent

Loyse Maillat est rendue impotente de tous ses membres.

L'on iuge qu'elle est possedée.

L'on l'exorcise.

opinion à sa contenance qu'elle estoit possedée, la firent exorciser en l'Eglise de M.S.Sauueur.

Cinq Demõs se descouurét, & leurs noms.

Là se descouurirent cinq Demons, les noms desquels estoyent loup, chat, chien, ioly, griffon, & comme le Prestre demanda à la fille qui luy auoit baillé le mal, elle respondit que c'estoit Françoise Secretain, qu'elle monstra au doigt entre tous ceux qui assistoyent lors qu'elle fut exorcisée: pour ce iour là les Demons ne sortirét point.

Loyse mõstre au doigt celle qui luy auoit baillé le mal.

La fille cependant estant ramenée en la maison de ses pere & mere, les sollicita de prier Dieu pour elle, leur remonstrant que s'ils se mettoyent en deuotion elle seroit bien tost deliurée: cela fut faict ainsi que la nuict approchoit; tost apres & comme ses pere & mere eurent faict leurs oraisons, la fille leur dit que deux des Demons estoyent morts, & que s'ils continuoyent à prier, il en prendroit tout autant aux autres qui restoyent: les pere & mere affectionnez à la santé de leur fille, ne cessent de prier toute la nuict: le lendemain matin sur l'aube du iour la fille se trouua plus mal que de coustume, & rottoit incessamment: Mais en fin s'estant panchée contre terre, les Demons sortirent par sa bouche en forme d'vne pelotte, grosse comme le poing, & rouges comme feu, sauf que le chat estoit noir: les deux, que la fille estimoit estré morts, se partirent les derniers & auec moins de violence que les trois autres: aussi auoyent ils cessé leurs efforts dés le commencement, ce qui auoit faict croire à ceste fille qu'ils estoyent morts: tous ces Demons estans dehors firent

Deux des Demons semblent morts.

Les Demons sortent.

firent trois ou quatre voltes à l'entour du feu, puis disparurent, & deslors la fille commença à se mieux porter qu'auparauant.

Au reste, Françoise Secretain auoit esté le quart iour de Iuin sur le tard en la maison des pere & mere de Loyse Maillat, demander que l'on la logeast pour la nuict suyuante, ce qu'Humberte luy refusa d'vn premier coup en l'absence de son mary, & neantmoins elle fut en fin contrainte par l'importunité de Françoise de luy accorder le giste: Françoise estant receue en la maison, Humberte s'en alla accommoder son bestail, la vieille s'approche de Loyse, & de deux de ses sœurs moins aagées qu'elle, qui se chauffoyent, & presenta à Loyse vne crouste de pain ressemblant à du fumier qu'elle luy fit manger, luy defendant bien expressément de le dire, sinon qu'elle la tueroit & mangeroit (ce sont ses mots:) la fille le lendemain se trouua possedée; la mere deposoit du refus qu'elle auoit faict à Françoise Secretain de la loger, les pere & mere deposoyent par ensemble de la maladie de leur fille, laquelle la fille confirmoit, & deposoit encore de tout le reste; & quoy qu'elle fust fort ieune, si est-ce qu'elle estoit si constante en son parler, qu'elle se faisoit à croire tout ainsi que si elle eust esté aagée de trente à quarante ans.

Françoise demande que l'on la loge.

Elle fait manger vne crouste de pain à Loyse.

Loyse possedée.

Le Iuge aduerty asseurément de ce qui s'estoit passé, faict saisir & reduire en prison Françoise Secretain.

Françoise est faicte prisonniere.

***

CHAPITRE II.

Les moyens dont l'on se seruit pour tirer la verité de Françoise Secretain.

Françoise ne veut riẽ confesser.

FRançoise Secretain demeura trois iours en prison sans vouloir rien confesser, & disoit qu'elle estoit innocente du crime dont l'on l'accusoit, & que l'on luy faisoit grand tort de la retenir: l'on eust iugé a la voir qu'elle estoit la plus femme de bien du monde: car elle parloit tousiours de Dieu, de la Vierge Marie, & des Saincts & Sainctes de paradis, & auoit vn long chappelet en main qu'elle feignoit de dire sans discontinuation.

Elle semble estre femme de bien.

La Croix de son chappelet n'est pas entiere.

Bien est vray qu'il n'y auoit point de Croix entiere en ce chappelet, d'où l'on tira vn indice contre elle.

Elle ne iette point de larmes.

Aussi d'ailleurs l'on se dõna garde que comme l'on l'interrogoit, quoy qu'elle s'efforçast de pleurer souuentesfois, si est-ce qu'elle ne iettoit pas vne seule larme: ce qui fut cause que l'on la reserra plus estroitemẽt, & que l'on vsa de quelques menaces en son endroit: le iour suyuant l'on la presse de dire la verité, mais l'on ne profita rien.

De façon qu'il fut auisé qu'il seroit bon de luy faire coupper les cheueux, & changer d'habits, comme aussi de rechercher si elle se trouueroit point marquée: suyuant ce conseil l'on la despoüille, mais l'on ne s'apperceut d'aucune marque; l'on vint à la teste pour luy coupper ses cheueux, en quoy elle s'exhiba d'elle mesme tãt elle estoit resoluë: neantmoins ses cheueux ne furent

Elle ne se trouue point marquée.

L'on luy faict coupper ses cheueux.

furent pas si tost bas, qu'elle se monstra esmuë, & commenca à trembler de tout le corps, & à l'instant confessa, adioustant de iour à autre à ses premieres confessions: ie mettray seulement les points principaux qu'elle confessa, à fin d'estre bref selon que i'ay entrepris. Elle confesse.

CHAPITRE III.

Les points principaux de la Confession de Françoise Secretain.

PREMIEREMENT qu'elle auoit baillé cinq Demons à Loyse Maillat.

2. Qu'elle s'estoit autrefois & dés bien long temps baillée au Diable, & que le Diable auoit pour lors la semblance d'vn grand homme noir.

3. Que le Diable l'auoit cogneuë charnellement quatre ou cinq fois, tantost en forme de chien, tantost en forme de chat, & tantost en forme de poule, & que sa semence estoit fort froide.

4. Qu'elle auoit esté vne infinité de fois au Sabbat, & assemblée des Sorciers soubs le village de Coyrieres, en vn lieu appellé és Combes proche l'eau, & qu'elle y alloit sur vn baston blanc qu'elle mettoit entre ses iambes.

5. Qu'estant au Sabbat, elle y auoit dansé & batu l'eau pour faire la gresle.

6. Qu'elle & gros Iacques Bocquet auoyent faict mourir Loys Monneret, par le moyen d'vn morceau de pain qu'ils luy auoyent faict manger, & qu'ils auoyent sou-poudré d'vne poudre que le Diable leur auoit baillé precedemment.

7. Qu'elle auoit faict mourir plusieurs vaches, & que pour les faire mourir, elle les touchoit de la main ou bien d'vne baguette en disant certaines paroles.

CHAPITRE IV.

Les raisons de l'emprisonnement de Françoise Secretain.

I'Ay remarqué cy dessus les principaux points de la confession de Françoyse Secretain: elle fut encore chargée par gros Iacques de s'estre mise en loup, mais elle n'en voulut iamais rien dire ouuertement: or discourons maintenant sur vn chacun de ces points, ie diray toutesfois au prealable que l'on doutoit, s'il y auoit matiere suffisante pour saisir & reduire en prison ceste femme, d'autant qu'il sembloit, qu'il ne se failloit pas arrester au rapport d'vne petite fille, qui chargeoit de luy auoir baillé cinq Demons, veu que les enfans sont volages & legers, & que pour peu ils se laissent gaigner: ioint qu'il ne faut pas toucher facilemét à vne personne quād il y va de la vie ou de son honneur; aussi en faict de crimes, le droict veut que les preuues soyent plus claires que le iour.

Les enfans sont volages. l. 1. de minorib. D. latè per Tiraq. de pœn. cauſ. 7. l. fin. de probat. C.

Neantmoins le contraire fut resolu, & arresté pour plusieurs raisons, la premiere qu'il apparoissoit du malefice: la seconde que la fille, quoy qu'aagée seulement de huict ans, se monstroit cependant fort constante en ce qu'elle disoit, si bien qu'elle ne varia iamais: la troisiesme que la mere verifioit le giste de Françoise, & le refus

refus qu'elle luy auoit faict de la loger & coucher en sa maison : la quatriesme, que les pere & mere disoyent que iamais ils n'auoyent eu querelle auec Françoise : la cinquiesme, que la fille durant sa maladie leur auoit tousiours declaré que ce n'estoit autre que ceste femme qui luy auoit baillé le mal : la sixiesme, qu'il s'agissoit d'vn crime le plus abominable de tous, & qui se commet ordinairement de nuict, & tousiours en secret ; de façon qu'il n'estoit ja requis que l'on eust des preuues si exactes. Que s'il eust esté question de quelque autre crime, puis que tous les Docteurs sont d'accord qu'il suffit d'auoir des preuues moins entieres és crimes qui sont graues, atroces & secrets: l'on regardoit d'auantage que l'on ne demandoit pas vne condemnation, qui sont les termes de la loy prealleguée, ains seulement vn emprisonnement auquel l'on procede bien plus facilement, si auant que les indices sont bastans à tel effect : finalement l'on pesoit qu'vn Sorcier peut enuoyer des Demons dans le corps d'vne personne, & ainsi que ce que l'on disoit de Françoise Secretain estoit possible, c'est à sçauoir qu'elle eust baillé cinq Demons à Loyse Maillat: toutes ces raisons donc furent cause de l'emprisonnement de ceste femme.

Mascard post alios tract. de probat. conclus. 1315. nu. 2. & seq. vol. 3.

Iacob. de Bell. vis. 7. in sua practic. tit. de Inquisitio. nu. 52.

Contre laquelle l'on eust bien peu informer auparauant, selon qu'il a esté faict du depuis: mais l'on se craignoit d'vne fuite, si elle en eust esté aduertie : & à la verité ceste derniere voye n'est pas des plus asseurées : que si l'on est contraint de la suyure à faute d'autre, il faut faire

Les tesmoins doyuent prester le sermẽt de ne point reueler leurs depositions.

prester le serment aux tesmoins de ne point reueler leurs depositions: car autrement il y a danger que le faict ne soit plustost descouuert que l'information paracheuée, & que celuy qui sera deferé ne gaigne au pied, comme il est aduenu plusieurs fois: bref le succés a faict cognoistre que Françoise Secretain auoit esté meritoirement emprisonnée.

Vn enfant descouure plusieurs Sorciers.

Et semble qu'il y ayt eu en cela vn secret iugement de Dieu, si l'on considere que par le moyen d'vn enfant l'on a descouuert vne infinité de Sorciers, qui ont tous suby le iugement tel qu'il conuenoit: en quoy se manifeste la gloire de Dieu, de façon que ce sera bien à propos que nous luy dirons icy apres son Prophete Royal: *C'est de la bouche des enfans, & de ceux qui pendoyẽt encore au tetin, que vous auez parfaict vostre louange à cause de vos ennemis, à fin de ruiner l'homme ennemy & vindicatif*: nous verrõs par le discours suyuant, que quelques autres enfans ont esté cause que plusieurs se sont semblablement trouuez coulpables de ce crime, iusq̃s là que l'vn d'eux, aagé seulement de douze ans, en a cõuaincu son propre pere, si constãment que le faict estoit iugé non moins estrange, que pitoyable: mais retournons aux points confessez par Françoise Secretain.

CHAPITRE V.

Si vne personne peut enuoyer des Demons au corps d'vne autre personne.

FRançoise Secretain confessa en premier lieu qu'elle auoit baillé cinq Demons à Loyse Maillat:

Maillat : nous auons discouru au premier chapitre des moyens qu'elle tint pour y paruenir: mais la difficulté n'est pas petite, sçauoir si vne personne a la puissance d'enuoyer des Demons dans le corps d'vne autre personne : il y en a qui ont estimé que non,& mesme l'on dit que quelques vns ont soustenu autrefois ceste opinion deuant le Pape Theatin.

Vvier. de præstig. lib. 3. cap. 16.
Bod.

Toutesfois la verité est que cela se peut faire par la permission de Dieu:car nous lisons que S. Paul enuoya Satan au corps du fornicateur de Corinthe, & de Hymenée & Alexandre heretiques : Et Dauid au Psalm. 77. dit que *Dieu a enuoyé en eux l'ire de son indignation, son courroux, & son affliction, & qu'a c'est effect il s'est seruy des mauuais anges*. Passage, dont se sert Benedicti en l'histoire de Perrenette Pinay, pour la preuue de ce que ie dy : Thyræus encor est de ceste opiniõ en son traicté des Demoniaques.

1. Corinth. 5.
1. Tim. 1.

part. 1. c. 16. nu. 7. part. 4. c. 50. nu. 12. & c. 58. nu. 8. 9.

Les exemples ne nous manquent pas en cecy : Symon le Magicien rendoit ordinairement possedez ceux qui l'appelloyent Sorcier : Theodoret recite l'histoire d'vne ieune fille qui se trouua possedée par les menées & enchantemẽs d'vn homme Sorcier, voire qu'il adiouste que le Demon descouurit le Sorcier, & raconta comme la chose s'estoit passée : Iacques Bocquet bailla deux Diables à Rollande du Vernois, desquels l'vn se nommoit chat, & l'autre Diable, ce que Iacques confirma sur la declaration que Rollande en fit precedemment, laquelle fut deliurée en prison l'an 1598. Ceste femme estoit chargée de Sorcellerie, de façon qu'elle a esté

Exemples de plusieurs possedez par le moyen des Sorciers.

Sectio. 13. in Macedonia.

long temps detenuë prisonniere apres sa deliurance, & en fin bruslée, nous en parlerons cy apres bien amplement pour ce que la chose le merite : Perrenette Pinay se trouua possedée de six Diables, apres auoir mangé vne pomme & vn morceau de bœuf à la sollicitation d'vn Sorcier: vn autre Sorcier en enuoya trois au corps de Catherine Pontet: l'an 1554. Les Iuifs de Rome rendirent quatre vingts tant filles que femmes possedées du Diable: & en l'an 1552. les Religieuses du monastere de Kendiorp, en furent aussi tormentées à la suggestion de leur cuisiniere: Caron en son Ante-christ demasqué r'apporte que Catherine Boyraiounne, donna certain nombre de Demons à vne Magdelaine aagée de vingt deux ans ou enuirõ, & qu'vne autre vieille nommée la Gochonne en bailla aussi à vne Marie, les Demons estoyent dedans des noix que les possedez mangerent: Fernel aussi racõnte qu'vn certain estant alteré, & ayant à faute d'eau mangé vne pomme il fut à l'instant possedé d'vn Diable: mais qu'est-il besoin de nous arrester à ces particularitez, puis que nous voyons arriuer iournellement en nostre ville vn nombre infiny de personnes, qui se disent pour la plus-part possedez par le moyẽ de certains Vaudois, & Sorciers. Ce que les Demons mesme confessent par la force & vertu des Exorcismes, & du corps glorieux de monsieur S. Claude, lequel estant issu des Comtes Palatins de Salins, apres auoir gouuerné l'Archeuesché de Besançon, se rengea en ce lieu pour y mener vne vie austere, selõ qu'il a faict iusques à son decés qui auint

Benedicti en a descrit l'histoire.

Girard Grudius en a descrit l'histoire.

Bod. lib. 3. de sa Demonom. c. 6.

En la 1. marge.

De abdit. rer. caus. lib. 2.

S. Claude.

auint l'an 650. Ce qui l'a rendu si fauory des Cieux, que deslors son corps se voit tousiours en entier sur le grand Autel de l'Eglise, triomphant incessamment par vne milliace de miracles, qui se font en ceux qui recourẽt à luy, mais principalement aux Demoniaques qui sont deliurez de moment à autre par ses prieres & intercessions.

Son corps en entier sur le grand Autel.

O ame bien heureuse, i'emploiroy volontiers icy quelques caïers à d'escrire vos loüanges: mais ie me reserue à vn autre temps qui m'apportera la commodité de retracer à vostre assistance, ce qui est de voz actions, & de vostre vie: Prestez moy seulement la main maintenant, à ce que ie puisse mener à fin ce petit œuure, que i'entreprend de nouueau contre les plus grands ennemis que Dieu ayt çà bas: & cependant ie retourne à mõ propos. C'est vne chose digne d'admiration, que comme nous auons des inspiritez par deçà aussi bien qu'aillieurs, les Demons des estrangers dont nous venõs de parler, ont quelquesfois r'apporté comme les nostres auoyent esté rendus possedez, declarãns bien particulierement les moyens que les Sorciers auoyent tenus pour y paruenir, tant pour le regard du tẽps, que des viandes que l'on leur auoit fait manger: dequoy nous auions desja auparauãt quelques preuues, & indices: estant vray-semblable que cela se fait par vne iuste permissiõ de Dieu, afin que ces gens là soyent ostés du monde, & chastiez selon leurs demerites.

I'adiouste pour tousiours confirmer de tant plus mon dire, que lors que les Sorciers sont irritez,

Les Sorciers menacent de

mettre les Demons au corps des personnes.

ritez, ils menacent ceux qui les ont fasché de leur mettre des Demons au corps: Françoise Secretain en a ainsi faict à l'endroit de quelques enfans qu'elle vouloit mener à force au Sabbat, & mesme d'vne nommée Christophle, du village d'Aranthon aagée de douze ans, & Loyse Maillat a aussi r'apporté que lors que ceste Fraçoise la contraignit de manger le morceau de pain, au moyen duquel elle fut par apres possedée, elle la menaçoit de luy bailler les mauuais.

Il faut que le Sorcier loge tous les Demons qu'il a soubs sa charge.

Et ce qui est encor plus estrange, c'est que si le Sorcier a plusieurs Demons soubs sa conduite il faut qu'il les loge tous, & qu'il les mette en œuure, autrement il est en danger de sa vie selon que nous lisons dedans Caron.

Au lieu preallegué.

Le Sorcier vse de pommes pour rendre les personnes possedées.

Or comme le Sorcier se sert ordinairement de viandes pour rendre son ennemy demoniaque, ie me suis donné garde qu'il vse en cela principalement de pommes, en quoy Satan renouuelle la voye par laquelle il tenta Adam & Eue au paradis terrestre.

Pomme remplie de Diables.

Et à ce propos ie ne puis obmettre ce qui arriua à Annecy en Sauoye, en l'an 1585. C'est que l'on vit vne pomme sur la margelle du pont de l'hasle par l'espace de deux heures, de laquelle sortoit vn bruit & tintamarre si grand que l'on auoit horreur de passer par là, quoy que ce fust vn chemin ordinaire, tout le monde accouroit à ce spectacle sans que personne s'osast approcher: si est-ce toutesfois qu'à la parfin il s'en trouua vn qui fut plus hardy que les autres, lequel auec vn long baston ietta la pomme dedãs le Thiou, qui est vn canal du lac d'Annecy passant

ſant ſoubs le pōt, & deſlors l'on n'entendit plus rien:il eſt vray-ſemblable que ceſte pōme eſtoit pleine de Diables,& qu'vn Sorcier s'eſtoit failly à la bailler à quelqu'vn.

I'ay encore remarqué que les Demoniacles pour la pluſ-part confeſſent que le mal les prēd en mangeant quelque choſe, ſi bien qu'il eſt à preſumer qu'il y a de la gourmādiſe de leur coſté,qui eſt vn peché deteſtable deuant Dieu,qui ne veut point que nous abuſions des biens qu'il luy plait de nous communiquer, & qu'au lieu de le benir & loüer des graces qu'il nous faict, nous prenions les viandes qu'il nous enuoye, indiſcrettement & ſans nous ſouuenir de luy, & l'en remercier.

Le mal prend les Demoniacles en mangeant.

Contre la gloutonnie.

Apprenons donc lors que nous venons à boire & à māger, de recognoiſtre celuy qui eſt l'autheur de tout, & de benir la viāde auec le ſigne venerable de la Croix,ſuyuant l'inſtruction que nous en donnent les Saincts Peres, qui ont tant reſpecté la Croix, qu'ils ont dit qu'elle nous deliuroit des Demons, & les faiſoit fuir deuant nous: meſme que ce ſigne eſt tant neceſſaire à noſtre manger, que S.Gregoire eſcrit qu'vne religieuſe auallant vne laictue engloutit le Diable auec la laictue, pour n'auoir pas fait le ſigne de la Croix: mais nous parlerons plus amplement de la Croix en vn autre endroit.

Le ſigne de la Croix au repas.

D.Hiero. in epi. ad Euſto. Tertullia.de coro. milit. & alij.

Vne religieuſe poſſedée pour n'auoir faict le ſigne de la Croix en mangeant vne laictue.

Examinons icy vn point qui eſt bien conſiderable:c'eſt à ſçauoir comme le Diable entre dās le corps d'vn enfant qui eſt innocent, & qui n'a iamais offenſé ſelon qu'il eſt aduenu à Loyſe Maillat: cela ſe fait par la permiſſion de Dieu: car

Comme le Diable entre dans le corps d'vn enfant.

Voi Thyr. in Dæmo. par.2. c.32.

car nous voyõs de mesme que le Sorcier a pouuoir sur la santé & sur la vie des enfans, iusques là qu'il en tue dans le vẽtre de leurs meres, comme nous verrons cy apres : & entre les premiers nés d'Egypte, combien pensons nous qu'il y

Exod. 11.

auoit d'Innocens ? cependant Dieu les fit tous passer par le trenchant de l'espée, aussi bien qu'il fit mourir l'enfant que Dauid auoit eu de Bersabée en adultere.

2. Reg. 12.

Les pechés des peres.

Il n'y a doute que les pechez des peres ne soyent en partie cause de ce mal-heur : car il est dit en la S. Escriture, que Dieu chastie les enfans pour l'iniquité de leurs peres & meres, iusques à la troisiesme & quatriesme generation de ceux qui l'ont en haine: & ailleurs Dieu a menacé les Roys de les punir en leurs enfans, selon qu'ils ont aussi esté du depuis. De sorte que l'on a veu les vns priués de leurs sceptres, les autres reduits en vne captiuité miserable.

Exod. 20.

2. Reg. 2.
13 Reg. 14.
Eccles. 1.

Quelquesfois encore Dieu permet que les Innocens soyent possedés, & affligés non pas pour aucuns pechés, mais à fin que de là il face reluire sa Iustice & ses œuures : nous en auons vn beau texte en S. Iean de l'aueugle né, duquel parlant à Iesus-Christ. Cestuy-cy n'a pas peché, dit-il, non plus que ses pere & mere, & seulemẽt il a esté affligé, à fin que les œuures de Dieu fussent manifestées en luy : & Loyse Maillat en l'aage de huict ans, a esté possedée de cinq Demons : mais que s'en est il ensuiuy ? l'on a de là descouuert vne infinité de Sorciers, qui ont esté chastiez selon la grauité de leur offense: en quoy Dieu a bien manifesté sa Iustice.

Ioan. 9.

L'on

L'on peut dire de plus que lors que la personne offensée est innocente, le crime en est de tant plus grand : car la qualité de la personne offensée aggraue ou diminue le forfait:or de tãt plus que le peché & le crime est enorme, de tãt plus merite il de peine:& pource Dieu, pour accroistre d'auantage l'enfer des Sorciers, permet qu'ils nuisent aux enfans, & qu'ils les rendent Demoniaques:ie sçay que les Theologiens tiennent que l'homme peut estre possedé & affligé du Diable pour cinq causes:mais ie leur en laisse le discours, à fin que ie ne profonde si auant les secrets iugemens de Dieu,& me contenteray tousiours de croire que ce grand maistre de l'vniuers ne fait rien sans occasion, comme estant vn abysme de sagesse & de science, selon que dit S.Paul,

c.1.de calumnia.c. cum illorum.de sent.excomm. §.atrox,de iniur.in Institutio.S.Thom. 1.2.q.73.art.9.

ad Rom. 11.

CHAPITRE VI.

Si vn Sorcier peut nuire à vn autre Sorcier.

NOus auons dit que gros Iacques enuoya deux Demons au corps de Rollande, laquelle estoit Sorciere:De là suyuant nostre propos ie veux prendre argument de discourir en peu de mots, si vn Sorcier peut nuire à vn autre Sorcier: en quoy il semble qu'il faut tenir l'affirmatiue pour plusieurs raisons, mais principalement pour ce que tout ainsi qu'il y a des Hierarchies entre les Anges, aussi y a il entre les Demons vn ordre quoy que des-ordonné, que i'ayme mieux appeller Cacarchie, de façon qu'il y en a de plus puissans les vns que les autres : ce qui

Hierarchies entre les Anges.

Il y a vn ordre entre les Demons.

Voy le maist. des Sentenc. lib. 2. distinc. 6. Thyr. in Dæmon. part. 1. c. 12.
Iob 41.
Matth. 12.
Marc. 5.
Luc. 11.

qui se peut verifier par plusieurs passages de la Saincte Escriture : car en Iob, où il est parlé de Behemoth, il est dit, *qu'il est le Roy sur tous les enfans d'orgueil & de superbe* : & en vn autre endroit Beelzebub est appellé Prince des Demons, si auant que les Iuifs reprochoyent à Iesus-Christ qu'il dechassoit les Diables des corps des possedés au nom de Beelzebub Prince des Demons: mais qui plus est nostre Seigneur en S. Matthieu, monstre bien que tous les Demons ne sont pas de mesme force & pouuoir en ces mots, *si Satan dechasse Satan il est contraire à soy mesme.*

Matth. 12.

Vide flagell. Dæmon. Docum. 4.

Nos Exorcistes sçauēt bien cecy, par ce qu'ils font quelquesfois commandement à Lucifer, & aux autres plus grands Demons de tourmenter ceux qui sont inferieurs à eux, lors que ces derniers font difficulté de sortir des corps qu'ils tiennent possedez.

D. Augusti. Cassi. D. Thomas. Perer. Binsfeld. de confessio. malefic. 3. dub. princip. conclus. 10.

L'vn des Demons plus fort que l'autre.

Que s'il est ainsi que l'vn des Demons soit plus puissant que l'autre selon que nous venons de monstrer, & que les Theologiēs en sont d'accord, il s'ensuit qu'il sera facile à vn Sorcier de nuire à vn autre Sorcier: attendu que le premier en pourra auoir vn qui sera plus grand & plus fort que celuy de son compagnon : car la puissance des Sorciers se reigle selon le pouuoir du Demon auquel ils obeyssent.

Mall. Malefic. part. 2. q. 2.

In fornic. c. 3.

Passons aux exemples pour confirmer nostre dire. Spranger raconte qu'vne vieille Sorciere fit mourir vne autre Sorciere plus ieune pour guerir vn Euesque que la ieune auoit rendu malade: & Nider escrit qu'en Allemagne celuy qui est

eſt enſorcelé s'addreſſe à vne vieille Sorciere, laquelle fond du plomb dans de l'eau iuſques à tant que par le miniſtere du Diable il ſe forme vne image au plomb, ſur quoy la vieille demande au malade, en quel endroit du corps il veut qu'elle naure le Sorcier qui luy a baillé le mal: que ſi le malade conſent à ce qu'elle bleſſe le Sorcier, lors elle prend vn couſteau & en frappe l'image, & au meſme inſtant le Sorcier ſe trouue frappé d'autant de coups que l'image en reçoit: Il me ſouuient auſſi, que lors que l'on confronta Iaquema Paget à Antoine Tornier, Iaquema reprochoit à l'autre qu'elle l'auoit plusieurs fois menacée, & meſme qu'elle luy diſoit ordinairement qu'elle empeſcheroit que ſes vaches n'euſſent du laict, & qu'au contraire les ſiennes en auroyent en abondance: c'eſt ainſi donc qu'il appert qu'vn Sorcier peut nuire à vn autre Sorcier.

Image qui ſe forme dans du plomb fondu.

CHAPITRE VII.

Des corps des eſprits & Demons.

FRançoiſe Secretain, confeſſa en ſecond lieu qu'elle s'eſtoit autrefois baillée au Diable, & que le Diable auoit pour lors la ſemblance d'vn grand homme noir: c'eſt choſe aſſeurée que les eſprits bons ou mauuais ſe peuuent former vn corps des elemens: & cela ne doit pas eſtre troué eſtrange, ſi l'on conſidere que les vapeurs qui s'eſleuent de terre en haut, nous repreſentent le plus ſouuent des corps d'hommes & de beſtes.

Les eſprits ſe peuuent former vn corps des elemens.

Mais ces esprits encore donnent à l'exemple d'vn bon peintre, telle couleur & resemblance qu'il leur plait aux corps qu'ils se forment: l'es-
1.Reg.28. prit, qui prophetiza à Saül sa mort, & la perte de la victoire, representoit au vif Samuel, qui
Ezech.8. estoit decedé quelque temps auparauant: Ezechiel fut transporté en Azotte par vn Ange qui resembloit à vn hõme quant aux leures, & auoit le visage comme de l'electre ou ambre, & par le bas il estoit comme de feu: l'ange qui accom-
Tob.5. pagna le ieune Tobie, au voyage qu'il fit vers Gabel auoit la figure d'vn Iouuenceau, comme
Genes.19. de mesme auoyent les deux Anges de Loth:
Machab.2,c.3. nous lisons dans les liures des Machabées, que lors qu'Heliodore fut commis par son Prince pour piller le temple de Hierusalem, il se presenta à luy vn cauallere bien monté, accompagné de deux beaux ieunes hommes, lesquels enuironnerent Heliodore, & le battirent si bien que ses gens furent contraincts de recourir à Onias pour lors grãd prestre, à fin de prier Dieu
Ios.5. pour luy; Iosué aussi entrant en la terre de promission, apperceut dedans vn champ vn Ange en forme d'homme, qui tenoit vne espée desgainée en sa main, lequel luy dit, qu'il auoit là esté enuoyé pour regir & conduire l'armée des enfans d'Israel: & Auguste Cæsar estant sur le point de se faire proclamer Maistre & Seigneur de tout le monde, vit en l'air vne Vierge qui tenoit entre ses bras vn petit enfant, ce qui fut cause qu'il se departit de son entreprise: comme de mesme Attila Roy des Huns, quitta l'Italie qu'il auoit resolu de perdre & ruiner entierement,

ment, pour ce qu'il vit d'vn costé & d'autre du Pape Leon premier deux vieillards auec chacun vne espée flamboyante en main, qui le menaçoyent de mort s'il passoit plus outre : l'on dit que ces deux vieillards estoyent Sainct Pierre & S. Paul, qui ont tousiours esté les vrays Saincts Tutelaires de Rome & de l'Italie.

Mais ie viens à ce qui est de particulier à Satan, lequel se forme aussi tel corps qu'il luy plait prenant tantost la figure d'vn homme, & tantost celle d'vne beste, & voire qu'il se transforme quelquesfois en Ange de lumiere : alors qu'il s'efforça de tenter Iesus Christ, & qu'il le transporta sur le Pinacle du temple, & sur le sommet d'vne montagne, il auoit la resemblance d'vn homme : quand il s'addressa à Françoise Secretain, Iacques Bocquet, Thieuenne Paget, Clauda Iamprost, & plusieurs autres dont nous parlerons cy apres, il les gaigna estant en figure d'homme : Le Demõ qui s'apparut à Brutus lors qu'il estoit prest de passer hors de l'Asie, estoit de mesme : comme encore celuy qui se monstra à Cassius, apres que l'armée de Marc Antoine fut deffaite, lequel dit tout haut qu'il estoit vn Diable : les Diables qui sortirent de l'Idole de la lune, que S. Iude brisa, estoyẽt en forme d'hommes Ethiopiens : Cynops estoit accompagné de trois Diables en forme d'hommes nouuellemẽt resuscitez, c'est celuy qui se precipita dãs la mer aux prieres de S. Iean l'Euangeliste : les Satyres aussi, comme de mesme les Faunes, & Syluains, qui n'estoyent autres que Diables, r'apportoyẽt à des hommes.

2. Corinth. 11.

Satan en forme d'vn hõme.

Spin. de Strigib. c. 15. Anony. tract. 3. de credul. Dæm. adhib. Thyr. de loc. infest. part. 2. c. 26. nu. 4. Dan. au 4. point. Richer. au disc. des imag. cap. 10. nu. 1. Pluta. in Brut. Valer. Max. lib. 1. c. 55.

Satan en forme d'vne femme.

Quelquesfois ce mauuais se transforme en femme, dequoy nous font foy entre autres histoires les vies de S. Antoine, & de S. Hierosme: & les deux Demons qui apparurent à Dion, & à Caramande estoyent en forme de femmes, selon qu'estoit semblablement celuy que vit Curtius Rufus ainsi qu'il se promenoit vn iour bien tard sur vne gallerie: nous auons aussi dãs Boece l'histoire d'vn fort beau ieune homme, qui estoit trauaillé d'vn Diable Succube d'vne face fort belle : ce que l'on dit aussi des Succubes nous tesmoigne assés que le Diable prend souuent la figure d'vne femme, ce qu'il faict principalemẽt au Sabbat, selõ qu'il a esté verifié par le rapport de Thieuenne, & de Iacquema Paget, & de plusieurs autres Sorciers.

Plut. in Dio. Plin. epist. 27. lib. 7. lib. 8.

Satan en forme de beste.

Quant à ce que nous auons dit que le Diable emprunte quelquesfois la figure d'vne beste, S. Athanase nous l'apprend en la vie de S. Antoine, où il escrit que les Demons se presentoyent à ce S. personnage en forme de Taureaux, de Loups, d'Aspics, de Scorpions, de Leopards, d'Ours, & de Dragons espouuantables Rolande du Vernois, & George Gandillon ont semblablemẽt confessé, que lors que le Diable s'apparut à eux la premiere fois, il auoit la figure d'vn gros mouton noir portant des cornes: aussi est il le plus souuent au Sabbat en mouton, ou en bouc: & Françoise Secretain a confessé, qu'il auoit esté accouplé auec elle quatre ou cinq fois, & que pour lors il estoit tantost en forme de chien, tantost en forme de chat & tantost en forme de poule : Agrippa estoit aussi suyui d'vn chien

Riche en son discours des Imag. c. 10. nu. 8.

Agrippa suyui du Diable en forme d'vn chien noir.

chien noir qui n'estoit autre qu'vn Diable desguisé, ce qui fut tres-bien recogneu à la mort du maistre, par ce qu'estant malade à Lyon en vn cabaret, & se voyant aux extremes il osta à ce chien vn collier qu'il portoit tout remply de caracteres, vsant de tels mots, *Va meschãte Beste qui m'as du tout perdu*; deslors le chien s'alla precipiter dans la Saone, sans que du depuis il ayt esté veu. Le Diable que S. Philippe chassa de l'Idole de la mort, estoit en forme de Dragon: & les sept Diables qui trauailloyent tant les passans, que Sainct André fit euanouyr, estoyent transformez en chiens Nous trouuons de plus dans Theuet qu'en l'Amerique ils ont vn Demon, qu'ils appellent Agnan, lequel tout ainsi que Prothée se voit tantost en vne forme, & tantost en vne autre: & pourquoy ne iugerons nous pas encor' que la Colombe, & le Taureau de Mahomet n'estoyent autres que Demons ainsi transformez aussi bien que le chien d'Agrippa?

Paul. Ioui. in Elogi.

Abdias Euesq. de Babylo. en son histoire.

Le Dieu Agnan en l'Amerique.

La Colombe, & le Taureau de Mahomet.

Toutesfois, quoy que Satan prenne telle forme qu'il luy plait, si est ce que lors qu'il veut attirer quelqu'vn à sa cordelle, il s'apparoit à luy le plus souuent en forme d'homme; ce qu'il fait, comme ie croy, pour ne pas espouuanter celuy qu'il abborde: car l'homme voyant vn homme s'addresser à luy il a quelque occasion de s'arrester, & de ne se point troubler, comme si c'estoit vn mouton, vn bouc, ou vne autre beste, qui le voulut accoster; & en cela l'on recognoist la grande industrie de cét ennemy capital du genre humain.

Satan s'apparoit ordinairement en forme d'homme.

Mais, si bien aussi il se fait voir en figure d'hõme,

Satã est tousiours noir.

me, il eſt neantmoins touſiours noir, ce que tous les Sorciers atteſtent : & pour moy ie tiens que cela ſe fait pour deux raiſons principalement, la premiere à fin que luy qui eſt Pere, & recteur des tenebres, ne ſe puiſſe ſi bien deſguiſer, qu'il ne ſe donne touſiours à cognoiſtre pour tel qu'il eſt: l'autre pour demõſtrer qu'il ne s'eſtudie qu'à mal, eſtant le mal-heur ſignifié par le noir, comme diſoit Pythagoras: ce que le grand Tamburlan entendoit bien, d'autant qu'aſſiegeant vne ville, il faiſoit dreſſer des tentes noires au troiſieſme iour pour vn ſignal qu'il mettroit tout à feu, & à ſang, ſi les citoyens ne ſe rendoyent: & long temps auant luy, les Grecs venans à tirer vne feue noire en leurs ſorts, eſtimoyent cela pour vn mauuais preſage.

ad Epheſ. 6. Matth. 8.

Le mal-heur ſignifié par le noir.

Feue noire de mauuais preſage.

Ouid. libr. 5. Faſto. Alex. ab Alex. lib. 3. Genial. c. 12.

Au ſurplus, Satan ne ſe forge pas touſiours vn corps d'air, d'eau, où de terre, ains entre bien ſouuent dedans vne beſte: nous le voyons en S. Marc, où le Diable, qui ſe nommoit Legiõ, pria Ieſus-Chriſt de l'enuoyer luy & ſes compagnõs dans les corps de certains pourceaux, ce qu'il obtint : & meſmes il y a des Demons ſoubterterrains, ſi nous voulons croire à Pſellus, qui entrent quelquesfois au corps d'vn pourceau, ou d'vne autre beſte, non pas pour nuire, mais pour ce que le froid qu'ils endurent ſoubs terre eſt extreme, ſi bien que ne le pouuans pas ſupporter, & ne pouuans auſſi ſouſtenir les rayons du Soleil, ils ſont contraints de ſe mettre & loger dedans des corps de beſtes.

Satan entre bien ſouuent dans vne beſte.

Marc. 5.

lib. de Dæmonib.

Le Diable encore a d'autresfois emprunté le corps d'vn pendu : ce qu'il fait principalement lors

Le Diable emprunte le corps d'vn pendu.

ſors qu'il ſe veut ioindre auec vne Sorciere. D'où viẽt que les Sorcieres ſont ordinairement laides & puantes comme dit Cardan. lib. 20. de Subtil.

CHAPITRE VIII.

Comme Satan nous gaigne.

SAtan paſſe plus outre: car comme il s'apparoiſt à nous, en la ſorte qu'il a eſté dit, il nous ſollicite de nous bailler à luy: Il en a ainſi fait à l'endroit de Françoiſe Secretain ſelon qu'elle l'a rapporté, & les autres Sorciers en diſent tout autant: meſmement que ce mal-heureux eſt ſi ruſé qu'il ſçait choiſir le temps & l'occaſiõ pour venir plus facilement au deſſus de ſes deſſeins: par ce qu'il prend ſes gens lors qu'ils ſont ſeuls, & qu'ils ſe deſeſperent & tourmentent, ou pour la faim, ou pour quelque accident qui leur eſt ſuruenu: Eue eſtoit ſeule quand elle fut ſeduite: Geneſ. 3. & Thieuenne Paget, gardant des vaches aux champs en perdit l'vne, elle ſe deſconforta, Satan s'addreſſa à elle & la gaigna: il en fit de meſme à George Gandillon qui ſe contriſtoit de ce qu'il ne pouuoit conduire certains bœufs: Pierre Gandillon ſon pere faſché de ce que ſa faulx ne tranchoit ſi bien que celle de ſes cõpagnons ſe donna au Diable, Satan s'apparut à l'inſtant à luy & le gaigna: Iacques Bocquet, Françoiſe Secretain, Clauda Iamproſt, Antoine Gandillon, & pluſieurs autres ſe ſont laiſſez aller à luy pour leurs miſeres, & pauuretez.

Au reſte il promet beaucoup: car il preſente à ceux cy des richeſſes, & les aſſeure qu'ils n'au- *Satan promet beaucoup.*

ront iamais faute de rien:il offre aux vindicatifs des moyens pour se venger de leurs ennemis,& pour se faire redouter : il fait croire aux autres qu'il les auancera en grade, & honneur : bref il se sçait si bien accommoder à l'humeur, & au naturel des personnes qu'il les attrape à sa volonté.

Il y a tousiours de la faute des Sorciers.

Satã dit aux Sorciers qu'il est le Diable.

Cependant il nous faut confesser qu'il y a en cela de la faute entiere des Sorciers, par ce que Satan en les abordant leur declare ouuertement qu'il est le Diable, & leur fait renoncer Dieu, Chresme,& Baptesme, raison pour laquelle ces gens là se rendent indignes de pardon : car y a il homme tant idiot soit il, qui ne sçache que le Diable est nostre capital ennemy, & qu'il ne cherche que la ruine du genre humain? I'ay veu vne fille qui estoit sourde & muette de nature, laquelle estant irritée faisoit les cornes de deux doigts auec vne laide grimace à ceux qui la faschoyent, comme si elle les eust voulu menacer du Diable : ce qui me fait croire qu'elle & ses semblables sçauent bien que c'est de ceste beste: d'ailleurs qui ne sçait qu'il y a vn Dieu, qui est par dessus les forces de Satan? la nature le nous dicte tout haut,selon que l'accordent mesme les Payens : & pourquoy donc ne recourons nous à luy lors que nous sommes tentez par le Diable, sans nous laisser aller à la parole de nostre ennemy iuré? Finablement la recompense que les Sorciers attendent de Satan, ne les doit elle pas condamner,quand il n'y auroit autre chose?

Contre ceux qui excusent les Sorciers.

I'ay touché ce point icy pour refuter l'opinió de ceux,qui s'efforcent d'excuser la plus part des

Sorciers

Sorciers sur ce qu'ils sont simples & ignares, comme ils disent : car il est clair qu'ils offensent en ce qui est des principes de nature:en quoy la loy se rend seuere & inexorable : i'adiousteray que la bonté infinie que Dieu leur depart en cét endroit les rend de tant plus coulpables, d'autant qu'il ne permet pas qu'ils soyent surpris: Car ils sçauẽt qui est celuy qui traicte auec eux, ils ont du temps pour deliberer, s'ils se doyuent rendre ou non,mesme qu'il semble que Dieu ne prend point de pied à la premiere Renóciation qu'ils font de luy, du Cresme, & du Baptesme, comme estant faicte trop precipitammẽt,& sans aduis : veu que le Diable qui est caut, & fin, la leur fait reïterer deux & trois fois, & voire qu'il leur fait dire qu'ils y renoncent de bon cœur: D'où il se voit comme ils se iettent d'eux mesmes dans les filets de Satan : mais disons plus particulierement quelque chose de la Renóciation, que les Sorciers font de Dieu, du Baptesme,& du Chresme.

c. qui ea 18. distinct. l. 2. de in ius. vocand. C.

Les Sorciers renoncent de bon cœur à Dieu, au Cresme, & au Baptesme.

CHAPITRE IX.

De la Renonciation que faict le Sorcier à Dieu au Baptesme,& au Chresme.

COmme le braue soldat, qui desire de rãger son ennemy à sa deuotion, luy fait tomber les armes des mains,à fin qu'il n'ayt plus dequoy se defendre;ainsi Satan,lors qu'il nous veut subiuguer,nous fait renoncer à Dieu, au Baptesme, & au Chresme, pour ce que ce sont les armes auec lesquelles nous nous pouuons garentir &

conseruer à l'encontre de luy : ce que ce malin n'ignore pas.

De Dieu en general.

Iob.1.

Car en ce qui est de Dieu en general, ne luy disoit il pas parlant de Iob, *est-ce sans raison que Iob craint le Seigneur, puis que vous l'auez muny de vostre sauuegarde, & luy, & sa maison, & toute sa substance?* Et le Prophete Royal, *Celuy*, dit-il, *qui est assisté du Tout-puissant, demeurera à iamais en la protection de Dieu*, & ce qui s'ensuit, S. Paul aussi escriuant aux Romains, *si Dieu est pour nous, qui s'osera bander contre nous*, dit-il? voire a il esté remarqué, que plusieurs ayans prononcé le nom de Dieu, ou bien celuy de Iesus-Christ, en l'assemblée des Sorciers, tout est disparu au mesme instant, & Diables, & personnes, & viandes.

Psal.90.

ad Rom.8.

Le nom de Dieu, & de Iesus-Christ.

Grillan. en la quest. preal-leg.

Bod. li.2. c.4. de sa Demonom.

Pour le regard du Baptesme, il nous met hors de la puissance de Satan, & nous sert à l'aduenir comme d'vn preseruatif pour euiter ses embusches, & menées : mais il faut que ie die icy que ce mal-heureux ne fait pas seulement renoncer au Sorcier son premier Baptesme qu'il a receu au nom de la S. & indiuiduë Trinité, ains qu'il le contraint encore de se rebaptiser au nom du Diable, & de prendre vn autre nom : ce qu'il fait, comme il est vray semblable, à fin que le Sorcier de là conçoyue vne opinion que son premier Baptesme est entierement effacé, & qu'il ne luy peut plus seruir de rien.

Du Baptesme.

Concil. Trid. Sessio.4.

Bod. au lieu prealleg.

Satan fait rebaptiser les Sorciers.

Car aussi y a il plusieurs Sorciers lesquels estans tombez entre les mains de la Iustice demandent d'estre rebaptisez : du moins Clauda Coirieres, Christofle du village d'Aranthon, Pierre Vuillermoz, & plusieurs autres l'ont demandé

Les Sorciers demandent d'estre rebaptisez.

Remig. lib.3. Demonol. c.6.

mandé en la mesme façon.

Quant au Chresme il nous en faut presque iuger de mesme que du Baptesme, & dire que c'est vn Antidote souuerain contre la puissance du Diable : ce qui est assez verifié par le rapport des Sorciers qui se mettent en loups, d'autant qu'ils disent que venans à tuer & manger quelques enfans, ils ne peuuent toucher à la partie qui a esté oincte du S. Chresme : ce que ie sçay par la confession de Iacques Bocquet, de Clauda Iamprost, & de Thieuenne Paget. *Du Chresme.* *Les Loups-garoux ne touchēt point à la partie qui a esté oincte du S. Chresme.*

Aussi ce Chresme est de telle dignité & efficace, que S. Cyrille Euesque en parle en ceste façon: *Tout de mesme*, dit-il, *que le pain de l'Eucharistie n'est plus pain, ains le corps de Iesus-Christ apres les paroles prononcées, aussi ce Sainct onguent n'est ja plus onguent simple ny commun, si aucun le veut appeller, apres qu'il est consacré, ains est vn don de grace, lequel nous fait & nous donne la presence de Iesus-Christ & du S. Esprit, c'est à dire de sa diuinité:* ayant au surplus ce S. onguent esté institué par Iesus-Christ apres qu'il eut souppé auec ses disciples, selon que dit Fabian Pape. *L'efficace du S. Chresme.* Remound en son Anti-Christ. c.39.

Mais le Diable passe encor' à d'autres particularitez : car quelquesfois il defend à ceux qui se baillent à luy de dire le Symbole des Apostres, que nous appellons le Credo, selon qu'il fit à Pierre Bourgot, qui a confessé que lors le Diable luy bailla à baiser sa main senestre qui estoit noire, & comme morte, & toute froide: & Antide Colas a recogneu aussi que Satan luy commanda de le prier soir & matin, auant qu'elle s'addonnast à faire autre œuure, & que par *Le Diable fait promettre aux Sorciers de ne point dire leur Credo.* *Ruse de Satan.*

apres

apres elle allast à l'Eglise faire tant de prieres qu'elle voudroit.

CHAPITRE X.

De la voix des Demons.

LE discours que nous auons eu és deux chapitres precedens, m'inuite de parler de la voix dont se seruent les Demons: Car comme ils sont esprits seulement, il semble que la parole leur est deniée laquelle se fait du poulmon, du palais, de la langue, & des dents, ce que les esprits n'ont pas: neantmoins il faut tenir pour chose asseurée que les Demons parlent en certaine façon: il se voit iournellement comme ils respondent par la bouche des Demoniaques: Rollande du Vernois estant possedée, ses Demons qui estoyent deux, parloyent quelquesfois si naïfuement son langage que nous estimions que c'estoit elle qui parlast & nous respondit: bien que l'on a remarqué que le Diable ne peut si bien contrefaire la parole de l'homme, que l'on ne recognoisse le plus souuent que c'est luy qui parle: car il aura la voix ou raucque, ou deliée & menuë, ou bien semblable à celle d'vn homme qui parle dedans vn tonneau: Psellus dit qu'il accommode ainsi sa voix, à fin que n'estant pas clairement entendu il couure de tãt mieux ses ruses & mensonges: il y a vne autre raison, c'est qu'il est impossible que l'art imite si viuement la nature, qu'il n'y ayt tousiours quelque differẽce entre les deux: & à ce propos comme l'on demanda à George Gandillon, si lors qu'il

lib. de Dæmon.

qu'il fut sollicité par Satan de se bailler à luy, Satan parloit distinctement, il respondit que non, & qu'à peine pouuoit il cóprendre ce qu'il disoit.

Le Diable parle par la bouche du Demoniacle.

Or que le Diable parle par la bouche d'vn Demoniacle, cela se fait facilement, par ce que lors il se sert des dents, de la langue, & du poulmon du possedé, tout ainsi comme il s'ayde de ses autres membres pour faire ce qu'il luy plait, comme de la bouche pour grimacer, des bras & des mains pour repousser la Croix & l'eau beniste, selon que i'ay veu en Rollande du Vernois & plusieurs autres inspiritez.

Le Diable estant entré dans le corps d'vne beste parle.

Ce qui me faict croire encore que le Diable estant entré dãs le corps d'vn chien, d'vn bouc, d'vn oyseau, ou de quelque autre beste, peut contrefaire la voix d'vn homme, cóme il l'a contrefait aussi souuentesfois au r'apport de la plus-part des Sorciers: La premiere fois qu'il parla à Rollande du Vernois, & à Pierre & George Gãdillon pere & fils, il estoit en forme d'vn mouton noir: l'on sçait qu'il prend d'ordinaire la mesme figure au Sabbat, où il harangue ses gens les exhortant à mal, tantost auec douces paroles, & tantost auec menaces: cecy ne sera pas trouué estrange par ceux qui ont leu l'histoire de l'Anesse de Balahan, & qui ont veu des geays, & des Papegays, contrefaire si bien la voix humaine, que l'on iugeoit que c'estoyent hommes qui parlassent: tesmoing le Papegay qui fut presenté à Auguste, & qui vallut tant à son maistre: ie ne veux pas r'apporter l'agneau qui presagea auec vne parole humaine, le bon heur à l'Egypte

L'anesse de Balahan.

Les geays & papegays contrefont la voix humaine.

Bestes qui ont parlé.

soubs

ſoubs le regne de Bochorus, non plus le bœuf qui dit à celuy qui le picquoit à la charruë, que les hommes viendroyent pluſtoſt à defaillir que les bleds : ie laiſſeray de meſme le chien, & le ſerpent qui parlerent lors que Tarquin le Superbe fut chaſſé de Rome, comme auſſi la Corneille, laquelle quelque temps auant la mort de l'Empereur Domitian prognoſtiqua en mots Grecs, tout biẽ à la Republique Romaine:comme encor les deux bœufs,& le coq qui parlerent du temps du Conſulat de Q. Fab. Maximus & de M.Lepidus dont Fulgoſe fait mention.

Fulgoſ. lib. 1. c.4.

Satan parle par les parties honteuſes d'vne femme.

Mais il eſt bien plus difficile de croire que Satan puiſſe parler par les parties hõteuſes d'vne femme, ou bien quand la bouche de la perſonne eſt cloſe, ou que la langue eſt tirée de demy pied hors la bouche, ou bien quand il eſt du tout ſans corps, ou qu'il n'a qu'vn corps formé d'air:toutesfois cela ſe voit:car nous liſons meſme que celle qui reſpondoit en l'Oracle de Delphes,parloit par les parties baſſes,& honteuſes, auſſi bien que faiſoit vne autre femme en Rhodige, ville d'Italie dont fait mention Cœlius Rhodoginus en ſes leçons.

Cõme ſe fait la voix.

Cependant cela ſe fait encor naturellement, d'autant que ſi la voix ſe fait par vne agitation & battement d'air, il s'enſuit que Satã s'en peut former vne en ceſte facon, veu qu'il ſe compoſe bien vn corps d'air : à quoy nous ſert l'exemple de l'Echo, en ce que nous voyons des vallées,& lieux cauerneux reſpondre articulémẽt à la voix de l'homme, ſi bien qu'il ſemble que ces lieux parlent à noſtre imitation:d'où il eſt aiſé à colli-

l'Echo.

ger que la voix humaine ſe peut biẽ feindre ſans poulmon, ſans langue, ſans dents. lib. 2. de incanta. c. 12.

Qui eſt l'occaſion pourquoy Vair dit treſ-bien, que les Demons peuuent feindre des ſons ſemblables à la voix humaine, par leſquels ils expriment ce qu'ils veulent, & nonobſtãt qu'ils n'ayent ny dents, ny langue, ny poulmõ qui ſont les inſtrumens pour former la voix, ſi eſt-ce qu'ils les peuuent repreſenter faits artificiellement, & par ce moyen comme par certains ſons ils feignent & deſguiſent vne reſemblãce de voix, laquelle ils font decouler iuſques aux oreilles des eſcoutans, voyla ce que dit Vaïr. *Comme les Demons forment leur voix.*

CHAPITRE XI.

De l'accouplement du Demon auec la Sorciere & le Sorcier.

FRançoiſe Secretain confeſſa en troiſieſme lieu que Satan l'auoit cogneuë charnellement: Clauda Iamproſt, Iacquema Paget, Antoine Tornier, Antoine Gandillon, Clauda Ianguillaume, Thieuenne Paget, Rollande du Vernois, Ianne Platet, Clauda Paget, ont confeſſé le meſme, & par les procez que l'on a fait aux Sorciers, il ſe trouue que Satan les cognoiſt toutes: il en vſe ainſi, par ce qu'il ſçait que les femmes ayment le plaiſir de la chair, à fin que par vn tel chatoüillement il les retienne en ſon obeïſſance. Ioint qu'il n'y a rien qui rende plus tributaire, & obligée vne femme à l'homme, que lors qu'il en abuſe. *Satan cognoit charnellemẽt les Sorcieres.* *La raiſon.*

Et

Satan se met en femme pour l'homme.

Et comme le Sorcier n'est pas moins addonné à ce plaisir que la Sorciere, c'est pourquoy il se met aussi en femme pour luy complaire : ce qu'il fait principalement au Sabbat, selon que l'ont r'apporté Pierre Gandillon, & George Gãdillon pere & fils, & celles que i'ay tantost nommées, qui disent tous vnanimement qu'en leurs assemblées il y a plusieurs Demons, & que les vns se mettent en hommes pour les femmes, & les autres en femmes pour les hommes: l'on appelle ces Demons Incubes & Succubes. Ce n'est pas dés auiourd'huy que Satan nous attire à luy comme cela: car nous lisons que pour tenter vn S. Antoine, vn S. Hierosme, & plusieurs autres deuots personnages, qui passoyent le cours de leur vie en solitude aux deserts, il se presentoit le plus souuent à eux en forme de Courtisane.

Incubes, Succubes.

Autres raisons de l'accouplement de Satã auec le Sorcier.

Au reste le Diable s'accouple encor auec le Sorcier pour vne autre raison, sçauoir à fin que l'offense en soit de tant plus griefue : car si Dieu abhorre la copulation de l'infidelle auec le fidele, à combien plus forte raison detestera il celle de l'homme auec le Diable ? Il y a de plus que par ce moyen la semence naturelle de l'hõme se pert, d'où vient que l'amitié qui est entre l'homme & la femme se conuertit le plus souuent en haine, qui est le plus grãd mal-heur qui pourroit arriuer au mariage.

Exod. 34. Deuter. 37.

CHAPITRE XII.

Si l'accouplement de Satan auec le Sorcier est imaginaire seulement.

MAis pour ce qu'il y en a qui tiennent que l'accouplement, dont nous venõs de parler,

ler, eſt imaginaire ſeulement, il ſera bien à propos d'en dire quelque choſe en ce lieu : les vns s'en mocquent, les autres en doutent, & les autres l'afferment : S. Auguſtin ſemble eſtre du nõbre de ces derniers, cõme auſſi S. Thomas d'Aquin, & plusieurs autres grands perſonnages qui ont eſcrit apres eux : mais les confeſſions des Sorciers que i'ay eu en main me font croire qu'il en eſt quelque choſe, par ce qu'ils ont tous recogneu qu'ils auoyent eſté couplez auec le Diable, & que la ſemence qu'il iette eſt fort froide; ce qui eſt conforme à ce qu'en r'apporte Paul Grilland, & les Inquiſiteurs de la foy : Iacquema Paget adiouſtoit qu'elle auoit empoigné plusieurs fois auec la main le membre du Demon qui la cognoiſſoit, & que le membre eſtoit froid comme glace, long d'vn bon doigt, & moindre en groſſeur que celuy d'vn homme : Thieuenne Paget, & Antoine Tornier adiouſtoyent auſſi que le membre de leurs Demons eſtoit long, & gros comme l'vn de leurs doigts: Thieuenne Paget diſoit d'auantage que lors que Satan la cognoiſſoit, elle auoit autãt de peine qu'vne femme qui eſt en trauail d'enfant : Françoiſe Secretain diſoit ſemblablemẽt que lors qu'elle eſtoit en l'acte elle ſentoit ie ne ſçay quoy qui la bruſloit au dedans de l'eſtomach, & quaſi toutes les Sorcieres r'apportent que ceſt accouplement ne leur eſt point plaiſant, tant pour la laideur & deformité de Satan que pour ce qu'elles y ont de la douleur: nous venons de parler de la douleur.

lib. 5. de Ciuita. c. 23.

La ſemence du Diable fort froide.

Les Sorcieres ont de la peine lors que Satan les cognoiſt & ne ſe plaiſent point à tel accouplemẽt, Les raiſons.

La laideur & deformité eſt en ce que Satan cognoiſt les Sorcieres, ſçauoir les vnes en forme

Satan laid & difforme.

me d'homme tout noir, les autres en forme de quelque beste, comme d'vn chien, d'vn chat, d'vn bouc, d'vn mouton : il cognoissoit Thieuenne Paget, & Antoine Tornier en forme d'vn homme noir : & lors qu'il s'accouploit auec Iacquema Paget, & Antoine Gandillon il prenoit la figure d'vn mouton noir portant des cornes : Frãçoise Secretain a confessé que son Demon se mettoit tantost en chien, tantost en chat, & tantost en poule quãd il la vouloit cognoistre charnellement : Tout cecy me fait de tant mieux asseurer l'accouplement reel du Sorcier auec le Demon : car qu'y a il qui puisse empescher que le Diable ayant emprunté le corps d'vne beste ne cognoisse vne Sorciere ? puis que l'on a veu autrefois à Thoulouse, & à Paris des femmes qui abusoyent d'vn chien naturel: & me semble que l'on pourroit icy r'apporter bien à propos ce que l'on dit de Pasiphaë, & autres ses semblables.

Satan cognoit les Sorcieres en forme de beste.

Satan emprunte le corps d'vne beste.

Bod. lib. 2. c. 6. de sa Demonom.

Femmes cogneuës d'vn chien naturel.

Il faut encor que ie r'apporte vne chose estrãge, mais toutesfois veritable: c'est d'vne Antide Colas de Betoncourt au ressort de Baume, laquelle estant prisonniere au mesme lieu pour crime de Sorcellerie, & ayant esté visitée, l'on luy trouua vn trou au dessoubs du nombril outre le naturel, qui fut sondé l'onziesme de Iuillet, de l'an 1598. par maistre Nicolas Milliere de Regnaucourt Chyrurgien, lequel y mit l'espreuuette fort auant en presence d'vn sien seruiteur, d'Antoinette Mongin, & de Iannette Bolet, & Claudine Menestrey appellées à cest effect, & lors la Sorciere confessa que son Diable qu'elle

Histoire memorable.

Antide Colas a vn trou outre le naturel par lequel Satan la cognoist.

nom

nommoit Lizabet la cognoissoit charnellement par ce trou, & son mary par le naturel : mais du depuis estant menée és prisons à Dole par ordonnance de la Cour, comme l'on voulut recognoistre ce trou, il se trouua resserré, & n'y restoit seulement qu'vne cicatrice : ceste femme fut bruslée vifue le 20. de Feurier de l'an 1599.

Mais qui croira de plus que Satan cognoisse mesme les Sorcieres en prison? Toutesfois celle dont nous venons de parler l'a ainsi confessé, comme aussi Thieuenne Paget, qui a dit que le Diable l'auoit cogneuë par trois fois estant prisonniere. *Satan cognoit les Sorcieres en prison.*

Que si Satan vient à cognoistre vne Sorciere en forme d'homme, il prend alors le corps de quelque pendu, & s'il a seulement vn corps formé d'air, il n'y a encore point d'inconuenient qu'il ne puisse habiter auec la Sorciere, par ce qu'en ce cas il se fait le corps si espaix qu'il le rend palpable, comme l'air est des-ja palpable de soy, & consequemment capable pour habiter auec vne femme, & mesme pour la deflorer: Car pourquoy ne luy sera il pas aisé d'executer ce dernier point, veu qu'il a bien le pouuoir de bouleuerser vne ville, vne cité, vn Royaume? & en ce qui est de la semence, il n'en trouue que trop, quand bien il n'en auroit point d'autre, que celle qu'il reçoit en se faisant Succube. *Comme Satã pour cognoistre les Sorcieres prend le corps d'vn pedu, ou bien il s'en forme vn des elemens.* *Satan peut deflorer vne femme.* *De la semẽce de Satan.*

Et pour ces raisons ie croy pour chose veritable ce que l'on a escrit des Faunes, des Satyres, des Syluains, qui n'estoyent autres que Demõs, c'est à sçauoir qu'ils paillardoyent, & estoyent luxurieux au possible: aussi tiés ie que l'on pour- *Les Faunes, Satyres, Syluains, Demõs* *Vair. de Incan. li. 2. c. 13. Thy. de loc. infest. par. 1. c. 2.* *Ils estoyent paillards & luxurieux.* *Plin. li. 7. c. 2.*

roit encore appliquer à ce propos,ce que les hiſtoires nous diſent des embraſſements de Numa,& de la Nymphe Ægeria,& de pluſieurs autres,que les Poëtes ont touchez plus particulierement.

Le Dieu Cocoto és Indes Occidentales couchoit auec les femmes.

Il s'eſt ſemblablement trouué és Indes Occidentales, que leurs Dieux qu'ils appelloyẽt Cocoto, couchoyent auec les femmes, & les cognoiſſoyent charnellement, ſi ce n'eſt pluſtoſt que quelques hommes lubriques en abuſaſſent, comme Decius Mundus, Cheualier Romain fit de Pauline ſoubs le pretexte du Dieu Anubis, dont Ioſephe deſcrit l'hiſtoire en ſes antiquitez.

Decius Mundus ſoubs le pretexte d'vn Dieu abuſe de Pauline.

Satan cognoit Françoiſe Secretain eſtant en poule.

Mais, pour retourner à Françoiſe Secretain, c'eſt choſe eſtrange que Satan l'ayt cogneuë en forme de poule : ie me doute qu'au lieu d'vne poule elle n'ayt voulu dire vn oiſon,pource que le Diable ſe transforme ſouuent en oiſon, d'où eſt venu le prouerbe que Satã à des pieds d'oye: mais neantmoins il a peu auſſi bien prendre la forme d'vne poule,que d'vne oye : car il ſe trouue qu'il a pris à meſme effect la forme d'vn chiẽ à diuerſes fois dequoy nous auons deux exemples remarquables, le premier d'vn chien, que l'on diſoit eſtre vn Demon, lequel leuoit les robbes des Religieuſes d'vn monaſtere du Dioceſe de Colongne pour en abuſer:l'autre de certains chiens qui ſe trouuoyent ſur les licts des Religieuſes d'vn monaſtere du Mont de Heſſe en Allemaigne.

Paracel. de malefic.c.15.

Satan à des pieds d'oye.

Satan en forme d'vn chiẽ veut cognoiſtre quelques Religieuſes.

Vvier.Bod. li. 3.cap.6.de ſa Demonom.

***

CHA

CHAPITRE XIII.

S'il peut naiſtre quelque choſe de l'accouplement de Satan & de la Sorciere.

LE doute eſt bien plus grand, ſçauoir s'il peut naiſtre quelque choſe de l'accouplement de la Sorciere & du Demon: Il me ſouuient qu'Antoine Tornier, & Antoine Gandillon eſtans interrogez ſi elles ſe craignoyent point de deuenir enceintes des œuures du Diable, l'vne reſpondit qu'elle eſtoit trop vieille, l'autre que Dieu ne le vouloit pas permettre: I'ay leu auſſi que Satan demanda quelquesfois à vne Sorciere ſi elle vouloit eſtre enceinte de luy, & que la Sorciere reſpõdit que non: Cela fait croire qu'il y a apparence qu'il peut venir quelque choſe de tel accouplement: ioint que les exemples ne manquent pas à c'eſt effect auec la preuue que l'on en tire du liure de la Geneſe, où il eſt dit que les fils de Dieu cogneurent les filles des hommes, & que de là naſquirent des Geans, ce que Ioſephe entend ſimplement ſelon la lettre.

l'affirmatiue.
Geneſ.6.
[illegible].1.c.3. antiq.

Pour le regard des exemples nous auõs Merlin l'Anglois que l'on dit eſtre né des embraſſemens d'vn Demon & d'vne femme: Les Huns & les habitans de Cypre ſont auſſi prouenus, comme l'on dit, de certaines Sorcieres qui auoyent compagnie auec le Diable: l'on conte de meſme que Luther eſt né de l'embraſſement du Diable auec ſa mere Marguerite: ie laiſſe ce que l'on a eſcrit de Platon, de Seruius Tullius, & de Flori-

Exemples.
Merlin l'Anglois.
Les Huns.
Voi Remy lib.1. Dæmonol.c.6.
Luther.
Raimond. en ſon Anti-Chriſt. c.6. num.1.

ne & Ermeline : nous lisons en outre que quelques femmes ayans esté cogneuës de Satan ont enfanté des monstres hideux,&espouuentables, comme est celle dont Bodin fait mention en sa Demonomanie : Vvier, dit de plus que les Allemans tiennent que de cest accouplement Diabolique naissent des enfans maigres, & plus pesans neantmoins que les autres, qui tarissent trois nourrices sans engresser, & qui crient quand on les manie, & rient lors qu'il aduient quelque meschef en la maison, & au surplus qu'ils ne passent iamais les sept ans.

Femmes cogneuës de Satan enfantét des monstres.
lib.2.c.7.

Que si quelqu'vn desire de sçauoir comme la procreation se fait par le moyen de tels embrassemens, je luy diray apres S. Thomas d'Aquin, que Satan se sert en cela de la semence de l'hôme, qu'il reçoit, lors qu'il se fait Succube, ou bien autrement, laquelle il darde dans la matrice si dextrement, que venant à se rencontrer auec celle de la femme, il ne se peut faire que de là il ne prouienne quelque chose, & mesme pour ce que ceste semence est conseruée en sa chaleur par le Diable, qui n'a que trop d'inuentions pour mal faire, & abuser du genre humain.

Comme se fait la procreation qui prouient de l'accouplemēt du Demon auec la Sorciere.

Nous voyons qu'il naist tant de monstres en la mer par le rencontre qui se fait de deux poissons de diuerses especes, iusques là que l'on y en prend qui resemblent à des hommes, que quelques Naturalistes,& Medecins disent estre procreés de la semence d'vn corps humain trespassé, que le poisson a receu, & nous conseillent pour cela d'enterrer les morts, soyent hommes ou

Des monstres qui naissent en la mer.

Parac.in frag. lib.de animalib. ex diuers. specier.coi. tat.

ou femmes, à fin d'obuier a vn tel inconueniẽt: Pourquoy donc trouuerons nous estrange qu'il reussisse quelque chose de l'accouplement du Demon & de la Sorciere, s'il est fait en la sorte que nous auons dit? Binsfeldius Suffragan de Tresue le tient ainsi apres plusieurs autres graues personnages dont il fait mention. De confess. malef. conclus. 5.

I'adiousteray encor que ceste procreation est de tant plus facile à croire, que mesme vne fille vierge peut conceuoir de la semence de l'homme qui sera seulement iettée à l'entour de la nature, sans que la fille soit aucunement corrompue, comme le veut S. Thomas r'apporté par le Nauarre. *Vne vierge peut conceuoir sans estre corrompue.* Nauar. consil. 3. nu. 23. de frigid. & mal. lib. 4.

Aussi d'ailleurs ay-ie leu que le chat estant frotté de l'herbe appellée Nepeta conçoit, & que ceste herbe supplée au defaut du masle. *Herbe qui supplée au defaut du masle.* Agrippa.

Toutesfois quoy que toutes ces raisons ayent quelque apparence, si est-ce que i'ayme mieux suiure l'opinion de ceux, qui ont esté d'aduis qu'il ne prouient rien de c'est accouplement: Car qui ne sçait que les esprits, & la chaleur dõt tout le corps abonde sont cause de la generatiõ? Ie parle encore de la chaleur qui naist auec l'hõme, d'autant qu'il est impossible qu'vne chaleur accidentelle & acquise seulement par artifice soit suffisante à cest effect: Or ces esprits & ceste chaleur naturelle manquent au Demon, comme de mesme fait le cœur qui est leur siege; & ne croiray iamais que le Diable ayant emprunté la semence de l'homme la puisse conseruer en sa premiere chaleur, veu qu'il y faut du transport, & que la semence est refroidie à l'instant qu'el- *La negatiue.*

le eſt iettée hors de ſes vaiſſeaux: auſſi toutes les Sorcieres s'accordent en cela que la ſemence qu'elles reçoyuent du Diable eſt froide comme glace.

La ſemence du Diable froide comme glace.

Mais d'auantage penſons nous que Dieu, qui eſt ialoux de ſon honneur, & qui ſe louë en ſes œuures, voulut donner & infondre l'ame au fruict qui prouiendroit d'vne copulation ſi abominable?

Il ne peut riẽ naiſtre de l'accouplement de l'hõme auec la beſte.

Ie dy bien de plus: c'eſt qu'il naiſtra rien ſi la Sorciere vient à eſtre accouplée auec vn mouton, vn chat, vn chien, ou vne autre beſte naturelle pour la diſproportion qu'il y a entre eux: Que ſi le contraire auoit lieu, il n'eſt pas que l'on n'euſt veu les deux femmes qui furent bruſlées l'vne à Thoulouſe, & l'autre à Paris accoucher des œuures d'vn chien naturel qui les cognoiſſoit charnellement: l'on verroit encore le monde remply pour la pluſ-part de fruicts prouenus de tels embraſſemens: car ce n'eſt pas dés auiourd'huy qu'ils ſont en practique; La loy de Dieu punit deſ-ja de mort l'homme & la beſte qui aurõt eſté accouplez enſemble: D'où ie conclu que ſi pour la diſproportion qui eſt entre l'homme & la beſte brute, il ne peut rien ſucceder de la copulation, qui pourroit aduenir entre eux, qu'à plus forte raiſon ne doit il rien naiſtre de l'accouplement de Satan auec la Sorciere, ſoit que Satan emprunte le corps d'vn pendu, ou ſoit qu'il s'en baſtiſſe vn des Elemens.

Bod. lib. 3. c. 6. de ſa Demonom.

Leuit. 18. 20.

Et de cecy l'on peut tirer vne reſponce, à ce que nous auons dit des monſtres qui naiſſent en la mer de deux poiſſons de diuerſes eſpeces: Car il

il y a beaucoup de proportion entre ces deux animaux, nonobstant la diuersité de leurs especes : nous voyons au semblable qu'en terre la mule naist d'vn asne & d'vne iument, & le Basilic d'vn coq & d'vn crapaut. *La mule d'vn asne, & d'vne iument. Le Basilic d'vn coq & d'vn crapaut.*

Quant à l'homme marin, c'est vne chose ridicule de croire qu'il prouienne de la semẽce d'vn homme mort, comme aussi d'estimer que la charongne d'vn homme mort puisse produire quelque semence propre à la generation : car c'est sans doute que l'homme marin est procreé de deux poissons, & que la nature qui s'esgaye à la varieté luy baille la figure d'homme qu'il porte en dessus : aussi de mesme en terre elle à procrée des animaux qui retirent à la figure de l'homme, comme est le singe, & la beste du bresil que l'on appelle Paresse, laquelle estant de la stature d'vn renardeau resemble à vne femme quant à la face, & aux cheueux sauf en ce qui est du museau qu'elle a fort difforme. *L'homme marin.* *La beste Paresse retire à la femme.* Raimond. en son anti. c. 32.

Pour ce qui est de l'opinion de S. Thomas, & du Nauarre ie la nieray, auec la permission toutesfois de ces grands personnages, que ie respecte & honnore autant qu'il m'est possible : car si les Philosophes, & Naturalistes n'admettent point la generation sinon que les deux semences se r'encontrent, comme se peut il faire que leur opinion ayt lieu?

Laquelle responce seruira aussi pour ce que nous auõs dit du chat, & pour ce que l'on pourroit encor alleguer des iumens d'Espagne, que l'on dit conceuoir en quelque endroit d'vn seul Zephire. *Iumens d'Espagne conçoiuent du Zephire.*

Des enfans monstrueux qui naissent en terre.

Pour le regard des enfans mõstrueux qui naissent en terre, l'on sçait que cela prouient ou de la trop grande abondance de matiere, ou bien de la puissance imaginatiue, qui est telle que comme vn cachet elle imprime au corps de l'enfant, qui est dans le ventre de la mere, ce que la mere conçoit en la fantasie; Si ce n'est que nous croyons plustost que Dieu, duquel les iugemens sont secrets, chastie en ceste facon les meres qui s'addonnent à des accouplemens des-ordonnez & abominables.

Que si bien les histoires font mention d'vn Merlin, des Huns, des habitans de Cypre, & d'autres, & qu'elles r'apportent qu'ils sont issus des Demons, il ne s'ensuit pas pour autant que la chose soit veritable: les Historiographes escriuent quelquesfois, & le plus souuent sur la parole d'autruy, sans qu'ils s'informent plus auant de la verité.

Rhea enceinte des œuures du Dieu Mars, & Olympias de celle de Iupiter.

L'on bruit que Rhea qui estoit mere de Romulus & de Remus fut rẽdue enceinte des œuures du Dieu Mars, & Olympias mere d'Alexandre de celles de Iupiter estant en forme de Cygne. & qui est celuy qui adioustera foy à cela? Pourquoy ne croirons nous pas plustost que ces femmes ont couuert leurs incestes & adulteres du manteau des Dieux? Voyla pourquoy ie tiens que la vefue dont parle Bodin a esté engroissée d'vn homme naturel, & non pas d'vn Demon, & que Dieu a permis qu'elle ayt enfanté vn monstre, à fin de la punir de l'accouplement illicite & detestable, dont elle s'estoit seruie pour rassasier ses appetis lubriques & des-ordonnez.

Il

Il ne nous reste plus sinon de refuter le passage de la Genese, ou il est dit. *Que les fils de Dieu cogneurent les filles des hommes* : Mais qu'est-il besoin de nous y arrester, veu que tant de gens doctes l'ont interpreté ? Il n'y a doute que les fils de Dieu ne soyent ceux qui ont esté aggreables au Dieu viuant : Car ils sont mesmes appellez Dieux en quelque endroit par le Royal Prophete Dauid, tout ainsi que quelques noms que l'on donne à Dieu, peuuent estre attribuez aux hommes. *Les fils de Dieu*

Aussi de plus comme le desir charnel est seulement necessaire à ceux qui ont besoin de successeur pour se conseruer chacun en son espece, & que les Anges & Demons ne meurēt iamais, c'est pourquoy ils ne sont point subiects aux flammes d'amour, & qu'ils n'ont pas les parties esquelles s'engendre l'appetit, & la sensualité, qui sont les parties inferieures de l'homme. *Le desir charnel necessaire seulement à ceux qui ont besoin de successeurs.*

CHAPITRE XIV.

Du transport des Sorciers au Sabbat.

FRançoise Secretain confessa en quatriesme lieu qu'elle auoit esté vne infinité de fois au Sabbat : ce qui me donnera occasion de parler du transport des Sorciers : il y en a qui l'ont nié tout à plat, & mesme le Cōcile d'Aquilée repute infidelle, celuy là qui croit que les Sorcieres sont transportées d'vn lieu en autre en la sorte qu'elles estiment : & Nauarre resoult que c'est peché mortel de le croire ainsi. *La negatiue.* Vlric. Molit. de Lam. Vair. de Incantatio. lib. 2. cap 13. Vvier de prestig. lib. 2. cap. 29. Can. episcopi 26. q. 5.

L'affirmatiue.
Mall Malefic. par.2. q. 1. Bod.lib.2.c.3. de sa Demonom. Remig.lib.1. Demonol. c.14. Grillan. de Sortileg. q.7. num.26.Dan. en son Dialo. au 4.point. Bod. au lieu prealleg.

Ce neantmoins ie me suis tousiours laissé facilement persuader le contraire, tant pour l'authorité de ceux qui ont tenu ceste opinion, que pour les confessions conformes que font presque tous les Sorciers d'estre portez au Sabbat: mesme qu'il s'en est trouué, lesquels n'estans pas Sorciers, & s'estans toutesfois frottez de certaine gresse à l'exemple & sollicitation de leurs femmes, & fermiers y ont esté transportez à cét & deux cens lieuës loing de leur habitation, de maniere qu'ils auoyent assez de peine de s'en retourner en leur maison.

Comme les Sorciers sont transportez au Sabbat.

Ie viendray à ce que i'en ay apprins. Françoise Secretain disoit que pour aller au Sabbat elle mettoit vn baston blanc entre ses iambes, & puis prononçoit certains mots, & deslors elle estoit portée par l'air iusques en l'assemblée des Sorciers : Rollande du Vernois à confessé que lors qu'elle y fut, elle y alla sur vn gros mouton noir, qui la portoit si viste en l'air qu'elle ne se pouuoit recognoistre: Thieuenne Paget r'apportoit que le Diable s'apparut à elle la premiere fois en plein mydi en forme d'vn grand homme noir, & que comme elle se fut baillée à luy, il l'embrassa, & l'esleua en l'air, & la transporta en la maison du pré de Longchamois, où il la cogneut charnellement, & puis la r'apporta au lieu mesme où il l'auoit prise: ce pré estoit le lieu, où se tenoit le Sabbat des Sorciers de Lonchamois, & d'Orcieres : Antide Colas disoit que le soir que Satan s'apparut à elle en forme d'vn homme de grande stature, ayant sa barbe & ses habillemens noirs, il la transporta au Sabbat, &

qu'aux autres fois il la venoit prendre sur son lict, & l'emportoit comme vn vent froid, l'empoignant par la teste:il seroit trop long de mettre icy par escrit tout ce que les autres Sorciers ont dit touchant ce subiect.

Mais ce qui me fait mieux croire le transport des Sorciers, c'est que Iesus-Christ luy mesme a esté transporté par le Diable sur le pinacle du temple de Hierusalem, & puis sur le sommet d'vne montagne : car si cela s'est faict en nostre Seigneur, pourquoy ne se pourra il pas faire aux Sorciers? Ie laisse le trāsport de S. Philippes, d'Ezechiel, d'Abacuc, d'Helie, d'Henoc, de S. Antide Archeuesque de Besançon, de S. Ambroise, de Pythagoras, du Philosophe de Thyanée, & d'vne infinité d'autres: Toutesfois ie ne puis oublier Symon le Magicien, lequel au defit qu'il eut contre S. Pierre entreprenant de voler dés le Capitole iusques au Mont Auantin estoit porté en l'air a l'ayde de Satan : bien est vray qu'à la parfin il tomba, & se fracassa les iambes, ce qui aduint diuinement, à fin que Dieu fut glorifié en S. Pierre, ny plus ny moins qu'il le voulut estre en Moyse, lors que sa verge tournée en serpent, deuora celles des Magiciens de Pharaon: car c'est ainsi que Dieu esleue ses ennemis pour les precipiter par apres à leur grande confusion & à son honneur.

Iesus-Christ transporté.

Act. 8. Ezec. 8. Philostr. D. Hiero. in Vair de Incantatio. li. 2. c. 13. Spin. de Strigib. c. 5.

Le transport de Symon le Magicien, & son deffi auec S. Pierre.

Exod. 7.

Ie n'oublieray pas encor que lors que les enfans de France estoyent en Espagne en hostage, il se presenta vn Magicien Alleman, qui promettoit de ramener ces Princes par l'air, mais l'on ne se voulut pas fier à luy : aussi estoit il a craindre

Vvier. de præstig. lib. 2. c. 29.

craindre que ces enfans passans par dessus quelques mers, il ne leur en print de mesme qu'au fils de Dedale, qui fit nommer vn bras de mer de son nom, pour ce qu'il s'y perdit en tombant dedans.

Au reste quant au Concile d'Aquilée, ceux qui admettent le transport des Sorciers y ont suffisamment respondu:& pour le regard du Nauarre, il semble qu'il vueille nier seulement le Sabbat, ce que l'on ne peut neantmoins faire auec raison, d'autant qu'il n'y a rien de plus asseuré que les Sorciers s'assemblent : car autrement il seroit impossible qu'ils s'accordassent si bien en ce qu'ils content de leurs Sabbats, attendu mesme qu'ils en ont plusieurs, & en diuers lieux:l'on void comme ils r'apportent tous vnanimement les offertoires des chandelles, les baisers, les danses, les accouplemens, les banquets, les battemens d'eau, qui se font en leurs assemblées : car tout y est de mesme tout par tout, ce qui se fait ainsi pour ce que le Diable est tousiours semblable à soy mesme, ny plus ny moins que le Singe est tousiours Singe.

Les Sorciers tous uniformes.

Le Diable tousiours semblable à soy-mesme. Le Singe tousiours Singe.

D'auantage comme confutera on ceux qui se sont trouuez au Sabbat, encore qu'ils ne fussent pas Sorciers? Pierre Vuillermoz, Christofle du village d'Aranthon en Sauoye, Claude, & Claude Charloz freres, & Perrenette Molard ont confessé qu'ils auoyent esté conduits au Sabbat soubs Coitieres en vn lieu appellé és Combes, & qu'ils y auoyent veu faire tout ce que nous venons de dire:cependant le plus aagé d'eux ne pouuoit pas exceder les dix ans; ie mets leur aage

De ceux qui se sont trouuez au Sabbat quoy qu'ils ne fussent pas Sorciers.

aage pour faire voir qu'ils n'estoyent pas Sorciers, & pour monstrer que le Diable n'auoit pas le credit ny l'authorité de leur representer en dormant vne idée de ces baisers, de ces offertoires, & autres choses semblables : finablement Antoine Tornier, & Iacquema Paget ont r'apporté que retournans vne fois de glanner & passans au long du pré de Longchamois, comme elles apperceurent que l'on tenoit le Sabbat au mesme lieu, elles mirent bas leurs fardeaux, & y allerent, & firent comme les autres, & puis reprindrent leurs fardeaux & se retirerent en leurs maisons. Ie ne sçay qui est celuy là qui voudroit maintenir que ces deux femmes fussent pour lors endormies, & que seulement elles allassent au Sabbat par fantasie & imagination.

CHAPITRE XV.

Comme & en quelle façon les Sorciers sont portez au Sabbat.

FRançoise Secretain y estoit portée sur vn baston blanc : Rollande du Vernois y alloit sur vn gros mouton noir, qu'elle cheuauchoit en forme d'vn cheual: Satan y transporta Thieuenne Paget, & Antide Colas estant en forme d'vn homme noir : Les autres y vont, tantost sur vn bouc, tantost sur vn cheual, & tantost sur vn ballet, & sortent le plus souuent par la cheminée : les vns se frottent auparauant de certaine gresse, les autres ne se frottent rien: il y en a lesquels n'estans pas Sorciers, & s'estans cependãt oincts

Comme les Sorciers sont portez au Sabbat.

Parac. de malefic. c. 16. Bod. lib. 2. de sa Demonom. c. 3. Remig. lib. 1. Demonol. c. 14.

oincts ne delaissent pas de s'enuoler par la cheminée,& d'estre transportez comme s'ils estoyét Sorciers.

La gresse, ny l'oignement ne seruent de rien aux Sorciers pour leur trãsport.

Neantmoins il ne faut pas croire que ce soit la gresse ny l'oignement, qui cause ce transport: car nons monstrerons cy apres que ny la gresse, ny les paroles, ny les caracteres ne seruent de rien aux Sorciers.

Ces derniers donc sont transportez par vne iuste permission de Dieu, qui les chastie ainsi pour leur trop grande curiosité.

Le Demon porte les Sorciers comme vn vent au Sabbat.

Parac. de malefic. cap.17. Vvier. de prestig. li.2. c.29.

Plutar. in Romulo.

Il s'en trouue encore qui vont au Sabbat sans beste, ny baston: Mais il faut croire aussi que le baston, ny la beste, ne profite non plus aux Sorciers que la gresse, ains que c'est le Demon seul qui est comme vn vent lequel les porte,ny plus ny moins que l'on voit vn tourbillon desraciner les arbres les plus hauts, & les transporter deux & trois lieuës loing de leur place: l'on a mesme veu des personnes estre transportées en ceste façon comme Romule, lequel estant entre ses Senateurs, au champ du Marais de la Cheure, fut esleué en l'air par vn tourbillon de tempeste qui suruint sans iamais plus retourner: aussi Antide Colas disoit que lors que le Diable la venoit prendre dans son lict pour la transporter au Sabbat, il estoit comme vn vent froid, qui la prenoit par la teste.

CHAPITRE XVI.

Les Sorciers vont quelquesfois de pied au Sabbat.

Les Sorciers vont de pied au Sabbat.

LEs Sorciers neantmoins vont quelquesfois de pied au Sabbat, ce qui leur aduient principale

cipalement lors que le lieu, où ils font leur assemblée, n'est pas gueres esloigné de leur habitation: Pierre Gandillon, George Gandillon son fils, & Antoine Gandillon sa fille alloyent ainsi a pied au Sabbat en vn lieu appellé és Fontenailles, distant de deux traits d'arquebuse de Nezan, qui estoit le lieu de leur origine & domicile: Clauda Iamprost, Clauda Ianguillaume, Iacquema Paget d'Orcieres, alloyent aussi au Sabbat à pied au pré de Longchamois, distant d'Orcieres d'enuiron vn quart de lieue: gros Iacques y a esté de mesme façon tant au pré de Longchamois, qu'en vn autre lieu appellé és Combes soubs Coirieres, auquel lieu Pierre Vuillermoz, l'Aranthon, Claude & Claude Charloz freres, & Perrenette Molard ont semblablement esté à pied: Pierre Vuillermoz adioustoit que pour y aller il failloit passer vn petit bief: Ianne Platet, & Clauda Paget y alloyent encor' ainsi en vn lieu appellé au Mont: i'ay leu que le mesme se faisoit en plusieurs autres endroits: mais il n'y a point de doute, que quelquesfois ces Sorciers n'ayent esté portez au Sabbat par le Diable, comme ceux dont nous auons parlé au chapitre precedent: car eux mesmes l'ont ainsi confessé. *Exemples.*

CHAPITRE XVII.

Si les Sorciers vont en ame au Sabbat.

IL y en a d'autres qui tiennent que les Sorciers vont le plus souuent au Sabbat en ame seulement, ce que l'on verifie par plusieurs exemples *Bod. lib. 2. c. 5. de sa Demonoma.*

de quelques Sorciers, lesquels estans demeurez comme morts en leurs maisons par l'espace de deux ou trois heures, ont en fin cõfessé que pour lors ils estoyent en esprit au Sabbat, r'apportant particulierement tout ce qui s'estoit fait, & passé au mesme lieu : & à ce propos Gros Iacques disoit que l'on pouuoit bien aller au Sabbat en ame seulement: & Clauda Coirieres disoit aussi, que si son esprit auoit esté au Sabbat, elle n'en sçauoit rien : George Gandillon la nuict d'vn Ieudy Sainct demeura dans son lict cõme mort par l'espace de trois heures, & puis retourna à soy en sursaut, il a du depuis esté bruslé en ce lieu auec son pere & vne sienne sœur.

Sorciers qui sembloyent estre morts retournent à eux.

Il y a quelque temps qu'vn certain du village d'Vnau au ressort d'Orgelet amena sa femme en ce lieu, & l'accusoit d'estre Sorciere, disant entre autres choses qu'à certaine nuict d'vn Ieudy, comme ils estoyent couchez ensemble, il se donna garde que sa femme ne bougeoit, ny souffloit en façon quelconque, surquoy il commença à l'espoinçonner sans neantmoins qu'il la peust iamais faire esueiller, & a ceste occasion il tomba en vne peur, de maniere qu'il se voulut leuer pour appeller ses voisins: mais quelque effort qu'il fist, il ne luy fut pas possible de sortir du lict, & luy sembloit qu'il estoit entrappé par les iambes, mesme qu'il ne pouuoit pas encor crier: cela dura bien deux ou trois heures, & iusques a ce que le coq chanta : car lors la femme s'esueilla en sursaut, & sur ce que le mary luy demanda qu'elle auoit, elle respondit qu'elle estoit si lasse du trauail, qu'elle auoit eu le iour
prece

precedent, qu'estant pressée du sommeil, elle n'auoit rien senty de ce que son mary luy auoit fait: alors le mary eut opinion qu'elle venoit du Sabbat, pource mesme que des-ja au parauant il la soupçonnoit quelque peu, à raison qu'il estoit mort du bestail à quelques siens voisins qu'elle auoit menacez precedemment.

Et certes il y a grande apparence que ceste femme auoit esté en esprit au Sabbat: parce premierement que l'ectase dont nous auons parlé luy aduint la nuict du Ieudy, qui est la nuict ordinaire du Sabbat. *La nuict du Ieudy est la nuict ordinaire des Sorciers.*

D'auantage comme le coq chanta elle s'esueilla en sursaut, selon que nous auons dit: or le Sabbat qui se fait nuictamment dure iusques à tant que le coq chante, mais depuis qu'il a chãté tout vient à disparoir. *Le coq chantant, le Sabbat cesse.*

Troisiesmement l'excuse qu'elle print monstre bien qu'il y auoit de la malice de son costé: Car quel homme a on iamais veu si endormy d'vn trauail, & labeur precedent que l'on n'ayt peu facilement esueiller? George Gandillon s'excusoit de la mesme façon, lors que l'on luy demanda pourquoy il ne s'estoit point esueillé, encore que l'on l'eust poussé rudement plusieurs fois.

En quatriesme lieu il se recognoist qu'il y auoit du Sortilege, en ce que le mary se sentoit entrappé par les iambes, & qu'il ne pouuoit crier. *Le mary se sent entrappé par les iambes, & ne peut crier.*

Finablement les Escheuins d'Vnau, qui assistoyent le mary, aueroyent que ceste femme estoit descendue de parens que l'on suspectoit

des-ja de Sorcellerie: Voyla comme l'on peut dire que les Sorciers vont au Sabbat en ame, & esprit : à quoy est conforme ce que Pline escrit en ces mots; *Nous auons*, dit-il, *trouué entre les exẽples d'Hermontin Clazomenien, que l'ame laissant le corps a accoustumé d'aller çà & là, & r'apporter de bien loin les choses, lesquelles ne se peuuent sçauoir que par celuy qui est present, delaissant cependant le corps my-mort iusques à ce que les ennemis qui se nomment les Cantarides, ayans bruslé le corps osterent comme la gaine à l'ame qui retournoit.*

La negatiue.

Mais chacun en iugera selon qu'il luy plaira: quant à moy ie n'ay iamais esté de ceste opinió, & croy que la chose soit du tout impossible : car s'il est ainsi, que l'ame estant separée du corps, il faut necessairement que la mort s'en ensuyue, comme se pourra il faire que le Sorcier, qui aura esté en esprit au Sabbat, retourne par apres en vie par le ministere du Diable ? Cela ne peut estre que par miracle, qui conuient & est propre à Dieu seul, & non pas à Satan, qui n'opere rien que par les causes secondes & naturelles, & lequel pour ceste raison n'a pas le pouuoir de resusciter les morts: car si bien vn Poëte à escrit qu'Erichtho Sorciere de Thessalie resuscita vn soldat mort, qui prognostiqua à Sexte Pompée le succés de la guerre Pharsalique, il ne faut pas pour autant conclurre que cela soit veritable : c'estoit le Diable qui s'estoit mis dans le corps du defunct, & qui parloit par sa bouche, ou bien qui s'estoit seruy d'vn corps fantastique & emprunté, comme il fit lors que Saül consulta la femme d'Endor, pour euocquer l'ame de Samuel,

Psalm. 135. D. Thomas Grillan. de Sortileg. q. 10. nu. 1. Richer. au discours des images c. 38.

Erichtho est veuë resusciter vn soldat mort.

muel, à fin de sçauoir de luy s'il donneroit la bataille aux Philistins, ou bien s'il la continueroit en vn autre temps.

Ie sçay encor que l'on a escrit qu'Apollonius de Thyanée resuscita à Rome vne ieune fille le iour de ses nopces: mais qui ne dira que ce Philosophe, qui n'auoit autre but que de se deifier, rendit premierement l'espouse endormie d'vn sommeil si profond, qu'il sembloit qu'elle fut morte, & que par apres la force du venin passée, comme la fille s'esueilla, il fit croire qu'il l'auoit resuscitée?

Apollonius de Thyanée est veu resusciter vne ieune fille.

Ie dy bien au cõtraire que deslors qu'il a esté question de resusciter vn mort à bon escient, les Sorciers n'y ont veu goutte, selon que nous lisons d'vn Symon Magus, d'vn Eunomianus, d'vn Polychronius Monothelita, lesquels s'estans trauaillés à resusciter quelques morts, ils y ont perdu entierement le Nort: aussi bien que les heretiques qui s'en sont voulu mesler, comme Luther, ce que Cochlæus touche en sa vie: mais que dirons nous si tout le rebours est aduenu à ces derniers. Car nous lisons d'eux que feignans de resusciter des hommes vifs, les hommes se sont trouuez morts; tesmoins Caluin, dont parle Hierosme Bolsecque en sa vie, & vn autre Ministre du costé de Polongne & de Hongrie, dont fait mention Alanus Copus au sixiesme liure de ses Dialogues, & apres luy le Cardinal Bellarmin en ses Controuerses: c'est ainsi aussi que Cyrola Patriarche des Arriens en aueugla vn, qui se feignoit estre aueugle.

Les Sorciers n'ont iamais peu resusciter aucun mort. Exemples.

Les heretiques n'ont iamais peu resusciter aucun mort. Luther.

Les heretiques feignãs de resusciter quelques hõmes, il les ont rendu morts. Caluin.

Cyrola Patriarche des Arriens.

Mais cõme est ce que les heretiques resusci-

teront les morts, puis que les Prophetes de Balaan n'ont peu faire descendre le feu du Ciel, & que Manichée n'a peu guerir l'enfant du Roy malade,&que Luther s'est veu en grand danger voulant chasser le Diable du corps d'vne sienne disciple?

L'opinion de l'autheur. Grilland. de Sortileg. q. 7. num. 4.

Satan suppose vn fantosme.

I'ayme donc mieux dire que les Sorciers assistent quelquesfois au Sabbat,& à d'autres non, & que lors qu'ils y assistent ils y vont en corps & en ame,& que Satan suppose vn fantosme en leur place, qui à leur ressemblance, si bien que l'homme embrasse le plus souuét vn simulachre au lieu de sa femme, ny plus ny moins que les Poëtes feignent qu'Ixion embrassa vne nuée au lieu de Iunon.

Satan se met en Succube.

Satan se met encore pour lors quelquesfois en Succube,que le mary cognoist comme si c'estoit sa femme:il ne faut point douter qu'à d'autresfois les Sorciers n'aillent en corps & en ame au Sabbat, sans que Sată suppose aucun fantosme en leur place: mais quand cela aduient le Diable endort si profondement ceux de la maison auec vne mandragore, ou quelques autres breuuages narcotiques, qu'ils ne se peuuent esueiller pour quelque bruit que l'on face, tellement que le mary qui aura veu coucher sa femme auant que s'endormir, aura le matin ferme opinion qu'elle n'aura point bougé de toute la nuict,&neantmoins elle aura esté au Sabbat par l'espace de deux ou trois heures.

Le Diable endort ceux de la maison. Remig. lib. 2. Dæmonol. c. 4.

Des Sorciers qui demeurẽt cõme morts.

Quant aux Sorciers qui demeurent insensibles,& comme morts, il est à croire que Satan les endort comme ceux dont nous venons de parler,

parler, & qu'il leur represente en dormãt ce qui se fait au Sabbat, si viuement qu'ils pensent y auoir esté: d'où vient qu'ils en r'apportent merueille: mais ie tiens que cecy n'aduient iamais, sinon à ceux qui ont des-ja esté corporellement en l'assemblée des Sorciers, & qui se sont precedemment rangez soubs l'estendard de Satan.

c. episcopi 26. q. 5. Spinel de Strigib. c. 14. Binsfeld. de confessio. malef. conclus. 7. dub. 5.

CHAPITRE XVIII.

Le Sabbat se tient ordinairement de nuict.

FRançoise Secretain adioustoit qu'elle alloit tousiours au Sabbat enuiron la minuict: Iacques Bocquet, Rollande du Vernois, Clauda Iamprost, Clauda Iamguillaume, Thieuenne & Iacquema Paget, Antoine Tornier, Pierre Gandillon, George Gandillon, Antoine Gandillon, en somme tous les autres Sorciers que i'ay eu en main ont dit le mesme: Or ce n'est pas chose nouuelle ny estrange que Satan face ses assemblées de nuict, veu que Iesus-Christ nous asseure que celuy qui faict mal, à la lumiere en haine, & qu'ailleurs il est dit que Satan est le recteur des tenebres: aussi trouuons nous qu'il fait ses efforts ordinairement de nuict, comme il s'est veu aux aisnez des hommes, & des bestes d'Ægypte, qu'il tua au point de la minuict.

Les Sorciers vont de nuict au Sabbat.

Pourquoy Satan faict ses assemblées de nuict.

Ad Ephes. 6. Matth. 8.

Exod. 11.

Mais ce malin encor à bien monstré qu'il se plaisoit aux tenebres, en ce qu'il à voulu de tout temps que ce que l'on luy offriroit fust noir, comme nous lisons dans Ouide, & Alexandre d'Alexandrie: estãt au contraire la couleur blan-

lib. 5. fastor. lib. 3. genial. c. 12.

2. de legib. che aggreable à Dieu selon que dit Cicerō: aussi le blanc signifie la candeur, la netteté, l'innocence, l'humilité, la chasteté; d'où vient qu'il est escrit dans l'Apocalipse, que celuy qui aura esté victorieux sera reuestu de blanc : & à ce propos ie diray qu'vn peu au parauant que la paix se conclud, & aresta entre le Roy de France, Loys XI. & le Roy d'Angleterre au lieu de Picqueny, ce qui fut fait le 26. d'Aoust de l'an 1475. vn pigeon blanc se vint poser sur la tente du Roy d'Angleterre, vray augure de ceste paix, comme r'apporte Philippes de Cōmines en son histoire.

Apocal. 3.

c. 77.

Satan conuoque les Sorciers de nuict, afin qu'ils ne soyent descouuerts.

Il est encore vray-semblable que Satan conuoque les Sorciers de nuict, à fin qu'ils ne soyent descouuerts : car pour mesme raison ils dansent en leurs assemblées doz contre doz, & voire qu'ils se masquent maintenant pour la plus part, comme l'a recogneu Clauda Paget appellée la Foulet.

Grillan. de Sortileg. c. 4. num. 3.

Les Sorciers dansent doz contre doz.

Ils se masquent pour le iourd'huy.

Le coq chantāt tout viet à disparoir au Sabbat.

Toutesfois ces assemblées Diaboliques se fōt tellement de nuict, que lors que le coq a chāté, tout vient à disparoir : ce que ie sçay par le r'apport des prenommez, & specialement de Clauda Iamguillaume, d'Antoine Tornier, de Iacquema Paget, qui ont dit qu'elles n'auoyent gueres demeuré au Sabbat, pour ce que le coq chanta incontinent qu'elles y arriuerent.

La voix du coq funeste à Satan.

Le Demon craint vne espée nue.

Il y en a qui ont estimé que la voix du coq est funeste à Satan, tout ainsi qu'elle est formidable au Lyon: & à la verité si le Demō a crainte d'vne espée nue, il pourra bien auoir peur de la voix du coq.

L'opinion de l'autheur.

Mais ie tiens plustost que Dieu, qui est misericor

ricordieux, veut par ce moyen attirer à repentance ces pauures gens abusez, qui l'ont renoncé à l'exemple de S. Pierre, lequel recogneut sa faute apres que le coq eut chanté trois fois, occasion pourquoy cest animal est resté pout vn aduertissement aux Prelats & Pasteurs de faire leur deuoir. Venõs maintenãt au iour du Sabbat.

S. Pierre recognoit sa faute apres que le coq eust chãté trois fois.

Le coq resté pour aduertissement aux Prelats, & Pasteurs.

CHAPITRE XIX.

Du iour du Sabbat.

I'Ay estimé autrefois que le Sabbat se tenoit seulement la nuict du ieudy, d'autãt que tous les Sorciers que i'ay veu, l'ont ainsi rapporté: mais depuis que i'ay leu que quelques vns de la mesme secte ont confessé, qu'ils s'assembloyẽt, les vns la nuict d'entre le lundy & le mardy, les autres la nuict d'entre le Vendredy & le Samedy, les autres la nuict qui precedoit le Ieudy, ou le Dimenche, de là i'ay conclu qu'il n'y auoit point de iour prefix pour le Sabbat, & que les Sorciers y võt lors qu'ils y sont mãdez par Satã.

Les Sorciers n'ont point de iour prefix pour le Sabbat.

I'adiousteray icy ce qu'Antide Colas à cõfessé à ce propos, sçauoir que par enuiron sept ans elle auoit esté au Sabbat à vn chacun bon iour de l'année, comme à Noel, à Pasques, à la feste Dieu, & autres iours semblables, & que pour la derniere fois elle y fut vn soir des festes de Pasques en la Combe Saincte Marie, où se retrouuerent enuiron quarante personnes: & disoit de plus, que le soir de Noel precedent, elle y fut entre la messe de la minuict & celle du point du iour: voila comme aux bons iours ce malin celebre ses assemblées, & retire la creature du seruice de Dieu.

Vne Sorciere va au Sabbat aux iours de festes les plus solemnels de l'année.

CHAPITRE XX.

Du lieu du Sabbat.

LEs vns ont remarqué que le lieu du Sabbat est tousiours notable, & signalé par le moyẽ de quelques arbres, ou croix: mais quant à moy, ie ne sçay qu'en dire, pource que les Sorciers du costé de Longchamois s'assembloyent en vn pré, qui est sur le grand chemin tirant à S. Claude, ou l'on voit les ruines d'vne maison: ceux du costé de Coirieres au contraire tenoyent leur Sabbat soubs le village de Coirieres proche l'eau, en vn lieu appellé és Combes, qui est du tout sans chemin: Pierre Gandillõ, George Gandillon, & Antoine Gandillon s'assembloyent en vn lieu dit és Fontenelles soubs le village de Nezan, qui est vn lieu assez descouuert: & Iacquema Paget, & Antoine Tornier disoyent que le Sabbat des Sorciers de la Mouïlle se tenoit en la court du Prioré du mesme lieu: d'où il se void qu'il ne se faut pas beaucoup arrester au lieu des Sabbats, & assemblées des Sorciers, lesquels aussi n'ont pas beaucoup de peine de s'y retrouuer, veu que Satan les y conduit & porte.

Les Sorciers tiennẽt leurs Sabbats indifferemment en tous lieux.

Bien diray-ie qu'il faut qu'il y ayt de l'eau en ce lieu, au rapport d'Antoine Gandillon: Car comme l'on luy demanda si elle auoit esté en la Georgiere, elle respondit que le Sabbat ne se tenoit pas là, par ce qu'il n'y auoit point d'eau.

Il conuient qu'il y ayt de l'eau au lieu du Sabbat.

Or ie croy que l'eau est requise au Sabbat, d'autant que pour faire la gresle, les Sorciers battent ordinairement l'eau auec vne baguette, mesme

Pourquoy l'eau est requise au Sabbat.

mesmement qu'à faute d'eau ils vrinent dans vn trou qu'ils font en terre, & puis battent leur vrine.

CHAPITRE XXI.

De ce qui se fait au Sabbat, & mesme de l'Offertoire des chandelles, du Baiser, des Danses, de l'Accouplement du Demon auec les Sorciers, des Festins, du Conte que rendent les Sorciers à Satan, du battement d'eau pour la gresle, de la Messe que l'on y celebre, de l'eau beniste que l'on y fait, & comme Satan se consomme en feu & reduit en cendre.

LE cinquiesme point de la confession de Frãçoise Secretain porte qu'elle auoit dansé au Sabbat, & qu'elle y auoit battu l'eau pour faire la gresle : ie ne doute pas qu'elle n'y eust bien fait d'autres choses: mais les Sorciers ne confessent iamais que la moitié de ce qu'ils ont fait: Neantmoins comme i'ay apprins à peu pres de plusieurs autres tout ce qui s'y faisoit, c'est pourquoy ie me propose de le coucher icy par escrit, puis que l'occasion s'en presente.

Les Sorciers ne confessent iamais tout.

Les Sorciers donc estans assemblez en leur Synagogue, adorent en premier lieu Satan, qui apparoit là tantost en forme d'vn grand homme noir, & tantost en forme d'vn bouc, & pour luy faire plus grand hommage, ils luy offrent des chandelles, qui rendent vne flamme de couleur bleuë, & puis le baisent aux parties honteuses derriere: quelques vns le baisent sur l'espaule : à d'autrefois encor il tient vne image noire qu'il fait

Bod. lib. 2. de sa Demonom. c. 4.

Les Sorciers adorent Satan, luy offrẽt des chandelles, & le baisent.

fait baiser aux Sorciers, comme l'a confessé Antide Colas, qui disoit qu'en la baisant ils offroyent vne chandelle, ou buche d'estrain ardante: Ieanne Platet & Clauda Paget, ont r'apporté que le Diable leur bailloit ces chandelles, & que deslors qu'ils les auoyent offertes, ils ne sçauoyent qu'elles deuenoyent.

Les Sorciers dansent au Sabbat.

Caron en son Ante christ marq. 1.

Remig. lib. 1. Demon. c. 17.

Pourquoy les Sorciers dansent doz contre doz.

Ils se masquët pour le iourd'huy.

Il y a des Demons qui assistent aux danses des Sorciers.

Par apres ils dansent, & font leurs danses en rond doz contre doz: les boiteux y vont plus dispostement que les autres au r'apport de Clauda Iamprost, & de Françoise Secretain: car elles disoyent que les boiteux incitoyẽt les autres à sauter & danser: Or ils dansent ainsi doz cõtre doz, à fin de n'estre pas cogneuz: mais pour le iourd'huy ils ont vne autre inuention au mesme effect, qui est de se masquer, selon que Clauda Paget, ditte la Foulet l'a confessé.

Il y a encore des Demons qui assistent à ces danses en forme de boucs, ou de moutons, selon qu'il a esté verifié par les prenommez, & plusieurs autres, & mesme par Antoine Tornier, ayant recogneu que lors qu'elle dansoit vn mouton noir la tenoit appondue par la main auec ses pieds, qui estoyent comme elle disoit, bien haireux, c'est à dire rudes & reuesches.

Les Sorciers ont des haubois en leurs danses.

Les haubois ne manquent pas à ces esbats: Car il y en a qui sont commis à faire le deuoir de menestrier. Satan y ioue mesme de la flutte le plus souuent, & à d'autresfois les Sorciers se contentent de chanter à la voix: mais ils disent leurs chansons pesle-mesle, & auec vne confusion telle qu'ils ne s'entendent pas les vns les autres: Quelquesfois, mais rarement ils dansent

ſent deux à deux, & par fois l'vn çà & l'autre là, & tousiours en confuſion : eſtans telles danſes ſemblables à celles des fées vrays Diables incorporez, qui regnoyent il n'y a pas long temps.

Les danſes des fées.

Les danſes finies, les Sorciers viennent à s'accoupler : le fils n'eſpargne pas la mere, ny le frere la ſœur, ny le Pere la fille : les inceſtes y ſont communs : car auſſi les Perſes auoyent opinion que pour eſtre bon Sorcier & Magicien, il failloit naiſtre de la mere & du fils.

Les Sorciers s'accouplent au Sabbat par enſemble.

Le Sorcier doit ſortir du fils & de la mere,
S'il eſt vray ce que croit le Perſan temeraire.

Catul.

Ie laiſſe à penſer ſi l'on n'y exerce pas toutes les autres eſpeces de lubricité du monde : mais ce qui eſt encore plus eſtrange, c'eſt que Satan ſe met là en Incube pour les femmes, & en Succube pour les hommes : George Gandillon, & Antoine Gandillon l'ont ainſi recogneu, & deuant eux Antoine Tornier, Iacquema Paget, & pluſieurs autres.

Satan en Incube, & Succube au Sabbat.

Ces inceſtes, & lubricitez me font ſouuenir de ce que faiſoyent les Euchetes, & Gnoſtiques : car le iour du grand vendredy ſur le tard ils s'aſſembloyent auec pluſieurs filles, dont les vnes eſtoyent leurs ſœurs, les autres leurs tantes, & couſines, qu'ils cognoiſſoyent charnellement, & neuf mois apres retournoyent au meſme lieu, & prenoyent les enfans qui eſtoyent ſortis de ces accouplemens inceſtueux, puis les inciſoyẽt par tout le corps, & reſerroyent le ſang dans des phioles, & par apres bruſloyent les corps, &

Inceſtes & façõs de faire execrables des Euchetes, & Gnoſtiques.

meſ

mesloyent les cendres auec le sang qu'ils auoyét reserré,& en faisoyent vne sauce, dont ils assaisonnoyent leurs viandes & breuuages.

Les Sorciers banquettent, & se festoyẽt au Sabbat.

Les Sorciers apres s'estre veautrez parmy les plaisirs immondes de la chair banquettent, & se festoyent:leurs banquets sont composez de plusieurs sortes de viandes,selon les lieux & qualitez des personnes : par deça la table estoit couuerte de beurre,de froumage, & de chair:Clauda Iamguillaume,Iacquema Paget, & quelques autres disoyent qu'il y auoit vne grande chaudiere sur le feu dans laquelle chacũ alloit prendre de la chair.

L'on y boit aussi tantost du vin, & tantost de l'eau; Antoine Tornier disoit qu'elle y auoit beu du vin dans vn goubelet de bois, les autres ne parloyent que d'eau.

Il n'y a point de sel au Sabbat & pourquoy.

Le sel symbole de l'immortalité.

Leuit. 2.
Marc. 9.

Le sel signal de sagesse.

Mais il n'y a iamais sel : ce qui se fait pour ce que le sel est vn Symbole de l'immortalité, que le Diable à extremement en haine : outre que Dieu à commandé que l'on mesla du sel en tous sacrifices & oblations qui luy seroyent faictes: d'où vient que l'on s'en sert au Baptesme qui est vn Antidote souuerain contre la puissance du Diable : l'on peut encore adiouster que comme le sel est vn signal de sagesse, Dieu par vn secret iugement ne permet pas que l'on en vse au Sabbat,pour donner à cognoistre aux Sorciers que tout ce qu'ils font n'est qu'vne pure folie.

L'on se sert de pain au Sabbat.

Rem. lib. 1. Dæmo. c. 16.

Il y en a qui ont escrit que de mesme l'on ne s'y seruoit point de pain:mais Christofle du village d'Aranthon à r'apporté le contraire, & dit qu'elle auoit mangé au Sabbat du pain, de la chair,

chair, & du froumage.

Cependant tous les Sorciers accordent qu'il n'y a point de goust aux viandes qu'ils mangent au Sabbat, & que la chair n'est autre chair que de cheual.

Les viandes que l'on mãge au Sabbat n'ont point de goust.

Ils adioustent quasi tous, que lors qu'ils sortent de table, ils sont aussi affamez que quand ils y entrent: Antide Colas r'apportoit que les viandes estoyent froides: Clauda Vuillat du village de Mirebeau disoit que ce qu'on mangeoit au Sabbat n'estoit que vent: Christofle d'Aranthon disoit aussi à ce propos qu'il luy sembloit qu'elle ne mangeoit rien: d'où il se voit comme le Diable est tousiours trompeur, puis qu'il repaist les siens de vent au lieu de viandes solides, comme s'ils estoyent des Chameleons: i'ay leu que deux Comtes Sorciers à son exemple traictoyent leurs hostes de telle façon, qu'ils sortoyent tousiours affamez du festin: Mais Numa Pompilius, & Pasetes en faisoyent desja de mesme: toutesfois il faut croire que le plus souuent l'on mange au Sabbat à bon escient.

Les Sorciers ne se repaissent point des viãdes qu'ils mangent au Sabbat.

Les Chameleons viuent de vent.

Deux Cõtes Sorciers traittent de telle façõ que l'on sort affamé de leurs tables.

L'on mange le plus souuẽt au Sabbat à bon escient.

Le banquet paracheué l'on rend conte à Satan, de ce que l'on a fait dés la derniere assemblée; & ceux là sont les mieux venus qui ont fait mourir le plus de personnes, & de bestes, qui ont baillé le plus de maladies, qui ont gasté le plus de fruicts, bref qui ont commis le plus de meschancetez, & abominations: les autres qui se sont comportez vn peu plus humainement sont sifflez, & mocquez de tous: l'on les fait mettre à l'escart, & sont encore le plus souuent battus, & mal traittez de leur maistre: & de là est venu

Les Sorciers rendent cõpte à Satan au Sabbat.

Prouerbe entre les Sorciers.

venu commun prouerbe qui court entre eux, *fay du pis que tu pourras, & le Diable ne sçaura que te demander.*

Satan se bãde auec ses supposts cõtre le Ciel, & la terre.

C'est icy que Satan se bande auec ses supposts contre le Ciel, & qu'il conspire la ruine du genre humain: il fait renoncer de nouueau à ces miserables Dieu, Chresme, & Baptesme: il leur fait rafraischir le serment solemnel, qu'ils ont fait, de ne iamais parler de Dieu, de la Vierge Marie, ny des Saincts & Sainctes, si ce n'est par mocquerie & derision: il leur fait quitter leur part de Peradis: il leur fait promettre qu'ils le tiendront au cõtraire à iamais pour leur seul maistre, & qu'ils luy seront tousiours fidelles: il les exhorte par apres de faire le plus de mal qu'ils pourront, de nuire à leurs voisins, de les rendre malades, de faire mourir leur bestail, de se venger de leurs ennemis, vsant de ces mots, *vengez vous ou vous mourrez*: il leur fait de plus promettre de perdre & gaster les fruicts de la terre, & leur baille de la poudre, & de la gresse propre à celà, du moins il le leur fait ainsi croire.

Satan baille au Sabbat de la poudre & de la gresse aux Sorciers.

Satan fait iurer aux Sorciers qu'ils ne s'accuserõt point les vns les autres.

Remig. lib. 1. Dæmon. c. 18.

Il leur fait encore iurer bien solemnellement qu'ils ne s'accuseront point les vns les autres, & qu'ils ne r'apporteront aucune chose de ce qui se sera passé entre eux, selon que Iacquema Paget l'a confessé: Ce qui l'occasionnoit de ne rien dire contre Antoine Tornier: à quoy les Iuges doyuent bien auoir esgard.

Les Sorciers font la gresle.

Les Sorciers en sixiesme lieu font la gresle: le diray cy apres comme elle se fait.

L'on dit la Messe au Sabbat.

Quelquesfois encore l'on dit la Messe au Sabbat: mais ie ne puis escrire sans horreur la façon

auec

auec laquelle l'on la celebre, pour ce que celuy qui est commis à faire l'office est reuestu d'vne chappe noire sans croix, & apres auoir mis de l'eau dans le calice, il tourne le doz à l'autel, & puis esleue vn rōd de raue teinte en noir au lieu de l'hostie, & lors tous les Sorciers crient à haute voix, *Maistre ayde nous*. Raimond en son Antichrist c.7.num.5.

L'eau beniste du Sabbat.

Le Diable aussi pour faire l'eau beniste pisse dans vn trou à terre, & par apres les assistās sont arrousez de son vrine auec vn asperges noir par celuy qui fait l'office.

Satan se consomme en feu, & reduit en cendre. Bod. li.2.c 4. de sa Demonoma.

Finablement Satan prenāt la figure d'vn bouc se consomme en feu, & se reduit en cendres, laquelle les Sorcieres recueillent & cachent, pour s'en seruir à l'execution de leurs desseins pernicieux & abominables.

Matt.4.c. nec mirū 26. q.5.

Or auant que de mettre fin à ce chapitre ie desire que l'on remarque comme le Diable se fait Singe en tout du Dieu viuant : Car à quelle occasion se fait il adorer, sinon pour l'imiter : & ses danses ne se font elles pas à l'exemple des anciens Hebrieux, qui sautoyent en signe d'allegresse toutes & quantesfois qu'ils offroyēt quelque chose à Dieu, ou bien qu'ils luy chantoyent des loüanges ? comme il se lit de Dauid, quand il ioüoit de la harpe deuant l'arche du vieil Testament ? Mais ne iugerons nous pas encor que ce mal-heureux serpent se consomme, & reduit en cendre au Sabbat à l'imitation de ce que fit Iesus-Christ au dernier banquet, qu'il prepara à ses Apostres, où il leur donna son corps à manger, & son sang à boire ? Ie laisse ce qui est du sacrifice abominable qu'ils font, 2.Reg.6. Matth.26. Luc. 22. Marc.14.

E d'autant

d'autant que les cheueux m'herissent en teste quand i'y pense : & à la verité ie n'en eusse rien touché, n'estoit que ie tiens que c'est vn fort argument que nous pouuons prendre pour soustenir la realité du corps & du sang de Iesus-Christ au S. Sacrement de l'Autel : car si nous faillions en cela, le Diable ne feroit iamais rien au mespris de la Messe, à fin de nous laisser tousiours glisser de plus en plus en vne idolatrie perpetuelle: il en fait tout autant pour le regard des Sainctes Reliques, que nous adorons & venerons : car au mespris d'icelles il se fait baiser les parties les plus honteuses par ses supposts. Disons maintenant pour ne nous rien esgarer de nostre discours si les Sorciers font la gresle.

Argument pour la realité du S. Sacrement.

Pour les Sainctes Reliques.

CHAPITRE XXII.

Si les Sorciers font la gresle.

IAcques Bocquet, Françoise Secretain, Clauda Iamguillaume, Clauda Iamprost, Thieuenne Paget, Antoine Tornier, Pierre Gandillon, George Gandillon, Antoine Gandillon, Christofle du village d'Aranthon, & plusieurs autres ont confessé qu'ils faisoyent la gresle au Sabbat à fin de gaster les fruicts de la terre: ils battoyent, selon qu'ils disoyent, à cest effect l'eau auec vne baguette, & puis iettoyent en l'air, ou bien dedans l'eau certaine poudre, qu'ils auoyent eu precedemment de Satan, & par ce moyen il s'esleuoit vne nuée, laquelle se conuertissoit par apres en gresle, & tomboit la part ou il plaisoit aux

Les Sorciers confessent qu'ils font la gresle.

Comme les Sorciers font la gresle.

Sorciers:

Sorciers: D'où l'on peut tirer que ces gẽs là font la gresle.

A quoy sert ce que nous lisons d'vn Haguin Prince de Nouerge, qui combatoit ses ennemis à coups de gresle: des Brachmanes qui faisoyent tantost le beau temps, & tantost la pluye : d'vn Iulian & de quelques autres Prestres Sorciers lesquels firent plouuoir, sçauoir le premier en faueur de l'armée Romaine extenuée de soif soubs Marc Antoine, & les autres en faueur des François assiegez par les Espagnols en vne ville au Royaume de Naples : d'vn Henry Roy de Suece, & des Finnes, qui commandoyent aux vents, si auant que ces derniers les vendoyent aux marchands: à fin que ie ne parle de ce grand Pyrate & escumeur Oddo, lequel passoit sur la mer sans aucun nauire, & faisoit perir & enfondrer au milieu des vagues les nefs de ses ennemis, par le moyen des tempestes qu'il excitoit auec ses charmes & Sorcelleries.

Exẽple pour faire voir que les Sorciers font la gresle. Haguin. Les Brachmanes. Voi Vair de incanta. lib. 2. c. 14. Remig. li. 3. Damono. c. 12 Bod li. 2. c. 8. de sa Demono. *Henry Roy de Suece. Les Finnes. Oddo.* Ola. lib. 3. c. 4.

Ie ne dy pas aussi que l'on à voulu faire courir le bruit que les Princes du Nort, de Dannemarch, de Suede, & de Nouergue, auoyent enuoyé à la Royne Elizabeth d'Angleterre, deux Sorciers qui firent par leurs arts magiques esleuer les bourrasques, qui escarterent en vn moment ceste grande armée Espagnole, qui n'auoit pas eu de la memoire des viuans, sa semblable en l'an 1588.

Voi Florimõd de Raimond. en son Antechrist. c. 26.

Les Romains encore auoyent des Prestres, qui estoyent chargés de procurer, ou appaiser les foudres & tõnerres, dequoy ils ont faict des loix qui se retrouuent entre celles des douze tables.

Les Prestres Romains pour les foudres.

Satan peut faire la gresle.

Or ie ne doute point que Satan ne puisse faire la gresle: il y en a toutesfois qui tiennent, que lors que le Diable preuoit venir la tempeste, il fait croire aux Sorciers que ce sont eux qui en sont cause: les autres ont escrit que Satan garde dans des cauernes, comme dans des magasins, des nuées de gresle, qu'il tire de là, lors qu'il est inuocqué de ses supposts.

Bod. lib. 2. c. 2. de sa Demon.

Paracel. de malef. c. 4.

Mais posons que cela soit vray, comme ie croy qu'il peut estre, si est-ce qu'il ne s'ensuit pas pour autant que Satan ne face le plus souuent la gresle: car la gresle se fait naturellement, sçauoir par vn meslange de vapeurs, & exhalaisons qui sont esleuées en la moyenne region de l'air: Or ces matieres là comme toutes les autres qui sont naturelles obeyssent à Satan: ce que nous apprend entierement le discours de Iob, où il est dit, que comme le Diable eut obtenu de Dieu la puissance de nuire à Iob & de l'endommager, le foudre tomba tout aussi tost du Ciel, qui toucha ses oüailles, les vents s'esmeurent à l'instant qui luy ruinerent ses maisons, & accablerent ses enfans: bref le Ciel s'esleua tellement contre luy par les menées de Satan, qu'il perdit en vn seul moment tous ses moyens, quoy qu'il fut le plus riche homme de l'Orient.

Comme se faict la gresle.

Toutes matieres naturelles obeyssēt à Satan.

Tob. 1.

Il ne sera pas mal à propos d'alleguer icy, pour confirmation de nostre dire, les grenoüilles & serpens des Magiciens de Pharaon, par ce qu'il n'y a doute que ces bestes n'ayent esté faictes par vne apte application des choses agentes auec les patientes, qu'est l'opinion de

Exod. 8.

Les grenoüilles & serpēs des Magiciēs de Pharaon.

Sainct

Sainct Thomas, laquelle est fondée en raison, veu que les grenoüilles se font de corruption, & qu'il n'est pas inconuenient qu'vne verge ou baguette pourrie se conuertisse en serpent, selon qu'il a esté remarqué par quelques Naturalistes, qui disent que le semblable se faict des cheueux d'vne femme cachez dans vn fumier.

Thomas. Aug. Vair de Incāta. lib. 2. c. 12.

Vne baguette conuertie en serpent.

Le mesme se faict des cheueux d'vne femme.

Sans qu'il soit besoin de s'arrester à ce que ces choses, dont nous venons de parler, ont esté faictes en vn instant, d'autant que Satan & les Demons marchent en leurs actions d'vne si grande vitesse, qu'il semble que tout ce qu'ils font soit miracle : & celuy là qui pesera que la nature peut estre aydée & auancée par l'art, ne trouuera pas estrange que Satan face en vn momēt, ce que la nature produit auec quelque laps de temps, attendu mesme que les Alchimistes, si toutesfois nous les croyons, contrefont l'or en vn tour de main, encor que la nature y employe mille ans.

Les Demons operent en vn instant.

La nature peut estre auancée par l'art.

Les Alchimistes.

La nature employe mil ans à contrefaire l'or.

Or la gresle tombe facilement là part où veulent les Sorciers, à raison que cōme la puissance de Satan est grande en l'air, ce meschant conduit la nuée où il luy plaist : encor que Dieu ne permet pas tousiours que cela aduienne : ce que ie sçay par le rapport de Rollande du Vernois, de Françoise Secretain, & de quelques autres Sorcieres, qui ont dit qu'elles ont eu volonté à plusieurs fois de faire gresler sur les fruicts de certains villages, & cependant que la gresle alloit choir sur les rochers, & hautes montagnes sans porter aucun dommage.

La gresle tōbe où veulent les Sorciers.

Il y a des Sorciers pauures qui ne sont pas contens de la gresle.

Il se trouue mesme des Sorciers pauures, qui ne sont pas contens de la gresle, pour la crainte qu'ils ont de mourir par apres de faim : de façon qu'ils s'en combattent au Sabbat auec les riches : l'on en a bruslé en ce pays, qui l'ont ainsi recogneu, iusques à dire que comme les riches vouloyent quelquesfois faire la gresle, & que les pauures y contredisoyent, il failloit iouër aux dés pour sçauoir lequel des parties emporteroit.

Les Sorciers dãsent à l'entour d'vne gerbe de froment.

Antide Colas de Betoncourt à ce propos confesse que les pauues sont souuent en conteste au Sabbat auec les riches, lors qu'il est question de perdre les bleds, & disoit que les pauures l'auoyent vne fois gaigné par dessus les riches en la Combe Saincte Marie, où le Diable estant en forme d'vn grand homme noir les faisoit danser à l'entour d'vne gerbe de froument qui auoit l'espy renuersé contre terre.

Satan demãde aux Sorcieres de leurs cheueux lors qu'elles veulent faire la gresle.

Parac. de malef. c. 7.
Binsfeld. de confess. mal. f. concl. 5.

1. ad Cor. 11.

Mais ie me suis souuentesfois esmerueillé d'vne chose que fait Satan à l'endroit des Sorcieres, lors qu'elles viennent à faire la gresle: c'est qu'il leur demande de leurs cheueux : ie ne sçay s'il seroit point amoureux des cheueux de ces femmes : Bien diray-ie qu'il y a des Theologiés qui ont tenu que les mauuais Anges estoyét amoureux des cheueux des femmes, mesme que le Suffragan de Tresues dit que les Demons Incubes s'attachent plustost aux femmes qui ont les plus beaux cheueux, & à ce propos l'on allegue ce que S. Paul escrit aux Corinthiens, sçauoir qu'il faut que la femme marche le chef couuert à raison des Anges.

Toutesfois i'ayme mieux croire que les Sorcieres baillent de leurs cheueux à Satan, comme pour arres du contract qu'elles font auec luy, lesquels cependant ce mal-heureux ne pert pas: car il les decouppe menu, & puis les mesle parmy les exhalaisons, auec lesquelles il compose la gresle, d'où vient que nous trouuons ordinairement des petits poils dans ceste gresle. *L'opinion de l'autheur.* *Gresle de Sorciers.*

Il se peut faire encor que le Diable se sert de ces cheueux pour en bastir les sorts & malefices que nous voyons ietter aux Demoniaques.

Au reste il appert de ce que nous auons traité en ce chapitre, que le battement d'eau des Sorciers, non plus que la poudre qu'ils iettent, ne leur sert de rien pour faire la gresle: mais plustost est il vray-semblable que tout cela n'est qu'vn signal de la paction qu'ils ont auec Satan. *Le battemēt d'eau ny la poudre ne seruent de rien aux Sorciers pour la gresle.*

Bien qu'il pourroit estre que la poudre seroit telle qu'elle auroit quelque vertu, & proprieté suffisante pour exciter de la tempeste: car l'on a experimenté que le Salpestre meslé auec de l'alun engendre des nuées, & cause des foudres & des tonnerres en l'air: & Democrite disoit que si l'on brusle auec du bois de chesne, la teste & le gosier du Sancus, qui est vn poisson qui se nourrit en Egypte, où bien si l'on rostit son foye sur vne tuile rouge, cela fait tonner & plouuoir. *Matieres qui causent la tēpeste & les tonnerres.* Paracel. de malefic. c. 5. Mathio. sur Dioscor. lib. 1. c. 60.

CHAPITRE XXIII.

De la poudre des Sorciers.

FRançoise Secretain, confessa en sixiesme & septiesme lieu qu'elle auoit fait mourir

Loys Monneret, & plusieurs vaches: Ce qui me donnera occasiõ de discourir des calamitez que les Sorciers apportent : car ils nuisent aux personnes, au bestail, & aux fruicts de la terre : mais comme les moyens qu'ils tiennent en cela sont infinis, & pour la plus-part incogneus, c'est pourquoy ie toucheray seulement ceux qui sont les plus apparens.

De la poudre des Sorciers.

A quoy ils s'en aydent.

Les Sorciers auec leur poudre font malades, & quelquesfois mourir les personnes & le bestail.

Exemples.

Ie mettray en premier lieu la poudre dont ces gens là se seruent, qui est tantost noire, tantost blanche ou cendrée, & tantost d'vne autre couleur : Ils s'en aydent lors qu'ils font la gresle, comme nous auons veu au chapitre precedent : ils s'en aydent d'ailleurs contre les personnes, & les bestes pour les faire mourir, ou bien pour les rendre malades. Iacques Bocquet & Françoise Secretain voulans faire mourir Loys Monneret, ils luy firent manger vne crouste de pain soupoudrée d'vne poudre blanche, qu'ils auoyent eu precedemment de leur maistre : Thieuenne Paget, desirant de se venger de Claude Roy, mesla de la poudre dans vn fromage, duquel elle luy fit manger, il mourut incontinant apres : Michel Vdon, & Pierre Burgot ont confessé que leurs maistres qui se nommoyent, l'vn Moyset & l'autre Guillemin leur auoyent baillée vne poudre cendrée, de laquelle ils se frottoyent les bras & les mains senestres, & que par ce moyen ils faisoyent mourir tous les animaux qu'ils touchoyent.

Les Sorciers enterrẽt quelquesfois ceste poudre.

Il y en a d'autres qui enterrent de ceste poudre soubs le sueil d'vne porte, ou bien en quelque

que autre endroit, & comme l'on passe sur ce lieu là, l'on vient à prendre mal, selon qu'il est aduenu par ce qu'en fit Gros Iacques à vn hoste de Mi-joux, duquel nous parlerons cy apres.

Les vns ont pensé que la poudre qui est ainsi baillée par les Sorciers, est vraye poison : les autres n'ont pas esté de ceste opinion : mais quant à moy i'estime que l'vn & l'autre peut estre: car comme le Diable a la cognoissance de toutes les herbes, & de leur vertu, il luy est facile de composer vn venin, dont il fera part aux siens pour procurer par ce moyen la mort d'vne personne, ou la maladie d'vne beste : & il est vray-semblable que le pain, que mangea Loys Monneret estoit empoisonné : mais ie tiens aussi que la poudre qui se trouua dans le fromage, dont mangea Claude Roy, n'estoit pas poison, d'autant qu'ils furent plusieurs qui mangerent du mesme fromage, & neantmoins il n'y en eust point de malade que Claude : aussi sur quelques interrogats, que l'on forma à ce propos à Thieuenne Paget, elle respondit qu'elle estoit bien asseurée que ce fromage ne nuiroit à autre qu'à Claude Roy, par ce que son intentio estoit de faire mourir celuy la seul: c'est dõc Satan qui baille en ce cas secrettement la mort, ou la maladie, ce qu'il fait en meslant inuisiblement quelque ius venimeux parmy le manger de ceux, à qui le Sorcier veut faire mal.

Si ceste poudre est poison, ou non.

L'opinion de l'autheur.

Satan donne secrettement la mort ou la maladie.

Les deux exemples que i'allegueray rendront la chose plus euidente : Iacques Bocquet ayant esté battu par l'hoste de Mi joux, proposa de se

Exemples.

venger du tort, qu'il reputoit luy auoir esté faict: il met de la poudre soubs le sueil de la porte d'vne buge, ou l'hoste tenoit sept veaux, cinq desquels luy appartenoyent, & les deux autres à vn sien voisin : les sept veaux retournans des champs passent par dessus le sueil, cinq d'iceux, sçauoir les veaux de l'hoste moururent aussi tost, les deux autres demeurerent sains & entiers.

Antoine Tornier, ietta à certain iour sur le grand matin d'vne poudre dãs la fontaine d'Orcieres, estant en volonté de faire mourir par ce moyen le bestail de gros Claude fontaine, & defendit à Antoine Dauid son fils d'aller abbreuuer son bestail auant que celuy de gros Claude eust beu : Le fils n'estant pas souuenant de ce que sa mere luy auoit dit, ou plustost ne pensant pas au Sort, qu'elle auoit ietté, abbreuue le premier son bestail, il deuint dans peu de iours aueugle, estant mort en tel estat, sans que le bestail de gros-Claude se soit iamais trouué mal, non plus que celuy des autres qui abbreuuerent en la fontaine apres Antoine Dauid : Or si la poudre qu'Antoine Tornier ietta dans la fontaine d'Orcieres eust esté poison, il n'y a doute que le bestail que l'on y abbreuua incontinét ne fut mort, comme au semblable il est asseuré que les sept veaux, que l'hoste de Mi-ioux tenoit en sa buge, fussent tous morts, si la poudre que gros Iacques enterra soubs le sueil de la porte eust esté venimeuse.

Mais pesons d'ailleurs qu'il estoit impossible que ceste derniere poudre, estant enterrée en la

sorte que nous auons dit, eust la force de penetrer la terre, & passer iusques au bestail pour l'endommager.

CHAPITRE XXIIII.

Des onguents & oignements des Sorciers.

SEcondement les Sorciers ont des onguents, & oignemẽts qu'ils composent, si des-ja precedemment ils ne les ont eu de Satan : il y en a de plusieurs sortes: vn Italien en sa Magie naturelle descrit la composition de quelques vns : la plus-part de tels onguens se fait de gresse de petis enfans, que le Diable fait homicider aux Sorciers; Lesquels au surplus s'en frottent, quand ils vont au Sabbat, ou bien quand ils se mettent en loups: mais ie ne voy point que ces onguẽs puissent seruir en ce cas à autre effect, que pour assoupir & endormir les sens des Sorciers, à fin que Satan iouysse mieux à son aise d'eux.

Porta lib. 2. c. 26.

A quoy les Sorciers employent ces onguents, & oignements.

Dan. en son Dialog. au 4. point.

Aussi à d'autresfois ce malin esprit y entremesle de choses qui endorment du tout, comme de la Mandragore, ou de la pierre Memphite, & autres semblables, selon qu'il aduint à la vieille, dont parle Iean Baptiste Porta, laquelle s'estant frottée de certain oignement tõba comme morte à terre.

Dioscor. lib. 5. c. 115.

c. 26.

Cardan dit de plus, que l'oignement fait de petis enfans endort premierement ces vieilles, & par apres leur faict voir & songer merueilles.

lib. 18 de subtil.

Ceste gresse encor a aidé à sauuer de prison François Gaillard de Lõgchamois que nous detenions

Gresse qui ayde à sauuer vn prisonnier.

tenions en l'an 1600. pour vn assassin commis en la personne d'vn Alleman estranger : Clauda Coirieres estoit prisonniere en mesme temps pour Sortilege:elle auoit vne gresse, de laquelle elle frotta les mains à François Gaillard, celuy-cy tout aussi tost sortit par vne fenestre, & se ietta sur vne perche qui estoit estenduë le long des fenestres,où il estoit impossible qu'vn homme peust asseoir le pied, si ce n'est par arts Diaboliques : De là il monta sur le toict de la maison, & apres estre descendu, il s'enfuit iusques au chasteau d'Esprel, distant de deux lieuës de Sainct Claude, où il fut reprins: mais du depuis il a confessé que fuyant,il alloit d'vne si grande vistesse, que l'on ne la pourroit pas comprendre, & que sortant de la prison, il ne se sentoit pas, disant de plus que iamais il ne fut las, sinon des-lors, que pour oster la gresse dont ses mains estoyent frottées, il les laua de neige : Car en ce temps là il y en auoit abondamment.

Ie sçay bien qu'il y en a beaucoup qui trouueront estrãge cecy pour plusieurs raisons, mais principalement pour ce que l'on tient que Satan n'a point de puissance sur ceux qui sont reduits en prison:mais qu'ils lisent ce que ie traitte au chap. 46. & lors ils croiront facilement le contraire.

Les Sorciers se seruent de gresse pour faire mourir les personnes & le bestail, ou bien pour les rẽdre malades. Exemples.

Les Sorcieres se seruẽt d'autre costé de la gresse, dont nous parlons, pour faire mourir les personnes, & le bestail, ou bien pour les rendre malades.

Christofle du village d'Aranthon, a confessé que

que gros Iacques, & Françoise Secretain, luy firent frotter vne vache sur le derriere de certain oignement, & que la vache mourut le lendemain : Nous lisons aussi qu'en l'an 1536. il se trouua à Casal ville du Marquisat de Saluces, quarante tant hommes que femmes, qui frotterent d'vn onguēt les ticlets des portes, au moyē dequoy plusieurs personnes moururent:le bruit a couru icy que le mesme s'est fait dés vn an en çà à Geneue : ce qui ne leur est pas nouueau, par ce que le semblable leur aduint en l'année sus r'apportée, ayant l'oignement, dont les tiouers des portes furent frottez,causé vne peste en la ville si grande, que la plus-part des habitans en mourut : n'allons pas si loing, prenons ce qui s'est fait dedās ceste ville de Sainct Claude : en l'an 1564. Il y eut vn homme d'Orgelet, que ie ne nommeray pas, lequel mit la peste en vingt cinq maisons en frottant subtilement d'vne gresse, qu'il portoit dedans vne boette, quelques cuilliers qui appartenoyent aux maistres des maisons : mais il auoit vne autre boette, dans laquelle il portoit l'antidote, dont il vsoit tous les matins pour se preseruer & guarentir du mal qu'il tramoit aux autres : il fut en fin executé a Annecy, ou il confessa entre autres choses ce que ie viens de dire, & se repentoit sur tout de ce qu'il auoit fait mourir la maistresse de son logis : Ie sçay l'histoire du Sieur Millet qui estoit pour lors Scindique & Escheuin à S. Claude, & qui a veu son procés : Or il n'y a doute que tels onguents ne fussent vraye poison.

Vair. de Incanta. li. 2. c. 5. Bod. li. 4. c. 4. de sa Demónoma.

Gresse qui cause la peste.

Engresseurs.

Vn engresseur met la peste à S. Claude.

Mais

Mais à propos de ce que nous auons dit que les Sorciers causent quelquesfois la peste par le moyen de leurs oignemens, i'adiousteray qu'ils empoisonnent & infectent le plus souuent l'air, & les eaux : nous auons veu comme Antoine Tornier vouloit empoisonner la fontaine d'Orcieres pour faire mourir gros Claude Fontaine, & son bestail : La grand' peste descrite par Thucydide, qui affligea si miserablement la Grece, proceda de ce que les Peloponnesiens empoisonnerent plusieurs puits en la contrée de Pirée, selon que dit Arat : & du temps du fils de Philippe le Bel regnant en France il se trouua plusieurs lepreux és pays du Languedoc, & du Dauphiné, lesquels en se baignant clandestinement dans les puits, ils les infecterent de telle façõ, que peu de temps apres les peuples de ces contrées là furent tous entachez de la mesme maladie: ce qui fût cause que l'on brusla tous vifs ces premiers ladres.

Les Socciers empoisonnẽt l'air, & les eaux.

Exemples pour les eaux.

Riola.ad Fernel. de abd. ter.caus.lib.2. c.12.

Fulgos.lib. 9 c. 11.

Quant à l'air Nicephore Calixte recite que les Mages des Perses pour faire mal vouloir nostre religion, firent sortir vne fort mauuase & puante odeur du lieu où les Chrestiens estoyent: Et S. Augustin dit, que *les Sorciers ont le pouuoir d'enuoyer des maladies, & de corrompre & infecter l'air*: l'vn & l'autre est facile à faire: Car y a il rien de plus aisé que d'empoisonner l'eau ? Et si l'air se corrompt quelquesfois par l'odeur d'vn fumier, si auant que de là s'engendre vne peste en tout vn pays, pourquoy ne croirons nous pas que les Sorciers le puissẽt infecter par les odeurs graues, & puantes qu'ils ferõt sortir d'vn venin, qu'ils

Exẽples pour l'air.
lib.4. c.18.

in lib. de Diuinat.

qu'ils composeront à l'ayde de leur maistre? Nous lisons bien qu'apres que les soldats de M. Auidius Cassius Lieutenant de M. Antoine, eurent ouuert en Selancie ville de Babylonne vn coffre trouué au temple d'Apollon, l'air sortant de là se trouua si infect qu'il gasta de peste toute la contrée, & estant de là apporté en Grece, & de Grece à Rome, il excita vne telle pestilence, que la tierce partie du genre humain en mourut quasi. Card. de subtil. lib. 2.

Ie veux icy mettre par escrit, sur le subiect que nous traittons, l'histoire estrange d'vn de la Religion pretendue reformée, qui a esté executé à Nyõ, il n'y a pas quinze mois: celuy cy retournant de Berne se desesperoit, pour ce que son frere, qu'il auoit vnique, luy auoit fait perdre par procés la plus grand part de ses biens: Le Diable s'apparoit à luy soubs la figure d'vn grand homme noir, & luy dit que s'il se vouloit bailler à luy, il luy feroit non seulement r'auoir ses biẽs, mais feroit encor que tous ceux de son frere luy tomberoyent en main, & luy declare les moyẽs, qu'il luy conuiendroit tenir pour y paruenir: voila vne boette, dit-il, dans laquelle il y a de la gresse, prés la, & t'en va à ton frere le prier qu'il traicte auec toy pour vne somme d'argent, inuite le au disner, mesle de ceste gresse parmy son potage, tu le verras mourir dans peu de iours, & comme il a deux fils tu leur seras decerné pour tuteur, tu enuoyeras le plus aisné aux escoles, & retiendras le plus ieune en ta maison, auquel tu feras semblablement manger de ceste gresse, & il mourra comme son pere: la dessus tu feras re- *Histoire estrange.*

tourner

tourner le plus aiſné, & t'en deferas comme du plus ieune, & ainſi tu demeureras maiſtre de tous leurs biens & du tien encor, par ce qu'ils ne delaiſſeront point de parens plus proches à leur ſucceder que toy: le pauure homme ayant ouy ce diſcours & ſçachant que celuy qui parloit à luy eſtoit le Diable (car il le luy declara ainſi) refuſe de prendre la boette, & de ſe bailler à luy: le Diable l'importune, & luy dit pour vne derniere fois, tiens voila la boette, quand tu auras fait ce que ie t'ay dit, tu te bailleras à moy, & puis poſa ceſte boette ſur vne pierre & auſſi toſt diſparut: le pauure homme ayant demeuré bien long temps troublé en ſon eſprit, print en fin la boette, & du depuis executa le conſeil de Satan, ſi bien qu'en moins d'vn an il fit mourir ſon frere, & ſes deux neueux, auſquels par ce moyen il ſucceda entierement: mais il ne iouyt pas long temps du bien, par ce que Satan luy ioüa vn traict de ſon meſtier: D'autant que toſt apres il commença à le ſolliciter de ſe bailler à luy, & comme il n'en vouloit rien faire, il le tourmenta & battit tant, que les plaintes en vindrẽt aux voiſins, & de là à la Iuſtice: Surquoy il fut ſaiſi, & ſur ſa confeſſion executé: ceſte hiſtoire nous apprend entre autres choſes, comme le Diable fournit de greſſes, & oignemens aux ſiens pour faire mourir les perſonnes. Ce que Ieanne Platet que l'on appelloit autrement la Berche a de plus cõfeſſé: Car elle diſoit que pour faire mourir les perſonnes & le beſtail, elle les touchoit de la main qu'elle auoit premierement frottée d'vne greſſe que ſon maiſtre luy auoit baillée:

Ieanne Platet frottoit ſa main de greſſe, & puis en touchoit les perſonnes & le beſtail qu'elle vouloit faire mourir.

Mais

Mais pourquoy n'adiousterons nous pas foy à cecy, veu que les Barbares du temps passé empoisonnoyent leurs flesches auec le toxicum & le Napellus, selon que nous le trouuons dans le Matthiole?

CHAPITRE XXV.

Si les Sorciers tuent de leur souffle & haleine.

Trouiesmement les Sorciers tuent & endommagent de leur souffle & haleine : en quoy Clauda Gaillard dicte la Friboletre nous seruira de tesmoignage: car ayant soufflé contre Claude Perrier, qu'elle rencontra en l'Eglise d'Ebouchoux, tout aussi tost ceste femme tomba malade, & fut rendue impotente, & en fin mourut apres auoir trainé par l'espace d'vn an en toute pauureté, & langueur : de mesme aussi comme Marie Perrier luy eut vne fois refusé l'aumosne, elle luy souffla fort rudement contre, de façon que Marie tomba par terre, & s'estant releuée auec peine elle demeura malade par quelques iours, & iusques à tant que Pierre Perrier son neueu eut menacé la Sorciere: Spranger rapporte semblablement qu'vne Sorciere au Diocese de Constance, rendit en soufflant vn homme ladre par tout le corps, qui en mourut tost apres: il met encore beaucoup d'autres exemples à ce propos que l'on peut voir. *Exemples.* part. 1. q. 1. c. 11.

Or il y en a qui ont pésé que les Sorciers lors qu'ils offensent en ceste façon, ont en la bouche quelque meschante drogue, ou racine, par la Dan. au 4. point.

force & puanteur de laquelle ils baillent le mal: ce qui se peut faire à mon aduis, sans qu'il se faille arrester à ce que dit Bodin, que les Sorciers en ce cas mourroyent les premiers: d'autant qu'ils ont de l'antidote & contrepoison pour se preseruer à l'encontre de leurs drogues venimeuses, selõ que faisoit Mithridates qui ne peut iamais trouuer poison pour se faire mourir à raison des preseruatifs qu'il auoit prins precedemment; & le Roy Nicomedes en faisoit de mesme, vsant de preseruatif quand il alloit en quelque lieu suspect de poison, lequel preseruatif le Mathiole descrit sur Dioscoride.

Mithridates ne peut mourir de poison.

lib.6.c.5.

Aussi est il bien necessaire que ceux qui composent les poisons ayent des receptes pour s'en guarentir. Surquoy ie r'apporteray ce que Nicolas Nicole escrit d'vn Duc lequel auoit à commandement, vn poison si subtil qu'estant ietté sur les charbons ardans il faisoit mourir par la fumée, qui en sortoit, tous ceux qui estoyent en la salle, sauf luy qui se conseruoit par le moyé de certain antidote qu'il prenoit auparauant. Nous auons aussi parlé au chapitre precedent d'vn homme d'Orgelet, lequel portoit deux boettes l'vne plaine d'vn onguent duquel il semoit la peste, l'autre pleine de cõtrepoison dont il vsoit tous les matins pour se preseruer du mal, ce qui sert tousiours pour corroborer mon dire.

Poison miserablement subtil.

Et toutesfois ie tiens que le plus souuent les Sorciers n'ont ny drogues, ny herbes en leur bouche: mais que Satan luy seul tue ou baille le mal secrettemẽt en la sorte & maniere que nous auons dit cy deuant.

CHA

CHAPITRE XXVI.

Si les Sorciers endommagent par paroles.

QVatriesmement les Sorciers endommagét, & nuisent par paroles: vn Iuif nómé Zambares prononçant certaines paroles, fit tomber roide mort vn taureau aux pieds de S. Syluestre du temps de Constantin le Grand: Nider racóte qu'il a veu vne Sorciere, laquelle d'vn seul mot faisoit soudain mourir les personnes: il dit encore qu'il en a veu vne autre laquelle semblablement d'vn seul mot fit tourner s'en dessus dessous le menton à sa voisine: Françoise Secretain voulant faire mourir quelques bestes, elle les frappoit d'vne baguete en disant ces mots, *Ie te touche pour te faire mourir, &c.* I'ay veu beaucoup d'autres Sorciers qui en faisoyent tout autant: Nous trouuons d'auantage dans Homere que Circe changea par paroles les compagnós d'Vlisses en pourceaux.

Raimund en son Antichrist 26.n.6.

Exemples pour l'affirmatiue.

La Sorciere Circe par ses vers execrables
Changea les compagnons d'Vlisse miserables.

Circe.

Et Aristophanes escrit que les Sorcieres de Thessalie faisoyent merueilles par paroles:

Sorcieres de Thessalie.

Par leurs vers enchantez les Sorcieres infames,
Promettent s'il leur plaist de deliurer les ames
Du soucy qui les point, & combler de fureur.
Les esprits qui n'ont rien que l'amour dans le cœur,
Comme aussi d'arrester le cours d'vne riuiere,
Et faire retourner les astres en arriere.
Le bled que l'on deuroit biē meur reduire en gerbe
Par les vers enchantez se conuertit en herbe.

Ouid l.lib.3. amor. Eleg.6.

Le gland quitte le chesne, & le pommier la pomme,
La vigne le raisin, aux vers charmez de l'homme,
N'est-ce point que les vers & les herbes me nuisent?

Virgil. *Le Serpent venimeux creue au chant du Sorcier,*
Lucan. *Sans poison le Sorcier par ses vers entonnez,*
Rend les esprits plus sains des hommes forcenez.

Les Romains ont faict des loix contre ceux qui charment les bleds par paroles.

Les Romains en ont fait des loix, *Que celuy qui aura enchanté les fruicts de la terre soit puny: Et qu'il ne soit loisible à personne quelconque de transporter le bled d'vn champ d'autruy, en vn autre par enchantemens.* Nous sçauons les versets qui empeschent que l'on ne puisse faire le beurre: & pour les noueurs d'esguillettes.

Virgil. *Noue trois fils diuers de trois nœuds Gordiens,*
Et puis dits de Venus ie noue les liens.

c. nec mirũ 8. magi. 26. q.5.

Les Canons mesme accordent que les Sorciers nuisent de la seule parole.

Les Sorciers en loüant nuisent.

Mais que dirons nous, que s'ils vous viennét à louër ils vous nuisent aussi? Ce qui n'est pas nouueau, pource que jadis il y auoit des Familles en Afrique, & en Italie qui faisoyent mourir les personnes en les loüant: en quoy ces gens là se monstrent du tout Diaboliques.

Ils font encor d'autres choses estranges par paroles: pour aller au Sabbat ils mettent vn baston entre leurs iambes, & puis vsent de ces mots, *Baston blanc, baston noir, &c.* Les Ephesiens par certaines paroles Magicques dont ils se seruoyent, venoyent à bout de tout ce qu'ils entreprenoyent: Pythagoras par paroles enchantoit l'Aigle: Medée arrachoit par paroles la lune du Ciel, & la faisoit descendre çà bas en terre: Maho

Mahomet grand Magicien en fit autant, & mit la lune dans sa mãche, du moins il l'a ainsi escrit luy mesme. *En son Elphurkan.*

Mais toutesfois qui croira que les paroles seules ayent la force de nuire? Quant à moy i'estime qu'elles ne seruent sinon d'vn signal de la conuention que le Sorcier à auec Satan: car il est asseuré que les mots n'ont autre effect que de denoter la chose pour laquelle ils ont esté ordõnez, & d'exprimer les passions de l'ame, & affections de l'esprit: aussi si les paroles auoyent la force de tuer, elles le feroyent estans prononcées par vn autre que par le Sorcier: & puis que pourroyent operer tant de nõs incogneus dont vsent les Sorciers, tels que sont les suyuans, *Gaber si loc fandu*, qu'ils disent lors qu'ils veulent faire qu'vn poulet, auquel l'on aura percé la teste d'vn cousteau, ne meure point? & ces autres, *Malaton malatas dinor*, desquels ils se seruent pour empescher que l'on ne tire auec vne arquebuse? Il y en a vne infinité d'autres que ie laisse sciemment: ie dy le mesme des nõbres, & caracteres qui n'ont esté rapportés que trop curieusement par plusieurs autheurs, & mesme par Paracelse en sa medecine celeste, lequel pour ce l'on reprend, comme aussi Ian-Pic Prince de la Mirande, en ce qu'il dit que les mots Barbares, & non entendus ont plus de puissance en la Magie, que ceux qui sont entendus: c'est donc Satan qui tue ou baille le mal secrettement en ce cas.

Que les paroles seules n'õt pas la force de nuire.

L'opinion de l'autheur.

Mots incogneus dont se seruent les Sorciers.

Des nombres & caracteres des Sorciers.

Que si nous trouuons par escrit que Medée, & Mahomet ont fait descendre la lune du Ciel, il ne nous faut pas croire cela pour autant, ains

plustost tenir que ces Sorciers esblouyssoyent les yeux des personnes, leur faisant voir ce qui n'estoit pas:car Satan & les Sorciers ont de coustume d'en vser ainsi, selon que nous auons remarqué en vn autre endroit.

CHAPITRE XXVII.

Si les Sorciers offensent de leur regard.

L'affirmatiue Exemples. Part.1.q.2.par 2.q.1.c.12.

CInquiesmement les Sorciers offensent par leur regard: Spranger remarque que les petis enfans en sont plustost endommagez que les grands, il adiouste encore que les Sorciers corrompent & amolissent les Iuges par leur seul regard, le bestail se ressent aussi de ce mal-heur.

Virgil. Eclog.

Ie ne sçay pas quel œil mes agneaux ensorcelle.

Familles en Afrique qui tuoyẽt de leur regard. Vair de Incan ta. lib. 2. c. 9. Vvier de præstig. lib. 2 c. 49. *Saturnius.* *Eriphile.*

Comme de mesme font les bleds, & les arbres: ce qui ne doit pas estre trouué estrange, d'autant qu'il y a eu autresfois des familles en Afrique qui tuoyent de leur regard: nous lisons le mesme de quelques nations qui habitoyẽt le Pont, la Scythie, la Transyluanie, & la Sclauonie: Philostrate encore en la vie d'Apollonius fait mention d'vn Saturnius d'Ephese, lequel tuoit de son seul regard tous ceux sur lesquels il iettoit la veue: aussi de plus lisons nous que la Sorciere Eriphile ayant regardé vne beste, il arriuoit tost apres quelque infortune à la beste: & le prouerbe que l'Italien a retenu iusques à present, *Di gratia non gli diate mal d'ochio*, monstre bien que le mesme s'est practiqué en Italie: l'on void au semblable des animaux qui tuent de

Animaux qui tuent de leur regard.

leur

leur regard, comme le Basilic, & le serpent Catoblepas, qui fait sa demeure à l'entour de la fontaine Nigris en Ethiopie, que plusieurs estiment estre la source du nil. *Le Basilic.* *Le serpent Catoblepas.* *Source du Nil.*

Il y a d'autres animaux qui empeschent la voix à l'homme de leur regard, comme le loup. *Animaux qui empeschēt la voix à l'hōme.* *Le loup.*

Mœris a esté veu par les loups le premier. Virgil. Eclog.

Ce nonobstant ie n'ay iamais creu que les Sorciers eussent le pouuoir d'offenser de leur regard: Car d'où leur viēdroit ceste vertu? Il faut qu'elle soit née auec eux, ou bien qu'elle soit artificielle. *La negatiue.*

Or quant au premier point, cela ne peut estre, d'autant qu'il est impossible que Dieu, qui a creé l'homme pour estre politique, luy ayt voulu bailler vne force venimeuse, pour faire mourir ceux auec lesquels ils conuerseroit: ie ne veux pas dire que ce seroit vne impieté detestable de le penser attendu que la Loy de Dieu punit si rigoureusement le meurtrier: Outre qu'il conuiēt cōsiderer que si les Sorciers estoyēt nés naturellement pour tuer, tous ceux qu'ils regarderoyēt, mourroyent indifferemmēt, ce qui ne se fait pas.

Que si la vertu est artificielle, ie voudroy que l'on me mōstrast en quelle sorte elle est aux Sorciers, si c'est par le moyē de quelque venin qu'ils hument, ou autrement: mais comme ne se trouuent ils mal du venin qu'ils hument? ou d'où viēt que la force du venin ne va qu'aux yeux, & qu'elle offense seulemēt les ennemis des Sorciers, & non pas toutes sortes de personnes indistinctement: Il n'y a rien de plus certain que Satan seul tue & blesse en ce cas.

Responſe aux argumens, & exemples cõtraires.

Que s'il y a eu des familles en Afrique, en Italie en Scythie & ailleurs, qui faiſoyent eſtat de tuer de leur regard; qui doute que ces gens là ne fuſſent Sorciers, & que Satan n'executa les homicides qu'ils vouloyent commettre? Il nous faut faire meſme iugement du berger, qui enſorceloit les agneaux dans Virgile, comme encor de ceux qui nuiſent aux bleds & aux arbres en les regardant.

Les yeux meſſagers de l'ame.

Quant a ce qui eſt du Iuge, ie penſe bien que le Sorcier en le regardant luy pourra amollir le cœur, par la pitié & compaſſion qu'il luy fera auoir de ſon mal-heur, pource que comme les yeux ſont les meſſagers de l'ame, ils luy repreſenteront les tormens & perplexités que le Sorcier endure au dedans: mais ie ne me puis perſuader que le Iuge par ce moyẽ puiſſe eſtre corrompu, veu que les yeux n'ont rien de propre à c'eſt effect: ce que ie tiens de tant plus aſſeuré, qu'il a eſté experimenté que le Sorcier ne peut nuire en aucune façon aux Officiers de Iuſtice, laquelle auſſi eſtant immediatement de Dieu, ne peut eſtre eſbranlée par moyen quelconque.

Le Sorcier ne peut nuire aux Officiers de Iuſtice.

Reſponſe pour ce qui eſt du Baſilic, & du ſerpent Catoblepas.

Vair de incãta. lib. 2. c. 9.

Sur Dioſcor. lib. 6. c. 55.

Et paſſant à reſpondre à ce qui eſt du Baſilic, & du ſerpent Catoblepas, ie diray que les plus doctes tiennent pour fable ce que l'on en a eſcrit: car auſſi comme eſt il poſſible, dit Mathiole, que l'on ayt ſi bien peu remarquer ces ſerpẽs ſans mourir, veu qu'ils ſont fort petis, & que le dernier va droit dés la moitié du corps, qui eſt pour mieux infecter l'air & ceux qui le regardent de prés? Il ſeroit neceſſaire d'auoir à cet effect la force de les charmer, ſelon qu'auoit la

Sorciere

Sorciere de la ville de Thene en Theſſalie dont Ariſtote fait mention.

Que ſi bien encor ce que l'on en rapporte eſtoit veritable, il ne no⁹ ſeroit pas loiſible pour autant d'en tirer vne conſequence contre l'homme: le Baſilic, & le Catoblepas ſont nez auec vn venin tel qu'ils tuent de leur regard, tout ainſi que nous voyons le ſerpent tuer de ſa dent, & le Scorpiõ de ſa queuë: ce ſont animaux, que Dieu à mis au monde pour chaſtier les hommes, ſelon qu'il ſe ſçait venger par vne infinité de moyens: Mais l'homme ne naiſt pas de la meſme façon: Et en ce qui concerne le loup, il y en a qui nient auſſi tout à plat ce que l'on dit de luy: Et à toute auanture il en faudroit faire meſme iugement que du Baſilic, du Catoblepas, du Scorpion, & du Serpent: Bien que ie croiray touſiours pluſtoſt que la crainte que la perſonne reçoit voyãt vn loup à l'improuiſte, luy gele les membres, & les conduits, au moyen dequoy la voix luy deuient raucque; Cardan dit qu'il y a quelque choſe aux yeux du loup contraire à l'homme, par laquelle l'haleine eſt empeſchée, & conſequemment la voix.

Reſp. pour ce qui eſt du loup.

Scal. Riola. ad Fernel. lib. 2. c. 17. de abdit. rer. cauſ.

lib. 18. de ſubtil.

CHAPITRE XXVIII.

Comme les Sorciers nuiſent auec la main.

SIxieſmement les Sorciers nuiſent, & offenſent par vn attouchement de mains. I'ay veu vne Sorciere, qui bailla mal à vn homme en le tirant trois fois par ſon habit, & à vne autre fois

paſſant par vn troupeau de beſtail,elle frappa de la main vn veau au flanc, le veau mourut quelques iours apres, & comme l'on vint à l'eſcorcher, l'on eut beaucoup de peine de ſeparer le cuir d'auec la chair au lieu où il auoit eſté touché, l'on trouua encore vne main eſcrite & imprimée au meſme endroit.

Ianne Platet confeſſoit que pour faire mourir les perſonnes & le beſtail elle ſe frottoit les mains d'vne greſſe,que le Diable luy auoit baillée : Michel Vdon & Pierre Burgot ont ſemblablement confeſſé qu'ils ſe frottoyent les bras, & les mains ſeneſtres d'vne poudre cendrée, & que touchans en ceſte façon le beſtail, ils le faiſoyent mourir:les Inquiſiteurs d'ailleurs ont eſcrit que le Iuge ſe laiſſãt toucher à main & bras nus par le Sorcier, il ſe rend de ſon party.

Mais quoy que l'on vueille dire, ie ne croy point que le Sorcier auec ſa main ſimplement nuë puiſſe nuire:que ſi celuy qu'il aura touché ſe trouue mal, il n'y a doute que Satan ne face le coup:& lors qu'il a la main engreſſée, il ſe peut faire que Satan encor en ce cas mette la main à l'œuure:ou bien la greſſe ſera vraye poiſon, laquelle applicquée ſur le cuir le penetrera, & paſſera iuſques aux parties interieures de la perſonne, ou de la beſte, que le Sorcier fera ainſi mourir ou rẽdra malade:car les Medecins eſcriuent que les venins & poiſons peuuẽt eſtre non ſeulemẽt prins par la bouche, mais encor appliquez exterieurement, ce qui ſe voit iournellement en l'eſcume d'vn chien enragé, car tõbant ſur vn lieu vulneré, ou duquel la pellicule ſoit hors

Vvier. de præſtig. lib. 3. c. 27

Les venins peuuent eſtre appliquez exterieurement.

Card. lib. 2. de Subtilit.

hors elle tue coustumierement : l'herbe Scilla frottée en mesme façon contre la peau moleste la chair : & les Cantharides retenues en la main prouoquent à pisser du sang.

La difficulté va là, si le Sorcier se peut guarãtir du venin que la gresse dont il se frotte apporte: mais si l'on lit le chap. 25. l'on trouuera que cela se peut faire facilement.

Comme le Sorcier se peut garãtir du venin.

Aussi si l'on lit les chapitres 27. & 37. l'on y verra la responſe à ce que i'ay dit des Officiers de Iustice.

CHAPITRE XXIX.

Comme les Sorciers nuisent auec vne baguette.

LEs Sorciers en septiesme lieu endommagẽt en frappant auec vne baguette: Frãçoise Secretain, & Thieuenne Paget ont confessé qu'elles auoyent fait mourir plusieurs bestes, tãt vaches, que iumens, & que pour les faire mourir, elles les frappoyent d'vne baguette en disant certaines paroles: Cardan aussi r'apporte qu'il a veu à Pauie vne Sorciere, laquelle fit mourir vn enfant pour l'auoir touché doucement sur le dos d'vne verge : mais il me semble que cest attouchement ne se fait pas d'autre façon que celuy de la main dont nous venons de parler.

CHAPITRE XXX.

Des Images des Sorciers.

D'Auantage les Sorciers s'aydent de certaines Images de cire, lesquelles ils rotisſẽt, & poignent

I. multi de malefic. C. & ibi Binsfeld. Grillan. de Sortileg. q.5. num.9.

Meleager. Althea. Medée.

poigent faisans languir leurs ennemis, tout autant qu'ils font durer leurs Images : ce qui r'apporte à ce que l'on a escrit de Meleager, qui fut bruslé à mesure que la Sorciere Althea faisoit brusler la souche fatale : Medée vsoit de ceste practique au tesmoignage d'Ouide.

Maugreant les absens elle fait des pourtraits
De cire, qu'elle naure au trauers de cent traits,

& ailleurs:

Ouid. libr. 3. amor eleg. 6. Boet lib. 11. Vvier. lib. 4. de præstig. c.9.

Charmeresse elle fait des Images de cire,
Qu'a million de traits au cœur elle martyre.

Duffus Roy d'Escosse fut affligé par ceste voye bien long temps, & iusques à ce que les Sorciers, qui rotissoyent son image, furent descouuerts en la ville de Forres en Morauie : l'on tient que Charles IX. Roy de France, soubs lequel se passa la iournée de S. Barthelemy, mourut par le moyen d'vne pareille image : l'on raconte plusieurs exemples semblables: vn Sorcier mesme nuira à vn autre Sorcier par le moyẽ de certaine image qu'il fait former dans du plomb fondu, ce qui est ordinaire en Allemagne, comme i'ay touché ailleurs : Il en fait encor pour pendre ses compagnons par les cheueux : Il y a d'autres images pour acquerir l'amour d'vne femme : Platon en l'onziesme liure de ses loix fait mention de la pluspart de ces Images : noz Sorciers les font baptiser le plus souuent : mais qui ne iugera que Satan seul opere en ce cas. Car il n'est pas possible que le Sorcier par le ministere de ses Images, tue vn homme qui sera à deux cens lieuës loing de luy.

Voy Bod. li. 2. de sa Demonom. c. 8.

Les Sorciers font baptiser leurs Images.

Vn Sorcier tirant le iour

Il luy en prẽd tout autãt qu'à ce Sorcier abominable,

minable, lequel le iour du grand Vendredy tiroit à coups de traits le Crucifix, & par ce moyẽ tuoit tous les iours trois hommes qu'il auoit veus & cogneus: Nous verrons cy apres que ces mal-heureuses gens en vsent le plus souuent de mesme, lors qu'ils veulent guerir. *du grand Vendredy le Crucifix à coups de traits tuë tous les iours trois hõmes.*

La chose seroit plus facile à croire s'ils enuoyoient quelque present, pour ce que le present estant empoisonné, il pourroit nuire à la personne, comme fit la chemise que Medée enuoya à Creusa nouuelle espouse de Iason: car à l'instant que Creusa eut habillée ceste chemise, son corps vint à brusler par tout, si bien qu'elle en mourut: Hercule brusla de mesme façon: ie tiens en noz prisons vne femme qui est presque chargée de semblable cas, d'autant qu'ayãt baillée en don vne chemise à vne sienne voisine, ceste voisine n'eust pas si tost vestu la chemise qu'elle commença à se trouuer mal. *Presents de Sorciers nuisibles. Exemples. Medée. Creusa. Hercule.*

CHAPITRE XXXI.

Comme les matrones tuent les enfans qu'elles reçoyuent si elles sont Sorcieres.

EN neufiesme lieu les matrones, & Sages femmes, qui sont Sorcieres, ont de coustume d'offrir à Satan les petis enfans qu'elles reçoyuent, & puis les faire mourir, auant qu'ils soyent baptisez par le moyen d'vne grosse espingle qu'elles leur enfoncent dans le cerueau. Bod. lib. 4. c. 6. de sa Demonom.

Il s'en est trouué qui ont confessé auoir tué plus de quarante enfans en ceste sorte. Sprang. part. 2. c. 13.

Elles

Elles font encore pis:car elles en tuent dans le ventre de leurs meres, ce qui eſt auſſi ordinaire à tous les Sorciers, comme nous le voyons dans Nider, qui eſcrit qu'vn nommé Stadlin au Dioceſe de Lauſanne confeſſa auoir tué ſept enfans au ventre de la mere par le moyen d'vne beſte, qu'il auoit enterrée ſoubs le ſueil de la porte de la maiſon: les peres & meres Sorciers n'eſpargnent pas meſme les leurs, ſelon qu'il ſe lit d'vn Baron de Rays, lequel apres auoir confeſſé huict homicides de petis enfans, adiouſta qu'il vouloit encor tuer au ventre de la mere le neufieſme, qui eſtoit ſon fils & le ſacrifier au Diable.

Stadlin.

Le Baron de Rays. Bod. libr. 2 de ſa Demon. c. 5.

Ie ne doute point que cela ne ſe face à la ſuggeſtion du Diable, pour ce qu'il demãde le plus ſouuent aux peres & meres Sorciers leurs enfans, comme il fit à gros Iacques, auquel il demanda vne ſienne fille: Pierre Vuillermoz auſſi a r'apporté qu'eſtant ſeulement en l'aage de dix ans Guillaume Vuillermoz ſon pere le mena au Sabbat. Claude & Claude Charloz, & Perrenette Molard, ont ſemblablement dit qu'eſtans en fort bas aage ils furent conduits au Sabbat par Clauda Gindre leur ayeule maternelle: il eſt vray ſemblable que ces enfans auoyẽt eſté promis à Satan par Guillaume Vuillermoz & Clauda Gindre: ſi eſt ce toutesfois qu'ils n'ont point eſté conuaincus d'aucun acte de Sorcellerie.

Les Sorciers voüent leurs enfans à Satan & à ſa ſuggeſtion.

Ie ne puis icy que ie ne m'attaque aux peres & meres, qui laiſſent ſi long temps leurs enfans ſans procurer qu'ils ſoyent baptiſez attendans les parrains & marraines: car il ſe void de ce que i'ay

Conſeil pour les peres & meres.

i'ay dit en quel danger ces enfans sont iusques à tant qu'ils ayent receu ce S. Sacrement, veu que mourans au parauāt par le ministere d'vne Sorciere, ils demeurent eternellement frustrez de la vision & gloire de Dieu, qui est neantmoins le plus grand contentement, dont iouyssent la haut les ames bien-heureuses.

Finablement les Sorciers se mettēt en loups & soubs ceste forme tuent & mangent tantost des personnes, & tantost du bestail: i en parleray ailleurs mieux à propos.

CHAPITRE XXXII.

De quelles maladies les Sorciers affligent particulierement les personnes.

VOyons maintenant de quelles maladies les Sorciers affligent particulierement les personnes: à quoy ie respond, qu'ils les affligent de toutes sortes de maladies, cōme d'estomach, de teste, de pieds, de cholique, de paralysie, d'apoplexie, de lepre, d'epilepsie, d'enfleure, de retention d'vrine, &c Ce qui leur est facile par le ministere de Satan, lequel fait aualler aux personnes secrettement quelques poisons & venins à cest effect, ou bien les Sorciers mesmes les meslent parmy leurs viandes & breuuages: & selon que le venin sera composé, il s'espanchera par tout le corps, ou bien il s'attaquera seulement à vn membre: car il y a des venins, dit Cardan, lesquels iaçoit qu'ils ne facēt mourir, toutesfois ils gastent quelqu'vn des membres de la personne.

Les Sorciers affligent les personnes de toutes sortes de maladies.

Dan. au 3. point.

Les moyens dont Satan se sert pour affliger les personnes de maladies.

Spreng. par. 2. q 1. c. 11.

lib. de Subtil.

Et

Les venins se peuuent preparer pour vn temps.
Mathiol. en la præfa. du 6. li. de Diosc.

Et comme encor, selon Theophraste, le poisson se peut preparer, qui de deux mois, qui de trois, & de six, la maladie de celuy, qui sera ensorcelé, durera ou plus ou moins, conformémẽt à la collection du medicament.

Les Sorciers font tarir le laict aux nourrices.
Dan. au lieu preal.
Bod. lib. 4. c. 5. de sa Demon.
Ceste femme a esté bruslée sont enuiron 30. ans.

Les Sorciers font d'abondant tarir le laict aux nourrices, en leur faisant semblablemẽt aualler quelque poudre, qu'ils iettent dans leurs potages, si ce n'est que Satan luy mesme iouë ce ieu: Iannette Gresson femme de Iean Liegeard des Granges, qui a esté bruslée à Dole, fit ainsi perdre le laict, qui estoit cependant tres-abondant, à Clauda vefue de feu Estienne Goguel, & à Nicole Clauderey de Mossans.

Les Sorciers font retirer les parties viriles à l'homme.
Vvier. de præstig. lib. 3. c. 18.
Spra. par. 1. q. 1. c. 7.

Ils font encor cacher & retirer les parties viriles à l'homme, & puis les font resortir quand il leur plaist, ce qui est ordinaire en Allemagne.

Ils empeschẽt la copulatiõ.
c. si per Sortiarias. 33. q. 8.
Ils empeschẽt aussi la procreation.
Ils lient les mariez pour tel temps qu'il leur plaist.

Ils empeschent aussi, tantost la copulation charnelle de l'homme, & de la femme en retirãt les nerfs & ostant la roideur du membre: & tantost la procreation en destournant, ou bouchant les conduits de la semence, pour empescher qu'elle ne descende aux vases de la generation, lians pour tel temps qu'il leur plaist les mariez, entre lesquels encor ils sement dix milles discordes. Laquelle liaison & Sorcellerie n'est pas nouuelle: D'autant que S. Augustin, & les canõs en parlent, & auant eux Virgile.

Eclog. 8.

Noüe trois fils diuers de trois nœuds Gordiens
Et puis dits de Venus ie noüe les liens.

Et Ouide:

lib. 3. amor. Eleg. 6.

N'est-ce point que mon corps languisse de poison?

& ailleurs:

Il se peut faire encor qu'vn Sorcier mal heureux
M'ayt engourdy les nerfs par ses arts venimeux.

La practique en est auiourd'huy plus commune que iamais : Car les enfans mesme se meslent de nouër l'esguillette , Chose qui merite vn chastoy exemplaire:encore que ce nouëment d'esguillette ne serue de rien à le bien prendre : pour ce que c'est Satan qui opere en ce cas, se contentant de la seule volonté du Sorcier.

Les Sorciers font d'ailleurs ietter à celuy qu'ils auront ensorcelé des aiguilles , des cheueux,des ferremens,des pierres,des papiers ores par la bouche,& ore par le bas : Dequoy nous auons plusieurs exemples: Car moy-mesme i'ay veu vne infinité de telles matieres , & entre autres des pierres,& des pelottes,& boucquets de cheueux,& de poils de pourceaux : Mais ie me contenteray d'vn seul exemple que ie tiens d'vn gentil-homme de ceste terre digne de foy : Vn sien fils aagé de quinze à seize ans ietta il y a quelque temps par la verge cinq ou six billets de papier,auec quelques grains de pois.Les billets estoyent remplis de caracteres incogneus & les pois enueloppez de cheueux: Le fils contoit au pere,que son pedagogue se souloit coucher tout de son long sur luy , mettant sa bouche sur la sienne,qu'il luy faisoit ouurir,& puis luy barbottoit au dedans ie ne sçay qu'elles parolles: Ce qui a fait croire que le disciple auoit esté ensorcelé par son Maistre.

Les Sorciers fōt ietter des aiguilles ferremens & autres matieres aux ensorcelez.

Exemples.

Cependant les plus curieux escplucheront si ces choses sont feintes,ou non, Car les vns ont

Si les matieres que iet-

tent les ensorcelez sont feintes ou nō. Vier. de præstig. lib. 3. c. 5. grilla. de Sortileg. q. 3. nu. 28. De varieta. li. 15. c. 80.

tenu que c'estoyent especes non naturelles, qui apparissoyent sous telles formes: Les autres ont dit que Satan apporte ces matieres d'ailleurs: Cardan escrit que tout cela n'est qu'illusion & tromperie.

Ie veux toutes-fois que l'on scaiche que les pois & billets, dont nous auons parlé, sont encore en estre, bien qu'il y ait huict ans que la chose soit aduenue: Ce qui sert pour refuter le dire de Paul Grilland, qui tient que les matieres qui sortent des corps des ensorcelez, se fondent & resoluent en peu de temps.

Contre Paul Grilland.

L'opinion de l'autheur sur ces matieres.

Ie m'auanceray encor de dire que ie pense que le plus souuent ces matieres sortent vrayement des corps des ensorcelez, mesmement si ce sont pierres, pelottes de cheueux, ou autres choses semblables: Car s'il est ainsi que les pierres, & grauelles s'engendrent naturellement dans la vessie, & les reins, d'humeurs grosses & visqueuses, qui par trait de temps se cuisent, & s'endurcissent par la chaleur de nostre corps, & s'il ne faut encor que l'vrine retenue pour engendrer la pierre, pourquoy trouuerons nous estrange que par le ministere de Satan il s'engendre vne pierre au corps de l'ensorcelé, veu que ce malin peut causer non seulement la retention de l'vrine, mais encor tant d'humeurs & de chaleurs qu'il luy plait au corps de la personne? Et quand aux pelottes de cheueux, Le Demon fait aualler ces cheueux separément a l'ensorcelé, & puis comme il se peut glisser par toutes les parties du corps, il en com-

Les pierres & grauelles s'engendrent naturellement. Mathiol. sur Dioscor. en la prefa. du li. 5.

L'vrine retenue engendre la pierre.

Comme les matieres que iettent les ensorcelez sont composees.

compose là dedans ces pelottes, & bouquets.

Mais pour le regard des autres matieres que le corps n'est capable de receuoir, comme sont les coulteaux, les ferremens, les cloux, de fer ie ne doute point que le Diable ne les apporte d'ailieurs, & qu'il ne les mesle parmy ce que l'ensorcelé vomit & iette, si dextrement qu'il nous semble qu'elles sortent du corps de la personne.

Le Diable apporte quelques-fois les matieres que les ensorcelez semblent ietter.

Ces matieres se rencontrent encor quelquesfois dans la paillasse des licts, ou bien autre part en certain coin de la maison, ou dessous le sueil de la porte: Les vns les appellent Sorts ou Sortileges, & malefices, & en font tant de conte, qu'ils ne cessent point qu'elles ne soyent trouuees, estimans que iusques alors la maladie, ou le Demon ne quittera pas la personne ensorcelée: Mais, quoy que ie ne vueille pas nier que ce ne soit bien faict de rechercher ces matieres, & principalement d'en repurger la personne, Si est-ce que i'oseray bien asseurer que c'est vne superstition de croire que le patient ne puisse guerir si l'on ne les trouue: Ce que ie prouue par l'exemple de S. Hilarion, lequel ayant vne ieune fille Inspiritée en main ne voulut iamais que l'on ostat la lame, qu'vn ieune homme auoit enterree sous le sueil d'vne porte à la suggestion de Satan, quoy que le Diable crioit qu'il ne sortiroit point, que ceste lame ne

Des malefices qui se retrouuent es maisons des ensorcelez.

C'est vne superstition de croire que l'ensorcelé ne puisse guerir si le malefice n'est trouué.

fut ostée, & neantmoins la fille ne delaissa pas d'estre deliuree.

Signal de la personne ensorcelée.

I'adiouste icy que c'est vn grand signal que la personne est ensorcelee, quand elle iette ainsi des ferremens, des pierres, des cheueux, & autres matieres semblables.

Autre signal.

L'on iuge encor le mesme si la personne meurt en langueur: Car l'on voit que ceux qui sont ensorcelez seichent, & viennent comme a fondre petit à petit, demeurans bien long temps en tel estat auant que de mourir, Selon qu'il est aduenu à Clauda Perrier, Mathieu Andrey, & plusieurs autres, comme nous auons remarqué ailleurs.

Ie ne veux pas conclure pour autant que les Sorciers ne facent mourir subitement les personnes quelquefois: Mais ie parle de l'ordinaire.

Les Sorciers entrent nuictamment dans les maisons.

Au reste les Sorciers sont de tant plus à craindre, qu'ils vont trouuer nuictamment les personnes en leurs maisons & dans leurs licts sous la conduite de leur Maistre, qui leur ouure & ferme les portes si subtilement que l'on ne s'en donne point garde, & les rend mesme le plus souuent inuisibles.

Voi Paul Gril. de Sortileg. q. 3. nu. 9. & 9. 8. nu. 1. Remig. l. 1. Dæmonola c. 4. Binsfeld. ad l. 4. q. 8. de Malefic. C.

CHAPITRE XXXIII.

Comme le bestail est endommagé par les Sorciers.

CE que nous auons dit es Chapitres precedens concerne principalement les personnes: Mais il nous faut toucher quelque chose en

par

particulier du Beſtail, & des Bleds, & Fruicts de la terre : Commençons au Beſtail : Les Sorciers ont pluſieurs & diuers moyens pour l'endommager, & ces moyens ſont en partie les meſmes que ceux dont nous auons parlé cy deſſus : Car auec vne poudre, vne greſſe, vn clin d'œil, vne parolle, vn attouchement de main, ou de baguette, ils rendront malade le beſtail, ou bien ils le feront mourir, dequoy nous auons rapporté pluſieurs exemples es chapitres 23. 24. & autres ſuiuans.

Les Sorciers ont pluſieurs moyens pour endommager le beſtail.

Ils le priuent à d'autrefois de laict, Ce qu'ils font par le miniſtere de Satan, en luy faiſant manger quelques herbes mauuaiſes, qui l'alterent & luy reſtreignent ſon laict : Ou bien Satan à l'inſtant que le beſtail commence d'auoir du laict, il le luy arrache de la tetine.

Ils le font mourir ou biẽ ils le rendent malade.

Ils le priuent de laict.

Ils font encore aller le laict d'vne vache en la tetine d'vne autre comme l'on dit : Clauda Vernier dicte la Montagne femme de Pierre Vernier dit Billet des Granges, qui a eſté bruſlee à Dole, a confeſſé qu'elle faiſoit ainſi aller le laict des vaches de ſes voiſins aux mammelles des ſiennes : Et c'eſt pourquoy Anthoine Tornier, entre autres menaces qu'elle faiſoit a Iaquema Paget, elle luy diſoit que ſes vaches r'apportoyent deux fois plus de laict que les ſiennes : Mais il faut croire ſeulement que Satan en ce cas cauſe la perte du laict en l'vne des vaches, en la ſorte que nous auons dit, & qu'il fait au contraire croiſtre au double celuy de l'autre par le moyen des bonnes herbes qu'il luy

Ils font aller le laict d'vne vache en la tetine d'vne autre.

Ceſte Sorciere a eſté bruſlee à Dole ſont enuiron 30. ans.

fait manger comme du Cytiſus, & autres ſemblables : Ou bien il reçoit le laict de l'vne, & comme l'on tire l'autre, il ſe trouue là auec ſon laict, lequel il verſe ſi ſubtilement dans le ſeillot qu'il ſemble qu'il prouienne de la tetine de la derniere vache.

Les flaccons d'vn Sorcier ſe trouuent pleins de vin en vn inſtant.

Car il en vſe ſouuent ainſi pour le regard du vin au rapport de Spranger, qui dict qu'autresfois les flaccons d'vn Sorcier, qui eſtoyent vuides ſe ſont trouuez pleins de vin en vn moment eſtant vray ſemblable que Satan auoit prins ce vin en quelque caue pour en remplir les flaccons.

Recepte diabolique

Il faut que ie r'apporte icy vn remede eſtrange & Diabolique que practiquoit Chriſtine chambriere de Theodore Lopers, vicaire de l'hoſpital de Kreueld, lors que trois ſiennes vaches auoyent perdu leur laict : Elle les enuoyoit deuant la maiſon de la femme, qui eſtoit ſoupçonnee de le leur auoir faict perdre, les faiſant au prealable ſortir au nom de &c. & eſtans deuant la maiſon, elles y demeuroyent par quelque temps beuglant continuellement, & puis s'en retournoyent auec leur laict.

Signal pour recognoiſtre la beſte enſorcelée.

Or il y a vn ſigne entre autres pour recognoiſtre ſi le Beſtail a eſté enforcelé, ſcauoir lors qu'il meurt enragé, ſelon qu'il aduint à vne poule de Rollande du Vernois : Car comme ceſte femme auoit deux poules, & qu'vn iour elle refuſa vn œuf à Gros Iacques Bocquet, Gros Iacques ſe propoſant de faire mourir ſes poules il leur iette des mies de pain, ſoupoudrées, qu'elles

qu'elles mangerent, Les deux poules moururent incontinant : Mais l'vne, auant que de mourir se iettoit par terre, sautoit & grimpoit contre les murailles, de façon que l'on iugeoit qu'elle estoit enragee : Le semblable est aduenu à plusieurs iuments que Antoine Tornier, & Clauda Coirieres auoyent ensorcelées.

Vegece aussi dit que la beste ensorcelée est triste, pesante & qu'elle s'amaigrit & tombe en maladie, si elle n'est secouruë par remedes naturels.

CHAPITRE. XXXIIII.

Comme les Sorciers endommagent les fruicts de la terre.

Les Sorciers endommagẽt les fruicts de la terre en plusieurs façons.

QVANT aux Fruicts de la Terre les Sorciers les endommagent aussi en plusieurs façons : Car ils font la gresle, & la tempeste pour les perdre depuis qu'ils sont venus à maturité dont nous auons parlé cy deuant.

Ils font la gresle, & la tempeste.

Ils suscitent des chenilles, rats & autres vermines.

2. Ils suscitent à l'ayde de Satan des chenilles, des rats, & autres vermines pour les miner & ronger, estant ceste vermine procrée par Satan, ou bien apportée d'ailleurs : Car il est certain que les Demons conduisent & menent les animaux la part où il leur plait.

D. Augusti. D. Thom. Binsfeld. ad l. 4. de malefic. & q. 9 conclus. 4.

Ils font consumer les deux Principes.

3. SATAN à la priere des Sorciers fait consumer & perdre les deux principes, par

par le moyen desquels les terres sont rendues fertiles & entretenues en leur naturel, sçauoir l'humeur & la chaleur. Finablement l'on dit que les Sorciers par le ministere de leur Maistre depeuplent vn champ de fruicts, & les font aller en vn autre: Dequoy se vantoyent aussi Hoppo, & Staldin Allemans, selon que l'escrit Spranger: Et C. Furius en fut appellé iadis en Iugement au r'apport de Pline. Virgile luy-mesme l'a veu practiquer.

Ils depeuplent vn champ de fruicts.

par. 2. q. 1. c. 15.

lib. 18. c. 6.

Eclog 8.

I'ay veu passer les bleds de l'vn des champs
En l'autre.

Et long temps auant luy la loy dex XII. tables punissoit tels Sorciers de mort. *Que celuy qui aura enchanté les fruicts de la terre soit puny: & qu'il ne soit loisible à personne de transporter le bled d'vn champ d'autruy, en vn autre*: Cela se faict à mon aduis, non pas que Satan transporte les bleds d'vn champ en vn autre, mais bien fait il changer les champs mesmes de place: D'autant que l'opinion des Theologiens est que les Demons peuuent remuer tous corps inferieurs, Tellement qu'il ne luy sera pas difficile de transporter vn champ de sa place en vne autre, non plus qu'il ne luy est pas mal-aisé de transporter vne montagne ou vn rocher: Car nous lisons aussi qu'il y a des terres & contrees toutes entieres, qui ont esté transportées de leur place par l'entremise du Diable, & de ses effects magicques, de sorte que les rochers qui estoyent tornez au Nort, en vn moment se virent

Voi Vair. lib. de Iucantat. 3. c. 1.

uirent au midy, ce que ie tiens de Florimond de Raimond. *En son Ante-Christ c. 26. n. 2.*

CHAPITRE XXXV.

Si les Sorciers peuuent donner guerison.

NOus auons discouru des maladies que les Sorciers : donnent aux personnes, au bestail : Disons maintenant s'ils peuuent guerir : il semble qu'ils le peuuent faire : d'autant que nous en auons beaucoup de preuue : l'Empereur Adrian fut guery par Sortilege d'vne Hydropisie, en laquelle il estoit tombé, selon que r'apporte Dion en sa vie. Nous lisons qu'Apollonius de Thyanée illuminoit les aueugles, & faisoit marcher les boiteux, & qu'il deliura la ville d'Ephese d'vne grande peste qui la vexoit: Marie Perrier retourna en santé, apres que Pierre Perrier son nepueu eut menacé Clauda Gaillard, qui estoit soupçonnée de luy auoir baillé le mal : Iacques Bocquet l'vn des grands Sorciers de son temps disoit à Françoise Secretain, qu'elle gueriroit Loyse Maillat, au corps de laquelle elle auoit enuoyé cinq Demons, si elle luy donnoit du pain, qu'elle eut eu auparauant en la maison de Loyse, & qu'elle eut gardé par l'espace de trois iours : i'ay veu vne autre femme qui guerissoit de plusieurs sortes de maladies par oraisons : mais i'ay remarqué que toutes ses oraisons estoyent pleines de superstitions & d'impieté.

L'affirmatiue.

Exemples.

L'Empereur Adrian.

Apollonius de Thyanée.

Philostra.

Oraisons d'vne Sorciere pleine de superstitions, & d'impieté.

Pour vn cheual picqué.

Car pour vn cheual picqué, elle disoit certains mots en forme de prieres, & plantoit vn clou dans terre qu'elle ne retiroit iamais: Or qu'elle force pouuoit auoir ce clou ainsi planté? le trouue que les Romains, qui ont esté autant superstitieux que peuples du mõde, pour chasser la peste, fichoyent aussi vn clou dans vne pierre, qui estoit au costé droit du temple de Iupiter, & qu'ils en faisoyent tout autant contre les charmes, & lors qu'il suruenoit quelque discorde entre les Citoyens: il y en a encore, lesquels pour se preualoir à lencontre de leurs ennemis, plantent vn clou dedans vn arbre.

Var. de Incã tat. lib. 1. c. 4

Les Romains pour chasser la peste fichoyent vn clou dans vne pierre.

Vvier. de præstig. lib. 4. c. 9.

Pour destourner la tempeste, & orage.

Ceste femme pour faire destourner la tempeste & l'orage sortoit premierement de sa maison en barbottant ie ne sçay quoy entre ses dents, puis s'auançoit petit à petit sans se reculer en arriere du moindre pas: car aussi ne le faut il pas faire, selon qu'elle disoit, sur peine de la vie, & par apres donnoit à vn pauure vne aumosne iuste, c'est à dire, autant de pain que le pauure en pouuoit manger, à vn repas & à Satan le plus groz Sappin de toute la forest voisine, auquel elle sacrifioit ainsi, ny plus ny moins que les anciens luy sacrifioyent sous le nom d'Hercules Canopien pour se deffaire des pulces, sous le nom d'Acor, Cirenaique pour faire fuir les mousches, sous le nom d'Apollon Parnopeen pour empescher qu'ils ne fussent rongez des rats: Les Romains de mesme sacrifioyent à la Fieure, & les

Sacrifices à Hercules cõtre les pulces, les mousches, les rats.

Sacrifice à la Fieure & au mauuais Demon.

&les Indois au mauuais Demon, à fin que l'vn & l'autre ne leur fussent inuisibles, & dommageables.

Quand elle disoit l'oraison pour les ventrées des cheuaux, elle se leuoit & mettoit à la dextre, se tournant principalement du costé de l'Eglise. *Pour les ventrées des cheuaux.*

Et venant à guerir quelques vaches, auant que de faire son oraison, elle demandoit du pain & du sel au maistre du Bestail, auquel toutesfois elle ne faisoit manger ny le pain, ny le sel: Elle sçauoit vne infinité d'autres semblables oraisons. *Pour guerir les vaches.*

Vn mien voisin a esté ainsi guery superstitieusement par vne vieille, que l'on soupçonnoit d'estre Sorciere: il estoit au berceau attaint d'vne maladie fort estrange: car il auoit le hocquet si vehement, que lors qu'il sanglotoit, ce qu'il faisoit presque sans discontinuation, lon l'entendoit de vingt-cinq a trente pas, & auoit encore les yeux tellement chassieux & couuerts de cire qu'il n'y voyoit goute: lon recourut aux Medecins, mais lon ne proffita rien pour cela, ce qui fit croire que le mal prouenoit de Sortilege: lon s'addresse à la vieille, dont nous auons parlé, pour ce que precedemmẽt elle auoit vsé de quelques menaces à l'endroit du pere de l'enfant, lon l'amadouë de parolles en sorte qu'elle promet de guerir l'enfant: elle se faict enserrer seule auec luy dans vne chambre apres auoir demandé vn carreau, vn salignon de sel & vne couuerte: *Superstitions & ceremonies d'vne Sorciere à guerir vn enfant.*

lon

l'on eſpie ce qu'elle feroit par vne feneſtre qui regardoit dans la chambre : elle chauffe le ſalignon, & le carreau, & par apres oſte l'enfant du berceau, & le met entre ſes bras, & puis ſe couure entierement auec luy de la couuerte, de façon que l'on ne voyoit rien du tout de leurs corps, & demeure en ceſte façon par l'eſpace d'vne demye heure, & puis ſe leue & r'appelle ceux qu'elle auoit fait ſortir : l'enfant deſ-lors fut guery : il eſt vray ſemblable que ceſte vieille eſtant ſous la couuerte vſa encore de quelques parolles, & ceremonies qu'elle ne deſiroit pas que l'on vit.

Il n'y riẽ que du miniſtere de Satan en la gueriſon des Sorciers.

Or tant de ſuperſtitions me font perſuader qu'il n'y a rien que du miniſtere de Satan en la gueriſon des Sorciers : ce qui ſe peut auſſi verifier d'aillieurs, & meſme en ce qu'il faut croire fermement que le Sorcier vous guerira, ou bien vous ne recouurerez iamais voſtre ſanté: car eſt-il touſiours de beſoin que le malade ait vne opinion ferme au medecin ? Combien en voyons nous qui ne s'aſſeurent point trop du medecin, & ne delaiſſent pas neantmoins de guerir?

Il faut croire que le Sorcier guerira.

Riola. ad Fernel. de abdit. rer. cauſ. lib. 2. c. 18.

Ie ne nie pas que la confidence, que le malade a au medecin ne luy aide beaucoup: car Galien, & Auicenne diſoyent que le medecin qui guerit le plus de malades, eſt celuy, auquel lon a le plus de creance : mais la creance n'eſt pas requiſe neceſſairement en medecine: Et cependant en faict de Sortilege ſans cela tous les breuuages & remedes de Sorciers ne vaillent rien : ce que Auger Ferrier medecin à mieux donné

La creãce requiſe neceſſairemẽt en fait de Sortilege.

Li 2. de ſa methoc. c. 11.

donné a entendre, à mon iugement, que nul autre en ces mots. *Si d'auantature*, dit-il, *le malade n'a point de fiance à l'enchanteur, si bien qu'il estime le remede estre ridicule, ou bien s'il est empesché d'y adiouster foy par les assistans qui mesdisent du remede en sa presence, l'enchanteur ne fera rien, pour ce qu'il a vn esprit repugnant à ce qu'il s'est persuadé: car la cause de la guerison, c'est la vertu de l'esprit confiant, qui s'accorde auec celuy sur lequel il agit.* Voila ce que dit Auger Ferrier.

D'auantage les Sorciers se seruent de Caracteres & de parolles, lors qu'ils guerissent, & toutesfois il n'y a rien de plus asseuré que les parolles & caracteres n'ont rien de propre a cet effect: car qui dira que le P & l'A soyent bons contre le mal des yeux? Qui dira que ces mots, *Abracadabra Abracadabra, &c.* Chassent la fieure? Qui est celuy qui iugera que ces vers, *Gaspar fert myrrham &c.* exemptent le patient du mal caduc? Et qui croira que le vers, que Cæsar prononçoit, eut la force d'empescher que sa littiere ne versat? Ou bien que Vlisses ait perdu le flux de sang qu'il auoit en disant certains mots? Il me fasche de r'apporter les autres mots obscurs, & barbares, dont ces gens là vsent pour les escrouelles, pour les os desnoüez, pour la morsure d'vn chien enragé, pour le mal des dēts, pour la goutte: car ils font estat de guerir de toutes maladies par leurs parolles, & caracteres, selon qu'il se peut voir dans Paracelse, lequel se deuoit faire le plus riche homme de l'Europe: mais peut estre qu'il ne prenoit point d'argent: car aussi les Sorciers en

Les Sorciers se seruent de parolles & caracteres lors qu'ils guerissent.

Pour le mal des yeux.

Pour la fieure

Pour le mal caduc.

Pour empescher que la littiere ne verse.

Pour le flux de sang.

Les Sorciers font estat de guerir de toutes maladies.

Paracelse se deuoit faire riche.

Les Sorciers ne prennent point d'argēt.

en font ainsi ordinairement, se contétants pour tout payement d'auoir l'ame de celuy, qui s'addresse à eux pour leur maistre, duquel ils ont aussi apprins ceste ruse, à fin que par ce moyen il se r'encontrat plus de personnes, qui recourussent à leurs remedes: Non non.

Ruse de Satã.

C'est en vain que lon croit que la parolle chasse
De nos corps indispos, le mal qui les pourchasse.

Pericles se mocque des billets & amulettes.

Aussi Pericles eut grace, lors que sortant de maladie, & estant interrogé, si sa maladie auoit esté grande: vous pouuez, dit-il, iuger combien elle a esté grande, qu'elle m'a osté la moitie de mon sens: car si i'eusse esté bien aduisé, ie n'eusse iamais permis que lon m'eust attaché au col ces billets que vous y voyéz penduz: & certes ie trouue que ce Capitaine auoit plus de raison que Galien, & les Platoniciens qui ont adiousté tant de foy aux amulettes & billets, lesquels mesme l'Empereur Caracalla a condemné, & dont Lucian se mocque semblablement en son Dialogue des Philosophes.

Galien, & les Platoniciens adioustẽt foy aux billets, & amulettes.
Caracalla cõdãne les billets, & amulettes.
Lucian s'en mocque.

Ie mettray en ce rang les Nombres que les Sorciers obseruent en leur guerison: car ils feront ieusner le malade par l'espace de quelques iours, ou bien ils luy feront offrir quelques nombres de chandelles: ou bien encor ils luy feront dire certains nombres de Patenostres, & s'il faut en vn seul point il ne guerira iamais: pource que c'est vne maxime en Magie, que celuy qui manque en la moindre chose du monde, il ne proffite rien du tout.

Des nombres des Sorciers.
Vide Concil. Trid. Sess. 22. in Decret. de Obseruat. & Aut. in celeb. miss. sub. fin.
Maxime de Magie.

Il y

Il y à de plus que les Sorciers pour guerir vsent quelquefois de choses qui sont contre Dieu, & nature, comme firent les Chaldeans à l'endroit d'vn Gladiateur, lequel ils firent tuer, & puis baillerent à boire de son sang à Faustine femme de l'Empereur Marc Aurele, pour luy faire perdre l'amour qu'elle portoit à ce Gladiateur. Democrite aussi vouloit, que pour guerir vne personne de l'hydropisie, lon couppa la gorge à vn homme, & que lon fit boire au patient de son sang encore tiede, ou bien que lon luy fit manger des viandes prohibées, & defendues: Apollonius de Thyanée, pour repurger la ville d'Ephese de peste, fit lapider vn vieux homme par le peuple: L'oracle de Delphes, à fin que ie passe au maistre des Sorciers, respondit vn iour aux Ioniens, qui demandoyent quelque remede contre la peste, qu'il failloit que lon sacrifiat d'an en an deuant l'autel de Diane vn beau ieune garçon pour vn certain Menalippe, & vne ieune pucelle pour vne Comethone, que Menalippe auoit rauie au temple de Diane, ce que les Ioniens firent du depuis: vn autre Oracle respondit à l'Empereur Adrian qu'il ne viendroit iamais à bout de son Sortilege, s'il ne trouuoit vn homme qui s'immolat volontairement, Antinous son plus grand mignon s'offrit librement à la mort: tout cecy se r'apporte à la Religion, ou plustost irreligion des Gaulois, qui estimoyent par l'aduis de leurs Druydes, que lon ne pouuoit r'acheter la vie d'vn homme, sinon par la vie d'vn homme, & pour

Les Sorciers pour guerir vsent de choses qui sont contre Dieu, & nature.

Les Chaldeās. Pour faire perdre l'amour à vne femme.

Faustine.

Democrite. Pour l'hydropisie.

Riolan. ad Fernel. de abdit. rer. caus. lib. 2. c. 13.

Apollonius de Thyanée. Pour la peste.

Vvier. de præstig. lib. 1 c. 6.

Pour venir à bout d'vn Sortilege.

Antinous se sacrifie volōtairemēt pour l'Empereur Adrian.

Les Gaulois estimoyēt que la vie d'vn homme ne se pouuoit rachetter, que par la vie d'vn homme.

Cæs. lib. 6. Sue. in vita Claud.

Vviet.au lieu preallegué.

celà ils ne faisoyent point de scrupule, lors qu'ils estoyent extremement malades d'immoler les personnes en forme de victimes pour recouurer leur santé : ce qui leur fut interdict sous Auguste: Et apres luy le grand Constantin en vsa d'vne façon du tout humaine : car comm'il estoit tormenté d'vne ladrerie, de laquelle les Medecins desesperoyent, il y eut certains Grecs qui luy conseillerent de faire vn lauoir de sang de plusieurs enfans fraischement tuez : A quoy ce bon Empereur ne voulut iamais consentir, ains au contraire se fit baptizer auec vn sien fils par S. Syluestre Pape, & tout aussi tost guerit au moyen de ce dernier & sacré Bain.

Les Gaulois immolent des persõnes pour recouurer leur santé.

L'Empereur Cõstantin refuse de faire vn bain de sang de petits enfans.

Il se faict baptiser, & guerit de sa ladrerie.

Au reste il ne faut pas trouuer estrange si pour guerir vne personne Satan se fait immoler des hommes : car en tous autres cas il en faict de mesme, selon que nous lisons du fils de Creon, d'Iphigenie, de Quinte Curse: les Thraces aussi, comme encor les Carthaginois, & les peuples de la Bretagne sous le pretexte d'vn bien futur immoloyent les hommes : les Cymbres auoyent des Religieuses, qui portoyent les cheueux, & les vestements blancs, lesquelles lors de leurs guerres couppoyent la gorge à l'vn de leur prisonniers de guerre sur vn chauderon, & puis versoyent le sang dans vn hanap, & comme ce sang distilloit, elle predisoyent ce qui deuoit aduenir: les autres luy ouuroyent le ventre, & contemplants ses entrailles annonçoyent la victoire à leurs gens : Et ceux de Temistitan auant que les Espagnols conquissent ceste ville immoloyent par chacun an plus

Satan s'est faict de tout temps immoler des personnes.

Plin.li.5.c.36.

Les Thraces, & Carthaginois.

Strab.lib.7.

Les Cymbres.

Les habitans de Temistitã immoloyent

plus de 20000. personnes & toutes innocentes: mais ce qui est plus estrange, c'est qu'ils auoyēt deux Idoles principales d'vne grandeur enorme, qu'ils renouuelloyēt tous les ans à certain iour, composées d'vne farine de tous legumes & semences, qui peuuent tomber soubs l'vsage de l'homme; laquelle ils empastoyent du sang de ceux qui estoyent immolez: Iulian l'Apostat, pour sçauoir les choses futures, se plaisoit à faire esgorger les personnes, si bien qu'apres sa mort l'on trouua plusieurs corps dans des puits, cisternes, & cloacques qu'il auoit fait homicider: & en vne autre ville, apres auoir fait des sacrifices horribles au Diable, il fit pendre vne femme par les cheueux, laquelle precedemmēt il auoit fait ouurir toute visue.

tous les ans plus de 2000 personnes. Vigener. en ses Commēt. sur Cæsar.

Iulian l'Apostat. Niceph.li.10. c.35.

Voyons encor comme il fit mourir la mere de Vitellius: il fit entēdre par Aurinie à cest Empereur, qu'il regneroit longuement & en toute seurté, s'il suruiuoit à sa mere: Vitellius le croyāt hasta les iours à sa mere: mais ie me lasse de ces exemples sanguinaires: Continuons noz premieres erres, & en choses qui ne soyent pas si violentes que celles dont nous venons de parler, & d'où l'on puisse toutesfois colliger que Satan guerit, & non pas les Sorciers.

Comme Satā fait mourir la mere de l'Empereur Vitellius.

Ces gens icy font estat de guerir le malade par messager, c'est à dire, moyennant que le patient prēne la medecine, qui sera apprestée pour son maistre, comme faisoit l'hermite dont parle Mathiole, lequel demandoit au messager s'il vouloit prēdre vne medecine pour son maistre, & sur ce que le messager respondoit, qu'ouy, il

Les Sorciers guerissent le malade par messager.

Sur Dioscor. lib.6.c.40.

luy faisoit deschausser son soulier droit, & mettre le pied nud sur terre, & par apres prenoit auec la pointe d'vn cousteau la forme du pied du messager, faisant vne trace tout à l'entour de son pied, & subsecutiuement disoit au messager qu'il leuast le pied, puis auec le mesme cousteau il escriuoit les mots suyuans dans la trace qu'il auoit faite, *Caro Caruse*, *&c.* Lesquels mots escrits il racloit tousiours auec le mesme cousteau la terre, ou estoyent inscrittes les paroles auant dittes, & la racloit en sorte qu'il n'y demeuroit vn seul trait de lettre, iettant la terre, qu'il auoit raclée, dans vn petit pot de terre plein d'eau, laquelle ayant demeurée quelque temps dans le pot, il la passoit par la chemise du messager, & puis la faisoit boire au messager apres auoir fait le signe de la Croix : moyennant quoy le patient guerissoit sans autre mystere: Mathiole adiouste que celuy, qui practiquoit ceste recepte, estoit son amy, & qu'il luy en a veu ainsi vser plusieurs fois, & mesme qu'il l'asseuroit que ceste recepte estoit le plus grand secret de ceux qui se vãtent estre de la race de S. Paul.

Ceux qui se vantent estre de la race de S. Paul.

Vn homme blessé guerit par vn emplastre appliqué à son pourpoint.

Les exemples suyuans sont semblables : lors qu'vn homme est blessé l'on applicque à l'ouerture de son pourpoint que l'on apporte de loin vn emplastre, & fait on boire de l'eau claire au patient, qui guerit tout aussi tost : Et si quelqu'vn a esté blessé de la Tareronde l'on prend sa queuë, que l'on applicque à vn chesne, lequel seche & meurt, & à ce moyen le patient guerit: mais qui sera celuy qui ne iugera que le Diable guerit en ce cas, tout ainsi qu'il nuit & endommage

mage par les Images dont nous auons fait mention cy dessus?

Ie veux encor r'apporter de choses plus ridicules, mais qui tendent toutesfois tousiours à mesme fin: les Sorciers pour guerir du mal caduc veulent que l'on vse de la poudre qui sera prouenue de la crane d'vn larron, qui aura esté pendu, qui est vne chose du tout detestable.

Choses ridicules que font les Sorciers pour guerir les personnes. Pour le mal caduc.

Et lors qu'ils veulent rendre quelqu'vn exẽpt des liens d'amour, ils le font pisser, &c. ou bien ils le font aller en vne forest, & regarder le nid d'vne pie, &c. Ils font en pareil cas pisser par l'aneau, &c. celuy qui est empesché d'habiter auec son espouse.

Pour rendre quelqu'vn exempt des liẽs d'amour. Pour celuy qui est empesché d'habiter auec son espouse.

Que font ils encor lors que quelqu'vn se doute d'estre malade de sortilege, ils l'enuoyent prendre du pain, & du sel en la maison de celuy, qui est soupçonné, comme si ce pain & ce sel ainsi prins à l'insceu du Sorcier auoit la force de guerir.

Pour celuy qui est ensorcelé.

I'obmettois de dire que quelquesfois ils s'aydent en leurs receptes de la ceruelle d'vn chat, ou de la teste de corbeau qui sont vrayes poisons.

Les Sorciers pour guerir s'aydent de la ceruelle d'vn chat, & de la teste d'vn corbeau qui sont vrayes poisõs.

C'est donc Satan qui seul guerit au cas auquel nous sommes: ce qu'il fait en se seruant des causes secondes, & naturelles & des moyens dõt vsent les Medecins: car cõme dit le docte Cardinal Bellarmin, lors que les maladies sont curables naturellement, le Diable peut apporter guerison aux malades: ou biẽ Satã se deporte de mal faire, selon que dit Tertullian parlant du borgne,

Bod.l.3.c.2.de sa Demono. de not.Eccl. lib.4.c.14.

& du boiteux, ausquels l'Empereur Vespasian rendit, sçauoir à ce dernier le marcher, & au premier la veue au rapport de Suetone : *le Diable*, dit ce grand personnage, *se meslant parmy l'œil du borgne, & parmy la iambe du boiteux empeschoit l'vsage de ces mëbres, à fin qu'il sembla apporter la guerison, deslors qu'il se deporteroit de mal faire.*

In Apolog. c.22.

Mais cependant il y a tousiours ce mal en la guerison des Sorciers, ou pour mieux dire de Satan, que la guerison n'est que pour vn temps limité; ou bien il faut que le mal soit donné à vn autre, & quelquesfois nous voyons l'vn & l'autre arriuer ensemblement.

La guerison des Sorciers n'est que pour vn temps limité, ou bien il faut que le mal soit dõné à vn autre.

Nous auons la preuue du premier point en ceux, qui charment leurs playes; car cela n'est que pour vn temps: I'ay cogneu vn gentil-homme François, lequel pour s'estre fait charmer quelques playes, qu'il auoit receuës en vn rencontre, pensoit estre entierement guery : mais trois ans apres sur vn petit effort qu'il fit à picquer son cheual, ses playes se r'ouurirent & mourut.

De ceux qui charment leurs playes.

Pour le regard du second point, il se peut verifier par l'exemple de Mumol grand maistre de France, auquel les Sorcieres sauuerent la vie en faisant mourir le petit fils du Roy Childebert: l'on void encore plusieurs exemples semblables dans Bodin. Mais l'on a remarqué que Satan en ce cas ne pert iamais au change : par ce que si le Sorcier veut guerir vn vieil homme, il baillera la maladie à vn plus ieune, où bien si celuy qui est ensorcelé est de bas estat, il iettera le sort sur vn qui sera de plus grand estoffe, & qualité que le

Mumol grãd maistre de France.

lib.3. c.2. de sa Demono.

le premier : à d'autresfois le Sorcier ayant failly de donner la maladie à vn autre en a porté luy mesme la peine, comme fit l'escholier, dont parle Bodin, lequel vouloit faire mourir vn enfant, qui estoit encor à la mammelle pour guerir le pere : car ainsi qu'il couroit apres la nourrice, qui s'estoit eschappée auec son enfant sur le complot que faisoyent le Sorcier & le pere, passant par dessus le sueil de la porte de la chambre où estoit le malade, il tomba roide mort: le Diable fit mourir quasi de la mesme façon, Ieanne Platet que nous detenions en noz prisons il n'y a pas long temps : ceste femme estoit chargée d'auoir mis les Demons au corps de Guillauma Blondan ieune fille, les parens de Guillauma poursuyuent la Sorciere pour guerir la fille, à quoy en fin elle s'employe, & dit à la fille qu'il luy conuenoit faire vne neufiesme, & durant icelle vser tous les iours de laisy, & que de son costé elle feroit aussi la mesme neufiesme, qu'elle fit commencer vn vendredy : la fille obeyt & fait sa neufiesme : mais il aduint que la nuict du dernier iour la Sorciere mourut en prison, & cependant la fille quelque temps apres guerit, ayant ietté par le bas plusieurs petites bestes en forme de Lezars selon que la Sorciere luy auoit dit : elle vomit aussi par la bouche beaucoup de matiere verde, dãs laquelle il se trouua vn charbon de la grosseur d'vne noisette, & lors il se fit deux petis trous au plancher de la chambre qui passoyẽt d'outre en outre: la Sorciere auoit confessé quand elle mourut. au lieu preall

Toutesfois ie tien plustost que la conuention

que le Sorcier a auec Satan fait tout en cecy: pour ce que ie sçay asseurément que le Sorcier voulant guerir vne personne iette quelquesfois le sort sur vne beste selon qu'il a esté fait à l'endroit d'vn nommé Matthieu Andrey du village de Pierrecourt : Car comme il ne pouuoit trouuer remede pour se guarentir d'vne maladie, qui le consumoit, il s'addressa en fin à vn passant, lequel luy demanda s'il vouloit que l'on baillast son mal à vn coq qu'il auoit en sa maison: ce que le patient accorda, & sur ce l'estranger fit enterrer le coq au iardin de Mathieu, qui guerit mais ce ne fut pas pour lōg temps, d'autant que deux ou trois ans apres il retomba, & mourut.

Les Sorciers voulans guerir vne personne iettent le sort sur vne beste.

Cest exemple nous seruira aussi pour la preuue du dernier point, que nous auons touché, c'est à sçauoir, que la guerison du Sorcier quelquesfois n'est que pour vn temps limité, auec ce qu'il faut conioinctement que le sort soit ietté sur vne autre creature.

Ie mettray encore icy vn autre exemple pour faire voir que les Sorciers voulans guerir vne personne, iettent souuent le sort sur vne beste: ie cognoy vn homme, lequel estant en l'aage de dix à douze ans deuint comme transporté, l'on iugea incontinent qu'il auoit esté ensorcelé par vn que l'on soupçonnoit, & qui auoit auparauant menacé le pere de luy nuire, & à ce qu'il aymoit le mieux: il aduint vn iour, que comme le fermier du pere, passoit auec vne poule qu'il portoit en main par deuant la maison du soupçonné; celuy-cy luy demanda où il alloit, le fermier respond qu'il alloit voir le fils de son maistre

ſtre qui eſtoit malade, l'autre replique qu'il en eſtoit biẽ faſché, toutesfois qu'il y auoit moyen de le guerir, & dit au fermier qu'eſtant arriué en la maiſon de ſon maiſtre, il deuſt mettre la poule qu'il portoit à terre, & que ſi le garçõ la tuoit, il gueriroit, mais que l'on ſe gardaſt bien de manger ceſte poule : Le fermier eſtant au logis de ſon maiſtre fait ce qui luy auoit eſté dit, il met bas la poule, laquelle ſe va rendre auſſi toſt deuant le garçon qui eſtoit malade: ce garçon là prend par le col, & la tue, & à l'inſtant guerit: or qui ne croira que le ſort ayt eſté ietté ſur ceſte poule?

CHAPITRE XXXVI.

Qu'il ne faut iamais recourir à Satan ny à ſes ſuppoſts pour auoir gueriſon, ains à Dieu ſeul.

IL appert de ce que nous auons dit au chapitre precedent, que les moyens que tiennent les Sorciers en leur gueriſon, ne ſont point aſſeurez, non plus que la gueriſon meſme quand elle aduient : D'où ie veux inferer que le meilleur eſt de ne nous point addreſſer à eux en noz maladies, encore bien qu'elles nous auroyent eſté baillées par Sortilege.

Tous droits diuins & humains contre les Sorciers.

Ce qui ne nous eſt pas auſſi licite, veu qu'il nous eſt defendu bien expreſſément par la Saincte Eſcriture de recourir à Satã, ny à ſes ſuppoſts quelque conſeil ou ſecours qu'ils nous promettent: le droit canon nous excommunie en ce cas:

Nauarr. in Manua c.11. num.29. Deuter.18. Leuit. 20. c.2. de ſortileg. c. admoneant. 26. q.7

Le ciuil y a ſemblablement pourueu par les peines qu'il a impoſées à ceux qui auroyent recours à telles ſortes de gens, corrigeant en cela ſainctement la conſtitution de l'Empereur Conſtantin, par laquelle il ſouffroit ceux qui vſoyét de Magie à quelque bon effect, comme pour guerir les perſonnes, ou pour deſtourner la tempeſte : & cependant ceſt Empereur eſtoit quelquement excuſable, d'autant que lors de ſa conſtitution il eſtoit encore plongé dans le paganiſme, & ne ſçauoit pas qu'il ne faut iamais faire mal, à fin qu'il en reuſſiſſe vn bien ſuyuant le dire de S. Paul.

l. cæteræ famil. Ercis. l. item apud Labeonem §. si quis astrologus de iniur. l. nullus aruspex l. nemo de malefic. C. l. eorum de malef. C.

ad Rom. 3.

Il s'eſt veu en outre par experience que ceux qui ſe ſont addreſſez au Diable, & à ſes ſuppoſts ne s'en ſont iamais bien trouuez: Ochozias Roy d'Iſrael, eſtant malade d'vne cheute eut ſon recours à Beelzebub, Elie luy predit ſa mort pour cela : quoy dit le Prophete, n'y a il pas vn Dieu en Iſrael ? & cependant tu prends conſeil de Beelzebub, tu en mourras : ce qui aduint incontinent apres : l'Empereur Heliogabale ſe ſeruant d'vn Negromantien fut meurtry cruellement, & trainé dans les cloacques auec ſa mere : Pompée ſe voulut ayder de quelques Sorciers contre Cæſar, il perdit & la victoire & la vie : comme au ſemblable fit Ariouiſte : & de fraiſche memoire l'vn des grands Roys de la Chreſtienté entra en furie pour s'eſtre aydé d'vn Negromantien à ce qu'il peuſt ſçauoir l'yſſue de ſon eſtat : Sanches d'Auila de meſme ayant eſté bleſſé d'vn coup de pied de cheual ſe fit penſer par vn ſoldat, qui vſoit de certaines

Ceux qui se sont addressé au Diable, & à ses supposts, ne s'en sont iamais bien trouuez. Exemples. Ochozias.

Heliogabale.

Pompée.

Ariouiste. Vn grand Roy de la Chrestienté. Bod. li. 2. c. 3. de sa Demonom.

Sanches d'Auila.

benedi

benedictions, laissant la Chirurgie, il mourut pour telle superstition, comme dit l'histoire de Portugal. Du temps qu'Adrian sixiesme tenoit le siege vn Grec nommé Demetrio Spartiano appaisa vne fort grande contagion de peste qui regnoit en la ville de Rome par moyens superstitieux & illicites : car ayant couppé par la moitié la corne droite à vn Taureau sauuage que le peuple luy auoit deliuré, & apres auoir proferez certains charmes en son oreille droite, il le rendit en vn instant si priué, que luy ayant ietté vn fil delié en l'autre corne entiere, il le mena par tout où il voulut, & iusques au Collisée où il l'immola, & tout incontinent le mal commença de cesser : Mais tost apres l'armée de Bourbon saccagea Rome, ce qui aduint par vne iuste permission de Dieu, lequel peut estre, comme dit Florimond de Raimond. se courrouça de ce que le Romain, pour se guarentir de la maladie contagieuse qui le pressoit, auoit eu plustost recours à Satan & a vn sien suppost, que non pas à luy contre l'intention du Pape, qui ne vouloit aucunement permettre ce iongleur & Sorcier.

lib. 10. Demetrio. Spartiano.

Moyen illicite pour faire cesser la peste.

Rome saccagée.

En son Antechrist c. 26. num. 6.

Mais comme seroit il possible que l'ire de Dieu ne s'embrazast contre ceux qui ont recours aux Sorciers, puis qu'il ne veut pas que l'on les laisse viure sur terre ? *Tu ne permettras point que les Sorciers viuent*, dit-il, en l'Exode, & ailleurs il est commandé bien à certes de lapider la femme qui aura l'esprit Pythonic : les Perses mesme, qui estoyent neantmoins assez superstitieux, frachoyent la teste des Sorciers

Dieu irrité contre les Sorciers.

Exod. 22.

Comme les Perses punissoyent les Sorciers.

entre deux pierres. C'est donc à bonne occasion que S. Iean Chrysostome dit, qu'il vaut mieux mourir que de s'ayder du Diable, ou des Sorciers pour guerir: *il est meilleur*, dit-il, *à l'homme Chrestien de mourir que de r'achepter sa vie par enchantemens, & Sorcelleries*: De là vient que S. Hilarion ne voulut iamais permettre que l'on ostast vne lame de cuiure, qu'vn ieune homme auoit mis soubs la porte de la maison d'vne fille, qu'il aymoit, à la suggestion de Satan, qui estoit entré dans le corps de la fille, & disoit qu'il n'en sortiroit point que l'on n'eust osté la lame: Toutesfois la fille ne delaissa pas d'estre deliurée par les prieres de Sainct Hilarion: & à cest exemple comme Rollande du Vernois qui estoit possedée de deux Demons, que gros Iacques luy auoit enuoyé dans le corps, demanda que l'on luy fit venir gros Iacques, monstrant par signe que ses Demons sortiroyent, ie ne fuz point d'aduis que l'on fit venir cest homme, ains sollicitay le Prestre, qui la coniuroit de poursuyure viuement ses Exorcismes, ce qu'il fit en telle façon que les Demons quitterent Rollande: i'estime que ce n'estoit pas elle qui demandoit gros Iacques, mais le Demon qui vouloit que l'on chassast vn malefice par vn autre malefice: Le Senat Romain nous monstre nostre leçon en cecy: d'autant que du temps de Marius, il ne voulut point que l'on se seruit d'vne Sorciere nommée Marthe, laquelle neantmoins promettoit la victoire, comme nous lisons dans Dion.

Homil. 8. sup. Epist. ad Coloss.

D. Hiero. in vita Hilario.

Rollande du Vernois. Voi le c. 2.

Le Demon veut que l'on chasse vn malefice par vn autre malefice.

Le Senat Romain ne veut point que l'on se serue d'vne Sorciere.

Il faut donc recourir à Dieu seul en ce cas, suyuant

ſuyuant le conſeil qu'Elie donna au Roy Ochozias, ſoit que nous voulions preuenir le mal, ou ſoit que nous nous en voulions deliurer : *Celuy qui eſt aſſisté du Tout-puiſſant*, dit Dauid, *il demeurera à iamais en la protection de Dieu, &c.* Et Satan reprochoit à Dieu, qu'il tenoit Iob en ſa ſauuegarde, & que pour autant il ne le pouuoit endommager : *Eſt-ce pour neant*, diſoit-il, *que Iob craint le Seigneur, ne l'auez vous pas muny de voſtre ſauue-garde, & luy, & ſa maiſon, & toute ſa ſubſtance?* Iob 1.

Il y a certains mots qui vous peuuent ayſer,
Et pour la plus grand part voſtre mal appaiſer.

Ce ſont les prieres que l'on fait à Dieu, qui nous guarantiſſent du malin eſprit, & de ſes embuſches : Ieſus-Chriſt dechaſſa le Diable du corps de la fille de la Cananée aux inſtantes prieres de la mere : il deliura le Lunatique du Demon qui le tourmentoit à la priere du pere du Demoniacle : Il guerit Marie ſœur de Moyſe de la Lepre, à la priere de ſon frere : auſſi eſt ce Dieu ſeul, ſelon qu'il dit luy meſme en Eſaïe, qui enuoye la vie & la mort, la ſanté & la maladie, & n'y a point de ſalut ſinon en luy. *Les prieres nous guarãtiſſent du malin eſprit.* Matth. 15. 17. Luc. 19. Mar. 2.

CHAPITRE XXXVII.

S'il eſt permis d'vſer de Menaces, à l'endroit d'vn Sorcier pour guerir, ou pour preuenir le mal.

IE ſçay qu'il y en a qui accordent bien qu'il n'eſt pas loiſible de recourir aux Sorciers pour

pour les induire par prieres, & paroles amiables à guerir : par ce que cela monstre vn esprit abiect, & humilié, & a quelque apparence d'adoration : ioinct que S. Paul nous defend bien expressément la communication du Diable : *Ie ne veux point*, dit-il, *que vous vous fassiez compagnons des Diables*; mais ils disent que l'on le peut faire si l'on y va auec force, & menaces : si auant mesme qu'ils asseurent qu'il n'y a point de meilleur moyen, que celuy là pour contraindre vn Sorcier à oster le mal qu'il aura baillé vne fois: nous en auons remarqué vn exemple en Clauda Gaillard, laquelle auoit rendu malade Marie Perrier, en luy soufflant contre le visage; & cependant tout aussi tost qu'elle eut esté menacée par Pierre Perrier, le mal quitta incontinent Marie : Ie ne veux pas dire que la practique en est pour le iourd'huy ordinaire ; & à la verité il semble qu'il y a du fondement en cecy, si l'on considere que celuy qui menace vn Sorcier y va comme en desdain & presque par commandement.

1.Cor.11.

L'opinion de l'autheur.

Neantmoins ie me doute que ce dernier chef ne soit de gueres plus asseuré pour la conscience que le premier ; Par ce que & en l'vn, & en l'autre l'on donne occasion au Sorcier de recourir à Satan pour guerir, ce qui est directement contre Dieu selon que nous auons debatu ailleurs plus amplement.

au c.precedēt.

L'on peut vser de menaces à l'endroit des Sorciers pour preuenir le mal.

Bien diray-je que pour preuenir le mal il n'y a point d'offense de se monstrer farrouche & seuere aux Sorciers, pour ce qu'ils craignent les personnes, qui se comportent ainsi en leur endroit,

droit, & redoutent mesme ceux qui leur commandent, & qui leur peuuent nuire: Ce que l'Empereur Federic Barberousse fit bien cognoistre au Sorcier Arabe, qui luy auoit esté enuoyé par les Milannois pour l'empoisonner: car comme il fut surpris, & qu'il menaçoit l'Empereur de le faire mourir par paroles, s'il ne le laissoit courir, l'Empereur le fit luy mesme punir de mort, selon qu'il meritoit.

Exemple. l'Empereur Federic Barberousse fait mourir vn Sorcier.

Mais le plus beau exemple que nous auons en cecy, c'est des Officiers & Ministres de Iustice: D'autant que tous sont d'accord que les Sorciers ne peuuent nuire à leurs personnes, quelques meschans qu'ils soyent.

Les Sorcieres ne peuuent nuire aux Officiers de Iustice.

Bod. libr. 3. c. 4. de sa Demon.

I'adiousteray que Satan mesme les redoute & craint: ce que ie sçay par le r'apport de Rollande du Vernois: ceste femme estoit possedée de deux Demons & estoit cependant soupçonnée de Sorcellerie: lors que i'approchoy la conciergerie pour l'aller ouyr en response, elle estoit vexée plus fort que de coustume, & disoit que ses Demons me sentoyent bien venir, & que pour cela ils la tourmentoyent ainsi.

Remig. lib. 1. Dæmono. c. 2.

Satan craint les Officiers de Iustice. Exemple.

Il est certain qu'il y a en cecy vn secret iugement de Dieu, qui ne veut point permettre que les mauuais, tels que sont les Sorciers, ayent puissance sur la personne des Iuges, à fin que la Iustice qui est de luy, comme disoit le Roy Ioram, fut executée.

Psal. 95.

Si est-ce que i'ay leu dans Spranger, qu'vne Sorciere estant preste d'estre iettée dans le feu dit au bourreau qu'elle luy vouloit bailler sa mercede, & luy soufflant contre, elle le rendit ladre

par. 2 q. 1 c. 11.

Bourreau rendu ladre par vne Sorciere.

ladre par tout le corps : ſi bien que peu de iours apres il en mourut:le bourreau peut eſtre ne faiſoit pas bien ſon deuoir.

De ceux qui ſe ſeruent de pierres, herbes, & racines contre les enchantemēs & Sorcelleries.

Plin.li.13.c.4.
Dioſcor.c.113.
Matth.en ſa prefa. ſur le 1. de Dioſc.
Dioſc. lib.3. c.89.
lib.7.c.25.

Ce ne ſera pas mal à propos de dire icy qu'il y en a beaucoup, leſquels pour obuiér aux enchantemens & Sorcelleries, ſe ſeruent du noiau de Date, de la pierre que l'on appelle Alun, de plume, de la Squille, du Moly, du millepertuis, de l'Alyſſum, de la racine du Satyrion femelle, de la ruë, de l'herbe nommée les gands noſtre Dame, de la racine de l'herbe appellée Baaras, dont parle Ioſephe en la guerre des Iuifs : mais il eſt bien difficile de croire que ces pierres, & racines, qui ſont choſes corporelles, puiſſent auoir quelque force contre le Demon, qui eſt purement ſpirituel : eſtant plus vray ſemblable qu'elles ne peuuent pas operer autrement, ſinon en la façon que nous dirons au chap.57.

Si ce n'eſt toutesfois que nous tenions, que Dieu, pour faire de tant plus paroiſtre la grandeur de ſa Majeſté, veuille combatre, & ſurmonter le Diable par les plus petites de ſes creatures : car il en vſa ainſi à l'endroit des Magiciens de Pharaon, leſquels firent bien, à l'imitation de Moyſe des Grenouilles, des Serpens, des Dragons, & conuertirent l'eau en ſang : mais depuis qu'il fallut faire des moucherons, ils demeurerent court, & tout confus.

Les peuples des Indes Occidentales ſe traittoyent vilainement pour ce ſubiect, lors que les Eſpagnols y aborderent: d'autant qu'ils portoyēt pendu à leur col contre les charmes vne image de Pederaſtre, d'vn Pedicon, & d'vn Cynede, choſes

choses dont le Chrestien ne peut ouyr parler sans perdre toute modestie & contenance.

CHAPITRE XXXVIII.

Que le malade ensorcelé peut bien recourir aux Medecins.

NOus auons dit cy deuant, que celuy qui est malade par sortilege, doit recourir à Dieu seul, & non pas à Satan ny à ses supposts: mais ie ne veux pas inferer de là que le patient ne puisse s'addresser aux Medecins pour chercher sa guerison: D'autant que recourant à la medecine, il vse d'vn moyen, qui nous est concedé par le Tout-puissant auec vn tiltre d'honneur pour conseruer, & recouurer nostre santé, & voires que la Majesté de Dieu est beaucoup plus illustre de faire telle chose par ses creatures, que s'il la faisoit par soy-mesme.

La medecine auec titre d'honneur.

Sans que ie me puisse accorder auec Philon Hebrieu, ny les autres qui tiennent qu'vne maladie qui aura esté baillée par sortilege ne peut estre guerie par les Medecins, pource que nous auons monstré que les Sorciers affligent les personnes de toutes sortes de maladies, comme de Cholique, de Paralisie, d'Apoplexie, d'Epilepsie, &c. lesquelles prouiennent de putrefaction, ou de quelques autres causes naturelles, & qui se guerissent naturellement, & selon les preceptes de la Medecine : si bien qu'il n'est pas inconuenient que les Medecins ne les puissent guerir de telles maladies.

Contre ceux qui tiennent que les maladies baillées par sortilege, ne peuuent estre gueries par medecines.

Voi le c.32.

L'on

A l'ayde des medecins les ensorcelez iettent des aiguilles & autres matieres semblables.

L'on a veu de choses plus estranges: c'est que quelques vns qui estoyent ensorcelez ont ietté à l'ayde des medecins, des aiguilles, des ferremens, des pierres, des cheueux & autres matieres semblables: ce qui a esté practiqué à l'endroit du fils du gentil-homme duquel nous auōs fait mention au chapitre 32. dequoy aussi Vvier r'apporte plusieurs exemples.

Ie ne fay point de doute, que certains Sorciers n'ayent pourfié, que les medecins ne peuuent oster les maladies qu'ils ont données: mais quoy? leur faut il adiouster foy en cela? le Diable leur suggere ceste response en la bouche, pour nous faire idolatrer vn Sorcier plustost que de recourir à la medecine.

Comme les maladies des ensorcelez continuent.

Que si les maladies dont nous venōs de parler, continuent long temps & qu'il semble qu'elles soyent incurables, cela procede des empeschemens que Satan y met, renouuellant tantost les causes de la maladie, & la rendant tantost incogneuë aux medecins par ses moyens subtils & cachez: venons aux autres points qui concernent Françoise Secretain.

CHAPITRE XXXIX.

Les chappelets des Sorciers sont ordinairement sans Croix, ou du moins la Croix manque en quelque chose.

COmme ceste femme fut ouye en response pour la premiere fois, l'on se donna garde qu'il

qu'il n'y auoit point de Croix en son chappellet, & qu'elle ne ietta pas vne seule larme, bien qu'elle fit tous ses efforts de pleurer : Or tous les Docteurs tirent vne forte presomption contre celuy qui est accusé de Sorcelerie, s'il ne iette point de larmes. Voi le c. suiuant.

Ie ne veux pas inferer le mesme si son chappellet se trouue sans Croix: Mais bien diray-ie, que celà doit seruir d'vn indice contre luy : Par ce que la croix est l'vn des premiers fleaux de Satan: Ce que nous tesmoigne bien amplement l'exemple memorable de Iulian l'apostat, lequel s'estant rencontré en vn temple d'Idoles auec plusieurs Diables, & ayant faict le signe de la Croix, Tous les diables disparurent aussi tost : Il n'y a personne qui ne sçache que ce mal-heureux Empereur hayssoit les Chrestiens à mort & qu'il ne vailloit rien, & ce nonobstant il dechassa les Diables auec la Croix tant ce signe est puissant contre l'effort des Demons qui ne le peurent pas dissimuler à l'endroit de Iulian. D'autant qu'ils luy reprocherent qu'il estoit vn vaisseau vuide mais neant-moins qu'il estoit marqué. Voi l'art. 40. *Les Diables ont la Croix en horreur.* Voi. S. Greg. l. 3. Dialo. c. 7.

Nous lisons encore de certains lesquels s'estans trouuez à l'improuiste, ou bien par curiosité en l'assemblee des Sorciers, & ayans fait le signe de la Croix, tout est venu à disparoir, & Diables, & viandes, & Sorciers : Ie remettray de parler de la Croix en vn autre endroict ; pour dire que l'on a veu quasi tous les chappelets des Sorciers que l'on a executez en ce lieu sans Croix, ou du moins manquer en quelque chose au c. 55.

en la Croix, comme d'vn Croison, ou autre partie semblable: Les Chappellets de gros Iacques Bocquet, de Clauda Iamprost, de Clauda Iamguillaume, & de beaucoup d'autres estoyent de telle façon.

CHAPITRE XL.

Les Sorciers ne peuuent ietter de larmes en la presence du Iuge.

Bod.li.4.c.4. de sa Demono.

RETournons à la presomption que l'on prent contre celuy, qui est accusé de Sorcellerie, s'il ne iette point de larmes, I'ay leu d'vne femme qui confessa que les Sorciers ne pouuoyent ietter que trois larmes de l'œil dextre: Cependant les Docteurs s'arrestent tellement à ceste presomption, qu'ils l'estiment l'vne des plus fortes que lon ayt pour le crime de Sorcellerie: Ie veux r'apporter ce que i'en ay recogneu: Tous les Sorciers que i'ay examiné en qualité de Iuge, n'ont iamais ietté larmes en ma presence, ou bien s'ils en ont ietté ç'a esté si maigrement que l'on ne s'en est pas donné garde: Ie dis cecy pour ce que i'en ay veu qui sembloyent larmoyer, Mais ie me doute que leurs larmes ne fussent feintes: Que si elles n'estoyent feintes, ie suis du moins bien asseuré qu'elles estoyent arrachées auec grandissime force: Ce qui se recognoissoit par l'effort que les accusez faisoyent de pleurer, & par le peu de larmes qu'ils iettoyent.

Mais si ie parlois à eux en particulier ils pleuroyent auec autant d'ardeur & de larmes qu'il estoit

estoit possible.

Le mesme leur aduenoit quand ils auoyent confessé, & se monstroyent encore pour lors plus allegres,& ioyeux qu'auparauant, comme s'ils eussent esté deschargez d'vn grand fardeau.

Les Sorciers apres aueir confessé larmoyent & sont allegres.

Au reste il est vray semblable que les Sorciers ne iettent point de larmes, pource que les larmes seruent principalement aux pœnitents pour lauer & nettoyer leurs pechez : Car elles penetrent les Cieux,comme dit Sainct Bernard & amollissent le courroux du Dieu tout puissant, ne pouuans pour autant estre aggreables à celuy qui est ennemy de nostre salut, lequel à ceste occasion les empesche tant qu'il peut.

Pourquoy les Sorciers ne iettent point de larmes.

Voi Spran.par 3.q.15.

Les larmes seruent pour nettoyer les pechez.

Il en prent tout autant des cloches, lesquelles Satan a extremement en haine : à cause que par leur son le peuple est admonnesté de se mettre en deuoir & inuoquer Dieu: Ioinct qu'elles chassent l'orage & la tempeste.

Le Diable a les cloches en haine.

Les cloches chassent l'orage,& la tempeste.

Voi Vair de Incant li.2. c. 11.

Toutesfois si vous demandés aux Sorciers la raison pourquoy ils ne iettent point de larmes, il vous respondent qu'il leur est impossible de larmoyer,pource qu'ils ont le cœur trop estreint & serré, pour se voir diffamés d'vn crime si detestable,comme est celuy de Sorcelerie: Ie traicte ailleurs quel fondement le Iuge doit prendre en ce fait.

Voi l'art.39.

CHAPITRE XLI.

Les Sorciers ont tousiours les yeux panchez contre terre en la presence du Iuge.

L'On remarqua encor en Frãçoise Secretain, lors que l'on l'entendoit en responce qu'elle auoit tousiours les yeux pãchez contre terre, si bien que le Iuge auoit peine de faire qu'elle le regardat au visage: Mais ie trouue que cela est ordinaire aux Sorciers, & l'ay ainsi recogneu en plusieurs qui ont esté bruslez: D'où l'on tire aussi vn indice contre ceux qui sont accusez.

Bod. li. 4. c. 4. de sa Demono. Voi l'art. 35.

Pourquoy les Sorciers panchent les yeux contre terre.

L'on dict que ces gens là baissent ainsi la veue contre terre, pource qu'ils ont honte de regarder le Iuge en face à raison de la grauité de leur mesfaict: Mais ie tiens plustost qu'ils se conseillent à Satan sur la responce qu'ils doiuent faire aux interrogats, que le Iuge leur forme: D'autant que par mesme moyen qu'ils regardent contre terre, ils barbottent ie ne sçay entre leurs dents, & si vous leur demandez qu'ils font, ils vous respondent qu'ils disent leurs patinostres: Mais ce n'est pas seulement en cét acte que les Sorciers se panchent contre terre: Car si vous les espiez en leurs chambres & en leurs prisons vous les trouuerez ordinairement couchez le long d'eux la face du tout contre bas: Ce que desia ils faisoyent du temps d'Apulée, lequel dit qu'ils faisoyent leurs prieres dans des trous en terre: Nous lisons que Moyse, Iosué, Elie, & les autres Prophetes, pour

Les Sorciers estãs en leurs chambres se couchent la face contre bas.

pour appaiser l'ire de Dieu mettoyent la face contre terre: Et peut estre que c'est la raison pour laquelle Satan qui se veut tousiours faire singe de Dieu, se fait ainsi prier par ses Supposts.

CHAP. XLII.

Les Sorciers renonçans au Diable crachent par trois fois en terre.

FRançoise Secretain faisoit d'auantage: c'est qu'en renonçant quelquefois au Diable, elle crachoit par trois fois en terre, ce qui est aussi aduenu à gros Iaques, à Antoine Tornier, à Iacquema Paget, à Clauda Iamguillaume, à Pierre Gandillon & plusieurs autres: I'ay creu autrefois que cela estoit vn signal de la conuention du Sorcier auec Satan, & que ce crachement signifioit que le Sorcier ne renonçoit pas au Diable de bon cœur: Mais du depuis i'ay trouué que les Anciens auoyent accoustumé de cracher trois fois en leur gyron, contre les charmes & fascinations, D'où vient que Theocrite dict. *Les anciens crachoyent en terre contre les charmes.* Vair de Incãta. lib. 4. c. 18.

Il crachera trois fois en mon gyron.

Et Ouide

Chacun de vous crache dans son gyron.

Laquelle superstition peut estre venue de main en main iusques à nous, Si bien que ces gens qui crachent ainsi par trois fois en renonçant à Satan, la retiennent encores: Car aussi quand vous leurs demandez la raison de

ce crachement, ils respondent qu'ils ont tousiours ouy dire, que si l'on crache par trois fois en terre lors que l'on renonce au Diable ce malin ne peut nuire en aucune façon : Toutes-fois i'ayme mieux suiure la premiere opinion, pour ce mesme que les Sorciers crachent ainsi contre terre en cas semblables: Sçauoir quand ils guerissent des escrouelles, & lors que l'on esleue l'hostie sacrée à la messe, comme disent les Inquisiteurs.

Les Sorciers crachent en terre quand ils guerissent des escrouelles & lors que l'on esleue l'hostie.

CHAPITRE. XLIII.

L'on doit razer les Sorciers, & leur faire changer d'habits.

IL reste que nous touchions deux autres poins qui concernent nostre Sorciere : le premier pour quelle raison l'on luy fit coupper les cheueux: le second à quelle occasion l'on la fit despouiller pour recognoistre si elle auoit quelque marque sur elle.

Quand au premier l'on a practiqué de tous temps ceste façon de faire contre les Sorciers, que de leur raser tout le poil depuis qu'ils sont entre les mains de la iustice, à fin de tirer plus facilement la verité d'eux : L'empereur Domitian en vsa ainsi à l'endroit du Philosophe de Chianes, & plusieurs apres luy ont faict le semblable, qui s'en sont bien trouuez. Il y a eu mesme

De tout tẽps l'on a rasé les Sorciers,

Philost. in vita Apollo. Aemig. lib 3. Dœmon. c. 9.

Les Sorciers sollicitent que l'on les rase.

mesme des Sorciers, qui ont sollicité les Iuges de leur faire coupper les cheueux disans qu'il leur estoit impossible de confesser autrement la verité.

Pourquoy l'õ rase les Sorciers.

Or cela se faict par ce que les Sorciers ont des drogues de Taciturnité, que l'on appelle autrement le Sort de Silence, qu'ils cachent dedans leurs cheueux, & pendant qu'ils les portent, ils ne confessent iamais, & estans appliquez à la Torture, qu'est lors principalement que l'vn les doit raser, ils ne sentent aucune douleur : Et d'autant qu'ils cachent le plus souuent ce sort dedans leurs vestemens, C'est pourquoy l'on leur fait encore changer d'habits.

Sort de Silence.

Voi. Marsil. in pract. d. nunc videndum nu. 52 Bod. li. 4. c. 1. de sa Demono.

L'on faict changer d'habits aux Sorciers.

Tovtesfois il s'en est trouué qui ont blasmé ceste façon de faire comme superstitieuse : Mais il me semble quant à moy qu'il n'y a point de mal : Car encor que le sort de silence ne profite en rien de soy mesme aux Sorciers, Si est ce que ces gens là croyent fermement le contraire, Ce qui leur faict perdre tout sentiment, ny plus ny moins que nous voyons les vns mourir & les autres guerir par vne viue apprehension, qu'ils ont de la mort, ou de la santé.

Remig. au lieu preall.

Contre ceux qui disent qu'il ne faut pas raser les Sorciers, ny leur faire changer d'habits.

I'ay veu viure d'espoir vn qui desia mouroit

Dit vn Poëte

Ouid.

Ceste apprehension, ou bien Imagination fut cause de la mort d'vn Prestre nõmé Iean

Histoire notable.

de Iean au temps que Strozzy fut deffait auec ſon armee des Terceres en l'Isle S.Michel : Car comme ce preſtre eſtoit chappellain du Mareſchal de Camp , & qu'il ſe trouua ſur le Galeon Sainct Matthieu ſous la derniere couuerture , il mourut ſans eſtre offenſé de la ſeule peur & eſpouuante , qu'il eut de voir les feus iettez par les François , & d'entendre les coups de Canons qui ſe tiroyent ſelon que i'ay apprins de l'hiſtoire de Portugal. Auſſi d'ailleurs Paraceſſe dit que l'imagination ſeule cauſe la peſte , & la valeur , ou la poltronerie d'vn homme : & à ceſte occaſion il doit eſtre permis, a mon iugement de faire abbatre les cheueux aux Sorciers , comme auſſi de leur faire changer d'habits pour leur arracher de l'eſprit la ferme creance qu'ils auront en ce ſort qui pourra eſtre caché dans leurs cheueux , ou habillements.

De occult. philoſo. c. 6.

Mais ie trouue de tant moins de mal en cecy, qu'il eſt aſſeuré que ceux qui ſont raſez ſont touſiours plus mols , & ſuſceptibles de douleur que les autres.

Ceux qui sõt raſez ſont plus ſuſceptibles de douleur.

L'on a veu des Sorciers leſquels eſtans plus ruſez, ont auallé des breuuages, afin de ſe rendre les ſens du tout aſſoupis, Ce qui eſt facile à faire Car le Sa meſme detrempé en eau claire y eſt miſerablement propre : Les criminels du iourd'huy ſçauent ſi bien practiquer ceſte recepte, que la Torture ne vaut quaſi plus riẽ pour tirer la verité d'eux : & pour cela il eſt bien neceſſaire que lon ſe donne garde des Geoliers , d'autant qu'ils

Les Sorciers auallent des breuuages cõtre les douleurs de la queſtion.

La torture ne ſert plus de rien.

qu'ils fournissent le plus souuent de tels breuuages à leurs Prisonniers sous espoir d'en remporter quelque proffit.

Il y en a d'autres, qui vsent de Caracteres, & Oraisons, & qui se seruent mesme de certains versets, & passages de la saincte Escripture, que ie n'ay garde de transcrire, & voire qu'ils y entremeslent le laict de la sacree Vierge Marie, comme si Dieu estoit auteur de l'impunité de leurs malefices: Dieu di-ie qui ne demande sinon que l'on punisse les meschans, & qui a pour Sacrifice aggreable & plaisant, la Iustice que le Magistrat faict d'eux. Mais qui doute que ces derniers n'auallent aussi bien des breuuages propres pour assoupir les sens, que ceux dont nous venons de parler? Car nous auons faict voir autre part que les Caracteres, ny les parolles ne seruent de rien aux Charmes & fascinations.

Contre ceux qui vsent de versets, & passages de la S. Escriture cõtre la Torture.

Voi le c. 26.

Ie tiens encor que les parolles dont vsent quelques vns pour faire confesser l'accusé estãt à la Torture ne doiuent estre plus permises que les autres: voy ce que i'en ay dit en mon instruction.

Contre ceux qui vsent de parolles pour faire confesser a la Torture.

CHAP. XLIIII.

Des marques des Sorciers.

PAssons à l'autre point: lon fit donc despoüiller Françoise Secretain, pour recognoistre si elle auoit quelque marque sur elle: d'autant

Les Sorciers sōt marquez. Dan. au 4. point.

que les Sorciers sont marquez, les vns sur l'espaule, les autres sous la paupiere de l'œil, les vns sous la langue, ou bien sous la leure: les autres aux parties honteuses: bref l'on dit qu'il n'y en a point qui ne soit marqué en quelque endroit de son corps.

Pourquoy Satan marque les Sorciers

Les esclaues sont ordinairement marquez.

Satan les marque ainsi pour leur donner à entendre qu'ils sont à l'aduenir ses esclaues: car aussi lisons nous que les esclaues sont ordinairement marquez: ce qui se voit principalement en Espagne, & en la Barbarie, ou lon les marque au visage: & de tout temps les Princes, & les chefs de guerre ont eu quelques signes pour discerner leurs subiects & soldats: raison pourquoy l'Ante-Christ marquera encor' les siens d'vne marque particuliere, à fin de les recognoistre.

l'Ante-Christ marquera les siens.

Ie diray d'auantage, que comme Iesus-Christ a voulu remarquer ses fidelles par le signe venerable de la Croix, ce Singe de Dieu s'est aussi estudié à son exemple & imitation de marquer ses Supposts de quelque signe & Caractere.

Sorciers qui s'entrecognoissent.

Raymond en son Ante-Christ dict qu'il a veu des Sorciers qui s'entrecognoissoyent à quelque petite tache dans l'œil, ce que faisoit Trois-eschelles mieux que nul autre, dequoy ie ne m'esbay pas, pource que l'on s'est donné garde que les Sorciers ont le plus souuent deux prunelles en l'vn des yeux, tout ainsi que la race des Tibiens en Pont, qui auoit double prunelle en l'vn des yeux, & la figure d'vn cheual en l'autre, &

ensor

enſorceloit par la veuë, comme lon dit auſſi que font toutes femmes qui ont double prunelle.

Toutes femmes qui ont double prunelle enſorcele.

Or la marque des Sorciers eſt tantoſt comme vne piſte, ou pied de lieure, & tantoſt d'autre façon : l'on en a veu vne qui auoit vne figure rapportant en grandeur à vn petit denier, du centre de laquelle s'eſtendoyent pluſieurs filamens vers ſa circonference.

Bod. lib. 4. c. 4. de ſa Dem. Caron en ſon AnteChriſt. 1. part.

Cependant l'endroit où ſont ces marques eſt tellement inſenſible, que ceux qui les portent, ne remuent point, quoy que lon leur fourre l'eſpreuuette iuſques aux os.

L'endroit ou ſont marquez les Sorciers eſt inſenſible.

Mais elles ſont fort difficiles à trouuer, parce qu'elles ſont de peu d'apparence : ioinct que le Diable les efface le plus ſouuent depuis que les Sorciers ſont reduicts entre les mains de la Iuſtice, ſelon qu'il fit à George Gandillon, qui me monſtra la place où le Diable l'auoit touché ſur l'eſpaule gauche, qui eſt l'endroit ou plus ordinairement il touche les Sorciers. Le Medecin Caron eſcrit que comme luy & ſes compagnons eſtoyent vne fois à rechercher la marque d'vne Sorciere, qu'il appelle la Boyraionne, Satan, qui poſſedoit vne ieune fille par le moyen de ceſte femme, leur enſeigna le lieu ou elle eſtoit, ſe mocquant d'eux de ce qu'ils ne l'auoyent peu trouuer.

Les marques des Sorciers fort difficiles à trouuer.

Le Diable efface les marques de Sorciers.

L'endroit ou plus ordinairemēt le Diable marque les Sorciers.

Car. au lieu ſuis allegué.

Il y en a neantmoins, qui ont dict qu'ils n'auoyent iamais eſté marquez, du nombre deſquels a eſté Gros-Iacques, lequel mourāt cōtrit

Certains Sorciers nō marquez.

m'en

m'en a asseuré, & pour ceste occasion ie tiens qu'il y a des Sorciers qui ne sont point marquez, & pense que Satan marque ceux là seulement desquels il se doute le plus, faisant ny plus ny moins, que ceux qui ont accoustumé de donner de l'argent en prest : car s'ils se fient au debteur, ils se contenteront de sa parolle, sinon ils le feront tres-bien obliger par escrit : aussi lisons nous qu'il y a des Sorciers qui ont faict des sedules au Diable escriptes mesme & signees de leur sang comme l'Aduocat de Paris dont parle Bodin.

La raison.

Sorciers qui font des sedules au Diable signées de leur sang.

Lib 3. c. 2. de sa Demon.

D'où ie veux conclure que ceux là se font tort, lesquels sont si scrupuleux, que de ne vouloir pas condemner vn Sorcier à mort, si ce n'est que sa marque soit au prealable recognuë, selon qu'il se practique en vne Republique que ie ne nommeray pas : à quoy sert encore ce que nous auons tantost dict, sçauoir que le Diable efface le plus souuent les marques des Sorciers dez qu'ils sont faicts prisonniers.

Contre ceux qui ne veullẽt faire mourir les Sorciers s'ils ne voyent leurs marques.

Au surplus ces marques ont telle force en faict de Sorcelerie, qu'elles seruent d'vne presomption tres-violente contre les accusez, de sorte que si elles sont ioinctes auec d'autres indices, il est loisible de passer à condemnation.

Les marques des Sorciers seruẽt de presomptiõ tres-violente contre eux.

CHAP.

CHAP. XLV.

Satan tue bien souuent les Sorciers en prison, ou bien il les sollicite de se tuer eux mesmes: il leur reuele encore quelque fois ce qui leur doit aduenir à leur mort.

Voilà ce qui est de Françoise Secretain : Or ie suis asseuré que tout le monde iugera qu'elle estoit digne de mort, & de la mort ordinaire des Sorciers, c'est à dire du feu: Mais elle fut preuenuë: car cõme l'on estoit sur le point de luy prononcer sa sentence, elle se trouua morte en prison.

Françoise Secretain digne de la mort ordinaire des Sorciers.

Elle se treuua morte en prison.

L'on a veu autrefois des Sorciers qui se sont estranglez d'eux mesmes, ce qu'ils ont faict, selon qu'il est vray semblable, à la sollicitation de Satan: car cõme il craint que les Sorciers mourant par Iustice, ne soyent induits à se repentir, il les tue, ou bien il les sollicite à se donner la mort d'eux mesme, à fin qu'ils ne luy eschappent: il sollicitoit en ceste façon Antide Colas de se precipiter par vne fenestre, ou bien de se pendre à la fenestre quatre iours apres qu'elle fut reduitte en prison au Chasteau de Betoncourt, s'estant lors apparu à elle en forme d'vn grand homme noir: & ie me doute que le Diable n'ayt suffoqué nostre Sorciere, d'autant qu'elle nous a rapporté que lon l'auoit voulu brusler cinq ou six fois en prison iusques à luy mettre le feu dans la gorge.

Sorciers qui se sont trouuez estranglez.

Satan sollicitoit Antide Colas de se precipiter.

Lon veut suffoquer Françoise Secretain en prison.

Bien diray-ie que sur les menaces : que l'on luy faisoit du feu, elle respondoit tousiours, que lon

Satan reuele aux Sorciers

ce qui leur doit aduenir à leur mort.

lon fit d'elle ce que l'on voudroit, mais que iamais l'on ne la brusleroit: il se peut faire que Satan luy eut reuelé qu'elle mourroit en prison: car i'ay leu quasi le mesme d'vne Sorciere de Bieures, Celle-cy disoit à son Iuge, qu'il luy feroit vn meschant tour, & deuant que lon luy prononçast sa sentence, elle luy dit qu'il la feroit brusler toute viue: le iuge la condamne à estre premierement estranglee & puis bruslee. mais elle fut bruslee toute vifue par la faute du Bourreau: Clauda Iam-guillaume, qui a esté executée en ce lieu, estant sur le bucher pour estre bruslee toute vifue dit aussi au Bourreau qu'elle scauoit bien qu'il luy feroit vn mauuais tour, & qu'il la feroit languir, ce qu'il aduint: car elle se destacha & sauta par trois fois hors du feu, si bien que le Borreau fut contraint, pour iouir d'elle, de l'assommer. Il me souuient encore que comme l'on eut prononcé la sentence de mort à Antoine Gandillon, elle pria par reiterées fois que lon ne la fist point languir, ce qui fut recommandé au Borreau, & neantmoins elle eust le plus de peine de mourir de six, qui furent executéz auec elle, entre lesquels estoyent son pere, & son frere: il est donc facile à voir que ceste preuoyance, que les Sorciers ont, vient du Diable: toutesfois les deux dernieres moururent fort repentantes.

Bod. li. 4. c. 4 de sa Demo.

Clauda Iã-guillaume.

Elle saute par trois fois hors du feu.

Antoine Gãdillon.

Ruse de Satã.

Mais quoy? Satan peut estre leur remettoit au deuant qu'elles languiroyent, pour les faire desesperer par la grauité de la peine qu'elles deuoyent souffrir.

Nous lisons d'vn autre Sorcier nommé

Asclετarion, qui n'estoit pas toutesfois prisonnier, lequel dit à l'Empereur Domitian, qu'il seroit mangé des chiens, ce qu'il aduint, encor que l'Empereur l'eust faict tuer, pour ce qu'il fut mãgé casuellemẽt des chiens apres sa mort.

Du Sorcier Asclεtarion.

CHAPITRE XLVI.

Que Satan frequente auec les Sorciers en prison. Et les assiste mesme en presence du Iuge.

OR pource qu'il y en a qui croyent que dés aussi tost, que les Sorciers sont faicts prisonniers, & qu'ils sont entre les mains de la Iustice le Diable les laisse, & ne les assiste plus, ie leur veux faire perdre ceste opinion par ce que ie deduiray icy en peu de mots.

Les exemples que i'ay touché au chapitre precedent sont fort à ce propos: car nous y voyons, que Françoise Secretain a confessé d'vn costé, que l'on l'auoit voulu brusler cinq ou six fois en prison iusques à luy mettre le feu dans la gorge, & quoy qu'elle n'ayt pas declairé que c'estoit le Diable qui luy faisoit cet effort, si est ce que nous ne pouuons coniecturer que ce fut autre que luy: nous y lisons d'autre costé, que quatre iours apres que Antide Colas fut reduitte en prison à Beton-court, le Diable s'apparut à elle en forme d'vn grand homme noir la sollicitoit de se precipiter par vne fenestre, ou bien de se pendre a la fenestre: & pour lors: car i'adiousteray cecy il coucha aupres d'elle & y demeura enuiron vne heure, estant tousiours fort froid,

Le Diable s'apparut à Antide Colas en prison

Le Diable picque Antide Colas au costé gauche, & au bras droit.

froid, & comme elle ne voulut rien faire de ce que ce meschant luy conseilloit, il la tormentat par tout le corps, la faisant trembler, & la picquat au costé gauche selon que des-ja il auoit faict au parauant, & au bras droit.

Note la bonté de Dieu.

Ie ne puis obmettre, que lors que le Diable la sollicitoit de se pendre, il y eut vne voix, qui luy conseilloit le contraire, & qui luy remonstroit qu'en se pendant, elle des-honnoreroit ses parens, & que pour autant il vaudroit mieux qu'elle mourut d'vne autre mort: il est vray semblable que ceste voix venoit de son bon Ange, qui la vouloit empescher de se pendre, à fin que mourant par Iustice elle se recogneut, selon qu'elle fit aussi.

Il s'apparoit à Antide Colas estant en prison vn petit chien blāc.
Il luy donne aduis de se laisser baigner.
Il luy donne aduis de se laisser pendre.
Il la bat.
Il la picque au costé gauche.

A vne autrefois, sçauoir les premier & second iours qu'elle fut amenée en prison au chasteau de Beton-court, il s'apparut à elle vn petit chien blanc, qui luy donna aduis de se laisser baigner, luy disant qu'elle iroit au fond de l'eau, si quelque chose ne l'empeschoit: & que si lon la vouloit pendre, elle le permit, par ce que la corde romproit, & tomberoit sur ses pieds sans se faire mal: & tost apres il la battit par tout le corps, tant par la teste, que par les bras, & par les espaules, & autres parties, & la picqua au costé gauche, quand il s'en voulut aller.

Vne Sorciere oste ses fers en presence du Iuge.
Bod. lib. 3. de la Dem.
Apollonius de Thyanée en faict autant.

Vne Sorciere de saincte Preuue osta les fers de ses bras en presence du Iuge, ce qui estoit impossible par puissance humaine dit Bodin: Apollonius de Thyanee en fit autant à Rome à la veue de tous les prisonniers ses compagnōs: il fit

Il fit bien d'auantage: Car comme sous l'Empereur Neron l'on luy fit voir le libelle de son accusation, qui estoit entre les mains de Tiglmius, il ne se trouua rien d'escrit au libelle: Et estant vne autre fois accusé par deuant l'Empereur Domitian il disparut, & fut le mesme iour veu à Puzzolle.

Vn autre fois il fait en sorte qu'il ne se trouue rien d'escrit au libelle de son accusation. Vne autrefois il disparut, & fut veu a Puzzolle.

Thieuenne Paget qui a esté bruslee en ce lieu, a confessé que le Diable l'auoit cogneuë charnellement trois fois en prison: Ce que ie n'eusse pas creu, si ceste confession n'eut esté faicte deuant moy, & si d'autres qu'elle n'eussent recogneu le mesme, & specialement vne Antide Colas, dont nous auons tantost parlé.

Le Diable cogneit charnellement en prison Thieuëne Paget & Antide Colas.

Clauda Coirieres qui a semblablement esté bruslée en ce lieu pour Sortilege bailla de la gresse à François Gaillard detenu auec elle en prison pour assassin: François s'estant oinct les mains de ceste gresse, il se sauue comme miraculeusement de la prison, ce que i'ay touché ailleurs.

Clauda Coirieres.

Mais qu'elle plus grande confirmation voulons nous de nostre dire, que ce qui se faict, lors que le Iuge interrogue les Sorciers: Car le Diable à ceste heure là, les assiste, & les conseille, sur ce qu'ils doiuent respondre, selon qu'eux mesmes le confessent: Aussi ont ils en cet acte tousiours les yeux panchez contre terre, barbottent incessamment ie ne sçay quoy entre leurs dents, De façon que le Iuge a de la peine de les faire respondre & de se faire regarder au visage.

Le Diable assiste les Sorciers lors que le Iuge les Interrogue.

Satan assiste au consistoire de Dieu.

Cecy, quoy qu'il en soit, ne sera pas Iugé trop nouueau par ceux qui ont veu l'histoire de Iob, D'autant qu'il se lit là dedans que Dieu estant en son grand consistoire auec ses Anges (que le Discours appelle ses fils) Satan s'y retrouua, auquel Dieu demanda d'où il venoit, A quoy Satan respondant dit, qu'il venoit d'enuironner toute la terre, & ce qui s'ensuyt &c. Que si ce Superbe a esté si osé que de se presenter au consistoire de Dieu, & de ses Anges, pourquoy ne se retrouuera il pas en la prison, pour assister aux siens encor bien que le Iuge soit là.

Li 2.c.5. de sa Demono.

Vne Sorciere s'estant frottee tõbe morte deuant le Iuge.

Et pour ces raisons il me semble qu'il n'estoit ia besoin que le Iuge, dont parle Bodin, eslargit vne Sorciere de Bordeaux, qui se frotta de gresse, & par apres tomba comme morte sans aucun sentiment & cinq heures apres retourna, & se releuãt raconta plusieurs choses de diuers lieux qui furent auerees : Car elle en eust bien fait tout autant, encor qu'elle n'eust pas esté eslargie: Et ce qui nous le doit de tant mieux faire croire, c'est que nonobstant que le Iuge l'eust eslargie, il ne la laissoit neantmoins de guieres loin, de sorte qu'elle estoit tousiours plustost entre les mains de la Iustice, que libre, & hors de prison.

L'on doit veiller apres les Sorciers.

Ainsi donc il se voit que Satan conuerse auec les Sorciers en prison : Qui est l'occasion pour laquelle l'on doit veiller songneusement apres eux, & les visiter souuẽtesfois, afin d'empescher autant qu'il sera possible ceste entreueue, & d'obuier aux inconueniens & malheurs qui en peuuent succeder.

Ie diray neãtmoins, qu'encor que nous ayons remarqué cy dessus que les Sorciers & autres prisonniers sortẽt quelquefois de prison par les artifices magiques du Diable, Si est-ce qu'il s'est recogneu qu'ils ont esté tout aussi tost reprins, selon qu'il est aduenu à l'endroit d'Appollonius de Thianee, & de Frãçois Gaillard dont nous auons parlé cy dessus: ce qui se faict par vne iuste permission de Dieu qui ne veut point que ceux qui sont coulpables de mort eschappent les mains de la Iustice.

Les Sorciers & autres sortans hors de prison a l'aide du Diable sont reprins.

CHAPITRE XLVII.

De la Metamorphose d'homme en Beste, & specialement des Lycanthropes, ou loups-garoux.

PAr mesme moyen que l'on instruisoit le procez de Françoise Secretain, l'on faisoit aussi celuy de Iaques Bocquet, de Clauda Iamprost, de Clauda Iamguillaume, de Thieuẽne Paget & de Clauda Gaillard. Iacques Bocquet, que l'on appelloit autrement gros Iaques, estoit venu de Sauoye, & fut prins sur l'accusation de Frãçoise Secretain: Clauda Iamprost estoit d'Orcieres, & fut chargee par gros Iaques: Clauda Iãguillaume & Thieuenne Paget estoyent aussi d'Orcieres, & furẽt accusées par gros Iaques & Clauda Iãprost Quãt à Clauda Gaillard elle estoit d'Ebouchoux, & fut faite prisõniere sur informatiõ precedẽte.

Les quatre premiers confesserent, qu'ils s'estoyent mis en loups, & qu'en ceste forme ils auoyent tué plusieurs enfans, sçauoir vn enfant d'Anathoile Cochet de Long-chamois, vn autre de Thieuent Bondieu, dit mutin

Sorciers en Loups.

d'Orcieres, aagé de quatre à cinq ans, vn autre de grand Claude Godard, vn autre de Claude fils d'Anthoine Gindre : finablement ils confesſérent, qu'en l'an 1597. ils rencontrerent ſur les charrieres de Longchamois deux enfans de Claude Bault, vn fils, & vne fille, qui cueilloyent des fraiſes qu'ils tuerent la fille, & que le garçon ſe ſauua à la fuite. Ils confeſſerent en outre qu'ils auoyent mangé vne partie des enfans que nous auons nommez, mais qu'ils ne touchérent iamais au coſté droict. Ces meurtres furent verifiez tant par le rapport des pere & mere, que de pluſieurs autres des villages de Longchamois, & d'Orcieres, qui depoſoyent que tous leurs enfans auoyent eſté prins, & tuez des loups en tel temps, & en tel lieu.

Ils tuent & mangent des enfans.

Ils ne touchēt au coſté droit.

Clauda Iamguillaúme adiouſta qu'elle auoit failly de tuer deux autres enfans, & qu'elle s'eſtoit cachée à cet effect derriere vn grenier de montagne, où elle demeura enuiron vne heure, mais qu'elle fut empeſchée par vn chien, lequel elle tua de deſpit, & neantmoins qu'elle ne delaiſſa de bleſſer l'vn des enfans en la cuiſſe.

Ieanne Perrin r'apportoit auſſi, que Clauda Gaillard s'eſtoit miſe en loup, & qu'en ceſte figure elle l'auoit aſſaillie en vn bois, dit froidecombe. Ainſi donc c'eſt bien à propos que l'on a faict conioinctement le proces à tous ces gens icy, puis qu'ils ſe ſont tous mis en loups.

Ils euſſent encore eu pour compagnōs Pierre Gandillon, & George Gandillon pere & fils, ſi l'on ne ſe fut trop haſté les executer, d'autant que ces deux derniers confeſſerent ſemblablement

ment, qu'ils s'estoyent mis en loups: bien que le fils asseuroit, qu'il ne s'estoit iamais addressé à aucũs enfans, & que seulement il auoit tué quelques cheures auec Perrenette Gandillon sa tãte, & entre autres vne, qui estoit à sõ pere, ce qu'ils auoyent faict par mesgarde, selon qu'il disoit.

Tous les prenõmez confesserent de plus qu'ils auoyent esté beaucoup de fois au sabbat qu'ils y auoyent baisé, dansé, mãgé, faict la gresle, cõme aussi qu'ils auoyent faict mourir vne infinité de personnes, & de bestes: Mais cõme nous auons desia parlé particulieremẽt de ces derniers actes quand l'occasiõ s'en est presentée cest pourquoy ie viẽdray seulement au premier poinct, qui est de la Lycanthropie, & de la metamorphose d'homme en beste.

La dispute est grande, Sçauoir si les hommes peuuent estre changez en bestes: Les vns ont tenu l'affirmatiue, les autres la negatiue. Les premiers ne manquẽt point de fondemẽs, non plus que les derniers: Car il y a beaucoup d'exẽples de cecy. La race d'Antœus en Arcadie estoit changée en loups en certaine saison de l'annee. Demenetus Parrasius apres auoir gousté des entrailles d'vn enfant fut mué en loup. Baianus fils d'vn certain Simeon qui cõmandoit aux Bulgares se conuertissoit en loup, quand il vouloit cõme de mesme faisoit Mœris, dont parle Virgile.

Si les hõmes peuuent estre changez en bestes.

L'affirmatiue

Exemples de ceux qui sont changez en loups.

Sigeb.

Eclog 8.

I'ay veu souuent Mœris se transformer en loup
Et se musser au bois.

Lycaon en faisoit autant au rapport d'Ouide

Il s'esgare estonné & hurle solitaire
Sans qu'il puisse parler, selon qu'il souloit faire.

Iob Fincel raconte qu'il a veu vn Lycanthrope à Padoue : Herodote dit que les habitans d'vne contree en Scythie se mettent en loups ce qui est aussi cõmũ entre les peuples de Septẽtriõ. Comme les Romains vouloyẽt empescher Annibal de passer les Alpes vn loup entra en leur armée, lequel ayãt deschiré ceux qu'il r'encõtra, en fin il eschappa sãs estre blessé. *

Lib 11. mirab. Voi Iean Bauhund médecin du Duc de Vuirtemberg en son histo. de la rage des Loups.

Aussi biẽ que trois loups, qui furẽt veus le 18. de Iuillet 1603. es territoires de Douures, & de Ieurre enuirõ demye heure apres q̃ la gresle eut gasté d'vne façõ fort estrange tous les fruicts de ces lieux là: Car ces trois loups estoyẽt sãs queuë & si de plus cõm'ils trauerserẽt des trouppeaux de vaches & de cheures ils n'ẽ toucherẽt aucune, saufs vn petit cheureau que l'ũ d'eux emporta vn peu loin, sãs toutesfois luy faire mal quelcõque. Ce qui dõne biẽ à cognoistre q̃ ces loups n'estoyent pas loups naturels, ains plutost Sorciers, qui s'estoyẽt aidé à faire la gresle, & qui venoyẽt visiter le dõmage qu'elle auoit porté. Satã estoit du nõbre: D'autant qu'il y en auoit vn qui estoit plus gros que les autres, & qui marchoit tousiours le premier. Car aussi gros Iaques Boquet, Thieuẽne Paget, la Michollette & plusieurs autres disoyẽt q̃ lors q̃ls couroyẽt en loups, Satã estãt sẽblablemẽt en loup les menoit & cõduisoit

* L'an 1042. l'on fut empesché dans la ville de Constantinople apres plus de 150. loups, qui se presenterẽt tout à vne fois Et en l'an 1148 l'õ vit vn loup au territoire de Genefue d'vne grãdeur nõ accoustumée, lequel tua trente personnes de diuers sexe, & aage. Or qui doute que ces loups ne fussent des Lycãthropes.

Satan conduit les loup-garoux.

Ceux de ce pàys doiuent aussi biẽ sçauoir que c'est des loups garoux que beaucoup d'autres peuples, par ce que de tout tẽps ils en ont eu: En l'ã 1521, l'on executa trois Sorciers, Michel Vdõ de Plane, qui est vn petit village sur Poligny, Philibert Montot, & vn nõmé le Gros Pierre qui cõfesserẽt, qu'ils s'estoyẽt mis en loups, &

qu'ils auoyent tué, & mangé en ceste forme plusieurs persõnes. Michel Vdon estant en loup fut blessé par vn gẽtilhõme, qui l'alla trouuer en vne cabane, où sa fẽme le pẽsoit de sa playe : mais il auoit repris pour lors sa forme d'hõme. L'õ a veu de tout tẽps des tableaux de ces trois Sorciers en l'Eglise des Iacoppins de Pouligny, Et en l'ã 1573. Gilles Garnier, ayant semblablement cõfessé qu'il s'estoit mis en loup, & que sous ceste figure il auoit tué & mangé plusieurs enfans, fut bruslé tout vif à Dole par arrest de la Cour. Il sera bien à propos d'adiouster icy ce qui est aduenu en l'an 1588. en vn village distant enuiron deux lieues d'Apchõ es hautes mõtaignes d'Auuergne. Vn Gentil-hõm e estant sur le vespre és fenestres de son chasteau voit passer vn chasseur de sa cognoissance, il le prie de luy apporter à son retour de sa chasse. Le chasseur poursuyuant son chemin le long d'vne pleine fut attaqué par vn gros loup, contre lequel il delascha vn coup d'arcquebuze sans le blesser, ce qui l'occasionna de ioindre le loup qu'il saisit par les oreilles, mais en fin estant las il se depestra du loup, & se reculant mit la main à vn grãd coutelas de chasse qu'il portoit duquel il frappa le loup, & luy abbatit l'vne des pattes qu'il reserra dãs sa pouchette apres que le loup eut prins la fuite, & puis se vint rendre au chasteau du gentil-homme à la veuë duquel il auoit combatu le loup : Le gentil-homme le prie de luy faire part de sa chasse, Ce que le chasseur voulant faire & pensant tirer la patte de sa pouchette, il tire vne main qui portoit à l'vn des doigts

vne bague d'or, que le gentil-hôme recogneut estre à sa femme. Ce qui le fit quelquement mal soupçonner d'elle, & estant entré en la cuisine il trouue sa féme qui se chauffoit ayãt sõ bras sous son deuantier, lequel il tira, & recogneut qu'elle auoit la main couppee, Surquoy le gentil-hôme la prêt par rigueur, mais aussi tost, & mesme apres que sa main luy eut esté cõfrõtée, elle confessa que ce n'estoit autre qu'elle qui auoit en forme de loup attaqué le chasseur, & fut du depuis bruslee à Ryõ. Ce que ie sçay par le rapport d'vn persõnage digne de foy, qui passa par là enuirõ 15. iours apres que la chose fut faicte. Voila quãt à la figure de loup, que les hômes prênent.

Hommes changez en porceaux.

Mais ils sont aussi changez quelquefois en autres formes de bestes. Car nous lisõs que Circé changea les compagnõs d'Vlisses en porceaux.

La Sorciere Circé par ses vers execrables,
Changea les compagnons d'Vlisse miserables.

En asnes.

Et Luciã, & Apulée cõfessent, qu'ils ont esté autrefois chãgez en asnes. Ce qui est semblablemêt aduenu à certains pelerins, passãs les Alpes, au tesmoignage de S. Augustin. Côme aussi à vn Anglois chãgé en ceste forme par vne Sorciere en Cypre, qui s'agenouilla dedãs vne Eglise, dõt parle Guillaume Archeuesque de Tyr, & à vn autre dõt fait mentiõ Vincêt en sõ miroir & apres luy Fulgose, lequel s'estãt plõgé dãs l'eau retourna en sa premiere figure. Quelqs vns aussi ont tenu que l'asne que Belõ en ses obseruatiõs dit auoir veu en la ville du Cayre en Ægypte, n'estoit autre qu'vn homme transmué.

Lib 18. de ciuita. c. 17.

lib. 7. c. 11.

Bod.

En chats.

Les autres sont transformez en chats. De nostre temps vn nommé Charcot du baillage

Voi Bart. de Spin. de Strig. c. 19.

de Gez, fut assailly nuictamment en vn bois par vne multitude de chats: mais comme il eut faict le signe de la Croix, tout disparut. Et de plus fraische memoire vn homme de cheual passant sous le Chasteau de Ioux, apperceut plusieurs chats sur vn arbre, il s'aduance, & delasche vne escopette, qu'il portoit, & faict tomber de dessus l'arbre au moyen de son coup vn demicin, auquel pendoyent plusieurs clefs, il prend le demicin, & les clefs & les emporte au village: estant descendu au logis il demande à disner, la maistresse ne se trouue point, non plus que les clefs de la caue. Il monstre le demicin, & les clefs qu'il portoit: l'hoste recogneut, que c'estoit le demicin, & les clefs de sa femme, laquelle arriue sur ces entrefaictes estant blessée en l'ache droitte: le mary la presént par rigueur, elle confesse qu'elle venoit du Sabbat, & qu'elle y auoit perdu son demicin, & ses clefs apres auoir receu vn coup de scopette en l'vne des hanches.

Les Inquisiteurs r'apportent semblablement que lon a veu de leur temps trois grans chats proche la ville de Strasbourg, lesquels par apres se trouuerent en forme de femmes.

A d'autrefois les hommes se sont veus sous vne figure cauualline, comme Præstantius sous la figure d'vn cheual, & la femme d'vn Ægyptien que S. Machaire guerit sous la figure d'vne iument. *En cheuaux & iumens.* Fulg. li. 8. c. 2.

Que dirons nous encor qu'il y en a qui ont esté chargez de s'estre mis en Lieures cõme Pierre Gãdillon qui a esté bruslé tout vif en ce lieu. *En Lieures.*

En bœufs. Dan.4. *Nabuchodonosor.*

Mais quand nous n'aurions autres preuues, que l'histoire de Nabuchodonosor, pourquoy ne croirons nous pas la Metamorphose d'hôme en beste? Car il est dit, que ce Prince fut mué en bœuf, & que par l'espace de sept ans entiers il vesquit comme beste, pasturant de foin.

La femme de Loth en vne statue de sel. Gen. 19. Luc. 17.

Lib.1.c.19.

Outre que d'ailleurs la transformation se peut verifier par l'exéple de la femme de Loth, qui fut conuertie en vne statue de sel, laquelle se voyoit encores du temps de Iosephe, selon que luy mesme tesmoigne en ses Antiquitez. Comme de mesme elle se peut verifier par la transmutation qui se fait de tous les genres des herbes, & plantes en diuerses especes de vers, & de serpens qui sont chacun doüez de leurs formes, & de quelques vertus propres, selon que dit Cardan: aussi voyons nous d'autre costé que les cheueux d'vne femme cachez dans du fumier se conuertissent en serpent, comme fait au semblable vne verge, ou vne baguette pourrie: Et en la ville de Darien prouince du nouueau monde les gouttes d'eau en esté se conuertissent en petites grenouilles verdes.

De Subtil.li. 18.

Card. au lieu preallegué.

La negatiue.

Toutesfois i'ay tousiours estimé la Lycanthropie autant fause, que ie tiens impossible la Metamorphose d'homme en beste: car il faut de deux choses l'vne, ou que l'homme qui est chãgé en beste, retienne l'ame raisonnable, ou bien bien qu'il la perdent à l'instant que Metamorphose se fait: or le premier point ne se peut accorder, d'autant qu'il est impossible que le corps d'vne beste brute soit capable de contenir vne ame

ame raiſonnable: Nous voyons par experience, que la temperature du cerueau rend l'homme fol, ou ſage, & que ceux qui ont de petites teſtes, ne ſont pas le plus ſouuent guieres ſages: Pourquoy dõc iugerõs nous, qu'vne ame douëe de raiſon puiſſe faire ſa demeure dedans la teſte, d'vn loup, d'vn aſne, d'vn chat, d'vn cheual, d'vn lieure? D'auantage, il eſt dit en la Geneſe, que l'hõme a eſté creée à l'image, & ſemblance de Dieu, ce qui s'entend principalement de l'ame: Et ne ſeroit ce pas vne abſurdité trop grande de dire, qu'vne image ſi belle, & ſi ſaincte habitaſt le corps d'vne beſte? Ce qui me fait conclure qu'Homere s'eſt abuſé, lors que parlant des compagnons d'Vliſſes conuertis en pourceaux par Circé, il dit qu'ils auoyent le poil, la teſte, & le corps de pourceaux: mais que la raiſon leur eſtoit demeurée entiere.

Genſ.1.

Que ſi celuy, qui eſt changé pert l'ame raiſonnable, comme ſe peut il faire qu'il la recouure, & qu'elle retourne en luy, lors qu'il a repris ſa premiere figure d'homme? Si cela eſtoit, il nous faudroit confeſſer, que le Diable feroit des miracles, attendu que la maxime des Philoſophes eſt biẽ veritable: *Qu'il n'y a point de retour de la priuation à l'habitude*: Mais ie demãde encor en qu'elle part Satan loge l'ame raiſonnable depuis qu'elle eſt ſeparée d'auec ſon corps: s'il la faict vagabõder par l'air, ou s'il la tient enſerrée en quelque lieu iuſques à tãt que le Lycãthrope ſoit retourné en homme: certes ie ne puis pẽſer, que Dieu permette à celuy, qui a coniuré noſtre ruine entiere, de ſe iouër ainſi de nous. Ariſtote diſoit

Voy Richard au diſcours des miracles c.38.

disoit bien mieux, que l'ame ne delaisse iamais son corps, non plus que le pillotte son nauire. Au reste ie croy que la transmutation d'homme en beste est de tant moins possible en la sorte que nous disons, qu'il est veritable, que celuy là seul peut changer la forme des choses, à qui la creation appartient. Ioinct que ce seroit chose indigne de voir l'homme, auquel tous les animaux de la terre sont assuiettis, reuestu de figure d'vne beste : car le droit escrit mesme a bien tant de respect à sa face pour estre formée à la resemblance de la beauté celeste, qu'il n'a point voulu, qu'elle fut defigurée, soit par impression de marque, ou autrement pour aucun crime. Vn Concile y a bien pourueu reputant ceux là pour infideles, qui croyent la Lycanthropie, & la Metamorphose d'homme en beste.

D. August. D. Thom. Blinfeld de Conf. malef. 3. dub. princip. post praelud. conclud. 2.
Psal. 8.
c. Episcopi 26. q. 5.

Quant à ce qui est de Nabuchodonosor, il n'a iamais esté transformé en bœuf, mais bien luy estoit il aduis, qu'il fut tel, & pour celà il se mesloit parmy les bestes brutes, & viuoit comme elles : ce qui nous est monstré bien ouuertement par ces mots de l'Escriture saincte : qui sont repetez par trois fois en vn mesme chapitre. *Tu mangeras de foin comme si tu estois vn bœuf.* Mais quant bien nous accorderiōs, que ce Prince auroit esté vrayement mué en bœuf, il ne s'ensuiuroit pas pour autant, que les Sorciers essent le pouuoir de se changer en loups par le ministere de Satan : Pour ce qu'au premier cas il nous faudroit escrire auec les Magiciens de Pharaon, que *là estoit le doigt de Dieu.* Suiuant quoy aussi ie veux entendre ce que i'ay dit de la

Responce aux argumens & raisons contraires:
Hier. Epipha. & alij plures quos refert Binsfeld. d. 3. dub. concl. 3.
Daniel. 4.
Fœnum quasi bos comedes vbi nota improprietatis.
Exod. 8.

de la femme de Loth.

Pour le regard des herbes, des gouttes d'eau, & des cheueux de femmes qui sont trans-muez en vers, en serpents, & en grenouilles, cela se fait par corruption, & putrefaction, au moyen de laquelle s'engendrent ces animaux imparfaits, laquelle raison n'est pas au Lycanthrope.

Contre ceux qui tiennent que le Lycanthrope fait ses executiõs en ame seulement.

Il s'en est trouué, qui ont nié tout a plat le changement d'homme en beste, tenans que le Lycanthrope faisoit ses executions en ame, & que son corps demeuroit mort derriere quelque buisson. Mais ceste opinion n'a plus de verité que la premiere : car s'il est ainsi que l'ame estant separée d'auec le corps, il faut necessairement, que la mort s'en ensuiue, comme se pourroit il faire, que Satan resuscitast le Sorcier, veu que cela est vn œuure de Dieu seulement, selon que nous auons touché ailleurs bien amplement. *c.17.*

L'opinion de l'Autheur.

Quant à moy i'estime, que Satan quelquefois endort le Sorcier derriere vn buisson, & qu'il va luy seul executer ce que le Sorcier a en volonté, se faisant voir en apparence de loup, & cependant il trouble tellement l'imaginatiue du Sorcier, qu'il luy semble qu'il ayt esté loup, & qu'il ait couru, & tué des personnes, & des bestes. Il luy en prend tout autant, qu'à ceux qui croyent fermement qu'ils vont au Sabbat, & neantmoins demeurent couchez dãs leurs licts, estant vray-semblable, que la gresse dont ils se frottent, sert seulement à leur assoupir les sens, à fin qu'ils ne s'esueillent d'vn long temps. Que s'il aduient, qu'ils se trouuent blessez c'est

Satan,

Satan, qui les naure à l'instant que le coup est donné dans le corps, qu'il aura emprunté.

Le Sorcier luy mesme court & execute ordinairement.

Mais toutesfois ie tiens, que pour l'ordinaire le Sorcier luy mesme court, & execute, non pas qu'il soit transformé en loup, mais bien luy semble il qu'il soit tel. Ce qui luy prouient de ce que le Diable luy broüille les quatres humeurs, dont il est composé, de sorte qu'il luy represente en la fantasie, & imagination ce qu'il luy plaist. La chose sera plus facile à croire, si lon considere qu'il y a des maladies naturelles, qui sont telle, que les patiens pensent estre, les vns coqs, les autres pourceaux, les autres bœufs. Et à ce propos ie mettray icy ce que Cardan escrit d'André Osiander de Norimbourg homme bien versé en la Theologie, c'est que celuy-cy estant tormenté d'vne fieure quarte en son ieune aage, lors de son acces, il luy sembloit qu'il fut en vne forest, que plusieurs serpens & autres bestes cruelles l'assailloyent, sans qu'il fut moyen de luy persuader que fausement il imaginoit ces choses, & qu'il estoit en la maison de son pere: Et toutesfois quand son pere venoit a luy, il estoit aussi tost remis en son bon sens, & recognoissoit la maison, la chambre & ses amis: mais des-lors que son pere s'en retournoit, il retomboit en ses premieres imaginations & maladie, laquelle luy dura tant que la fieure luy continua. C'est ainsi encore que les Febricitans, comm' ils ont le palais mal disposé, iugent le plus souuent de viandes mal a propos.

de Subtil. lib. 18.

Que

Que s'il y a des personnes, qui iugent à voir le Sorcier en ceste sorte, qu'il soit vrayement loup, Cela se fait, pour ce que le Diable leur esblouït, & fascine les yeux, & à ce moyen ils pensent voir ce, qui n'est pas: car la fascination est ordinaire à Satan, & à ses supposts: dequoy nous auons plusieurs exemples. Simon le Magicien, dit à l'Empereur Nerõ, qu'il luy fit trächer la teste, & qu'il resusciteroit le troisiesme iour, & cependant il supposa vn mouton, que lon decolla en sa place Il troubla encor si biẽ les yeux de S. Clement & de plusieurs autres personnages religieux qu'ils mescongneurent Faustinian, & leur sembloit que sa face fut empreinte en Simon. Lon presenta aussi à certain iour vne femme à S. Macaire, que tout le monde estimoit estre vne iument. Il y a enuiron douze ans qu'à Vzelle, qui est vn village au ressort de Baume en ce pays, la maison d'vn particulier sembla du tout brusler, tellement que tous les habitans y accoururent pour esteinde le feu, selon qu'il est accoustumé de faire en tel cas, mais enuirõ vne heure apres la maison fut veuë en son entier sans estre aucunement endommagée, ce qui aduint par trois diuerses fois, & par les menées d'vne chambriere selon qu'il m'a esté rapporté par M. Iean Cretenet sieur de Thalenay, Chanoine en l'Eglise Metropolitaine de Besançon qui a luy mesme esté present vne fois à ce ieu, & que i'ay aussi recognu par le proces qui m'a esté enuoyee par le sieur Ayme Morel de Besançon. Prenons nos Manieurs de cartes: i'ay veu vn Comte Italien nommé

La fascination ordinaire à Satan.

Exemples.

Clem. lib. 10. de recogn.

Les manieurs de cartes qui sont Sorciers.

nommé l'Escot, qui s'y monstroit admirable; il vous mettoit en main vn dix de picque, & toutesfois en fin vous trouuiez, que c'estoit vn Roy de cœur, ou vne autre carte que la premiere: ceux en presence desquels il faisoit ses tours, estoyent gens d'esprit, lesquels pour autant se fussent bien donné garde, s'il y eut eu seulemét de la subtilité des mains: c'est sans doute qu'il esbloüissoit les yeux des assistans, car aussi leur tournoit il le dos, & barbottoit ie ne sçay quoy entre ses dents, quand il ioüoit de ses tours de passe-passe.

Les Naturalistes ont des moyens pour faire que les hõmes semblent auoir de testes de cheuaux &c.

Mais pourquoy trouuerons nous estrange ceste fascination, par laquelle Satan nous faict voir l'homme comme loup, puis que les Naturalistes & entre autres Albert, Cardan, & Jean Baptiste Porta Neapolitain, enseignent des moyens pour faire que les hommes semblent auoir des testes de cheuaux, d'asnes, & d'autres animaux comme aussi des groins de chiens? Ils ont mesme des moyens pour faire que lon ressemble à des Anges.

Et pour celà ie m'esmerueille moins des receptes qu'ils donnent ailleurs pour faire qu'vne maison semble argentée, lumineuse, verte, pleine de serpens, & autres images terribles. Ce qui se peut accommoder à ce que nous auons tantost dit de la maison d'Vzelle.

Les exemples suiuans seruiront encor à nostre suiect en ce qui concerne le dernier point que nous venons de toucher.

Il y a enuiron trois ans que Benoist Bidel de Naizan, aagé de quinze, à seize ans, monta

mõta sur vn arbre pour cueillir quelques fruits, ayant laissé vne sienne sœur, moindre en aage que luy,au pied de l'arbre,la fille fut assaillie par vn loup, qui estoit sans queuë, le frere descend promptement de dessus l'arbre,le loup quitte la fille pour s'addresser au frere,& luy oste vn cousteau qu'il portoit,duquel il le blessa au col, l'on accourut à l'ayde du garçon qui fut conduit, & mené en la maison de son pere, où il mourut de ses playes quelques iours apres: mais pendant sa maladie il declara,que le loup qui l'auoit blessé auoit les deux pattes deuant au dedãs en forme de mains d'homme, & que le dessus estoit couuert de poil. L'on a sçeu du depuis que c'estoit Perrenette Gandillon,qui l'auoit tué, aussi s'absenta elle incontinent apres,que le coup fut faict, & fut massacrée par les paysans. Ieanne Perrin à semblablemẽt deposé,que Clauda Gaillard auec laquelle elle passoit vn bois luy dit, qu'elle auoit d'auantage d'aumosnes qu'elle, & sur ce se retira derriere vn buisson, d'où Ieanne vit sortir tost apres vn loup sans queuë, qui vint à l'entour d'elle,& luy fit telle peur qu'elle laissa cheoir ses aumosnes, & s'enfuit apres s'estre armée du signe de la Croix: & adiouste que ce loup auoit les arteils des pieds derniers comme vne personne. Il y a grande apparence, que ce loup n'estoit autre,que Clauda Gaillard:pour ce mesme que par apres elle dit à Ieanne, que le loup qui l'auoit assaillie ne luy vouloit point faire de mal:Or ces mains, & ces arteils qui furent recogneus par Benoist Bidel, & Ieanne Perrin, ne nous feront ils pas croire que Perrenette

Les loups garoux sans queue.

Gandillon, & Clauda Gaillard, n'estoyent pas vrayement transformées en loups: nous en pouuons dire autant de la femme du gentil-homme Auuergnois dont nous auons parlé cy dessus, la main de laquelle fut trouuée dans la pouchette du chasseur au lieu d'vne patte de loup, à quoy se r'apporte encor ce que Iob Fincel dit de son Lycanthrope de Padouë, sçauoir que comme ce Lycanthrope fut attrapé, & ses pattes couppées, il se trouua les bras & pieds couppez.

Ce que gros Iacques Bocquet, Françoise Secretain, Clauda Ianguillaume, Clauda Ianprost, Thieuenne Paget, Pierre Gandillon, & George Gandillon ont confessé, sert de beaucoup à nostre propos, d'autant qu'ils ont dit, que pour se mettre en loup ils se frottoyent premierement d'vne gresse, & puis Satã leur affubloit vne peau de loup, qui les couuroit par tout le corps, ce faict ils se mettoyent à quatre & couroyent parmy les champs tantost apres vne personne, & tantost apres vne beste, selon que leur appetit les guidoit, & transportoit.

D'auantage ils ont confessé, qu'ils se lassoyẽt à courir. Ie suis souuenant, que ie demanday vn iour à Clauda Ianprost, comme elle pouuoit suyure les autres si dispostement, qu'elle faisoit, & mesme lors, qu'il luy failloit courir le contremont de quelques rochers, attẽdu qu'elle estoit boiteuse, & de haut aage, à quoy elle me respõdit, qu'elle estoit portée par Satan.

Le Diable porte les loups garoux.

Les Sorciers se lassent encor qu'ils soyent portez par le Diable.

Mais cela ne guaranty point les Sorciers de lassitude: car ceux qui sont transportez par le Diable au Sabbat, disent que lors qu'ils y arriuent,

uent, ou qu'ils retournent en leurs maisons, ils se trouuent tous las,& recreus. Remig.lib. 1. Dæmon.c. 24.

I'ay veu auec le Sieur Claude Meynier nostre greffier, marcher ceux que i'ay nommez, à quatre par vne chambre, en la mesme façon qu'ils faisoyent quand ils estoyent par les champs, & disoyent qu'il leur estoit impossible de se mettre en loup, pource qu'ils n'auoyent plus de gresse, & que le pouuoir leur en estoit osté par la prisõ.

I'ay de plus remarqué, qu'ils estoyent tout esgratignez par le visage, par les mains, & par les iambes, iusques là que Pierre Gandillon estoit tellement desfiguré, qu'il n'auoit comme point de semblãce d'homme, & faisoit horreur à ceux qui le regardoyent.

Pierre Gandillon n'a point de ressemblance d'homme.

Finalement les habillemens des enfans, qu'ils ont tué, & mangé, se sont trouuez par les chãps tous entiers, & sans rupture quelconque, tellemẽt qu'il sembloit bien que ce fust vne personne, qui les leur eut deuestus.

Les loups garoux desbabillent les personnes.

Qui ne iugera donc maintenant, que ces Sorciers n'ayent eux mesmes couru, & commis les actes, & homicides, dont nous auons parlé? Car d'où venoit la lassitude qu'ils auoyent? S'ils eussent esté endormis derriere quelque buisson, comme se fussent ils trouuez las? D'où prouuenoyẽt les esgratigneures, qu'ils auoyẽt sur leurs corps, si ce n'est des ronses, & buissons qu'ils trauersoyent en courant apres les personnes, & le bestail? Mais n'est ce pas encores l'œuure d'vne personne de deshabiller vn enfant de la façon que nous auons dit? Ie laisse à part leurs confessions, qui sont toutes vniformes.

Les Sorciers courent eux mesme soubs apparence de loups.

Comme les Sorciers mangent la chair humaine. *Peuples qui mangent la chair humaine.*

Ie sçay bien, qu'il y en a, qui ne se peuuent persuader que les Sorciers mangent la chair humaine : mais ils doyuent considerer que de tout temps il y a eu des peuples, qui en ont faict autant, encores qu'ils ne fussent pas loups-garoux, lesquels l'on appelloit pour ceste raison Anthropophages, & voire que l'on dit qu'il y en a encore pour le iourd'huy en grãd nombre au Bresil, & és terres neufues, qui se glorifient principalement quand ils ont mangé beaucoup de leurs ennemis. Les Sorciers font d'auantage : car ils dependent les corps des gibets pour manger de leur chair, au r'apport de Lucan:

Le licol elle rompt de sa sorciere dent,
Le gibet elle abbat, le corps elle depend,
Et puis pour se repaistre elle arrache cruelle
Les entrailles du ventre, & des os la moëlle.

Horace nous tesmoigne encore assez par ces vers que les Sorciers sont affamez de la chair humaine:

in art. poet.

Et que du corps repeu d'vne vieille lamie
L'on arrache vn enfant, qui soit encor en vie.

Et Apulée en son asne doré dit qu'il y auoit des Sorciers en Thessalie qui cherchoyent par tout les corps morts, de façon que si le corps n'estoit soigneusement gardé l'on le trouuoit tout rongé par le nez, par les ioues, par la bouche, & en plusieurs autres endroits. Il n'y a pas long temps que comme à Nancy en Lorraine, l'on laissa sur la roue hors la ville vn corps mort, qui auoit esté supplicié, l'on se donna garde que la nuict l'on auoit couppé à ce corps vne cuisse & vne iambe, dequoy l'on discourut par apres diuersemét.

Voi Bod. li. 4. c. 5. de sa Demonom.

Mais

Mais pour moy ie tiens qu'vn Sorcier ſeul auoit faict ce coup, pour ce que la meſme nuict l'on vit vn fantoſme à l'entour du corps, qui fit telle peur à vn paſſát, que quoy qu'il eut mis la main à l'eſpée, il fut neantmoins contraint de ſe ſauuer dans la ville.

Fulgoſe encor fait mention d'vne villageoiſe qui fut bruſlée toute viſue, à cauſe qu'elle auoit tué pluſieurs enfãs, qu'elle ſaloit pour s'en nourrir, & alimenter.

Ie m'eſbay ſeulement de ce que noz Sorciers diſoyent, qu'ils ne pouuoyent toucher à la teſte, ny au coſté droit des perſonnes, qu'ils tuoyent pour en manger. Groz Iacques rapportoit qu'ils ne touchoyent pas à la teſte, à cauſe du S. Creſme, duquel l'on l'oinct: & Clauda Ianguillaume diſoit, qu'ils ne touchoyent pas au coſté droit, pour ce que l'on faict le ſigne de la Croix de la main dextre. Mais ie ne ſçay ſi ces raiſons ſont ſuffiſantes, encore qu'elles ont beaucoup d'apparence pour la force & vertu qu'ont la croix, & le S. Creſme, dont nous parlerons plus amplement cy apres.

Pourquoy les loups garoux ne touchent point à la teſte, ny au coſté droit.

Que ſi quelqu'vn deſire de ſçauoir auec quel inſtrument les Sorciers eſtans en apparence de loups, donnẽt la mort aux perſonnes qu'ils tuẽt, ie luy diray, qu'ils n'ont que trop d'inuentions pour cela: car quelquesfois ils ſe ſeruent de couſteaux, & de glaiues, comme nous auons dit de Perrenette Gandillon, qui tua Benoiſt Bidel de ſon propre couſteau: ce qui à donné occaſion a celuy qui à depeint les trois loups-garoux de Pouligny, de leur faire porter à chacun vn couſteau

Auec quel inſtrument & en quelle façõ les loups garoux tuent & offenſent les perſonnes.

ſteau en la patte dextre: à d'autrefois ils trainent parmy les rochers, & les pierres ceux qu'ils ont pris, & les tuent en ceſte façon. Clauda Iamproſt, Clauda Ianguillaume, & Thieuenne Paget ont confeſſé, qu'elles en faiſoyent ainſi. Ie ne doute point qu'ils ne les eſtranglent auſſi le plus ſouuent.

Les Sorciers ſe frottent alors qu'ils ſe veulent mettre en loups.

Au reſte Iacques Bocquet & Pierre Gandillon diſoyent, que quand ils ſe vouloyent mettre en loups ils ſe frottoyent par le corps d'vn oignement que le Diable leur auoit baillé, ce que Michel Vdon le gros Pierre & les autres ont de meſme confeſſé.

Les Lycanthropes ſe voulans remettre en leur premiere figure ils ſe lauent.

Ils diſoyent auſſi que lors qu'ils ſe vouloyent remettre en leur premiere figure ils ſe veautroyent parmy la rouſée, ou bien ils ſe lauoyent d'eau. Ce qui eſt conforme à ce que Sprauger eſcrit, c'eſt à ſçauoir que l'homme tourné en beſte perd ceſte figure s'il eſt baigné en eau viue. Auſſi celuy dont Vincent fait mention, & lequel fut changé en aſne reprint ſa figure humaine tout auſſi toſt qu'il ſe fuſt plongé dans l'eau. Apulée donne vne autre recepte pour faire perdre la figure d'aſne, qui eſt de manger des roſes fraiſches, ou bien de l'anis & des feuilles de Laurier auec de l'eau de fontaine: Pierre Burgot diſoit ſemblablement que pour perdre la figure de loup il ſe frottoit de certaines herbes: mais puis que la Metamorphoſe d'homme en beſte eſt choſe controuuée, ſelon que nous auons fait voir par vne infinité de raiſõs, il ne faut pas que nous faiſions eſtat de ces receptes. Auſſi croi je que le plus ſouuẽt les Sorciers qui penſent eſtre loups,

loups, ne se lauent ny frottent point pour reprendre leur premiere figure.

I'obmettois de dire que les loups garoux s'accouplent auec les louues naturelles, selon que l'ont confessé Michel Vdon & le gros Pierre, disans qu'en l'acte ils auoyét autant de plaisir que s'ils eussent embrassé leurs femmes. Voila ce qu'il m'a semblé bon de toucher pour le regard des Lycanthropes, ou loups garoux. *Les loups garoux s'accouplent auec les louues naturelles.*

Mais toutesfois il me fasche de passer outre, que ie ne me pleigne de ceux qui les excusent, & qui reiettent tout ce qu'ils font sur Satan, comme s'ils en estoyent entierement innocens: car il se recognoit de ce que i'ay dit, que ce sont les Sorciers qui courent, & tuent eux mesmes, de façon que nous pouuons icy à bonne raison vsurper le Prouerbe qui dit, *Que l'homme est loup à l'homme.* Et puis quand il n'y auroit autre chose, que la damnable intention qu'ils ont, pourquoy ne les iugerons nous pas coulpables de mort, veu que la loy punit la volonté, mesmes és choses, qui ne sont point trop graues, encore que les effects ne s'en soyent point ensuyuis? I'adiouste que ces gens là n'ont iamais telle intention, qu'au preallable ils n'ayent renoncé à Dieu, & au Ciel. *Contre ceux qui excusent les Lycanthropes.* *L'homme est loup à l'homme.* l. 1. de Siccar. cum similib.

⁂

CHAPITRE XLVIII.

Que les Sorciers voüent ordinairement leurs enfans à Satan, & du supplice prins de Gros Iacques, & de quelques autres.

Satan demande à Gros Iaques vne siēne fille.
Psal. 106.
4.Reg.23.

GRos Iacques confessa encor que Satan luy auoit demandé vne sienne fille, mais qu'il ne la luy auoit pas voulu accorder: Toutesfois ie croy le contraire: parce que l'ordinaire des Sorciers est de vouër leurs enfans au Diable, dequoy nous auons beaucoup d'exemples.

Exemples.

Pierre Vvillermoz fils de Guillaume Vvillermoz disoit, que son pere l'auoit mené par deux fois au Sabbat soubs le village de Coirieres, estant aagé seulement de dix ans, & qu'il le sollicitoit instamment de se bailler à Satan: Claude, & Claude Charloz freres, & Perrenette Molard ont semblablement dit, que Clauda Gindre leur ayeule maternelle les auoit conduit au Sabbat estās encōr en fort bas aage: il est vray-semblable que Guillaume Vvillermoz, & Clauda Gindre auoyent promis leurs enfans au Diable: neantmoins ces enfans n'eurent que la peur de voir Satan, & de l'ouyr parler, d'autant qu'ils ne se donnerent pas à luy.

Satan poursuit seulemēt ceux qui sont en aage de puberté

Ce qui aduint, selō que i'estime, pour ce qu'ils n'auoyent pas encor attaint l'aage de puberté: Car Satan poursuit seulement ceux qui excedent les douze, & quatorze ans, sçachant fort bien, comme il est caut, & rusé, que la conuention qu'il feroit auec ceux qui seroyent de plus

bas

bas aage ne vaudroit rien par faute de iugemēt, & discretion.

Clauda Gindre estoit mere de Guillaume Vvillermoz, de sorte qu'il est vray-semblable qu'elle ayt aussi desbauché son fils : Pierre Gandillon desbaucha George, & Antoine Gandillon ses enfans, & les mena au Sabbat.

Et par ce moyen il appert que ce que l'on dit communément est bien veritable, c'est à sçauoir qu'il ne faut qu'vn Sorcier pour gaster toute vne maison: D'où vient qu'il y auoit iadis des familles en Afrique, & en Italie qui faisoyent mourir les personnes en les regardant, & loüant, & que la lignée d'Antæus en Arcadie se tournoit encor en loups, & par apres reprenoit la figure d'homme.

Il ne faut qu'vn Sorcier pour gaster toute vne maison.

Mais c'est chose plus estrange qu'il s'est troué des peres, qui pour complaire au Diable, ont homicidé leurs propres enfans, comme Manasses Roy de Iudée qui sacrifia ses enfans à Satan, qui luy promettoit de le faire grand : & Medée qui en sacrifia aussi deux des siens pour faire mourir Glauca fille du Roy Creon : ce qui est semblablement aduenu à beaucoup d'autres, tellement que Dauid s'en plaint en quelque endroit, *Ils ont*, dit-il, *immolé leurs fils & leurs filles aux Diables*, *& plus bas*, *ils ont espanché le sang de leurs fils & de leurs filles, qu'ils ont sacrifiez aux Idoles de Chanaan.*

Sorciers qui tuent leurs propres enfans pour complaire au Diable. Exemples.

Psal. cv.

Il y en a mesme qui ne les ont pas espargné dans le ventre de leurs meres, comme le Baron de Rays.

Sorciers qui tuent leurs enfans propres dans le ventre de leurs meres.

Qui est l'occasion pourquoy ie ne m'esbay

Stadlin confesse auoir tué sept enfans au ventre de la mere.

l'Empereur Maxence fait fendre les meres toutes viues pour auoir leurs fruicts.

pas tant, si les estrangers en ont vsé en ceste façon, selon qu'a faict Stadlin, qui confessa auoir tué sept enfans au ventre de la mere : & l'Empereur Maxence, qui faisoit fendre les meres toutes viues, pour auoir leurs fruicts & enfans, lesquels par apres il immoloit à Satan,& en faisoit ses parchemins vierges.

Il fait ouurir le sein des meres deplorables,
Pour en tirer le fruict, & l'immoler aux Diables.

Baptis. Mãtua.

Indice grand contre l'accusé si ses pere & mere sont Sorciers.

Bod. en sa Demon. l. 4. c. 4.

Ce n'est donc pas sans occasion, à fin que ie retourne à mon premier propos, que l'on prend vn Indice grand contre celuy qui est accusé de Sorcellerie, si ses pere & mere sont Sorciers, ou bien l'vn d'eux : Il y en a qui ont dit que ceste reigle est presque infaillible : ce qui semble auoir beaucoup d'apparence, tant pour les exéples infinis, que nous auons des peres & meres qui ont perdu leurs enfans en ceste façon, que pource que Satan ne cherche que la ruine du genre humain,à fin que par ce moyen il augmente son regne.

Satan sollicite les Sorciers qui n'õt point d'enfans de des-baucher leurs voisins.

Car pour ceste raison encor' il sollicite les Sorciers qui n'ont point d'enfans,de desbaucher leurs voisins, & les rendre en ses filets, comme nous auons veu de gros Iacques, de la grosse Françoise, du mary de la Micholette, & de plusieurs autres.

Gros Iacques bruslé tout vif.

Gros Iacques fut en fin bruslé tout vif, & mourut contrit,& repentant.

Autres Sorciers bruslez.

Claude Ianguillaume, Thieuenne Paget, & Claude Gaillard luy firent compagnie : mais la derniere ne voulut iamais rien confesser, & se

monstra

monſtra ſi opiniaſtre, que l'on eut peine de luy faire crier mercy à Dieu: nous auons deſ-ja parlé d'elle, & toucherons cy apres les raiſons de ſa condemnation.

Ie ne veux pas oublier ce que l'on practiqua à l'endroit de Thieuenne Paget pour tirer la verité d'elle: c'eſt que comme elle euſt demeuré en priſon par l'eſpace d'enuiron trois mois ſans vouloir rien confeſſer, l'on la logea en vne chambrette ioignant à celle de gros Iacques, qui eſtoit l'vn de ceux qui l'auoyent accuſée: mais l'on parla premierement à Gros Iacques, lequel promit tout deuoir pour la faire confeſſer: à quoy il ne manqua pas: D'autant que Thieuenne ne demeura qu'vne nuict proche de luy, qu'elle confeſſa, & perſiſta de tant mieux en ſa confeſſion que l'on luy ſuppoſa le lendemain vn homme inſtruit du Iuge, qui luy dit qu'il auoit eſté au Sabbat auec elle, r'apportant particulierement ce que contenoit la confeſſion de gros Iacques, & celle des autres Sorciers qui l'auoyent accuſée: qui eſt vne practique que ie conſeilleray au Iuge de ſuiure quelquesfois, mais nō pas touſiours pour les raiſons que i'ay touchée ailleurs.

Ce qui fut practiqué à l'endroit de Thieuenne Paget.

Conſeil pour le Iuge.

Quant à Claude Iamproſt elle fut executée quelque temps auant les autres, & fut bruſlée toute viue: elle ſe recogneut, & mourut fort conſtamment.

CHA

CHAPITRE XLIX.

De Guillaume Vuillermoz dict le Baillu, du Confront que l'on luy fit de Pierre Vuillermoz son fils, & des fondemens que l'on auoit pour passer à condemnation contre luy, s'il n'eust esté preuenu de mort en prison.

L'On fit par apres le procés à Guillaume Vuillermoz dict le Baillu, lequel auoit esté emprisonné sur l'accusation de Gros Iacques, de Françoise Secretain, & de Rolande du Vernois: Laranthon luy maintiét aussi qu'elle l'auoit veu au Sabbat; comme de mesme Pierre Vuillermoz son fils luy maintient qu'il l'auoit mené en l'assemblée des Sorciers: toutesfois il ne voulut iamais rien confesser, & neantmoins l'on n'eust pas delaissé de passer à condemnation contre luy, s'il n'eust esté preuenu de mort en prison: les raisons sur lesquelles estoit fondée sa sentence sont.

Les raisons de la sentēce du Baillu.

1. L'accusation de cinq de ses complices.

2. Le bruit commun, qu'il estoit Sorcier, verifié par vingt trois tesmoins.

3. Que Clauda Gindre sa mere estoit des-ja suspectée, dont deposoyēt les mesmes tesmoins, ce que luy aussi ne nioit pas, non plus qu'vn sien frere, qui a du depuis soustenu la torture à Dole.

4. Que l'on ne l'auoit iamais veu ietter vne seule larme, quelque effort qu'il eut faict de pleurer deuant le Iuge.

5. Que luy mesme s'estoit offert de son propre

pre mouuement d'estre visité, à ce que l'on recogneut s'il auoit quelque marque sur son corps.

6. Les imprecatiōs execrables, qui luy estoyēt ordinaires en ses responces.

7. Les confronts d'entre luy, & Pierre Vvillermoz son fils, lesquels ie veux coucher icy par escrit.

Premier confront du Baillu, & de son fils.

Comme cest homme se rendit opiniastre en ses responces, & aux confronts, qui luy furent faits de gros Iacques, de Françoise Secretain, de Rolande du Vernois, & de l'Aranthon, l'on se resolut de luy confronter son fils, qui estoit seulement aagé de douze ans: le fils auoit changé de casaque en prison, l'on le faict venir deuant le pere: l'on demande au pere s'il le cognoissoit, il respond que non, l'on faict auancer le fils, l'on le fait parler, il dict à son pere, s'il ne le cognoissoit pas bien: le pere respond tousiours negatiuement, & dict au fils qu'il auoit changé d'habits: l'on faict despouiller le fils, le pere faict encore difficulté de le recognoistre, l'on luy demande s'il y auoit long temps qu'il n'auoit veu son fils, il respōd qu'il n'y auoit que quatre mois, & qu'il le vit le iour mesme qu'il fut faict prisonnier; l'on faict de nouueau parler le fils, lequel en fin le pere recogneut apres auoir songé vn bien long temps en soy mesme, & dict que c'estoit son fils Pierre: l'on passe outre, l'on demande au fils, si son pere l'auoit mené au Sabbat soubs le village de Coirieres, le fils respond qu'ouy, adioustant que tout ce qu'il nous auoit dit, estoit veritable: sur ces entrefaictes le pere entre en

en furie, & commence à crier, & vser de tels mots. Ah ! mon enfant tu nous perds tous deux, & à l'instant se iette en terre le visage cõtre bas si rudement, que l'on iugeoit qu'il s'estoit tué: Toutesfois il retourna à soy, & dict qu'il n'auoit iamais esté au Sabbat, & moins qu'il y auoit conduit son fils: cependant ses responces estoyét tousiours entremeslées de plusieurs imprecatiõs execrables, & quelquesfois il feignoit de se deschirer les leures, & le visage auec les ongles: le fils persiste constamment à ses premiers propos, & sans s'esmouuoir r'apporte bien particulierement en quel temps, en quelle façon, & en quel lieu il auoit esté mené au Sabbat par son pere, auquel il disoit encore que pour lors il luy promettoit qu'ils se feroyent riches, mais qu'il recognoissoit bien tout le contraire: voilà le premier confront du Baillu, & de son fils.

Le fils constant.

L'on sollicita par apres le fils separément de declarer si l'on luy auoit point faict dire ce qu'il auoit maintenu à son pere, l'on vsa d'autres remonstrances en son endroit, iusques à luy donner à entendre qu'il seroit cause de faire brusler son pere tout vif: l'on le menaça encores de luy bailler des verges, mais il demeura tousiours ferme & constant sans iamais varier: occasion pourquoy l'on le confronta derechef quelques iours apres à son pere, auquel il maintint comme auparauant, qu'il l'auoit mené par deux fois au Sabbat soubs le village de Coirieres, ce que le pere inficia, vsant de ses imprecations accoustumées: le fils adiousta qu'estant au Sabbat son pere l'auoit sollicité de se donner au Diable,

Second confront.

mais qu'il ne l'auoit pas voulu faire.

C'estoit vne chose non moins estrange que pitoyable d'assister à ces confronts, d'autant que le pere estoit tout desfait de la prison, il estoit enferré de pieds & de mains, il se lamentoit, il crioit, il se precipitoit contre terre: il me souuiẽt encore qu'estant retourné à soy, il disoit quelquesfois à son fils d'vne parole amiable, qu'il fit tout ce qu'il voudroit, mais qu'il le tiẽdroit tousiours pour son enfant: & toutesfois le fils ne s'esbranloit en aucune façon, & restoit comme insensible, si bien qu'il sembloit que la nature luy eust fourny d'armes contre elle mesme, veu que ses propres tendoyent à faire mourir d'vne mort ignominieuse celuy, qui luy auoit donné la vie: mais certes i'estime qu'en cela il y ayt eu vn iuste & secret iugemẽt de Dieu, qui n'a point voulu permettre qu'vn crime si detestable, cõme est celuy de Sorcellerie demeurast caché sans venir en euidence: aussi estoit il bien raisonnable que le fils ne fut point touché en cest endroit des aiguillons de nature, puis que son pere s'estoit directement bandé contre le Dieu de nature.

Chose estrange, & pitoyable.

Nature s'arme contre soy mesme.

Iuste & secret iugemet de Dieu.

arg. c. priuilegium 11. q. 3. & c. cum accessissent de constitut. &c.

D'où ie veux inferer qu'au crime de Sorcellerie le tesmoignage du fils doit estre receu contre le pere, & celuy du pere contre le fils, & qu'à plus forte raison les parens peuuent deposer les vns cõtre les autres au mesme crime, bien qu'és autres leur tesmoignage soit reprouué de droit.

Au crime de Sorcellerie le fils receu contre le pere, & le pere contre le fils.

l. parentes de test. lib. C.

I'adiousteray vne autre raison, c'est que le pere Sorcier faict ordinairement son fils Sorcier, la mere la fille: le frere, la sœur: la tante, la niepce, ou le neueu, & qu'ils exercent tousiours leurs meschancetez & abominations de nuict, & en

ſecret, de façon que nul autre n'en peut depoſer qu'eux, eſtant pour cela neceſſaire que l'on donne lieu en ce cas au droict eſcrit, qui admet la depoſition de ceux qui ſont autrement reprochables, lors que le delict eſt commis de nuict: Mais d'auantage ſi au crime de leze Majeſté humaine, le fils eſt receu à teſmoing contre le pere, & le pere contre le fils, pourquoy non en celuy cy, qui eſt vn crime de leze Majeſté diuine, & humaine, & au premier degré? Dieu commanda bien autresfois aux Leuites de prendre les armes, & de tuer chacun ſon frere & ſon prochain, pource qu'ils auoyent adoré le veau d'or: Bref ſi l'on ne faiſoit ainſi, ce crime demeureroit le plus ſouuent impuny, qui eſt l'vn des plus grãds mal-heurs qui pourroyẽt arriuer au monde, puis que Dieu nous commande ſi expreſſément de faire mourir les Sorciers.

DD. in d. l. parentes.

c. vergentis de hæret. l. fin. de malefic. C.

Les freres tuent les freres, & le prochain ſon prochain.

CHAPITRE L.

Si l'on doit inhumer en terre Saincte, celuy qui eſt accuſé de Sorcellerie, venant à mourir en priſon.

AV reſte cõme le Baillu mourut en priſon, l'on fuſt empeſché pour le regard de ſa ſepulture, d'autant qu'il ſembloit qu'il ne deuoit pas eſtre inhumé en terre Saincte, attendu qu'il appatoiſſoit du crime, dont il eſtoit chargé.

Mais neantmoins la contraire opinion fut ſuyuie comme plus douce & equitable: auſſi eſt elle cõforme au droit eſcrit, qui veut que l'accu-

L'accuſé eſt ſeulemẽt tenu pour conuaincu deſlors que la condemnatiõ s'en eſt enſuyuie, & n'y a appel.

ſé

ſé ſoit tenu pour conuaincu deſ-lors ſeulement que la condemnation s'en eſt enſuyuie,& qu'elle a eſté aggreée:Ce qui eſt ſi veritable que meſme s'il y a appel d'vn Iuge ſubalterne l'accuſé n'eſt point tenu pour cõuaincu durant le temps de ſon appel: D'où vient que ſi quelqu'vn a eſté condamné pour larcin, ou bien pour quelque autre crime, qui en importe infamie, & qu'il émette appel de la ſentence, celuy la n'eſt pas reputé pour infame,iuſques à tant que ſon appel ſoit vuidé & la ſentence cõfirmée:Et en ſemblable cas la loy declaire vallable le teſtament faict par celuy, qui a emis appel d'vne ſentence rendue contre luy au faict d'vn crime capital,s'il meurt durant le temps de ſon appel.

l.furti. in princip.de his qui notan. infam.

l. qui à latronibus §.fin de teſtan.D.

Ie paſſe plus auant, & dy que ceſte propoſition doit auoir lieu,non ſeulement pour celuy qui eſt conuaincu par teſmoins,mais encore par ſa confeſſion propre,moyennant qu'il ſoit repẽtant ſuyuant la diſpoſition du droit Canon: Car s'il euſt veſcu, il euſt peu monſtrer que ſa confeſſion eſtoit erronée : & ſert à cecy que la loy veut que le crime demeure eſteinct par la mort de celuy qui a delinqué.

c. placuit 23. q.5.

l.defuncto de public. iudic.

Ce ſeroit autre choſe ſi l'accuſé ſe donnoit la mort en la priſon volontairement,& de propos deliberé:Pource qu'alors la ſepulture luy doit eſtre entierement deſniée:Car meſme il ſe practique en ce pays,que celuy qui s'eſt ainſi tué, eſt trainé ſur vne claye le long de la ville, & puis mené iuſques au lieu du ſupplice,où il eſt bruſlé ou pendu ſelon la grauité de ſon forfaict:I'en ay veu ainſi vſer à l'endroit d'vn maiſtre d'eſchole,

La peine de celuy qui ſe tue en priſon.

d.c.placuit & c.1.de tornea. ex.

La practique du Conté,& autres regiõs.

qui s'estoit pendu en sa prison : Car par arrest de la Cour il fut trainé tout mort sur vne claye par la ville iusques sur le Tartre, & puis attaché & pendu au gibet, Ce qui s'obserue de mesme en plusieurs autres endroits : Bien que quelques vns tiennent que cela est contre tout droit, attendu qu'il n'est pas permis, comm'ils disent, de seuir a l'encontre d'vn corps mort. Mais i'estime que nostre practique fut soustenable, parce qu'il s'est veu par experience que la crainte, que plusieurs ont eu de receuoir quelque deshonneur apres leur mort, les a retirez de mal faire : Dequoy nous auons vn exemple fort notable en Plutarque des vierges Milesiennes, lesquelles l'on ne peust iamais empescher de s'estrangler, iusques à ce que l'on publia par edict, que celles qui se pendroyent plus, seroyent despouillees toutes nues apres leur mort au conspect de tous: Mais il est en outre impossible que cela n'apporte vne terreur à ceux qui sont enuolonté de faire le semblable.

Iul. Clar. lib 5. § fin. q. 51. nu. 15. 17.

Exemple des Vierges Milesiennes.

Ie ne veux pas disputer icy, si le corps d'vn Sorcier, qui a esté executé à mort, peut estre demandé par ses parens, ou autres, à fin de l'inhumer, pource que la chose est trop claire de soy : Et n'y a doute qu'il ne nous faille tenir en ce cas la negatiue: Car si cela est denié au crime de leze-Maiesté, pourquoy non en celuy cy? qui est vn crime de leze Maiesté diuine & humaine: & le plus detestable de tous les crimes qui se pourroyent excogiter? le contraire se practique bien ez autres crimes de moindre qualité, Ce qui se faict en ce pays principalement, où la Cour

Si le corps d'vn Sorcier executé peut estre demãdé pour estre inhumé.

l. r. de cadauer punitor.

Cour a accoustumé d'accorder pieusement le corps de celuy qui est mort repentant aux confreres de la Croix, qui s'estudient tous à l'enuy l'vn de l'autre, de dependre le corps & de l'inhumer en terre saincte le plus honnorablement qu'il leur est possible : Ce qui se rapporte à ce que le droict Canon en dispose.

Les Confreres de la Croix à Dole.

c. quæsitum 13. q. 2. vide Clar. §. fin. q. 100. nu. 1. & Nauar. consil. 16. nu. 1. 4. 5. li. 5.

CHAPITRE. LI.

Les raisons & fondemens de la sentence condemnatoire de Claude Gaillard.

LA sentence de Clauda Gaillard fut fondée en partie sur les raisõs desduictes au regard du Baillu.

1. Car elle auoit le commun bruit contre elle

2. L'on ne la vit iamais ietter vne seule larme, quelque effort qu'elle fit de pleurer.

3. Elle se seruoit ordinairement en ses Responces d'imprecations execrables.

4. Elle se condemna, comme le Baillu, auant que d'estre accusée : D'autant que comme l'on luy demanda entre autres choses, si Humbert Guichon estoit marié, elle respondit qu'ouy, & que sa femme se nommoit Marie Perrier : & à l'instant adiousta de son propre mouuement, qu'elle n'auoit iamais faict mal à ceste femme, & toutesfois c'estoit la femme qu'elle auoit faict malade en luy soufflant au visage.

5. Elle fut conuaincue par le confrõt qui luy fut faict de l'Aranthon : Car comme l'on l'eust faict venir auec vne autre femme en la chambre

ou les Officiers estoyent, l'Aranthon la recogneut, & luy maintint constamment qu'elle l'auoit veuë au Sabbat sur le village de Coirieres auec d'autres qu elle nomma.

D'auantage elle varia souuentesfois en ses responses.

Finalement elle estoit chargee de plusieurs actes de Sorcelerie, & mesme d'auoir fait malade Marie Perrier, & Clauda Perrier en leur soufflant contre le visage: Item d'auoir faict mourir six cheures à Pierre Perrier, & auoir encor faict malade vne iumét à Iean Perrier, & l'auoir guerie par apres, & de s'estre en outre mise en loup: Bien est vray que les tesmoins qui deposoyent de ces actes estoyent pour la puspart singuliers: Mais comm'ils estoyent vniuersels au crime de Sorcellerie, ils faisoyent pour autant foy, & mesme pour ce qu'ils estoyent tous ou parents, ou alliez de Clauda Gaillard.

Les tesmoins singuliers fot foy au crime de Sorcellerie.

CHAPITRE LII.

De Pierre Vuillermoz & de Christophle du village d'Aranthon, & comm'ils furent traictez doucement pour leur bas aage, & pour quelques autres considerations.

IE viens à Pierre Vuillermoz fils du Baillu, & à Christophle du village d'Aranthon, laquelle ie nomme ainsi seulement, pource qu'elle n'a iamais sceu dire comme s'appelloyent ses pere & mere, saufs que sa mere se nommoit Ieanne: Or ils furent faicts tous deux prisonniers sçauoir

ſçauoir d'Aranthon ſur l'accuſation de Gros Iaques & ſur ce qu'elle faiſoit courir le bruit par tout qu'elle auoit eſté conduite au Sabbat ſous le village de Coyrieres par Gros-Iacques & Françoiſe Secretain : Et quant à Pierre Vuillermoz il fut prins ſur l'accuſation de L'aranthon, & ſur ce qu'il diſoit de meſme par tout que ſon pere l'auoit mené par deux fois au Sabbat ſous le village de Coyrieres : Le dernier eſtoit aagé ſeulement de douze ans, lors qu'il fut faict priſonnier : L'autre de quarorze : Mais il y auoit deux ans que l'vn & l'autre n'auoyent eſté au Sabbat.

D'auantage Pierre Vuillermoz ne s'eſtoit iamais bailléau Diable, & n'apparoiſſoit point qu'il eut commis aucun acte de Sorcellerie: Bien confeſſoit-il que ſon pere l'auoit ſollicité la derniere fois qu'il fut au Sabbat, de ſe bailler à Satan : Mais qu'il n'en auoit voulu rien faire : Et adiouſtoit qu'il euſt telle peur de veoir le mauuais, qu'il euſt horreur de parler à luy, & que pour cela il ne voulut encor plus retourner au Sabbat.

Pierre Vuillermoz ne ſe baille au Diable.

Quant à l'Aranthon elle recogneut qu'elle s'eſtoit donnee au Diable, & qu'elle auoit faict mourir vne vache à Coirieres, à la ſollicitation de Gros-Iacques, & de la Groſſe Françoiſe, qui luy auoyent baillé certaine greſſe, de laquelle elle frotta la vache ſur le derriere.

L'Aranthon ſe donne au Diable & fait mourir vne vache.

L'Aranthon confeſſa librement : Mais Pierre, Vuillermoz demeura trois iours ſans

que l'on peuſt rien tirer de luy.

Pierre Vuillermoz eſt relaſché.

Toutesfois il fut en fin relaſché auec ordonnance au procureur de tenir la main enuers ſes plus proches parents, à ce qu'il fuſt catechiſé & inſtruit en noſtre foy Catholique, Apoſtolique, & Romaine, & de faire apparoir du deuoir dans trois mois prochains.

Les raiſons de ſon relaſche.

Ce garçon fut ainſi traicté doucement, pour ce qu'il ſembloit eſtre innocent : Car ſi bien il auoit eſté au Sabbat, cela ne le rendoit pas pour autant coulpable, à raiſon qu'il ne ſçauoit où il alloit lors qu'il y fut mené: Ioinct qu'il y fut conduit par ſon pere auquel il n'oſoit deſobeir : Mais ce qui monſtre d'autant plus ſon innocence, c'eſt qu'eſtant ſollicité par ſon pere de ſe bailler au Diable il n'en voulut rien faire, & voire qu'il ne voulut pas du deſpuis retourner au Sabbat.

L'aranthon eſt bannis.

L'Aranthon fut bannie de la terre de Sainct Ouyan, & luy fut de plus enioinct d'aſſiſter à l'execution, qui ſe deuoit faire de Gros Iaques, de Clauda Iamguillaume, de Clauda Gaillard, & de Thieuenne Paget, à fin qu'elle fut deterree de continuer au ſeruice de Satan, & occaſionnée de changer de vie par la grauité du ſupplice qu'elle verroit ſouffrir aux prenommez : L'on luy donna trois ſepmaines pour vuider la terre, & fut ordonné au Procureur de la faire cependant inſtruire & catechiſer.

L'aranthon condemnable à mort.

Ie ne doute point que quelque iuge plus ſeuere ne l'euſt condamnée à mort : Car outre ſa

sa confession d'auoir esté au Sabbat, & de s'estre baillee au Diable il apparoissoit encor qu'elle auoit faict mourir vne vache par malefice, si bien qu'elle estoit au nombre des Sorcieres, & pour ce meritoit la mort : I'adiousteray vne autre raison bien preignante, sçauoir que despuis que l'on est vne fois empestré dans les rets de Satan, l'on ne s'en peut pas retirer: Ce qui se verifie en ce que l'on n'a iamais remarqué qu'vn Sorcier ayt changé de vie, de sorte que ce n'est que perdre temps de faire quelque grace aux Sorciers, mesmement que l'ō leur donne par ce moyen occasion de commettre dix mille meschancetez qui n'aduiendroyēt pas si l'on en faisoit iustice.

Barth. de Spin. q. de Strigib. c. 10. Remig. l. 2. Dæmonola c. 2. voi l'art. 63.

Et bien que L'aranthon fut en bas aage, cela toutesfois ne l'excusoit en rien, d'autant qu'es crimes graues & atroces, l'on ne s'arreste pas beaucoup à l'aage, si ce n'est pour diminuer quelquement la peyne, D'où vient, que l'on a veu executer à mort des enfans, qui n'auoyent que quinze ans suyuant les Loix, qui sont formelles a cest effect.

L'aage ne doit pas excuser les Sorciers.

Bod. li. 4. c. 5. de sa Demono. l. excipiuntur ad Syllania. l. si arrogati de Tutel. D.

Neantmoins l'on trouua meilleur de proceder seulement à vn bannissement contre ceste fille pour plusieurs raisons : Mais principalement pource qu'elle preuint quasi la iustice, En ce que comme Gros Iacques, & la Grosse Françoise, furent faicts prisonniers ; elle fit tout aussi tost courir le bruit, qu'elle auoit esté menee au Sabbat par eux, & si d'ailleurs elle confessa librement incontinant qu'elle fut entre les mains de

Les raisons pour lesquelles l'Aranthō a esté traicté doucement.

Voi Bod. au lieu preallegué.

la iustice, & accusa ses complices demandant qu'elle fut instruicte en nostre saincte foy : Qui sont circonstances, pour lesquelles la peine du Sorcier doit estre diminuee, mesmement s'il est en bas aage, comme estoit L'Aranthon, qui n'auoit encor attaint la puberté lors qu'elle fut au Sabbat : Car le droit mesme excuse celuy qui n'est pas en aage de puberté, si ce n'est qu'il soit capable de dol à quoy est conforme ce que dit vn poete.

c. illud 15. q 1. & ibi. glos. l. illud relatum de iureiur. D.

Luca. lib. 9.

Mais nous luy pardonnons à cause de son aage.

Or les promptes confessions, & la simplicite dót vsoit ceste filles en ses respóses monstroyét bien qu'il n'y auoit pas de la malice en elle.

L'on l'eust bien peu condamner au fouët: Mais l'on consideroit que cela l'irriteroit plustost que de l'induyre à s'amander : Car comme les Sorciers ne se retirent point du seruice de Satan pour quelque peine que l'on leur donne, si ce n'est la mort, Il est certain que ce capital ennemy du genre humain les incite dez qu'ils sont relaschez à se vanger, & faire pis qu'au parauant de quoy nous auons beaucoup d'exemples: Mais ie prendray seulement celuy de Ieanne Haruillier : Celle cy estant encor fort ieune, eust le fouët à Verbery pour crime de Sorcelerie, elle ne desista pas pour autát, ains continua tousiours, & iusques à ce que trente ans apres elle fut bruslee vifue à Ribemond : Mais il ne se faut pas esbayr, si les Sorciers ne se corrigent point pour le fouët, ou autre peine semblable, pource que le Diable les tra

Les Sorciers ne se retirent point de seruice de Satan

Bod. en la pref. de sa Demono.

trauaille bien d'auantage, veu mesme qu'il en bat iusqu'à la mort, sans toutesfois qu'ils le puissent abandonner, selon que nous lisons dans Spranger, qui r'apporte qu'il a condemné plusieurs Sorcieres, qui estoyent extremement battues du Diable: si elles ne faisoyent ses commandemens, & que autrement elles n'auoyent point de repos: Et Antide Colas a confessé que le Diable la sollicitoit en prison de se precipiter par vne fenestre ou bien de se pendre à la fenestre, & que pour ce qu'elle n'en voulut rien faire, il la trauailla fort par son corps.

Le Diable bat & tormẽte extrememẽt les Sorciers, sans toutesfois qu'ils se puissent retirer de son seruice.

Qui est l'occasion pourquoy il semble qu'il ne faut point suyure de mediocrité, lors qu'il s'agit de punir les Sorciers, ains qu'il faut ou les traictes doucement, ou bien les faire mourir, conformement au conseil qu'vn vieil Capitaine des Samnites donnoit dans Tite Liue à ses soldats contre les Romains en vn autre faict.

Il ne faut point suiure de mediocrité lors qu'il s'agit de punir les Sorciers.

lib. 9.

Et quant à moy ie seray tousiours d'aduis, que sur le moindre fondemẽt lon les face mourir, quand il n'y auroit autre raison que celle que i'ay touchée beaucoup de fois, c'est à sçauoir qu'ils ne changent iamais de vie: Neantmoins il se peut faire, qu'il y ait telle occasion d'excuse, que lon auroit tort de passer à condemnation de mort contre eux: Mais cela demeure à l'arbitre du Iuge.

Les Sorciers ne changent point de vie

CHAP. LIII.

De Rollande du Vernois, comme elle se trouua possedée en prison & de sa deliurance.

DEscendons maintenant à Rollande du Vernoys, de laquelle nous auons parlé cy dessus en plusieurs endroits: Ceste femme estoit du village de Cheyserie en Sauoye, & demeuroit au lieu de la Croya, terre de sainct Ouyan de Ioux: elle estoit aagée d'enuiron trente cinq ans, & fut faicte prisonniere sur l'accusation de Iacques Bouquet, & de Françoise Secretain: ie me suis proposé de rapporter entierement ce qui s'est passé pour son regard, d'autant que la chose le merite, mesmement pour ce qu'estant faicte prisonniere, elle se trouua possedée de deux Demons, dont elle a esté deliuré en prison.

Rollande se trouue possedée de deux Demons en prison, dont elle est deliurée.

Comme donc elle fut reduite en prison, le Iuge se transporta aussi tost en la Conciergerie pour l'ouir en responses, lon luy demande en premier lieu, si elle cognoissoit Iacques Bouquet, & Françoise Secretain, à quoy elle respõd affirmatiuement, se prenant ce pendant à crier, & pleurer, & disant de son propre mouuement, qu'elle n'estoit du mestier dont lon l'accusoit, & qu'elle n'auoit esté au Sabbat, sans ietter toutesfois vne seule larme: Elle confessa encor qu'elle auoit dit aux sergens qu'elle n'estoit pas marqué, mais bien que Gros-Iacques & Françoise Secretain l'estoyent & qu'elle l'auoit ainsi ouy dire.

Lon

Lon luy confronte à l'instant Gros-Iacques & Françoise Secretain, lesquels luy maintindrent qu'ils l'auoyent veuë au Sabbat sous Coyrieres par trois & quatre fois, ce qu'elle inficia, vsant d'execrables imprecations, & de plusieurs menaces, mesme à lendroit du Iuge.

Confront de Gros Iacques & Françoise Secretain à Rollande.

Rollande menace mesme le Iuge.

Lon la faict reserrer en vne prison assez estroicte, ou elle ne demeura qu'vn iour & vne nuict, qu'elle fit entendre au Geolier qu'elle estoit resoluë de dire la verité, moyennant que lon la tirast de là, & que lon la menast chauffer: le Iuge estant arriué sur ces entrefaictes, luy promit de la conduire luy mesme vers le feu, si elle vouloit confesser la verité, ce qu'elle accorda de faire & dict à l'heure mesme qu'elle auoit esté vne fois au Sabbat sous Coyrieres.

Lon la faict reserrer en vne prison estroite.

Elle commence a confesser.

Ainsi qu'elle se chauffoit, lon luy demande si elle auoit esté au Sabbat, elle respond qu'ouy, & qu'elle y auoit esté vne fois sous Coyrieres, lon l'interrogue par apres ce qui se faisoit au Sabbat, mais elle demeura muette sur cest interrogat, sans pouuoir respondre autre chose, sinon qu'elle estoit empeschée de dire la verité par le malin Esprit, qui la possedoit, & lequel elle sentoit comme vn gros morceau dans l'estomach, monstrant auec la main le lieu, ou le mal la tenoit: Elle tomba encor à terre, & commença à iapper comme vn chien contre le Iuge, roulant les yeux dans la teste auec vn regard affreux & espouuentable: D'où lon coniectura qu'elle estoit possedée: ce qui fut mieux recogneu par deux prestres, que l'on fit venir vers elle, ausquels

Elle se treuue possedée.

Elle iappe come vn chien.

auſquels elle declara auec grand peine que le malin eſprit, l'empeſchoit de dire la verité, eſtant quelque peu de temps apres retournée a elle : Surquoy elle confeſſa reſpondant aux interrogats qui luy furent formez.

Premieres reſpõces de Rollande.

1. Qu'il y auoit enuiron demy an qu'elle n'auoit eſté au Sabbat.

2. Qu'elle y auoit eſté menée vn Ieudy au ſoir par Gros-Iacques.

3. Que le Diable ſe preſenta pour lors au Sabbat en forme d'vn gros-chat noir.

4. Que tous ceux qui eſtoyent au Sabbat alloyent baiſer ce gros chat noir au derriere.

Lon luy demande ſubſecutiuement qui eſtoit ce gros-chat noir:Elle reſpond que c'eſtoit le Diable, & ſur cela le malin Eſprit recommença de la vexer plus fort qu'au parauant, tellement qu'elle eut peine de prononcer d'vn biẽ long temps le S. nom de Ieſus.

Elle ne peut prononcer le S. nom de Ieſus.

Le matin il la laiſſe de nouueau & ce pendãt elle confeſſa.

Secondes reſpoſes de Rollande.

1. Qu'eſtant au Sabbat elle s'eſtoit baillée au Diable.

2. Qu'elle auoit au preallable renoncé Dieu, Chreſme, & Bapteſme.

3. Que Satan l'auoit cogneuẽ charnellemẽt par deux fois au lieu de la Croya, & tout auſſi toſt adiouſte que le Diable ne vouloit pas qu'elle dit la verité.

Le Diable ne veut pas qu'el le diſe la verité.

Lon luy demande derechef s'il eſtoit veritacle que Satan eut eu cognoiſſance d'elle:elle reſpond qu'ouy, diſant de plus que la ſemence du Diable eſtoit froide : mais elle n'euſt pas ſi toſt faict

La ſemẽce du Diable froide.

faict ceste responce, que le malin Esprit renouuella ses assauts, & luy ferma la bouche, de façon que lon ne peust tirer vn seul mot d'elle, & seulement sur quelques interrogats que lon luy repeta, elle fit le signe de la teste, de deux doigts que Satan l'auoit cogneuë charnellement par deux fois, & se print à iapper & abbayer comm' vn chien, surquoy lon la laissa.

Le Diable rend Rollande muette.

Le lendemain elle confessa & r'apporta.

1. Qu'elle auoit assisté auec ceux, qui auoyẽt faict la gresse au Sabbat, mais qu'elle ne s'estoit aydée à en faire.

Troisiesmes responses de Rollande.

2. Qu'elle auoit veu au Sabbat Clauda Coirieres, & quelques autres.

3. Que Gros-Iacques luy auoit baillé les Demons, dont elle estoit possedée, & que ces Demons estoyent dans vne pomme que Gros-Iacques luy fit manger.

Elle respond que Gros-Iacques luy a donné ses Demons dãs vne pomme.

4. Qu'elle n'auoit esté precedemment au Sabbat.

C'est tout ce que l'on peut tirer d'elle pour lors, à raison que le malin Esprit recommença de la tormenter auec vne telle vehemence, qu'il fust aduisé qu'il seroit bon de la faire coniurer, comme il fut faict le iour suyuant.

Le Prestre donc s'estant preparé, donna au preallable à la possedée la sacrée Vierge Marie pour son aduocate, & puis passe à ses Exorcismes: il coniure en premier lieu le Demon de luy dire son nom, le Demon se monstre difficile à respondre: toutesfois comme il fut pressé, il dit qu'il s'appelloit Chat: lon luy demande s'il estoit seul, il respond que non, & dict qu'ils

Rollande est coniurée.

Le Demõ dit qu'il s'appelle chat.

Il dit encor qu'ils sont deux & que son compagnõ se nõme Diable.

qu'ils estoyent deux, que son cõpagnon se nommoit Diable, & qu'il auoyent esté enuoyez par Gros-Iacques au corps de Rollande: le Prestre continue ses Exorcismes, & faict commandement aux Demons de sortir: le Diable respond que leur heure n'estoit pas encor venue, & qu'ils auoyent bon terme: C'est icy que le combat commença grand entre le Prestre, & Satan: le Prestre s'aidoit de prieres & coniurations: le Diable se deffendoit auec blasphemes, & mocqueries, & faisoit semblant de ne se soucier pas du ministre de Dieu: c'estoit vne chose estrange de voir comme ce mal-heureux se seruoit du corps, & des membres de la possedée: car tantost elle regardoit le Prestre de trauers, & d'vn œil corroucé, tantost elle luy branfloit la teste, & tantost elle luy faisoit la grimace, & luy tordoit la bouche en se mocquant de luy: mais sur tout i'admiray la puissance qu'il auoit sur les bras, & sur les mains de ceste pauure creature: d'autant que si l'on luy vouloit faire baiser la Croix, elle tendoit les mains au deuant pour empescher que l'on ne l'approchat d'elle auec vne telle ardeur, que lon n'en pouuoit pas iouïr, & au contraire si lon luy vouloit faire prendre la Croix, pour s'en seigner d'elle mesme, elle se trouuoit destituée de toute force aux bras, & aux mains, de sorte qu'elle ne la pouuoit pas seulement empoigner, D'où lon iugea que la Croix estoit vn vray fleau du Diable.

Cambat du prestre & du Demon.

Le Demon se sert du corps & des membres de la possedée.

Satan a la Croix en haine.

Satan a l'eau benite en haine.

Il en prenoit tout autant quand lon aspergeoit la possedée d'eau beniste: car elle donnoit

noit tous les empeſchemens qu'il luy eſtoyent poſſible, à ce qu'elle n'en receut vne ſeule goutte, mettant tantoſt les mains au deuant, & panchant tantoſt le viſage contre terre : mais c'eſtoit vn cas eſtrange de la voir quãd l'on luy en faiſoit boire, pource qu'il failloit que deux ou trois hõmes s'ẽployaſſent pour luy faire ouurir la bouche, & dés lors qu'elle en auoit auallée vne goutte, le Demon iappoit comme vn chien, criant tu me bruſle, tu me bruſle : Que ſi lon cõtinuoit à luy en faire boire il diſoit, qu'il en auoit aſſez, & que c'eſtoy prou : voire meſmes que quelquesfois il menaçoit de tormenter la poſſedée de tant plus que l'on l'aſpergeroit, ou que l'on luy feroit boire d'eau benite. Ce qu'il faiſoit auſſi : car par fois il la rendoit tellement laſſe & recreuë, qu'à peine pouuoit elle reſpirer, & à d'autresfois elle demeuroit comme morte.

Le Demon iappoit comme vn chiẽ, & crie qu'il bruſle.

Le Preſtre reitere ſes Exorciſmes, & coniurations, & faict commandement aux Demons de ſortir, & d'aller au plus profond des enfers : le Diable reſpõd qu'il ne ſortiroit point, & que ſon heure n'eſtoit pas venue : le Preſtre le preſſe d'auantage : le Diable dit en fin qu'il eſtoit bien proche, mais que ſon compagnon eſtoit encore bien bas, & en ces entrefaictes la poſſedée mit la main ſur ſon eſtomach, conduiſant le contremont de ſon gouſier, ie ne ſçay quoy, qui fut en fin veu groſſier au gouſier : ce fut lors que le Demon dict, qu'il eſtoit bien pres, mais toutesfois que ſon heure n'eſtoit pas venue : la nuict cependant approchoit de ſorte que lon fut contraint

Le gouſier de Rollande deuent gros, & enfle.

traint de se departir & laisser la possedée en la garde de Dieu.

L'vn des Demons sort en forme de limace.

L'vn des Demons neantmoins sçauoir le Diable ne laissa pas de la quitter sur les sept ou huict heures du soir, & sortit par la bouche en forme d'vne limace toute noire : laquelle fit deux ou tr[illegible]s tours en terre, & puis disparut, selon que Rollande le r'apporta le lendemain.

Le Chat rend muette la possedée.

L'autre Demon restoit qui estoit le Chat: Celuy cy rendit muette la possedée trois iours entiers, de façon que pendant ce temps là, l'on n'eust pas moyen de rien tirer d'elle: il estoit encor bien plus fascheux, que le premier, & pour cela il faillit trauailler d'auantage apres luy : le Prestre commença ses coniurations à bon escient, lon luy demande premierement en langue latine qui estoit son nom, il faict difficulté de respondre, lon le presse tousiours en langue latine : il respond à la parfin ce mot: Chat : lon l'interrogue de son compagnon : il se rend retif à respondre:toutesfois comm' il fut pressé, il dit qu'il estoit desia sorty, & qu'il estoit allé en Enfer : lon luy replique qu'il failloit qu'il le suyuit, il respond que son terme n'estoit pas venu : le prestre exagere ses exorcismes, il se sert de la Croix, de l'eau beniste contre ce miserable:la possedée se comportoit, ny plus ny moins qu'elle auoit faict la premiere fois,elle auoit vn regard affreux,elle tourdoit la bouche, & faisoit des grimaces horribles, elle bransloit la teste en se mocquant, elle se precipitoit contre terre,tellemēt que lon estoit quelquesfois quatre ou cinq a la tenir.

Le Diable entend le latin.

Le Chat respond que son compagnon estoit allé en Enfer.

Mais

Mais c'estoit vne chose espouuantable d'entendre crier & iapper le Demon, lors que le prestre venoit à prononcer le S. nom de Iesus, & qu'il inuoquoit l'assistance de la sacree Vierge Marie, ou qu'il approchoit la Croix de la Demoniaque, ou bien encor quand il l'aspergeoit d'eau benite, & qu'il luy en faisoit boire: Car il disoit quelques-fois que l'on le brusloit, & à d'autres que l'on luy auoit assez donné d'eau benite, & que si l'on poursuyuoit à luy en ietter d'auantage, il ne sortiroit pas, & tormenteroit de tant plus le corps de la Rollande. *Chose espouuentable d'ouyr iapper le Diable au nom de Iesus & de la Vierge Marie.*

Le prestre le coniure donc de sortir, Il respond qu'il n'en feroit rien, & que son terme n'estoit pas venu, & sur ce il tourmente de tant plus la possedée, vsant tantost de ces mots en se resiouissant, *I'ay bien tormenté ce corps*, & tantost de ceux cy, *Ie suis bien pres*: Ausquels mots l'on apperceut grossir le gosier de Rollande comme l'on auoit faict la premiere fois, de sorte que l'on estimoit que le Demon sortiroit à l'heure mesme: Mais toutesfois il n'en fit rien, ains dict tousiours que son terme n'estoit pas venu, & qu'il ne s'en iroit pas. *Le gosier de Rollande de nouueau gros & enfle.*

Le Prestre ce voyant si opiniastre luy dresse vn feu, dans lequel il iette quelques parfums puis apres escrit son nom dans vn billet, qu'il bruslat à l'instant: Le Demon là dessus hurle, & & iappe furieusement, si bien que les cheueux nous herissoyent en teste de l'entendre, & de voir d'autre costé la Rollande tellement extenuee du trauail qu'a peyne pouuoit-elle r'auoir son souffle. *Le prestre dresse vn feu au Demon, Vide flagel. Dœmon. exorcis.6.*

Or en cest endroit Rollande ietta la main & les yeux du costé d'vne chambre, en laquelle Gros Iacques estoit prisonnier, & par apres les tourna contre les fenestres qui regardoyent sur la rue. L'on luy demande qu'elle vouloit entendre par ce signe, elle ne respond autre chose sinon Gros-Iacques. Car le Demon la rendoit muette. Ie cogneu tout aussi tost qu'elle desiroit que l'on fit venir Gros-Iacques. D'autant que comme il luy auoit baillé ces Demons, elle auoit opinion qu'estant proche d'elle, il l'en pourroit faire quitte du tout. Aussi sur ce que l'on luy demanda si ce n'estoit pas ce qu'elle entendoit, elle respondit par signe qu'ouy. Toutesfois l'on aduisa qu'il n'estoit pas bon de faire venir Gros-Iacques pour les raisons que i'ay touchées ailleurs.

Rollande demande que l'on face venir gros Iaques.

Par ainsi le Prestre continua ses Exorcismes & coniurations: Le Demon pressé dit qu'il sortiroit moyennant que l'on luy donnast quelque chose; l'on luy demande qu'il vouloit, il respond qu'il vouloit du pain, & du fromage: L'on donne du pain benit à la possedee sans l'aduertir que ce fut du pain benit: Elle le mit dans sa bouche, mais aussi tost elle le recracha. Le Demon importune tousiours pour auoir quelque chose, il vsoit de ce mot Sauoyen, *quaque ran*, Toutesfois il n'eust rien autre, que de l'eau benite à force, & pource que la nuict approchoit l'on se retira.

Le Demon demande quelque chose pour sortir.

Rollande recrache le pain benit.

Le Demon cependant sortit deux ou trois heures apres que nous eusmes laissé la possedee en la mesme forme & maniere que le premier.

Le Demon se part en mesme forme que le premier.

Ie

Ie ne veux pas obmettre, que comme i'allay voit vne fois ceste femme, qui fut au temps qu'elle estoit possedee du dernier Demon, qui la rendit muette, elle approcha la main de sa bouche auec vne façon telle, qu'il estoit facile a cognoistre qu'elle vouloit quelque chose: Et pour cela ie luy demanday qu'elle vouloit, à quoy elle respondit en son langage ce seul mot, l'affé qu'est à dire laict: Ie luy demanday derechef si c'estoit elle, qui vouloit ce laict, elle monstra par signe que non, ains que c'estoit le Demon: D'où ie recogneu la ruse, & astuce du Diable qui veut tousiours auoir quelque chose de nous s'il peut, D'où vient que le plus souuent il faict croire à ceux qu'il possede, qu'il à faim, selon que l'a rapporté celle dont nous parlons, & auec elle Loyse Maillat: Ce que tous les demoniaques confirment semblablement.

Rollande demanda du laict.

Satan veut tousiours auoir quelque chose de nous.

CHAPITRE LIIII.

Contre ceux qui se mocquent des Exorcismes, & coniurations de nos Prestres.

OR ie ne puis icy que ie ne m'esmerueille de ceux qui se mocquent des exorcismes, & coniurations dont vsent nos Prestres à l'endroit des Demoniaques: Car qu'elle raison ont ils en cela? Iesus-Christ n'en a il pas guery

Voi Richer. au Discours des miracles c.33.

Iesus-Christ guerit les Demoniaques. pendant qu'il a esté en ce monde? Le nouueau Tstament nous fournit d'vn nombre infiny d'exemples à cet effect: Ie me contenteray de prendre à tesmoin celuy qui auoit vne legion de Demons, duquel parle S. Marc en son Euangile:

Marc. 5. & vlt.

D'ailleurs ne sçait on pas que Iesus-Christ a donné le mesme pouuoir aux hommes: *Remarque,* dit-il, *ceux qui croiront l'on les recognoistra par les signes suyuans, c'est à sçauoir qu'ils dechasseront les Diables en mon nom, &c.* Et en vn autre endroict, *C'est vne sorte de Demons,* dit-il, *qui ne se peut chasser que par prieres & ieusnes.*

Math. 17.

S.Paul deliure vne fille deuineresse. actu.16. act.19.

C'est en suyte de cecy que S.Paul deliura vne ieune fille deuineresse du malin esprit, dont elle estoit possedee: & qu'il est dict de luy autre part que Dieu faisoit des choses admirables en la personne de Sainct Paul, d'autant que l'on prenoit ses habillemens, & ses linges pour les porter sur ceux qui se trouuoyent malades, & vexez, & lors ils guerissoyent, & les malins esprits sortoyent: Les saincts personnages en ont faict tout autant, apres les Apostres: Nous lisons que Fortunatus, & S. Hilarion auoyent accoustumé de chasser par prieres & oraisons, les malins esprits des corps des personnes, iusques là, que le dernier en deliura deux cens en l'Isle de Cypre: Le semblable se dit de S. Bernard, de S.Martin, de S.Gallus, & de plusieurs autres Saincts personnages: Et nos Prestres donc pourquoy ne pourront-ils pas faire le mesme? La main de Dieu est aussi puissante, qu'elle a iamais esté.

Les habillemens & linges de S.Paul donnent guerison.

Les S.personnages deliurent les Demoniaques.

S.Fortunatus. S.Hilarion. D.Gregor.l.1. Dial.c.10. D. Hieron.in vita D.Hilario. S. Bernard S. Martin S.Gallus.

Les Diables Ie dy bien d'auantage, c'est que les Diables mes-

mesmes se sont seruy quelquesfois d'admirations : Car l'vn d'eux parlant à Iesus-Christ en Sainct Marc, *Ie t'adiure*, dit-il, *par le Dieu Tout-puissant que tu ne me tormente point*, Et de faict, il obtint ce qu'il demandoit, qu'estoit que luy, & ses compagnons ne fussent iettez hors de la region des Gerasenes : Mais les exemples infinis de ceux qui sont deliurez iournellement au conspect de tout le monde, & desquels i'ay faict mention autre part, deuroyent fermer la bouche à ces Athées & heretiques : Ausquels ie veux encore monstrer que les Ceremonies de nos Prestres sont sainctes & religieuses, apres que ie leur auray mis en auant vne chose aduenue dez huict ans en ça, non guieres loing de nous, qui les doit rendre du tout confus.

Se seruant d'adiuratiōs Marc. 5.

Ceremonies de nos prestres sainctes & religieuses.

C'est que le fils d'vn gentil-homme huguenot se retrouuant possedé, l'on employa le Ministre du lieu pour le coniurer: Mais ce Ministre n'eust aucun pouuoir contre les Diables: Ce qui fut incontinant recogneu par le pere, lequel estant plus curieux de la santé de son fils, que feruent à sa religion manda secrettement vn Prestre Catholique, qui s'aida des exorcismes accoustumez & ordinaires en l'Eglise Romaine, auec telle syncerité, que le possedé fust bien tost deliuré de ses Demons : Ie nommerois le Gentil-homme, si ie ne me doutois qu'il fust reprins par les Seigneurs du Canton, auquel il est subiect : Il me suffit de dire que ie tiens l'histoire de tres-bon lieu, & que ie ne m'esbahy, pas si le Ministre, dont nous auons parlé, ne peut chasser les

Histoire d'vn gentil-homme huguenot faisant exorcizer son fils. *Vn ministre ne peut chasser les Diables.*

Diables du corps du possedé, pource que iamais Ministre n'a eu ceste puissance, non plus qu'il ne se lit point que iamais heretique ait fait miracle: Ie m'en r'apporte a ce que i'en ay escrit au chapitre 17. Mais reprenons le fil de nos premieres erres: N'est-ce pas au nom de Iesus-Christ que nos Prestres coniurent les Esprits de sortir. S. Paul n'en faisoit-il pas de mesme? *Ie te commande*, disoit-il, *au nom de Iesus-Christ de sortir de ceste creature, & à la mesme heure l'esprit s'est party*: Et la Croix, & l'eau benite, dont ils se seruent ne sont ce pas deux fleaux du Diable?

Iamais heretique n'a fait miracle.

S. Paul.

act. 16.

CHAP. LV.

De la force, & vertu de la Croix contre les Demons & leurs Supposts.

CAr pour le regard de la Croix, Les histoires nous font foy, qu'vn Gregoire Euesque de Langres, & vn Albin Euesque d'Aniou chassoyent les Diables des corps des possedez auec ce Signe: C'estoit encore auec ces mesmes armes que les hermites du temps passé, & les autres Saincts combatoyent les Diables: S. Antoine, & S. Marguerite en faisoyent ainsi, & Saincte Iustine auec le signe de la croix chassa les deux Demons, qui luy auoyent esté enuoyez par S. Cyprian, qui estoit pour lors encor addonné à la Magie pour tenter sa virginité: Ephiphane semblablement raconte qu'vne Dame Chrestienne estant aux Bains de Gadara en Iudee se detrap-

Exemples. *Gregoire Euesque de Langres.* Albin Euesque d'Aniou Greg. Turo. in vit. patr. c. 7. Vincent li. 23. c. 243. *Les hermites.* S. Anthoine. S. Marguerite. S. Iustine. S. Cyp. Epipha. lib. 1. To. 2. contr. hæres.

pa

pa par ce signe salutaire des enchantemens de ceux qui la pourchassoyent.

Nous lisons encor de plusieurs lesquels s'estant trouuez inopinement, ou bien par curiosité au Sabbat, & ayant faict le signe de la Croix tout est disparu aussi tost, & Diables, & viandes, & personnes.

Mais prenons l'exemple de Iulian l'apostat, lequel est bien plus estrange que ceux que nous uenons de toucher: Ce renegat se r'encontra vn iour en vn Temple d'Idoles entre plusieurs Diables, qui coniuroyent la ruyne du genre humain il eust peur de voir vne telle assembleee, Il fit le signe de la Croix à l'imitation des Chrestiens, Tous les Diables disparurent incontinent, disans de Iulian, qu'il estoit vn vaisseau vuide, mais qu'il estoit marqué à raison du signe de la Croix dont il s'estoit armé. *Iulian l'apostat.*

Le semblable aduint sont enuiron quatante ans lors que les Bernois tenoyent le Bailliage de Gex en la personne d'vn Charcot homme de la mesme terre, & qui estoit de la religion pretendue reformee: Celuy cy fut assailly de nuict au bois de Rat par vne multitude de Chats, à l'encontre desquels il se mit en defense, se seruant d'vne espee qu'il portoit: Mais comm'il recogneut que son espee ne luy profitoit en rien, il fit le signe de la Croix, & lors tous les Chats disparurent: Le Bailly, qui estoit Augustin de Lutherno Bernois, ayant esté aduerty du faict, mande Charcot, qui luy confirma la chose en la sorte qu'elle a esté r'apportee: & lors le Bailly luy dict, que s'il *Charcot.*

trouuoit que le Signe de la Croix luy fut proffitable, Il s'en deust tousiours ayder à l'aduenir: ie tiens l'histoire du sieur de Pongny gentil-hôme de la terre de Gex, & personnage d'honneur.
Anthoine Gentil. Il ny a pas neuf mois qu'Anthoine Gentil du pays de Vaux aussi subiect des Bernois, & de mesme Religion que Charcot, chassa semblablement le Diable auec le Signe de la Croix: Cest homme conduisoit par eau vne grande quantité de fromages à Lyon, lesquels vindrent à estre submergez par vn orage qui s'esleua à l'improuiste: Gentil pour ceste perte, se desespere par les chemins, ainsi qu'il passoit vn bois, il r'encontre vn grand homme noir, lequel luy dit que s'il se vouloit bailler à luy, il luy feroit recouurer ses fromages, & le feroit encor riche: Gentil demande à ce grand homme noir, qui il estoit, L'autre respond qu'il estoit le Diable: Gentil la dessus faict le signe de la Croix, & à l'instant le grand homme noir disparut: & comme par apres l'on voulut sçauoir de Gentil la raison pourquoy il auoit faict le signe de la Croix, puis qu'il estoit huguenot, & que les heretiques n'ont rien plus en haine que la Croix, Il fit responce qu'il estoit bon de se seruir de toutes choses en sa necessité: Ie sçay cecy de ceux qui alloyent en compagnie auec luy à Lyon: Il y a eu aussi autresfois vn Iosephe, lequel n'estant pas Chrestien, chassoit les Diables des corps des possedez auec la Croix: Ce qui l'occasionne de se ranger au Christianisme.
Iosephe.

En

En somme les Demons ne sentent iamais la Croix, qu'ils ne soyent du tout esbranlez : Dequoy nous auons vn bel exemple, outre ceux que i'ay touché cy dessus, dans l'Ante-Christ demasqué, de Caron, duquel ie mettray icy les mots: Le faict estant ainsi aueré, dit-il, (il parle d'vn enfant qui se treuua possedé) vn iour i'entre dans la maison ou estoit l'enfant, & à mon arriuée voicy venir à moy vne fille Huguenotte aagée de dix-huict ans ou enuiron, laquelle tenant vne petite Croix d'argent me donna signe de prendre garde à ce qu'elle feroit : l'enfant estant tout reserré en soy-mesme, son nez sur ses genoux, dans le lict, bien couuert, nous tornant le doz, estant aussi impossible à luy de nous voir, c'este fille huguenotte commence à luy mettre la Croix sur les espaules : mais de ce pas voyci l'enfant qui se contorne tout à coup & s'estẽd auec des grimaces, se despitant contre nous. Apres l'enfant se remet dãs le lict comme il estoit au parauant, & moy prins ceste Croix: Mais ie ne la peu oncques approcher à deux doigts du possedé, qu'à l'instant il ne se releuast, & contornat comme au parauant : ce que i'experimentay par diuerses fois lors, & autres iours suyuans : voyla ce que dit Caron: mais ce que i'ay veu aduenir en Rollande du Vernois, de laquelle i'ay parlé cy deuant, est aussi estrange.

Voi le c.53.

Les Sorciers ne portent iamais Croix en leurs chappellets.

Celuy qui dit la Messe au Sabbat n'a point de croix en sa chappe.

I'aiousteray que les Sorciers ne portent iamais Croix en leurs chappelets du moins qui soit entiere, comme de mesme celuy qui dit la Messe en leur Sabbat, n'a point de Croix en sa

chappe, comme il a esté remarqué cy dessus. Aussi d'aillieurs les Sorciers sont tousiours empeschez de faire le signe de la Croix, selon qu'estoit Antide Colas, ce qui luy aduenoit principalement quand elle estoit à l'Eglise. Et lors que lon est ententif au temps que ces gens la se seignent, lon remarque qu'ils ne font iamais le signe de la Croix entier, & qu'a peine peuuent ils conduire la main dextre, où nous auons accoustumé de la mettre, quand nous nous seignons: ce que lon ne doit pas trouuer estrange, attendu que le Diable leur faict iurer & promettre bien solennellement qu'ils ne tiendront conte de la Croix, ains au cötraire qu'ils la fouleront tousiours aux pieds, comme nous lisons dans Spranger ce qui est bien contraire à l'intention des Empereur Theodose, & Valentinian, qui ont defendu mesme sur grosse peine que lon n'isculpat, ny depeignit point en terre la Croix, qu'ils, appellent le signe du Sauueur, à fin que lon ne marchat dessus, & que lon ne la foulat point, d'où il est facile à colliger que le Diable à extremement la Croix en haine.

Les Sorciers ont peine de faire le signe de la Croix.

Le Diable fait promettre aux Sorciers qu'il fouleront la Croix aux pieds. Mall. malef. par. 2. q. 1. c. 2.

Edicts des Empereurs Theodose, & Valentinian pour la Croix L. unic. cũ suo nigro nemin. licer. sign. Saluato Christ. hum. vel in silic. vel in marmo. aut insculp. aut ping.

Ce qui est aussi si veritable que le premier artifice, dont il vse, c'est de faire arracher les Croix, comme il s'est veu és terres Neuues en plusieurs endroits, & specialement au Royaume de Quabacondono, lequel fit defense à peine de la vie, d'en porter iusques là qu'il ne se contenta pas d'en priuer la terre, ains voulut encor que ses Edits eussent lieu sur la Mer, de sorte que lon estoit contraint d'effacer les

Satan faict arracher les Croix és Terres Neuues tant sur terre que sur mer. Quabacondono.

Auis du Iapp.

Croix des banderoles des Vaisseaux : Lante-Christ en suite de cecy grauera sō caractere au front, ou en la main, à fin que personne ne puisse faire, ou imprimer en son front le signe de la Croix : le chien voyant le baston, duquel il a esté frappé crie tout aussi tost, & s'enfuit : Tout de mesme aussi le Demon apprehende la vertu de la Croix, qu'il sentit à bon escient, lors qu'il en fut terrassé par Iesus-Christ, si bien que la voyant il prent viste au pied : Mais il faut bien encor que la Croix opere, non seulement *ex opere operantis*, ains aussi *ex opere operato*, comme parlent les Theologiens, puis que lors que les heretiques mesme s'en seruent le Diable desloge de deuant eux.

L'Ante-Christ aura en haine la Croix.

Hyppol. mart.

Cōparaison.

La Croix opere non seulement ex opere operātis, *mais aussi* ex opere operato.

Et à ceste occasion les saincts peres sçachans tres-bien que ce signe est l'vn des plus grands fleaux du Diable, nous exhortent de nous en munir en toutes nos actions, à fin que Satan ne puisse iamais rien contre nous : ie mettray icy les mots de Tertullian l'vn des plus anciens peres : *Nous nous marquons*, dit-il, *au front du signe de la Croix à tous pas, à toute entrée & sortie, à nostre leuer, au bain, à la table, en public, en chambre, en nous asseant, bref de quelque costé que nous nous tournions, & en quelque part que nous allions, Nous nous marquerons de ce signe*: sainct Gregoire, S Hierosme, sainct Iean Chrysostome, sainct Cyrille, Theodoret nous enseignent le mesme : sainct Athanase aussi escrit qu'au signe de la Croix tous les arts magiques s'esuanouissent, & que les venefices demeurēt sans force & vertu :

Les SS. & anciens peres nous exhortent de nous munir du signe de la Croix.

D. Greg. lib. 1. Dial. c. 3. D. Hiero. in Ep. ad Eustoch. Tertull. de Coron. milit. c. 3.

Li. de Incarn. Dom. & salu eius aduers.

Que

S. Athanase.

Que celuy, dit-il, par apres, qui en voudra faire l'experience, face le signe de la Croix & qu'il inuoque le nom de Iesus-Christ, lors que les Demons s'efforceront le plus de se faire croire par leurs impostures, par leurs tromperies, & par leurs miracles magicques, & il verra comme à la seule crainte de ce signe, & de ce nom les Demons s'en fuiront, comme leurs responses magicques demeureront muettes, & leurs venefices morts, & endormis: Origene en dit tout autant en quelque endroit.

in Exod. c. 15. homil. 6.

Constantin le grand. Euseb. in vita. Constant.

Finablement Constantin le grand (car ie veux finir ce chappitre par luy) ayant experimenté en guerre de quelle vertu, & force estoit ce Signe fit inscrire ces mots en vne croix qu'il auoit faict desser à Rome à la dextre de sa Statuē. *C'est le signe de salur.*

CHAPITRE LVI.

De la Force & Vertu de l'eau Benite contre les Demons.

L'eau beniste instituée pour chasser les malins Esprits. Can. aquā de consecr. dist. 3.

QVant à l'eau Benite elle a esté instituée en partie pour chasser les malins Esprits: & les effects monstrent qu'elle est son efficace: car d'où vient que les Demons iappent & abbayent despuis que l'on asperge la personne qu'ils possedent? Pourquoy crient ils si souuent, qu'ils bruslent qu'ils bruslent, si ce n'est pour ce qu'ils experimentent ceste eau pour l'vn des plus grands fleaux qu'ils ayent?

Les Demons par l'eau beniste quittēt le lieu qu'ils ont accoustumé de molester.

Mais pourquoy s'enfuyent ils encore quand l'on en iette au lieu, qu'ils ont accoustumé de mole

molester? comme il fut faict à Camon en Allemagne, où vn Esprit commença d'inquieter les habitans sans se faire voir d'vn premier coup,& neantmoins iettoit des pierres contre les personnes, & hurtoit ordinairement aux portes des maisons: Mais tost apres il se monstra,en figure d'homme, & fit dix mille maux, & cependant comme le lieu fut aspergé d'eau benite par certains prestres, qui furent là enuoyez par l'Archeuesque de Mayence, l'Esprit disparut incontinant sans iamais retourner: Le mesme aduint en vn autre lieu: duquel il est faict mention en la vie de sainct Gregoire, où le malin Esprit en forme d'vn Taureau poursuyuoit le bestail,& les bergiers sans que lon en peust rendre le lieu exempt, iusques à ce que l'on l'eust semblablement aspergé d'eau benite: Sainct Martin aussi pour faire desloger le Demon,du corps d'vn inspirité vsa de l'eau benite: Ce que Caton rapporte en son Ante-Christ demasqué donne de plus bien à cognoistre que les Demons n'ayment guieres ceste eau: car il dit, que luy mesme ayant faict asseoir à sa table quelques Demoniaques,il donna ordre que leur vin se trouua trempé d'eau benite: Mais il ne fut iamais possible de les surprendre pour leur en faire aualler vne seule goutte;mais qu'ils frissonnoyent,dit-il,quand ils portoyent le verre à leur bouche, & toutesfois ils beuuoyent sans aucune difficulté le vin trempé auec leau simplement naturelle: Il ne nous faut prendre que ce que lon à veu auenir en Rollande du Vernois, de laquelle i'ay parlé cy dessus: Mais pour

Exemples. Vide Thyr. de loc.in fest. par.1. c.1. au 19.

Ioan. Diac. in vita.D. Greg. lib.4.c.93.

En la 1.marq.

Les Demoniaques ne peuuent aualler de l'eau benite.

pourquoy eſt-ce encor que le Diable deffend aux Sorciers de prendre de l'eau benite, comme il a faict entre autres à Pierre Bourgot, ſinon pource qu'il ſcait qu'elle peut empeſcher ſes deſſeins & efforts magiques, & qu'il l'a en haine à cauſe qu'elle ſe conuertit en feu pour le bruſler.

Le Diable deffend aux Sorciers de prendre de l'eau benite.

CHAP. LVII.

Des parfuns dont vſent les Preſtres en leurs Exorciſmes.

IL reſte que nous monſtrions que nos Preſtres n'vſent pas mal à propos de parfuns en leurs Exorciſmes: ce qui nous ſera facile: car ie veux bien accorder que le parfun ne peut rien directement contre le malin Eſprit, veu qu'il eſt ſans corps, & conſequemment ſans odorat: mais il faut que lon me confeſſe que ce meſchant ſerpent eſt bien ayſe de r'encontrer dans le corps des perſonnes, des humeurs qui ſoyent propres pour les tourmenter d'aduantage, tel qu'eſt principalement l'humeur melancolique, qui eſt encor du tout conforme à ſa nature, pour eſtre fade & triſte, d'où il ſe faict que nous voyons les melancholiques plus ſouuent poſſedez, que les autres.

Le parfuns ne peut rien directement cõtre le malin Eſprit.

L'humeur melancolique plus propre au Demon.

Les melancoliques plus ſouuent poſſedez.

Or il eſt certain qu'il y a des parfuns qui cõſument, & corrigent ces humeurs: car meſme le ſouffre y eſt treſpropre pour ſa ſubtilité, ce qui me faict conclurre que le Diable quittera plus facilement le corps du demoniaque s'il eſt repurgé

Card. de variet. lib. 16. Vvier. de præſtig. lib. 5. c. 9.

Le Souffre repurge les humeurs.

repurgé des humeurs: dont nous venons de parler, que s'il en estoit encore remply: Et de tant plus encor que l'Escriture saincte nous enseigne que le malin Esprit se plait plustost en l'vn des corps, qu'en l'autre: ce que nous voyós en sainct Marc, où les Diables estans commandez par Iesus Christ de sortir du corps d'vne personne, ils demanderent d'estre enuoyez dans des porceaux: d'où il s'ensuit qu'il ne faut pas blasmer les parfuns de nos prestres, puis qu'ils seruent en quelque façon contre les Diables: ce que nous pouuons mieux remarquer par l'exemple du ieune Tobie, lequel dechassa le Diable auec vn parfun, qu'il composa du cœur, & du foye d'vn poisson.

Le malin Esprit se plait plustost en l'vn des corps qu'en l'autre.

Marc. 5.

Tobie chasse le Diable auec vn parfun.

Bien est vray qu'il y entremesla des oraisons, & ieusna auec cela: mais nos prestres ne font ils pas le semblable: aussi n'y a il doute que les parfuns qui sont sanctifiez par la parole de Dieu ne soyent de plus grande efficace contre le Diable, que si lõ s'en seruoit en leur simple naturel: C'est ce que rapporte Origene, lors que parlant des parfuns & encens, il dit, que la sanctification de la parole de Dieu, auec priere sacrée, & l'assistance des Anges sont cause que le parfun & l'encens dechasse les Demons.

La sanctification de la parole de Dieu pour les parfuns.

Homil. 20. in Ios.

Mais qui m'empeschera encor de maintenir que Dieu baille vne force sur-naturelle à ces parfuns contre les Demons, & leurs efforts, puis que nous auons faict mention cy dessus de plusieurs pierres, & herbes qui chassent tous charmes & enchantemens? Dieu pour de tant plus illustrer sa Majesté, veut combattre & surmonter

Dieu baille vne force surnaturelle aux parfuns contre les Demons.

Dieu veut cõbattre les Demõs par choses minimes

ter les Demons par ces choses minimes, tout ainsi qu'il rendit confus les Magiciens de Pharaon lors qu'il faillut faire des moucherons: car quoy, qu'ils eussent faict des grenouilles, des serpens, & des dragons aussi bien que Moyse, si est ce qu'ils ne peurent venir à bout de faire de ces petites & minimes bestioles.

CHAP. LVIII.

Contre ceux qui disent que Satan faict semblant de craindre la Croix, l'eau benite, & les Exorcismes, mais qu'en effect il s'en mocque.

AV reste il y en a à rire de ceux qui disent que le Diable ne craint point les Exorcismes, ny laCroix, ny l'eau benifte, mais qu'il feint de les craindre: car s'il est ainsi que cest ennemy capital du genre humain ne cherche que nostre ruine entiere: pourquoy croirons nous qu'il quitte de son bon gré le corps de celuy, qu'il a enuie de tourmenter & conduire à perdition? Pourquoy ne se tient il tousiours dedans, à fin de le faire noyer ou precipiter? Mais pourquoy vsoit il encor de ces mots à l'endroit de Iesus-Christ, lors qu'il le vouloit chasser du corps qu'il possedoit? Qu'y a il de cōmun entre nous & toy Iesus de Nazaret? Es tu venu pour nous perdre deuant le temps? Nous sçauons assez que tu es le sainct de Dieu: car de ces parolles il nous faut inferer qu'il faschoit extremement à ce meschant de quitter le corps qu'il possedoit.

Marc. 1.

D'auantage nous auons veu comme les Diables

Voy le c. 55.

bles s'enfuirent au signe de la Croix, que fit Iulian l'Apostat: Or qui iugera que ceste fuitte ayt esté dissimulée? S'il estoit ainsi il faudroit conclurre que les Diables vouloyent par ce moyen inuiter Iulian de retourner en son premier estat de Chrestien, & adorer de nouueau la Croix: comme de mesme il faudroit inferer que les Diables deslogeoyent des corps des personnes au signe de la Croix que faisoit Iosephe pour l'attirer au Christianisme: aussi conuiendroit il semblablement conclurre que les chats, qui s'en fuirent au signe de la Croix, que fit Charcot, qui n'estoyent autres que Diables, & Sorciers le faisoyent ainsi pour inuiter ce nouueau pretendu reformé à se ranger soubs l'estendard de l'Eglise Romaine, qui a la Croix pour le signe principal de son salut. Et faire mesme iugemẽt d'Antoine Gentil, duquel nous auons parlé au chapitre de la Croix: ce seroit vne consequence absurde comme disent quelques Theologiens: non non c'est vne impieté de nier la force, & vertu de la Croix, de l'eau beniste, & des Exorcismes: veu mesme que les bestes les plus irraisonnables y obeissent, selon que l'on peut veoir en S. Thomas, qui tient pour cela que l'on les peut coniurer, comme estans agitées par Satan pour offencer les hommes, ce que le Nauarre approuue aussi.

Voi le c. pre-alleg.

Vide Thyr. de loc. infest. par. 3. c. 68. n. 12. 13.

Les bestes les plus irraisonnables obeyssent aux Exorcismes.

2. 2. q. 90.

In manual. c. 27. n. 13.

Ce pendant il ne faut pas que l'on trouue estrange si nous auons dit, que le gosier de Rollande du Vernois, fut veu grossir auant le depart de ses Demons, & que les Demons sortirent par la bouche en forme de limaces: Parce qu'il n'y

a rien d'inconuenient en l'vn & l'autre point: d'autant que pour le regard du premier, comme le Diable donne le plus souuent quelque signe à son yssuë du corps des personnes, il a esté remarqué que celuy ci est l'vn des principaux: c'est à sçauoir que l'endroit, par lequel il veut sortir s'enfle & deuient gros outre mesure, selon qu'il aduint au Demoniaque que S. Catherine de Sene deliura, ayant lors le Demon excité des tumeurs horribles au gosier du patient.

Satan baille tousiours quelque signal de son yssue.
Thyr. de Dæmon. par. 4. c. 52. nu. 13.
Rai. in vita Cath.

Et en ce qui concerne le second point, l'on a veu plusieurs fois les Demõs se partir des corps des possedez en forme de quelques bestes, comme de mouches, d'aragnées, de fourmis, de lezards, & autres semblables: mesme que Palladius raconte, qu'il y en eut vn qui sortit vne fois du corps d'vn ieune homme en forme d'vn dragon, qui auoit sept coudées de longueur: mais reprenons l'histoire de Rollande.

Le Diable sort des corps des Demoniaques en forme de bestes.
Thyr. de Dæmo. p. 3. c. 44. nu. 5. & par. 4. c. 52. nu. 8.
Sect. 25. in vita Paul. simpl.

CHAPITRE LIX.

Poursuitte des responses de Rollande du Vernois & de sa condemnation.

CEste femme estant deliurée & ouye de nouueau en response.

1. Elle gemine ses premieres, & secõdes confessions en tout, saufs en ce qu'elle auoit esté cogneuë charnellement par le Diable: car elle se retracta en ce point.

Troisiesme response de Rollande.

2. Elle adiouste qu'estant au Sabbat elle auoit offert des chandelles au Diable, & l'auoit baisée au derriere auec les autres.

3. Qu'el

3. Qu'elle s'estoit aydée a y faire la derniere gresle, qui tomba du costé de Moussieres.

4. Que outre Gros Iacques, & Françoise Secretain, elle auoit encore veu au Sabbat, Clauda Coirieres, Guillaume Vvillermoz dit le Baillu, & vn sien frere.

5. Qu'il n'y auoit que trois sepmaines qu'elle auoit esté au Sabbat, lors qu'elle fut faicte prisonniere.

Elle est de rechef ouye le 3. Nouëbre, & apres auoir reïteré ses premieres, secondes, & troisiesmes responses, elle confesse en outre. *Quatriesmes responses.*

1. Que le Diable estant en forme d'vn chat noir portant des cornes s'apparut à elle au lieu de la Croya la nuict mesme, qu'elle alla au Sabbat, qu'estoit enuiron demy an auãt qu'elle fust reduite en la conciergerie.

2. Qu'apres vne longue poursuite elle se bailla à Satan, & renonça Dieu, Cresme, & Baptesme.

3. Qu'à l'instant elle alla au Sabbat à pied soubs le village de Coirieres auec Gros Iacques, & Françoise Secretain.

4. Que lors qu'elle fut au Sabbat elle estoit des-ja possedée.

5. Qu'elle ny auoit esté qu'vne seule fois.

Sur quoy l'on luy remonstre qu'elle s'abusoit de dire qu'elle n'auoit esté qu'vne fois au Sabbat, d'autant qu'il apparoissoit par ses responses, qu'elle y auoit esté deux fois, en ce que par ses premieres, elle auoit confessé qu'elle y auoit esté trois sepmaines auant son emprisonnement, & que par les dernieres elle confessoit qu'enuiron *Rollarde se contredit.*

demy an auant ſon empriſonnement le Diable s'eſtoit apparu à elle en forme de chat au lieu de la Croya, & que la nuict du meſme iour, elle alla au Sabbat: Elle reſpond qu'elle n'auoit pas bien comprins l'interrogat dernier, que l'on luy auoit formé ſur ce point, & qu'elle eſtimoit que l'on luy demandaſt s'il y auoit long temps qu'elle eſtoit poſſedée au parauant qu'elle fut reduicte en la Conciergerie: ce neãtmoins l'interrogaſt, luy auoit eſté formé fort intelligiblemẽt.

Cinquieſmes reſponſes.

Quelques iours apres l'on l'oyt en reſponſe, & dit apres auoir reiteré ſes premieres, ſecõdes, tierces, & quatrieſmes.

1. Qu'elle cognoiſſoit Pierre Vvillermoz fils du Baillu, comme auſſi Laranthon; mais qu'elle ne les auoit iamais veu au Sabbat.

2. Qu'elle auoit eu à diuerſes fois quelques propos rigoureux auec Pernette, fẽme de Claude Paniſſet, & que Pernette luy reprochoit lors de leurs diſputes, que le bruit eſtoit qu'elle eſtoit Vaudoiſe, & que ſi elle le ſçauoit aſſeurément, elle ne la tiendroit iamais auec elle, toutesfois qu'elle ne le pouuoit croire.

3. Qu'il y auoit plus de trois ans auant ſon empriſonnement, que tous ceux du village du Prel luy auoyẽt reproché qu'elle eſtoit Vaudoiſe & Sorciere, mais qu'elle n'en ſçauoit pas l'occaſion.

4. Qu'elle auoit aydé à Clauda Coirieres a recueillir ſon chanure par pluſieurs fois.

5. Que lors que le Diable s'apparut à elle au lieu de la Croya en forme d'vn chat noir, elle eſtoit en ſon ſens raſſis, & n'eſtoit aucunement troublée.

6. Qu'a

6. Qu'auant son emprisonnemét elle ne sçauoit qu'elle fut possedée, mais bié qu'elle sentoit ie ne sçay quoy, qui luy remuoit dedans l'estomach, & que la veuë luy troubloit quelquesfois, & de plus qu'elle prenoit de paroles vne sienne sœur nommée Ieanne, mais que cela la tenoit par interualle, & non pas continuellement.

7. Qu'elle alla au Sabbat auec gros Iacques, & Françoise Secretain, & qu'elle les rencontra proche le lieu où se faisoit le Sabbat.

8. Que le Diable, lors qu'il s'apparut à elle luy declara le lieu ou le Sabbat se tenoit.

9. Qu'elle ne sçait en quelle façon elle y alla.

Ces responses faictes l'on luy confronte Pierre Vvillermoz, & L'aranthon, lesquels luy maintindrent constamment qu'ils l'auoyent veuë au Sabbat sous Coirieres par deux fois, & deux ans deuãt son emprisonnemét, mais elle inficia tout. *Confront.*

Là dessus le Iuge ordóne qu'elle seroit appliquée à la Torture pour tirer la verité d'elle sur quelques chefs, dont elle emet appel à la Cour, laquelle vuidant l'appel met iceluy à neant, ensemble l'appoinctement de question, & par nouueau iugement faisant droit aux parties sur leurs pieces, condamne l'appellante à estre conduite par l'executeur de la haute Iustice sur le Tartre, & là estre attachée à vn pouteau, & puis bruslée. L'arrest fut executé le 7. de Septẽbre de l'ã 1600. *Rollande condamnée à estre bruslée, & du depuis executée.*

Mais cóme l'on la sortit de prison l'air à l'instant s'obscurcit par tout de nuées fort espoisses, lesquelles vindrent à se resoudre tost apres en pluyes si abondantes, & impetueuses, qu'a peine peust on allumer le feu pour la brusler. *Ainsi que l'on la sort de prison, l'air s'obscurcit par tout.*

Or il eſt vray ſemblable que ces pluyes inopinées furent cauſées par Satã, lequel peut eſtre auoit donné aſſeurance à Rollande que l'on ne la brusleroit pas, ou du moins qu'il feroit en ſorte, qu'elle ne ſentiroit point les flammes, & ardeurs du feu: car il en faict ordinairement ainſi à l'endroit des Sorciers, à fin qu'il les retiéne touſiours entrappés dans ſes pieges, & que ces gens là perdent l'occaſion de ſe conuertir, ſelon qu'il eſt auſſi aduenu à noſtre Sorcier, d'autant qu'elle mourut endurcie, ſi auant que lors que l'on l'exhortoit à ſe recognoiſtre, & recourir à l'imméſe miſericorde de Dieu, elle reſpondoit ſeulement qu'elle auoit bon maiſtre.

Le Diable fait croire aux Sorciers, que l'on ne les pourra bruſler.

Rollande meurt obſtinée.

Au ſurplus les fondemens principaux, de ſa condemnation à mon aduis ſont.

Les fondemẽs principaux de la condemnatiõ de Rollande du Vernois.

1. Qu'il appariſſoit tant par ſes reſponſes, que par le confront, qui luy fut faict de Françoiſe Secretain, de Pierre Vvillermoz, & de l'Aranthõ, qu'elle s'eſtoit baillée au Diable, & auoit eſté au Sabbat long temps auant qu'elle fut poſſedée: ce que Gros Iacques luy auoit ſemblablement maintenu, auquel l'on adiouſtoit de tant plus de foy, que mourant contrit & repentant, il auoit prié les Officiers d'en faire Iuſtice, diſant que ſi l'on la laiſſoit eſchapper, elle gaſteroit tout.

2. L'hantiſe, & frequentation qu'elle auoit eu auec Gros Iacques, & Clauda Coirieres, leſquels auoyent eſté bruſlez quelques iours auparauant pour crime de Sorcellerie.

3. Les variations qui ſe retrouuoyent en ſes reſponſes.

4. Le bruit commun, qu'elle auoit contre elle

elle ja dés long temps, qu'elle mesme accordoit, iusqu'à dire que tous ceux du village du Prel luy auoyent reproché trois ans auant son emprisonnement qu'elle estoit Vaudoise, & Sorciere.

5. Qu'elle n'auoit iamais ietté aucunes larmes quoy qu'elle eust faict plusieurs fois ses efforts de pleurer.

6. Que ceux qu'elle auoit accusé d'auoir esté au Sabbat auec elle, se trouuoyent suspects du crime de Sorcellerie, tellement que les vns auoyent esté bruslez, les autres appliquez à la Torture, & les autres estoyent morts en prison.

7. Finalement l'on remarquoit beaucoup de choses en elle, qui ne se pouuoyent pas simplement attribuer à vn Demoniaque, & mesme qu'elle ne iettoit aucunes larmes, Item qu'elle auoit esté cogneuë charnellement du Diable, & en dernier lieu qu'elle auoit esté au Sabbat, & y auoit faict la gresle, qui sont actes qui ne tôbent iamais en vn inspirité.

Rollade auoit beaucoup de choses en elle qui ne pouuoyent tomber en vn inspirité.

Qui sont les raisons, pour lesquelles l'on ne s'arrestoit pas à ce qu'elle alleguoit pour ses excuses, c'est à sçauoir qu'elle estoit possedée, lors qu'elle fut au Sabbat, & que si elle auoit cõfessé quelque chose, qui luy fut preiudiciable, ce n'estoit d'elle, d'où telle confession prouenoit, ains des Demons, dont elle estoit possedée, qui parloyent par sa bouche : car le contraire se recognoit tout ouuertemẽt par ce que nous venons de dire.

Il se faut arrester aux premieres confessions des Sorciers.

Que si bien elle s'estoit retractée en quelques points, cela ne luy pouuoit estre aussi en rien re-

ceuāt, pour ce qu'il se faut arrester aux premieres confessions des Sorciers, selon que nous auōs monstré ailleurs : ioinct qu'elle ne faisoit point apparoir qu'il y eust aucun erreur en ses confessions.

Les Sorciers ne sont pas facilement inspiritez.

Ie diray encore ce mot touchant ceste femme, c'est que l'on a admiré qu'elle ayt esté possedée estant des-ja Sorciere : car il y en a qui ont tenu que les Sorciers ne sont pas facilement inspiritez, ce que Thyræus debat bien amplemēt en son traicté des Demoniaques.

CHAPITRE LX.

Si l'on doit administrer l'Eucharistie à celuy qui est accusé de Sorcellerie.

IL m'a semblé bon d'adiouster icy deux questions fort vtiles, & necessaires pour le subiect que nous traittons. La premiere, si l'on doit administrer l'Eucharistie à celuy qui est accusé de Sorcellerie. La seconde, si lors que l'accusé est seulement accoulpé d'auoir esté au Sabbat, sans estre chargé d'aucun venefice, le Iuge luy peut passer à condemnation contre luy: ce que ie discourray brefuement en deux chapitres.

Venant à la premiere question, ie permettray que le mesme se dispute pour ceux qui sōt chargez de crimes autres, que de Sorcellerie meritans la mort.

c. quæsitum 13. q. 2.

Et combien qu'il semble que la difficulté soit vuidée par le canō, qui veut que lors que le condemné a confessé ses pechez, & qu'il est contrit & repentāt, la communion luy doit estre dōnée;

Si

Si est ce neantmoins que nous lisons dãs Gaguin, que le contraire fut obserué en l'an mil quatre cens septãte cinq, du temps du Roy Loys dixisme pour le regard de Ludouic de Luxembourg, Connestable de France, auquel l'on denia l'Eucharistie, apres que sa sentence luy fut prononcée.

Aussi la coustume est telle en Espagne, & en France, que la cõmunion ne se baille point à celuy qui a esté cõdamné le iour mesme de sa condenation, ores qu'elle se dõne les iours precedés. *De hac consuetudine attestatur Nauart. consi. 16. de pœnitent. & remiss. li. 5.*

Toutesfois le Nauarre est d'aduis, qu'elle se peut donner le matin, & vne heure auant la sentence notifiée. *d. consil. 16. nu. 2. 12.*

Mais quoy que l'on puisse soustenir és autres crimes, ie tiens quant à moy, qu'en celuy de Sorcellerie, la Cõmunion ne se doit iamais dõner à l'accusé, pour la crainte qu'il y a qu'il n'ẽ abuse. *L'opinion de l'autheur pour la negatiue.* *Les raisons.*

Car il s'est remarqué que les Sorciers abusent ordinairemẽt de l'Eucharistie, comme firẽt ceux dont parle Pontanus, lesquels pour fauoriser les François assiegez des Espagnols en la ville de Suesse au Royaume de Naples, trainerẽt le Crucifix par les ruës, luy disans mille iniures & blasphemes, puis le ietterent dãs la mer, & par apres baillerent vne hostie consacrée à vn asne qu'ils enterrerent tout vif soubs la porte de l'Eglise. *Les Sorciers abusent ordinairement de l'Eucharistie.* *lib. 5.* *Sorciers qui baillent vne hostie consacrée à vn asne.*

Froissart aussi en son histoire tesmoigne qu'vn certain de Soissons apres auoir fait baptizer vn crapaut, luy fit manger vne hostie consacrée. *Vn Sorcier fait manger vne hostie cõsacrée à vn crapaut apres l'auoir fait baptizer.*

Les Inquisiteurs semblablement racontent qu'vne Sorciere confessa auoir receu l'hostie consacrée en son mouchoir, au lieu de l'auller, *Autres exemples.*

 &

& qu'elle l'a reserra dedans vn pot, où elle nourrissoit vn crapaut, & messa le tout auec d'autres poudres que le Diable luy bailla, & puis mit ce meslange soubs l'essueil d'vne bergerie en disant quelques paroles, à fin de faire mourir le bestail.

Vn grãd Roy de la Chrestienté abuse de l'hostie consacrée.

Vn grand Roy mesme de la Chrestienté en a abusé autresfois par le moyen d'vn Negromantien: car il fit trancher la teste à vn enfant de dix ans premier né, & puis fit mettre sa teste sur vne hostie consacrée pour sçauoir l'issuë de son estat, la teste respondit ces mots, *Vim patior.* Le Roy mourut enragé.

Et de fraische memoire Antide Colas de Betoncour au Conté de Bourgongne, qui fut bruslée à Dole le 20. de Feurier de l'an 1599. confessa que le Diable luy auoit cõmãdé de luy porter l'hostie, lors qu'elle s'administreroit, & que fort difficilement à la Pasque derniere elle l'auoit receuë, ne la pouuant aualler sinon auec grãd peine, par ce qu'vne voix en forme de vision luy disoit qu'elle ne l'auallast point, & qu'elle se gardast bien de l'aualler.

L'aueugle des quinzevingts abuse de l'hostie.

En somme ceste maudite vermine vse coustumieremẽt de l'hostie en ses actes de Sorcellerie, selõ mesme q̃ recogneurẽt plusieurs de ceux qui furent accusez à Paris par l'aueugle des quinze vĩgts appellé Honorat du tẽps du Roy Charles 9.

Ie ne puis oublier le President Gentil, lequel fut trouué saisi d'vne hostie par le bourreau qui le pendit à Mont-faucon, selon que le r'apporte Bodin en sa Demonomanie.

lib. 4. c 5. de sa Demon.

Il y a vne autre raison, pour laquelle l'Eucharistie doit estre deniée à celuy qui est accusé de Sorcelerie, sçauoir la reuerẽce de ce Sacremẽt si

sainct & si auguste, fondement, que prẽd le Docteur Nauarre, pour faire qu'vn si haut mystere ne doit pas estre communicqué à celuy qui s'en va au supplice pour ses forfaits.

au conf. preallег.

Mais pourquoy sera-il encor dõné au Sorcier, qui le foule au pied, & qui n'ẽ parle qu'en mocquerie & derision, veu q̃ celuy là se rend indigne du benefice de la loy, qui se cõporte directemẽt à l'endroit d'icelle, comme dit le Iurisconsulte?

Dauantage il conuiẽt auoir esgard aux autres inconueniens qui en peuuent succeder : car il se peut faire que le Sorcier à la sollicitation de Satã le reiette en terre, & en face autre chose semblable, qui est la raison, comme ie croy, pour laquelle en la primitiue Eglise l'on n'administroit iamais la saincte, & sacrée cõmuniõ aux Demoniaques, selon qu'escriuent S. Denis & Theodor.

S. Denis en sa Hier. Theod. de sacr. Synax.

Ie sçay bien que l'on m'accordera facilement cecy, lors que l'accusé n'aura pas encor cõfessé: mais ie ne doute point qu'il ne s'en trouue qui tiennent le contraire, si l'accusé a confessé, & mesme apres la sentence prononcée & quelques heures auant qu'elle soit notifiée, conformemẽt au canon sus allegué..

Neantmoins ie dy que ny en l'vn, ny en l'autre de ces chefs l'hostie ne doit estre donnée: car pour le premier la chose est claire pour les raisons cy dessus alleguées.

Quant au second, les Iuges sçauẽt assés comme les Sorciers ont accoustumé de se comporter en leurs responses, pour ce que tantost ils confessent, & tantost ils nient, tantost ils disent d'vn & tantost d'autre, ce qu'ils font le plus souuent en vn iour deux & trois fois, mesme que

Les Sorciers sont variables en leurs confessions.

l'on en a veu, lesquels se sont retracté allans au feu, quoy que leurs confessions fussent reïterées vne infinité de fois, & que precedemment ils demonstrassent en eux tous signes de repentãce, selon qu'il est aduenu dés peu de iours en çà à Clauda Paget ditte la Foulet.

Il est bien difficile de s'asseurer de la conscience des Sorciers.

Les Sorciers fort difficilement se retirent du seruice de Satã.

Et certes ie ne trouue pas cecy trop estrange, veu que le Diable est incessamment à l'entour d'eux pour les empescher de se recognoistre: d'où il se void qu'il est bien difficile de s'asseurer de la conscience des Sorciers, prins mesme esgard qu'il a esté remarqué que iamais ou bien rarement ils se retirent du seruice de Satan, selon que nous auons dit ailleurs.

Ce qui monstre suffisamment que l'hostie sacrée ne doit estre donnée aux Sorciers, ny auãt, ny apres leurs condemnations, & confessions, à fin d'obuier à ce que dit S. Paul, que celuy qui reçoit, & mange indignement le corps de Iesus-Christ, il le reçoit & mange à sa damnation.

l. nam ad ea de legib.

Que si l'on m'obiecte qu'il peut estre, que les confessions des Sorciers seront quelquesfois veritables, ie respõdray qu'il faut tousiours suyure le plus asseuré, & ce qui se fait ordinairement, & qu'au cas preallegué la bonne volonté, & intention de l'accusé suffira, tout ainsi que les Theologiens asseurent de ceux qui meurent sur mer, & ailleurs où ce S. Sacrement manque.

Quant au canon sus cotté, ie dy qu'il ne parle pas des Sorciers, ains de gés coulpables d'autres crimes, ou il n'y a crainte aucune que l'on abuse de l'Eucharistie, & où ne peuuent tomber les inconueniens que nous auons touchez cy deuant.

CHA

CHAPITRE LXI.

Si celuy qui est accusé de Sorcellerie est seulement accoulpé d'auoir esté au Sabbat, sans estre chargé d'autre venefice, le Iuge lay peut passer contre luy a condemnation de mort.

LA seconde question est telle, si lors que celuy qui est accusé de Sorcellerie est seulement accoulpé d'auoir esté au Sabbat, sans estre chargé d'aucun venefice, le Iuge Lay peut passer contre luy à condemnation de mort. I'ay touché la question precedente pour ce que l'on a porté en mon absence la saincte communion à quelques vns qui estoyent detenus en nos prisons pour tel crime, de sorte que i'ay presupposé que l'on pouuoit faire le semblable ailleurs. Ie traitte maintenant celle cy, d'autant que ie cognoy des Iuges & Aduocats si scrupuleux que lors qu'il appert seulement que l'accusé a esté au Sabbat, sans auoir fait aucun venefice, ils veulét que l'on le r'enuoye à l'Eglise sans que l'on le condamne à mort.

Mais ie suis bien de contraire opinion: car s'il est ainsi que le crime de Sorcellerie soit commun aux deux iurisdictions, sçauoir à l'Ecclesiastique, & à la seculiere, selon que tous les Docteurs tant Canonistes que legistes le tiennent indifferemment, il faut de là conclure que les causes des Sorciers se peuuent traitter par deuant le Iuge Lay, mesmement s'il preuient cóme dit le Iulius Clarus. Ce qui s'obserue aussi tât en France, qu'en ce pays selon que i'ay remarqué en mon instruction.

Abbas c.1.nu.3.4.de Sortileg Iul.Clarus referens Numum de communi attestantem lib.5 §. hæresis num.25.

art.1.

Ce

Cependant l'on ne peut nier, q̃ celuy là ne soit Sorcier qui assiste au Sabbat, & y dãse, & fait les offertoires accoustumez: encore biẽ qu'il n'apparoisse point qu'il ayt vsé de venefice: car il ne se retrouue au Sabbat sinon par le moyen de la paction, & accointance qu'il a auec Satan.

L'affirmatiue. Par ainsi il reste q̃ nous disputions si tel Sorcier doit estre puny de mort. En quoy ie tiẽ l'affirmatiue, m'estant facile de la verifier par plusieurs raisons particulieres, sans m'arrester à ce que la loy de Dieu, & les constitutions des Empereurs en disent generalement.

Deute.18. toto tit. de malef. & mathema.C.

Mais i'entend parler de ceux qui ont confessé auoir eu pactiõ auec le Diable, & par apres auoir esté au Sabbat, quand bien ils n'y auroyent esté qu'vne fois Ou de ceux qui sans vouloir confesser la paction accordent qu'ils y ont esté deux fois, & d'auantage en l'assemblée des Sorciers.

D'autant qu'il y en a qui se trouuẽt quelquesfois en ces assemblées fortuitement, ou bien par curiosité, desquels il faut faire tout autre iugemẽt: eu esgard q̃ les vns sont sans coulpe & fraude, les autres sans dol: biẽ que pour ces derniers, il me semble qu'ils sont dignes de quelque peine, du moins pecuniaire, attendu que leur curiosité est de mauuaise consequence, ou pour parler selon le Iurisconsulte, de mauuais exemple: & si encor ce que i'ay dit pour les premiers doit estre entendu moyennant qu'ils n'ayent rien acquiescé à Satan ny à ses supposts.

Mais pour les Sorciers qui ont confessé auoir pactionné auec Satan, & par apres auoir esté au Sabbat, ou bien pour ceux lesquels ont esté deux

fois

fois en l'assemblée, sans confesser la pactiõ, c'est sans doute que tous meritent la mort.

Ie ne fay point de distinction de ces derniers; par ce qu'il est asseuré que ceux qui vont plus d'vne fois au Sabbat ont quelque conuention auec Satan, soit que la conuention soit expresse, ou soit qu'elle soit tacite, & qu'ils se gouuernẽt de mesme que les autres Sorciers : car le Diable les contraint à cela, s'ils n'y apportent tout aussi tost vne libre volonté de leur costé: ce qui se recognoist tout ouuertement par les procés qui se font iournellement aux Sorciers.

Aussi de plus ces actes geminez monstrẽt vn euident consentement de la part de ceux qui les commettent.

Couar.c. quãuis part.3. §. fi.nu.6. Pinel. l.2.de rescind. vẽditio. part. 3.c.1.nu.36.

Passant donc aux raisons ie diray en premier lieu que la paction dont nous venons de parler est suffisante pour faire mourir le Sorcier, si l'on considere que Dieu nous defend bien expressément soubs peine de mort l'accointance de Satan & de ses supposts.

Leuit.20. Deut.18.

Mais voyons encor ce que ceste paction contient: Le Sorcier renonce à Dieu, au Cresme, au Baptesme, & à sa part de Paradis : Il se donne à Satan, & le prend pour son seul maistre, & luy promet de ne parler iamais de Dieu, de la Vierge Marie, ny des Saincts & Sainctes de Paradis, que ce ne soit en mespris & derision.

La pactiõ que le Sorcier fait auec Satan, resent son Idolatrie, son Apostasie, son Paganisme, son Atheisme.

Tout cecy que resent il autre chose sinon son Idolatrie, son Apostasie, son Paganisme, son Atheisme ? Qui sont tous crimes dignes de mort, mesmement pour vn qui a fait profession au Baptesme, & du depuis par vn bien long temps du Christianisme. Ie dy que la premiere paction du

Sorcier auec Satan ressent son Idolatrie, pource qu'il se destourne du Createur à la creature: son Apostasie, pour ce qu'il fait banqueroute à sa premiere,& vraye religion,& à son premier Baptesme, pour se precipiter dedans vne mer de superstitions: son Paganisme,pour ce qu'il s'addonne à seruir & adorer les Diables,cõme vrays Dieux:son Atheisme pour ce que ces trois premiers crimes conduisent facilement à l'Atheisme,& specialement le dernier, qui est de seruir & adorer plusieurs Diables,comme Dieux,d'autant que le Polytheisme n'est autre chose qu'vn Atheisme.

Le Polytheisme n'est autre chose qu'vn Atheisme.

Disons derechef plus particulierement comme le Sorcier est digne de mort faisant la pactiõ sus mentionnée auec Satan.

Il renonce, & laisse Dieu pour prendre le Diable:crime, que Dieu punit de mort, si auant qu'il commãde que l'on n'espargne pas les faux Prophetes qui destournẽt le peuple d'aller à luy.

Deut.13. 18.

Le Sorcier promet d'auantage de ne iamais parler de Dieu, si ce n'est par mespris & derisiõ. Et neantmoins Dieu veut que celuy qui aura prononcé son nom par mespris, ou qui l'aura blasphemé soit lapidé, leq̃l crime les cõstitutiõs des Empereurs punissẽt semblablemẽt de mort.

Leuit.24.

Descendons encor à ce qui se fait apres ceste paction:car Satan tenant liez ceux qui ont ainsi traitté auec luy, il les fait aller au Sabbat, ou ils adorent le Diable, qui est là tantost en forme d'homme, & tantost en forme de bouc, & luy offrent des chandelles, le baisant les vns sur l'espaule, les autres aux parties honteuses: Or qui

in auth. vt non luxur. contr.natur. sub.fin.

qui ne ſçait que ce crime eſt entierement deteſtable & puniſſable de mort deuant Dieu? Car il iure en Hieremie, qu'il fera mettre à feu & à ſang la ville qui a ſacrifié à Baal, & aux autres Dieux eſtrangers : Et ailleurs il commande que celuy qui adorera autre Dieu que luy ſoit mis à mort : Ce qui a eſté auſſi practicqué à l'endroit des enfans d'Iſrael: Car pour vne fois il en mourut enuiron vingt trois mil, qui auoyent adoré le veau d'or & vingt quatre mil à vne autre fois pour auoir immolé à Bel-phegor. c.32. exod.20. Deu. 13.27. Exod.32. Nu.25.

Les Sorciers en outre eſtans au Sabbat mangent & ſe feſtoyent auec Sathan, qui eſt vn autre crime digne de mort, puis que l'accointance ſeule en eſt puniſſable ſelon qu'il a eſté dict cy deſſus: Ce qui ſe peut encor mieux verifier par l'exemple du prophete, dont il eſt parlé au liure des Roys, lequel pour auoir beu & mãgé en Samarie contre la deffence de Dieu fut tué par vn Lyon. 3.Reg.13.

Finablement les Sorciers s'accouplent au Sabbat auec Satan qui ſe met là en forme d'hõmes pour les femmes, & en forme de femmes pour les hommes, & voire qu'il cognoit le plus ſouuent les fémes eſtant en forme de quelque beſte, cõme de bouc, & autre ſemblable. Qui eſt vn troiſieſme crime non moins puniſſable de mort, que les deux premiers, veu que Dieu abhorre tant la copulatió du fidelle auec l'Infidelle & qu'il fit mourir en partie vingt-quatre mil Iſraelites, pour ce qu'ils hantoyent familierement auec les filles de Moabitides, loüant fort haut Phinées, & luy promettant meſme recompenſe Exod.34. Deu 7. Nu.25.

Mais quel iugement ferons nous quand le Diable, ayant la figure d'vn bouc, ou d'vne autre beste s'accouple auec les Sorciers, selon qu'il fait sans doute lors qu'il est au Sabbat en ceste forme? L'acte en ce cas n'est-il pas digne de mort? La Loy de Dieu y est tres-expresse, qui veut que non seulement l'hōme soit mis à mort mais encor la beste brute: Ce qui s'obserue aussi au r'apport du Boere, & du Papon: Voila comme ie veux maintenir que ceux, dont nous faisons mention en ce chapitre, meritent la mort, & qu'ils peuuent estre punis par le Iuge Lay, sās qu'il soit besoin de les r'enuoyer à leur Iuge Ecclesiastique.

Leui. 20. Deu. 23. c. mulier 15 q 1.

Pap. tit. 7. arrest. 1. lib. 22.

Que si quelqu'vn m'obiecte, que l'accusé ne confessant pas la paction, l'adoration, les bancquets, & accouplements l'on ne le peut condemner de telles choses lors mesme qu'il n'y a aucun complice qui l'en accuse? Ie luy respondray que pour le regard de la paction, i'en ay desia dit ce qu'il conuenoit: Et que quand aux adorations, banquets, & accouplemens, il nous les faut admettre tout aussi tost que nous admettons qu'vne personne a esté au Sabbat deux & trois fois.

D'autant que par tous les procez des Sorciers il se recognoit, qu'à la premiere fois qu'ils vont en leur assemblee, du moins à la seconde, ils y adorent Satan, & bancquettent & s'accouplent auec luy: Ce qui se peut voir plus amplement par ce que i'en ay touche cy dessus en plusieurs chapitres:

Mesme que ce meschant dez la premiere fois qu'il

qu'il s'accoste des femmes, il les cognoit le plus souuent charnellement, selon qu'il est aduenu à Thieuenne Paget, Antide Colas, & autres dont nous auons parlé.

Estant bien raisonnable que nous nous arrestions à tels procez en choses principalement qui se font de nuict & en secret, & dõt il est impossible de tirer aucune preuue, si ce n'est par la bouche de ceux qui vont & assistent au Sabbat: A quoy sert, que suyuant la disposition du droit commun il suffit d'auoir des preuues moins entieres es crimes qui sont atroces & secrets: Ioint aussi qu'il faut croire ce qui se faict ordinairement & s'y accommoder.

qua de re per Mascard. de probatio conclus. 1313. nu. 2. & seq. vol. 3.

I'ose bien dire d'auantage, c'est qu'il est vray semblable que ceux dont nous traictons battent l'eau auec les autres, qui se retrouuent au Sabbat pour faire la gresle, & qu'ils prennent, cõme ceux cy de la poudre, & de l'oignement que Satan leur baille pour s'en seruir à faire mourir les personnes, & le bestail, ou bien pour les rendre malades, & mesme que ie croi facilement qu'ils viennent à l'execution: Car il est sans doute que Satan, qui ne cherche que leur ruine, & celle du genre humain, les pousse & incite continuellement à faire mal, ce que les Sorciers aussi confessent tous vnanimement.

l. Nam ad ea de legib.

***

Mais quel iugement ferons nous quand le Diable, ayant la figure d'vn bouc, ou d'vne autre beste s'accouple auec les Sorciers, selon qu'il fait sans doute lors qu'il est au Sabbat en ceste forme? L'acte en ce cas n'est-il pas digne de mort? La Loy de Dieu y est tres-expresse, qui veut que non seulement l'hôme soit mis à mort mais encor la beste brute: Ce qui s'obserue aussi au r'apport du Boere, & du Papon: Voila comme ie veux maintenir que ceux, dont nous faisons mention en ce chapitre, meritent la mort, & qu'ils peuuent estre punis par le Iuge Lay, sãs qu'il soit besoin de les r'enuoyer à leur Iuge Ecclesiastique.

Leui.20. Deu. 23. c. mulier 15 q 1.

Pap. tit. 7. arrest. 1. lib. 22.

Que si quelqu'vn m'obiecte, que l'accusé ne confessant pas la paction, l'adoration, les bancquets, & accouplements l'on ne le peut condemner de telles choses lors mesme qu'il n'y a aucun complice qui l'en accuse? Ie luy respondray que pour le regard de la paction, i'en ay desia dit ce qu'il conuenoit: Et que quand aux adorations, banquets, & accouplemens, il nous les faut admettre tout aussi tost que nous admettons qu'vne personne a esté au Sabbat deux & trois fois.

D'autant que par tous les procez des Sorciers il se recognoit, qu'à la premiere fois qu'ils vont en leur assemblee, du moins à la seconde, ils y adorent Satan, & bancquettent & s'accouplent auec luy: Ce qui se peut voir plus amplement par ce que i'en ay touche cy dessus en plusieurs chapitres:

Mesme que ce meschant dez la premiere fois qu'il

qu'il s'accoste des femmes, il les cognoit le plus souuent charnellement, selon qu'il est aduenu à Thieuenne Paget, Antide Colas, & autres dont nous auons parlé.

Estant bien raisonnable que nous nous arrestions à tels procez en choses principalement qui se font de nuict & en secret, & dõt il est impossible de tirer aucune preuue, si ce n'est par la bouche de ceux qui vont & assistent au Sabbat: A quoy sert, que suyuant la disposition du droit commun il suffit d'auoir des preuues moins entieres es crimes qui sont atroces & secrets: Ioint aussi qu'il faut croire ce qui se faict ordinairement & s'y accommoder.

qua de re per Mascard. de probatio conclus. 1313. nu. 2. & seq. vol. 3.

I'ose bien dire d'auantage, c'est qu'il est vray semblable que ceux dont nous traictons battent l'eau auec les autres, qui se retrouuent au Sabbat pour faire la gresle, & qu'ils prennent, cõme ceux cy de la poudre, & de l'oignement que Satan leur baille pour s'en seruir à faire mourir les personnes, & le bestail, ou bien pour les rendre malades, & mesme que ie croi facilement qu'ils viennent à l'execution: Car il est sans doute que Satan, qui ne cherche que leur ruine, & celle du genre humain, les pousse & incite continuellement à faire mal, ce que les Sorciers aussi confessent tous vnanimement.

l. Nam ad ea de legib.

* * *



INSTRVCTION POVR VN IVGE EN FAICT DE Sorcelerie.

Par Henry Boguet Dolanois grand Iuge en la terre de ſainct Oyan de Ioux.

A M. Daniel Romanet Aduocat au Siege de Salins.

ARTICLE I.



E Iuge en ce pays peut ſeul cognoiſtre des Sorciers, quand il y a l'interuention de faict : Selon que la Cour l'a declaré le 28. de Septembre 1598. Ce qui s'obſerue auſſi pour le iourd'huy en France.

Pap. en ſes arreſts l. 22. tit. 3. art. 1. 2. Voi Imbert. li. Inſtit. Forenſ. 3. c. 6. Clar. §. hæreſis nu. 25. Bod. li. 4. c. 4. de ſa Demono.

ARTICLE II.

Le crime de Sorcelerie eſt vn crime excepté, tant pour l'enormité d'iceluy, que pour ce qu'il ſe commet le plus ſouuent de nuict, & touſiours en ſecret. Tellement qu'à ceſte occaſion le Iugement en doit eſtre traicté extraordinairement, & ne faut pas y obſeruer l'ordre de droict, ny les procedures ordinaires.

ARTICLE III.

Iacob. de Belviſ. in ſua pract. tit. de Inquiſitio. nu. 52. Clar. lib. 5. q. 40. nu. 1.

Le Iuge doit recognoiſtre, ſi les preſomptiõs, & coniectures ſont ſuffiſantes pour proceder à vn empriſonnement contre l'accuſé : Car l'on ne peut bailler vne regle certaine en cecy : Mais ſi eſt-ce

eſt-ce que ie ſeray touſiours d'aduis que l'on arreſte vne perſonne ſur l'accuſation de ſes complices, quand bien il n'y en auroit qu'vn : D'autant que l'on a remarqué, que les Sorciers, qui ont confeſſé n'en ont point accuſé pour l'ordinaire, qui ne fuſſent du meſtier, ou du moins treſſuſpects, Si auant que Binsfeldius Suffragan de Treſues eſcrit, qu'a peine que de cent Sorciers il s'en trouue vn, qui en accuſe vn autre mal à propos. De confeſsio. malefic. mẽbr. 2. concluſ. 1.

Il en faut faire tout de meſme, ſi la perſonne eſt chargee du bruit commũ: Par ce que le bruit commun eſt preſque infallible en faict de Sorcelerie. Bod. li. 4. c. 4. de ſa Demono.

ARTICLE IIII.

Ceux qui ont la charge de prendre l'accusé, doiuent recercher ſongneuſemẽt, s'il aura point quelques greſſes ou poudres ſur ſoy. D'autãt que ces gens là ſe ſeruent de telles drogues en leurs malefices. Voi les c. 23. 24. & l'art 31.

Il faut auſſi, qu'ils remarquent biẽ particulierement la contenance du priſonnier, & meſmemẽt ce qu'il dira: Car comm'il eſt ſurprins, Il luy eſchappe de dire beaucoup de choſes, qui ſont directement contre ſoy, comme qu'il eſt mort, qu'il n'eſt pas de ces gens là, qu'il n'eſt pas marqué, que l'on le rebaptize : &c. Et de là le Iuge bien aduisé doit commencer ſes interrogats.

ARTICLE V.

Il y en a qui ont accouſtumé, lors qu'ils ſe saiſiſſent d'vn Sorcier, d'empeſcher qu'il ne touche point terre eſtimans, que par ce moyen il ſera plus facile de tirer la verité de luy: Mais ceſte fa- Remig. lib. 3. Demonola. c. 9. par. 3 q. 8.

çon de faire ne me plait point, & tiens qu'elle est superstitieuse: Spranger neantmoins la deffend, mais auec tels fondemens, qu'il n'est ia besoing d'y respondre.

ARTICLE VI.

part.3.q.15. Voi les c. 27. 28.

Le mesme Auteur aduertit le Iuge de se donner garde que le Sorcier ne luy touche point la main, & les bras nuds, ou biẽ qu'il ne le regarde le premier: afin que le Sorcier ne le corrompe en ceste façon: Mais ie tiens que cecy soit semblablement plain de superstition, Pource que non seulement la main, ny le regard du Sorcier n'ont rien de propre à cest effect, mais parce qu'il est encore asseuré, que ces gens là ne peuuẽt nuyre aux Officiers de Iustice, comme i'ay mõstré ailleurs.

au c.37.

ARTICLE VII.

Bod.li.4. c. 1. de sa Demon.

Le Iuge doit ouir l'accusé, en responce tout aussi tost qu'il est faict prisonnier: D'autant que comme l'on vient à se saisir du Sorcier, Satã l'abãdonne à l'instant, du moins il est tellemẽt surpris, qu'il ne sçait où il en est, si biẽ que pour lors il est plus facile de tirer la verité de luy, que si l'õ le laisse quelques iours en prison, sãs le voir par ce que son maistre ne faudra pas de le cõseiller en ce dernier cas Ce que les Iuges sçauẽt mieux que nul autre. D'autãt que tous les Sorciers cõfessent que Satan les assiste, mesmes lors que l'on les interrogue: Aussi a il esté remarqué qu'ils regardent tousiours contre terre, & qu'ils barbottent ie ne sçay quoy, quand le iuge parle à eux. Ce qui fait croire que ce pendant ils communiquent auec le Diable, pour prendre aduis de luy

Voi le c.41.

sur les responses qu'il leur conuient faire.

ARTICLE VIII.

Spranger, & Bodin instruisent le Iuge sur les interrogats qu'il doit former au Sorcier, ausquels l'on peut recourir: neãtmoins i'aiousteray que le Iuge doit interroguer son hõme sans discontinuation, & le presser auec vne vehemence de parolles pleines toutesfois de douceur. Que s'il fait refus de respondre à quelque interrogat, il faut passer à vn autre, & puis reprendre le premier & repeter souuent les mesmes interrogats: Car par ce moyen il variera facilement s'il est coulpable.

Sprang. part. 3. q. 6. & seq. Bod li. 4. c. 4. de sa Demon.

Psa. 95 4 Reg 23. Leui 18. Hiere. 32. Voi le c 48.

ARTICLE IX.

Il faut encore que le Iuge demande à l'accusé s'il a eu des enfans, s'ils sont morts, & de quelle maladie: Par ce que l'on a recogneu, que les Sorciers voüent ordinairement leurs enfans à Satã, si auant qu'ils les tuent dans le ventre de leurs meres, ou bien tout aussi tost qu'ils sont nez.

ARTICLE X.

Le Iuge doit bien aduiser à la contenãce que l'accusé tient en respondant, & mesme s'il ne iette point de larmes, s'il regarde cõtre terre, s'il barbotte à part soy, s'il vse de blasphemes, & imprecations &c. Pour ce que toutes ces choses seruent d'Indices, & presomptions contre luy, selon que nous dirons cy apres.

Voi les art. 35. 36. & autres suyuans.

ARTICLE XI.

Et pour ce que le plus souuent le Sorcier a honte de cõfesser ses abominations deuãt beaucoup de gens, & qu'il se craint encores, quand il apperçoit que l'on redige ses respõses par escrit: c'est pourquoy il est bõ que le Iuge demeure seul auec l'accusé, & q̃l face cacher le Greffier, & les

Voi Bod l. 4. c. 1. de sa Demono.

autres dont il ſe voudra ſeruir.

ARTICLE XII.

Si le priſonnier eſt accuſé par vn ſien complice, il les faut tout auſſi toſt confronter: la raiſon eſt qu'il n'y a rien qui rende vn Sorcier plus eſperdu, que de voir deuant ſes yeux celuy qu'il a eu pour compagnon au Sabbat, meſmement ſi le complice demeure ferme & conſtant, & voire que l'on a proffité quelquesfois de ſuppoſer vn eſtranger non Sorcier au confront.

Voi le c.48. & les art.18.19.

ARTICLE XIII.

Il faut ouyr ſouuentefois l'accuſé en reſpóſe.

ARTICLE XIIII.

Il y a des Iuges, leſquels recognoiſſans qu'ils ne peuuét rien tirer de l'accuſé, ils luy fót changer d'habits, & le font encore raſer par tout laquelle façon, n'eſt pas impertinente, à raiſon du ſort de Taciturnité, qu'ils portent caché ſur eux, i'en ay parlé ailleurs plus amplement.

au c.43.

ARTICLE XV.

Il y en a d'autres qui practiquent le Bain. Mais ie me doubte qu'en cela l'on ne tente pluſtoſt Dieu, que de faire choſe, qui ſerue contre celuy que l'on baigne: D'autant que Satan peut tirer au fond le coulpable & ſupporter ſur l'eau l'Innocét, à fin de faire mourir mal à propos le dernier, pour guarantir le criminel: Auſſi de plus tel bain eſt reprouué par les Canons, tout ainſi que le fer chaud iuſques là que le Suffragan de Treſues dit que l'on peche en le prattiquant.

c. Mennam c. conſuluiſti 2. q.5. c. fin. de purg. cano. Binsfel. de confeſſ. Malefi2. ſub.3. dub. princip. Thyr. de Dæmon. part.1. c.19.

ARTICLE XVI.

C'eſt autre choſe, ſi l'on faict viſiter l'accuſé par tout le corps pour recognoiſtre s'il a point de

de marque ſur luy: car cela eſt licite, & permis à cauſe que tous les Sorciers ſont ordinairement marquez: mais il faut auoir vn Chyrurgien bien expert, pour ce que ces marques ſont difficiles à treuuer. Voy le c. 44.

ARTICLE XVII.

Si le Iuge ne peut rien tirer de l'accuſé, il le doit faire reſerrer en vne priſon fort obſcure, & eſtroitte: par ce que l'on a experimenté, que la rigueur de la priſon contraint le plus ſouuent les Sorciers de venir à confeſsion, & lors principalement qu'ils ſont ieunes gens.

ARTICLE XVIII.

Bod. li. 4. c. I. de ſa Demon.

Il eſt bon auſsi de ſuppoſer quelqu'vn, qui ſe diſe priſonnier pour le meſme crime, à fin d'induire le Sorcier par toutes voyes licites à confeſſer la verité.

ARTICLE XIX.

Voy le c. 48.

Car lon a meſme profité quelquesfois de loger le Sorcier aupres de celuy, qui l'auoit accusé, ſelon qu'il s'eſt veu en Thieuenne Paget: mais ie ne conſeilleray iamais au Iuge de tenter ceſte voye, ſi ce n'eſt à toute extremité, & qu'il ſoit encor bien aſſeuré des complices: pour ce que lon a veu, que les Sorciers ont ſouuētesfois desbauché leurs accuſateurs, iuſques à les faire retracter.

ARTICLE XX.

L'on a veu des Iuges, leſquels ſous promeſſe d'vne impunité, ont tiré la verité des Sorciers, & n'ont delaiſſé par apres de les faire mourir. Ce que pluſieurs prattiquent pour le iourd'huy, & ſemble que telle practique ſoit approuuée

 par

Clar. lib. 5. §. fin. q. 55. num. 7. 8. & seq. Psal. 14. prou. 6. Sap. 1. Eccl. 7.

par la commune opinio des Docteurs en droict Ciuil: Toutesfois ie me doute, qu'elle ne soit pas des plus asseurées en conscience: Pour autant qu'il ne nous est pas loisible de deceuoir en aucune façon nostre prochain par mensonge: ioinct qu'il ne nous faut iamais faire mal sous couleur d'vn bien à venir, côme dit sainct Paul: aussi ceste opinion est reprouuée par les Theologiens, & Binsfeldus là refute bien amplement contre Bodin.

De conf. ss. malef. 3. dub. principal post præludi.

ARTICLE XXI.

Mais sur tout il faut, que l'Aduocat de la parti se donne bien garde de faire comme vn que ie cognoy, lequel tira subtilement la verité d'vne Sorciere, & puis descouurit le faict au Iuge: Surquoy le Iuge confronta l'Aduocat à la Sorciere, qui confessa: Car il est certain qu'il n'est pas permis à l'Aduocat de reueler le secret de la cause au preiudice de la partie: ce qui est si veritable, que les Theologiens tiennent que celuy qui le faict ainsi, peche mortellement, si le preiudice, que la partie en reçoit, est notable: l'Aduocat se doit bien deporter de la defense de la cause, mais sans rien descouurir, qui puisse nuire à sa partie suiuant l'opinion de sainct Thomas appreuuee par le Nauarre.

Nauarr. in manua. c. 25. num. 29.

D. Thom. 2. 2. q. 71. art. 3. Nauarr. d. c. 25. num. 28.

ARTICLE XXII.

Le Iuge doit euiter la Torture autât, qu'il luy est possible, à raisô que, outre le sort de Taciturnité, q̃ les Sorciers portêt sur eux, ils ont encore des receptes pour empescher, qu'ils ne sentent aucunes douleurs: ce que tous les autres criminels sçauent si bien prattiquer que pour le iourd'huy

Voy le c. 43.

d'huy la Torture est presque inutile: Et en ce qui est de particulier aux Sorciers, Spranger escrit, qu'il y a autant de peine d'appliquer vn Sorcier à la question, comme il y a d'Exorcizer vn Demoniaque. Par.3. q. 13. sub fin.

ARTICLE XXIII.

I'ay dict, que les Sorciers, & autres criminels se seruoyent de certaines receptes contre la Torture: mais ie n'entens pas comprendre entre ces receptes les passages, & versets de la Saincte Escripture, d'ont ils vsent pour la plus part: d'autant que c'est vne impieté de croire que tels passage leur aident a supporter les douleurs de la question, veu que Dieu ne peut estre aucteur de l'impunité de leurs malefices. Voy le c. 45.

ARTICLE XXIIII.

Aussi doit le iuge reietter la façon de faire superstitieuse, que quelques vns obseruent pour penser tirer la verité de ceux, qui sont appliquez à la Torture en leur disant certains mots en l'oreille, dont parle Marsilius, lequel l'a practiquee, selon qu'il dict. in pract. crim. §. nunc vidédum num. 52.

ARTICLE XXV.

Il est loisible en ce crime d'appliquer l'accusé à la Torture, à vn iour de feste, quãd biẽ mesme le iour seroit ferié en l'honneur de Dieu. l. nemo C. de Episcop. audi. l. prouinciarũ C. de fer. Clar. §. fin. q. 64.

ARTICLE XXVI.

Si l'on est contraint de venir la quæstion, le Iuge doit bien peser s'il y a matiere suffisante pour y appliquer l'accusé, prenant esgard aux Indices, coniectures, & presomptions qui sont cõtre luy: car l'on ne peut dõner en cecy vne reglé qui soit certaine, & asseurée pour la varieté Binsfeld. de confess. malefic. 2. memb. sub conclus. 1.

des

das faicts & des personnes. Toutesfois i'en mettray quelques vnes des plus communes.

ARTICLE XXVII.

Glos. 1. cap. 5. de adulter. Menoch. de presump. lib. 1. q. 89. nu. 14.

Premierement la confession, qui est facile hors iugement, est suffisante pour paruenir à la Torture contre celuy, qui est accusé de Sorceleries. Ce que l'on obserue aussi aux autres crimes. Mesmes qu'il faut passer outre, quand bien l'accusé auroit reuoqué sa confession extraiudiciaire, suiuant l'aduis de Iulius Clarus, Pour ce qu'autrement toutes les confessions, qui se feroyent hors iugement, seroyent de nul effect. Mais principalemét cecy doit auoir lieu au crime de Sorcelerie, attendu que c'est vn crime excepté, & duquel la preuue est fort difficile.

Binsfeld. ad l. 4. C. de malef. Mascard. de probat. cõclus. 349. num. 6. vol. 1. Cair. in practic. in 7. indic. Clar. §. fin. q. 21. num. 31. Boer. decisio. 90. num. 4.

Il faut dire le mesme, si l'accusé a confessé deuant vn Iugé incompetant.

Clar. d. q. 21. nu. 30. 33.

Neantmoins si la confession auoit esté faicte erronément, & que l'accusé s'offrit de verifier l'erreur, il faudroit superseder, & l'ouir, *Ob id quòd fateri non videatur, qui errat.*

l. non fatetur de confess. latè per Iacob. de Bell. vis. tit. de q. nu. 58.

ARTICLE XXVIII.

Clar. § fin. q. 21. nu 8. Boss. tit. de Indic. nu. 149. Cairer. pract. in 8. Indic.

Secondement la confession d'vn Sorcier est vn indice suffisant pour paruenir à la Torture entre son complice, si telle confession est assistée de quelque autre presomption, & indice.

Binsfeld. de confess. malefic. memb. 2. conclus. 3. 4. 5. Clar. d. q. 21. num. 11.

Et bien la commune opinion des Docteurs soit que le Complice en ce cas ne faict point de foy. Si ce n'est qu'il maintiéne sa confession à la Torture, si est ce que cela ne se practique pas en ce pays, non plus qu'en plusieurs autres endroits : Practique, que ie trouue conforme à la raison : car qu'est il de besoin de faire reiterer

à la Torture vne confession, qui aura esté faicte volontairement hors icelle, veu que la confession volontaire est tousiours de plus grãd poids, que celle, qui est faicte à la question, *Quæ etiam dicitur probatio minus legitima.*

Nauar. Consi. 1. de Iud. li. 2.

ARTICLE XXIX.

Tiercement la familiarité, & accointance, que l'accusé a auec le Sorcier, estant aidée de quelque autre adminicule, ou indice, est bastante au mesme effect : Ce qui est fondé en la Saincte Escripture, qui denote, que le bon faict le bon, & le meschant le meschant.

Carr. in pract. in 25. Indic. Monoch. li. 1. de præsump. q. 8. num. 125. Mascar. de probat. Conclus. 451. num. 4. Psal. 17. prouerb. 13.

ARTICLE XXX.

En quatriesme lieu les menaces precedentes, suiuies de l'effect, sont suffisantes pour faire que l'on passe à la Torture.

Clar. §. fin. q. 21. num. 27. Menoch. d. q. 8. num. 59. 60. Cairer in practic in 12. Indic.

ARTICLE XXXI.

En cinquiesme lieu, Si l'accusé se treuue saisi de quelques poudres, ou gresses, cela est vn indice pour la Torture, & lors principalement qu'il ne peut rendre raison de telles poudres ou gresses : car l'on scait assez que les Sorciers se seruent pour l'ordinaire de semblables drogues en leurs malefices.

Binsfeld. ad l. fin. de malefic. C. Voy. lect. 23. 24. & l'art. 4.

ARTICLE XXXII.

En sixiesme lieu, le bruit commun, ioinct à d'autres indices est aussi suffisant à mesme effect : Et me semble qu'il n'est pas necessaire, que lon obserue exactement en ce cas les circonstãces, qui sont requises pour la verification d'vne commune fame es autres crimes, puis que le crime de Sorcelerie est de ceux que lon appelle exceptez, & que la preuue en est tres-difficile:

Clar. §. fin. q. 21. num. r. Cairer. in practic. in 2. Indic. Menoch. de præsumpt. lib. 1. q. 89. nu. 28. Bod li. 4. c. 4. de sa Demon.

Autre

Autrement le bruit commun ny seruiroit iamais de rien : par ce qu'il est si malaisé à preuuer, que les Iurisconsultes mesmes estans produits pour tesmoins, se treuueroyent bien empeschés, d'en rendre vne bonne raison, comme dit le Clarus.

§. fin. q. 6 nu. 18.

Et pour cela aussi nous voulons des Indices auec le bruit commun, à fin de suppléer au deffaut de tant de circonstances : car autrement la commune fame deuëment verifié seroit seule suffisante pour paruenir à la Torture, suyuãt l'opinion de plusieurs.

Marsi. in pract. §. diligenter num. 19. Gãdi de malef. tit. de quæst. nu. 39. August. ad Ang. in verb. fama publica num. 41. Marsil. in d. §. Diligẽter nu. 74.

ARTICLE XXXIII.

En septiesme lieu, les mensonges, & variations aux Interrogats, assistés d'autres adminicules, & indices seruent de mesme indice suffisant pour la Torture.

ARTICLE XXXIIII.

Finablement s'il y a plusieurs indices ensemblement que les Docteurs appellent Indices legers, cela est aussi bastant pour estre procedé à la question: *Nam quæ non prosunt singula, multa iuuant.*

Lancel. de offic. præto. c. de neg. crim. nu. 29. Binsfeld memb. 2. Glos. l. 2. sub fi. C. de eden. glo. l. Instrumenta de probat. C.

ARTICLE XXXV.

Les Indices legers, dont nous venons de parler sont.

1. Si l'accusé lors que l'on l'oit principalement en responce, iette les yeux fixément contre terre.

Il y en a, qui disent le semblable, si l'accusé a le regard affreux, & se fondent sur l'opinion de ceux, qui ont tenu, que de la mauuaise physiognomie d'vn homme l'on peut tirer

Bod lib. 4. c. 4. de sa Dem. Voy le c. 41. Marsil. in practic. §. expedita nu. 53. Menoch. lib. 1. de præsump. q. 89. num. 130. Caiter. in 29. indic.

rer vn indice contre luy suffisant pour l'appliquer à la question.

ARTICLE XXXVI.

2. Si l'accusé est né de parens Sorciers: car ie prens cecy seulement pour vn indice leger, encore que Bodin tienne pour vne regle presque infallible, que le fils est Sorcier, si le pere est tel, ou bien la mere : mais l'on a veu souuentefois, qu'vn mauuais pere a eu de bons enfans, & au contraire, qu'vn bon pere a eu de mauuais enfans. Ce qui a faict dire à vn Poëte que : *Pauci filii similes patri sunt.*

In li.4.c.4. Voy le c. 48.

Homer. lib.2. Odiss.

ARTICLE XXXVII.

3. Si l'accusé est marqué.

Dan. au. 4. point.

ARTICLE XXXVIII.

4. Si l'accusé est ordinaire de se despiter, blasphemer & faire autres execrations : *Cum sit enim timida nequitia dat testimonium condemnationis*, selon que dit le Sage. Et Ciceron à ce propos dit que, *magna est vis conscientiæ, vt nec timeant, qui nihil commiserunt & pœnam semper ante oculos versari putent, qui peccauerunt.*

Bod.li. 4 c.4. Binsfel.ad l.7. de malefic. C. Voy le c.44. Sim. in com. cath. instit. li. 8. de Blasphe. facit Menoch. de præsumpt. lib.1.q.19. nu. 71. Sap.17. Cic. in orat. pro Milo. Voy le c.44.

ARTICLE XXXIX.

5. Si l'accusé faict semblant de pleurer, & neantmoings qu'ils ne iette point de larmes: ou bien qu'il en iette bien peu : Encores que Bodin escriue que cet indice soit l'vne des plus fortes presomptions, que les Inquisiteurs, & Paul Grilland ayent remarqué aux Sorciers.

li.4.c.4.

ARTI

ARTICLE XL.

Voy le c. 39.

6. Si l'accusé n'a point de Croix en son Chappellet, ou bien si la Croix mancque en quelque chose.

ARTICLE XLI.

Marsil in pra-&ic. §. diligẽter num. 137. Menoch. de præsump. lib. 1. q. 19. num. 129. Binsfeld. ad l. fin. de Malefi. C.

7. Si l'on a reproché quelquefois à l'accusé qu'il estoit Sorcier, & qu'il ait laissé passer ce reproche sous silence, sans s'en resentir par Iustice, ou autrement.

ARTICLE XLII.

8. S'il demande d'estre rebaptizé: car comme le Diable faict renoncer aux Sorciers leur Baptesme, & qu'il les faict baptizer en son nom: C'est pourquoy venans à tõber entre les mains de la Iustice, ils demãdent d'estre rebaptisez. Ce que nous auons remarqué en vn autre en droit.

ARTICLE XLIII.

Clar. §. fin q. 64. nu. 40. 41. Marsil. in l. 1. §. Diuus Seuerus nu. 6. de quæst.

Si l'accusé confesse à la Torture, il luy faut faire gemir ses confessions quelque tẽps apres, comme de vingt-quatre heures, & en vn autre lieu, que celuy de la Torture: mais il est bien necessaire, que l'on se donne garde que quelqu'vn de ses complices ne parle cependant à luy, à fin qu'il ne le besbauche.

Bod. li. 4. c. 4.

Aussi est-il bon de ne le laisser pas seul, de crainte que Satan ne le vienne semblablement conseiller.

ARTICLE XLIIII.

Bart. l. vnius §. reue. de q. Blanc. de Indic. num. 219. Boss. tit. de Tortura num. 34. Clar § fin. q. 21. nu. 36.

Que s'il se retracte, il le faut de nouueau applicquer à la Torture: Ce que le Iuge peut faire iusques à trois fois, & non plus.

ARTICLE XLV.

Et lors si l'accusé persiste tousiours à la negatiue

gatiue, il le faut r'enuoyer : Mais le doute est grand, s'il le faut r'enuoyer à pur, & à plain, ou bien iusques à r'appel.

La commune opinion des Docteurs disputãs sur les autres crimes, est qu'il faut r'enuoyer le criminel à pur, & à plain, si tous les indices, qui faisoyent contre luy, sont entierement purgez, sinon iusques à r'appel. Boer. decisio. 163. nu. 15. vide Clar. d. q. 21. nu. 35. & q. 62. nu. 2. atque iterum q. 64. nu. 38.

Mais ie seray tousiours d'aduis, que celuy qui est accusé de Sorcelerie ne soit iamais r'enuoyé à pur, & à plain, quelque Torture qu'il ait soufferte, s'il reste la moindre indice contre luy: La raison est, que nous auons veu, que celuy qui s'est vne fois baillé au Diable, ne se peut pas facilement retirer de ses liens, Tellement qu'estãt retenu par la iustice, il se contiendra mieux de mal faire. Voi le c. 52.

ARTICLE XLVI.

Toutesfois si les indices estoyent tres-vrgens & presque indubitables, le Iuge pourroit passer à condemnation contre l'accusé, nonobstant qu'il eust souffert la torture, non pas pour le condemner à la peine ordinaire des Sorciers, mais à vne autre extraordinaire, comme d'vn bannissement &c. Selon qu'il se prattique en quelques contrées ès autres crimes. Clar. d. q. 64. nu. 38. Pap. lib. 24. tit. 9.

ARTICLE XLVII.

Au reste si l'accusé ratifie hors la torture la confession qu'il aura faicte en icelle, le Iuge là dessus le doit appointer à descharges, non pas

tant pour reprocher les tesmoins, qui pourroyét auoir deposé contre luy que pour dire contre sa confession: Car il peut monstrer, qu'elle est erronee, Auquel cas il le faudroit r'enuoyer quitte & absous: C'est vne pratique laquelle s'obserue en plusieurs Prouinces, non seulement pour le regard de la confession qui est faicte à la question, mais encore de celle qui est faicte volontairement, & sans torture; comme nous auons dict ailleurs.

Clar. § fin. q. 64. nu. 44. & q. 66. nu. 1.

ARTICLE XLVIII.

Que si l'accusé ne peut monstrer que sa confession soit erronée, lors l'on passe à condemnation cõtre luy quoy qu'il s'en departe par apres.

Ie parle de la confession qui est faicte à la torture ou bien en iugement: Pource que touchant celle qui est faicte hors iugement, la question y affiert seulement, encore que Bodin tienne que l'vne & l'autre est bastante pour passer à condemnation en ce crime: Mais ceste opinion est trop rude, attendu qu'il nous eschappe souuentesfois de dire beaucoup de choses hors iugement contre nous mesmes, qui ne sont pas veritables: Aussi la loy ne s'y arreste pas pour y asseoir vne preuue entiere, soit en ciuil, ou en Criminel,

l. certum confessus §. si quis absente. De Confess. Clar. §. fin. q. 55. nu. 1. l. qui sententiam de pœn. C. Clar. §. fin. q. 65. nu. 1.

ARTICLE XLIX.

Pour le regard de la confession qui est faicte en Iugement sans torture, il est certain, que selon le droict escrit, elle doit faire preuue pour passer à condemnation, estant la commune opinion de noz Docteurs telle.

Bien est vray que le Iuge ne doit pas delaisser d'admettre le deffendeur à ses descharges pour les raisons cy deuant deduictes. en l'art. 46.

Mais il faut qu'il y ait quelques adminicules auec la confession : car la confession seule ne suffiroit pas. *Si quis vltro fateatur, nō semper ei fides habenda est, nnonunquam enim aut metu aut aliqua de causa in se confitentur*, dit la loy, & ailleurs il est dict que *volens mori non auditur.* r. si quis vltrò de quæst. D. l. non tantùm de appellatiu.

I'ay dict qu'il faut qu'il y ayt des adminicules auec la confession : Par ce qu'il n'est pas requis qu'il conste ouuertement de la mort de quelque personne, ou de quelque bestail, ou bien que le defendeur ait esté au Sabbat veu que les Sorciers besongnent seulement de nuict, & en secret, selon que nous auons monstré autre part en plusieurs lieux : Si bien que pour autant la preuue de tels actes seroit impossible, parlant comme le Iuriscōsulte faict en quelque endroict

Quand aux adminicules l'on en baille les exemples suyuans, Sçauoir si le defēdeur est preuenu, s'il est soupçonné, s'il est tenu pour tel, & me semble que les indices dont nous auons parlé cy dessus, ne seroyent que trop suffisans en ce cas. Bod. l. 4. c. 5. de art. 27. 28. & autres sui.

ARTICLE L.

Aussi n'est-il pas necessaire que la confession du defendeur faicte spontaneemēt en iugement soit geminée, ou reïteree. Quid Pap. q. 339. Iacob. de Bell. vis. in practic. tit de quæst. nu 97. Clar. §. fin. q. 65. nu. 2.

ARTICLE LI.

Et ou le defendeur denieroit sa premiere con-

Voi l'art. 7. fession, il s'y faudroit toutesfois arrester à cause qu'il s'est recogneu que le Diable instruict les Sorciers en la prison, & les faict le plus souuent retracter de leurs premieres confessions, comme tres-bien l'a remarqué Bodin, & que ie l'ay experimenté plusieurs fois.

Li.4.c.3.

ARTICLE LII.

Semblablement l'on passe à condemnation contre l'accusé, lors qu'il est legitimement conuaincu par vn suffisant nombre de tesmoins.

Bod.li.4.c.2. Binsfeld.de cōfess. 2. mēb. conclus. 1. glos. l. fin. de accus. C. DD. in c. quoniam de testib.

En quoy l'on reçoit toutes sortes de gens à tesmoigner, comme les complices. Ce qui est fondé en raison, puis que ce crime est l'vn des crimes exceptés, esquels les cōplices d'vn mesme faict, font preuue les vns contre les autres: Ioinct que le crime de Sorcelerie se commet le plus souuent de nuict, & tousiours en secret: Aussi qui peut mieux deposer des Sabbats, & assemblées nocturnes des Sorciers, que les Sorciers mesmes? Car c'est chose asseuree, que les gens de bien ne s'y treuuent iamais si ce n'est fortuitement.

ARTICLE LIII.

Bod.li.4.de sa Demo.c.2. Binsfeld.de confes. malef. 2.membr.concl. 1. voi le c. 49. l. parentes de testib. C. DD in d.l. parentes & in l. quisque ad l. Iul.maiest. C.

De là vient que le fils est admis à porter tesmoignage en ce crime contre le pere, & le pere contre le fils, & consequemment les autres parens & alliez les vns contre les autres, bien que le droict escrit repreuue tous ces tesmoignages & autres crimes, si ce n'est au crime de leze Maiesté.

ARTICLE LIIII.

De là vient aussi que les personnes infames, &

c. in fidei c.ac-

& autremẽt reprochables de droit sont receües à porter tesmoignage au crime de Sorcelerie.

cusatus § vero de hæret. in 6. Mal. malef. part 2. q. 4. Mal malef. part. 3 q. 5. Bo. au lieu preal-leg.

ARTICLE LV.

Mesmes que les ennemis y sont admis, si ce n'est qu'il y ait vne inimitié capitale entre eux, & l'accusé.

ARTICLE LVI.

Voi le c. 48.

Il ne faut pas encore reietter en ce crime le tesmoignage des enfans, qui n'ont pas attaint l'aage de puberté: D'autant qu'il s'est recogneu que les Sorciers conduisent ordinairement au Sabbat leurs enfans, quelques ieunes qu'ils soyent comme aussi ceux de leurs voisins, & voire s'en est-il trouué, qui les y ont porté pour leur trop bas aage: Mais comme ne feroyent ils cela puis que mesmes ils les vouent, & consacrent au Diable estans encore au ventre de leurs meres? Par ainsi il faut ouyr ces enfans, attendu que le crime est secret, & couuert, & qu'il n'y a personne, qui en puisse mieux deposer, que ceux qui ont assisté au Sabbat.

ARTICLE LVII.

Bod. l. 4. de sa Dem. c. 2. Innoc. c. qualiter de accus. glos. l. ob carmen §. fin. de testib. D.

Et pour les mesmes raisons, les tesmoins font foy en ce crime, bien qu'ils soyent singuliers, moyennant toutefois qu'ils soyent tous vniuersels au crime de Sorcelerie. Ce qui s'obserue aussi es autres crimes exceptez.

ARTICLE LVIII.

Nous auons dict que les complices font foy les vns contre les autres, pour estre procedé à condemnatiõ: Or cela est vray moyennãt qu'il y

Voi l'art. 7.

fession, il s'y faudroit toutesfois arrester à cause qu'il s'est recogneu que le Diable instruict les Sorciers en la prison & les faict le plus souuent retracter de leurs premieres confessions, comme tres-bien l'a remarqué Bodin, & que ie l'ay experimenté plusieurs fois.

li. 4. c. 3.

ARTICLE LII.

Semblablement l'on passe à condemnation contre l'accusé lors qu'il est legitimement conuaincu par vn suffisant nombre de tesmoins.

En quoy l'on reçoit toutes sortes de gens à tesmoigner, comme les complices. Ce qui est fondé en raison, puis que ce crime est l'vn des crimes exceptés, esquels les cōplices d'vn mesme faict, font preuue les vns contre les autres: Ioinct que le crime de Sorcelerie se commet le plus souuent de nuict, & tousiours en secret: Aussi qui peut mieux deposer des Sabbats, & assemblées nocturnes des Sorciers, que les Sorciers mesmes? Car c'est chose asseuree, que les gens de bien ne s'y treuuent iamais si ce n'est fortuitement.

Bod. li. 4. c. 2. Binsfeld. de cōfess. 2. mēb. conclus. 1. gloss. l. fin. de accus. C. DD. in c. quoniam de testib.

ARTICLE LIII.

De là vient que le fils est admis à porter tesmoignage en ce crime contre le pere, & le pere contre le fils, & consequemment les autres parens & alliez les vns contre les autres, bien que le droict escrit repreuue tous ces tesmoignages & autres crimes, si ce n'est au crime de leze Maiesté.

Bod. li. 4. de sa Demo. c. 2. Binsfeld. de confess. malef. 2. membr. concl. 1. voi le c. 49. l. parentes de testib. C. DD in d. l. parentes & in l. quisque ad l. Iul. maiest. C.

ARTICLE LIIII.

De là vient aussi que les personnes infames, &

c. in fidei c. ac-

& autremẽt reprochables de droit sont receües à porter tesmoignage au crime de Sorcelerie.

cusatus § vero de hæret. in 6. Mal. malef. part 2. q. 4. Mal malef. part. 3 q. 5 Bo. au lieu preal-leg.

ARTICLE LV.

Mesmes que les ennemis y sont admis, si ce n'est qu'il y ait vne inimitié capitale entre eux, & l'accusé.

ARTICLE LVI.

Il ne faut pas encore reietter en ce crime le tesmoignage des enfans, qui n'ont pas attaint l'aage de puberté: D'autant qu'il s'est recogneu que les Sorciers conduisent ordinairement au Sabbat leurs enfans, quelques ieunes qu'ils soyent comme aussi ceux de leurs voisins, & voire s'en est-il trouué, qui les y ont porté pour leur trop bas aage: Mais comme ne feroyent ils cela puis que mesmes ils les vouënt, & consacrent au Diable estans encore au ventre de leurs meres? Par ainsi il faut ouyr ces enfans, attendu que le crime est secret, & couuert, & qu'il n'y a personne, qui en puisse mieux deposer, que ceux qui ont assisté au Sabbat.

Voi le c. 48.

ARTICLE LVII.

Et pour les mesmes raisons, les tesmoins font foy en ce crime, bien qu'ils soyent singuliers, moyennant toutefois qu'ils soyent tous vniuersels au crime de Sorcelerie. Ce qui s'obserue aussi es autres crimes exceptez.

Bod. l. 4. de sa Dem. c. 2. Innoc. c. qualiter de accus. glos. l. ob carmen §. fin. de testib. D.

ARTICLE LVIII.

Nous auons dict que les complices font foy les vns contre les autres, pour estre procedé à condemnatiõ: Or cela est vray moyennãt qu'il y

entreuienne deux choses auec l'accusation, La premiere que les complices accusateurs meurent contrits,& repentans:par ce qu'il n'est pas vray semblable, que mourants de la façon ils veullent charger vn autre à tort pour se damner miserablemẽt:C'est la raison que prenãt l'Hyppolitus de Mansiliis en son conseil cent neuf,ou il vse de ces mots, *Morituri*, dit-il, *ipsi magis timent mentiri,& offendere maiestatem diuinam,quã alio tempore*, Le Bartole aussi dit à ce propos *que propter mortem creditur testi tanquam verum dicenti cui alias non crederetur.* Et sert beaucoup à cecy ce que dit Binsfeldius,sçauoir qu'il ne se treuuera pas vn Sorcier entre cent,qui accuse vne personne mal à propos, Ce que i'ay moy-mesme experimenté:

arg. l. fin ad l. Iul. repetund. C. incip. audito. & intellecto nu.33 39. in l. admouendi nu. 41. sub fin de iureiur. De confess. malefic mẽbr. 2. Conclus. 1.

La seconde chose requise auec l'accusation, c'est qu'il y ait suffisant nombre de complices pour tesmoins:Car puis que pour leurs crimes, ils ne sont pas maieurs de toute exception, il s'ensuyt que le defaut,qui est en eux pour ce regard,doit estre suppleé par vn nombre, qui surpasse l'ordinaire, qui n'est que de deux : Mais Bodin qui veut aussi cecy ne definit point le nõbre,& semble qu'il delaisse le tout à l'arbitrage du Iuge.Consideration, qui est bien prinse, & fondee sur la doctrine du I.C.Calistrate.

l. vbi numerus de testib. Bod. l. 4. de sa Demo. c. 2.

Toutesfois ie voudroy en ce cas quatre tesmoins, afin que les deux seruissent pour vn, & les quatre pour deux conformement aux ordonnances de Venise, & de tout l'Orient, par lesquelles il faut deux femmes pour le tesmoignage d'vn homme, & quatre femmes pour deux

l. 3. §. quæ argumenta de testib.

tesmoings.

ARTICLE LIX.

Et où les tesmoins complices ne seroyent en tel nombre que nous auons dict, lors l'on ne pourroit passer à condemnation, si ce n'estoit, qu'il y eut en outre quelque presomption tres-vrgente comme sont celles qui suffisent à la torture, dont nous auons tantost parlé.

ARTICLE LX.

L'on peut veoir en partie au second chapitre de la Demonomanie de Bodin du liure quatriesme, & en Binsfeldius, les autres preuues qui sõt bastantes pour paruenir à condemnation contre l'accusé au crime de Sorcelerie.

ARTICLE LXI.

Quelquefois l'on faict seulemẽt ouuerture de prison à l'accusé: Sçauoir lors qu'il a esté detenu par vn bien long temps, & que la matiere n'est pas disposee ny à vn renuoy ny à la mort, pour estre les preuues grandes, & non telles neantmoins, que l'on puisse passer à condemnation, & ce pendant l'on informe plus amplement contre l'accusé, en quoy il y va beaucoup de l'arbitrage du Iuge.

ARTICLE LXII.

Or la peine ordinaire des Sorciers est qu'ils soyent bruslez mais le doute est s'ils doiuent estre bruslez tout vifs, ou biẽ si l'on les doit premierement estrangler: Il y a des Docteurs qui ont tenu l'vne & l'autre partie. Voi Bod. li. 4. de sa Demo. c. 5

La derniere semble estre plus raisonnable,

 afin

lid. 2. varia. c. 10. nu 9. Cl. § fin. q. 99. nu. 7.

à fin que le criminel n'ait point d'occasion de se desesperer pour la grauité du supplice. Ce que le Couarruuias & plusieurs autres appreuuent, disans, que l'vsage en est tel en toute la Chrestienté.

Mais neantmoins, Ie sçay que la pratique est autre en ce pays pour ceux qui se mettent en loups, & qui tuent en ceste forme quelques personnes: car ceux là sont bruslez tout vifs, & ainsi la cour l'a prattiqué plusieurs fois.

ARTICLE LXIII.

Neantmoins la peine ordinaire des Sorciers n'a pas tousiours lieu: D'autant que s'il s'agit d'vn enfant qui n'ait pas attaint l'aage de puberté, l'on le doit seulement condemner au foüet selon Bodin. Binsfeldius passe plus auant & dict que l'on ne doit iamais proceder à condemnation contre vn qui n'a pas attaint les seize ans.

Bod. l. 4. de sa Demon. c. 5. per l. auxilium de minorib. Binsfeld. ad l. 5. q. 1. sub. 5. obiectio. de malefic. C. cõfert. auth si captiui cum glos. de episco. aud. C.

Mais ie suis bien d'opinion contraire, pour ce que i'estime, que non seulement il faut faire mourir l'enfant Sorcier, qui est en aage de puberté, mais encore celuy qui est au bas, Si l'on recognoit, qu'il y ait de la malice en luy: Bien est vray, que ie ne voudroy pas practiquer en ce cas la peine ordinaire des Sorciers, ains quelque autre plus douce comme la corde &c.

Mes raisons sont 1. l'enormité du crime qui est le plus detestable de tous les crimes, que l'on pourroit excogiter: car l'atrocité du crime est cause que l'on trãsgresse les regles ordinaires de droict: D'où vient que les enfans & crimes atroces sont bien souuent punis de mort pour leurs peres, sans que l'on ayt esgard à leur ignorance:

Tiraq. de pœn. cau. 40. nu. 17. & seq. 16. c. paruulos 1. q. 4.

& à

& à d'autresfois l'on passe iusques là, que de faire mourir les bestes brutes, tout ainsi que si elles auoyent de la raison: ie laisse ce qui se prattique à l'endroit des enfans de ceux, qui sont cóuaincus du crime de leze Majesté. Qua de re in l. quisquis ad l. Iul. maiest. C.

D'auantage & en second lieu, nous auós veu que celuy, qui s'est vne fois ietté dans le piege de Satan, ne s'en peut iamais retirer, sinon fort difficilement: d'où i'infere, qu'il vaut mieux condemner à mort les enfans Sorciers, que de les laisser viure d'auantage au grand mespris de Dieu, & interests du public: ie sçay bié que Binsfeldius n'appreuue pas ceste consideration, veu que Dieu, comme il dit, a tousiours les bras ouuerts pour receuoir le criminel à misericorde: mais ce que nous auons mis en auant des Sorciers, s'est recogneu par experience, & cela se faict, selon que ie croy, par vn secret Iugement de Dieu. Voy le c. 52. De confess. malef. in princip. 5. prælud. ad Rom. 5. Spin. q. de Strigib. c. 2. Remig. lib. 3. Demonol. c. 3.

Troisiesmement ie me fonde sur la loy. *Excipiuntur*, qui punit de mort vn enfant, qui n'a attaint la puberté pour n'auoir pas crié lors que lon tuoit son maistre: Suyuant laquelle loy lon a donné plusieurs arrests de mort contre des enfáts, qui n'auoyét encores attaint les douze ans. ad Syllamia. D. Bod. lib. 4. de sa Demon. c. 5.

Finalement, i'ay l'exemple memorable de 42. enfans de la cité de Bethel, que deux Ours deuorerent, pour ce qu'ils s'estoyent mocqué d'Elisée: car si Dieu a eu à si grand contre-cœur l'iniure faicte à son Prophete, que doit il faire lors qu'il est indignemét outragé, & renié? veu qu'il est ialoux de son hóneur: Ie me doute fort, qu'il ne s'attaque aux Iuges, ausquels il delaisse la 4. Reg. 2.

charge de le venger du tort, que l'on luy faict icy bas.

ARTICLE LXIIII.

Mais si le pere auoit contraint son fils encore ieune d'aller au Sabbat,& de se bailler au Diable, lors ie iugerois le fils digne du foüet, ou d'vn bannissement : d'autant qu'és crimes les plus atroces, la necessité que l'on a d'obeir, excuse pour addoucir la peine.

l. sed & si vnius §. vlt. iuss. de iniur. l. ad ea de reg. iur. late Tiraq. de pœn. caus. 34. num. 1. 2. 3.

Ie n'ay pas voulu dire que le fils estoit digne en ce cas de la peine ordinaire des Sorciers, par ce qu'estant contraint d'aller au Sabbat & de renier Dieu, il n'y a point de volõté libre de son costé, pour se rendre Sorcier, ce qui l'excuse de la peine ordinaire des Sorciers.

Mais ne faut pas pour autant inferer de là: qu'il ne soit punissable d'vne autre peine extraordinaire, si l'on cõsidere qu'il n'est permis pour quelque effort que l'on nous face de renoncer Dieu: ioinct que la chose est de mauuaise consequence & comme parle le I. C. *mali exempli*: Auquel cas la Loy punit le coulpable, non seulement d'vn bannissement, & confiscation de ses biens, mais encore quelquefois de mort, bien qu'il n'y ayt point de dol de son costé.

Matth. 10. l. 3. §. sed ex S. C. de Siccar. l. si quis aliquid §. qui abortionis de pœn. D.

ARTICLE LXV.

Ce que i'ay dit au precedent article se doit entendre, quand le fils a esté seulement vne fois ou deux pour le plus au Sabbat. Mais s'il y auoit esté par reiterez fois, alors il meriteroit d'estre puny de mort, pource que la diuersité de tant d'actes, monstrent vn consentement & mauuai-

Arg. l. Balista ad S. C. Trebell. & l. si mulier ad S. C. Velleian. Ias. in l. cunctos populos nu. 21. de summ. Trin. & fide Cathol. C.

se intention, mesmement, si le fils est desia capable de dol.

ARTICLE LXVI.

Il faut iuger de la fille tout de mesme que du fils, cõme aussi du Seruiteur, qui obeit en ce cas à son maistre: puis qu'il y a mesme raisõ pour tous.

l. illud ad l. aquil. D. Euerard in loco à simil.

ARTICLE LXVII.

Il conuient encores remarquer, qu'au crime de Sorcelerie il est loisible de passer quelquefois à condemnation sur des indices, & coniectures indubitables, ny plus ny moins, qu'il se faict aux autres crimes, atroces qui se cõmettẽt en secret.

Brun. de Indi part. 1. q. 4. nu. 7. Clar. §. fin. q. 20. num. 5. 6.

Et quoy qu'il y en a qui tienẽt que la peine en ce cas là doit estre extraordinaire, comme du foüet, ou d'vn bannissement, neantmoins ie ne ferois point de difficulté de faire mourir l'accusé, nõ pas de la mort ordinaire des Sorciers, mais de quelque autre plus douce, & d'autant mesme que le semblable se prattique es crimes d'Assassinat & d'heresie, qui sont moindres en enormité, que celuy de Sorcelerie.

Binsfeld. de confess. malef. 3. dub. princ. post prælud. Concl. 7.

Clar. §. assassinium nu. 6. & §. hæresis nu. 20. atque iterum §. fin. q. 20. num. 7.

ARTICLE LXVIII.

Le Iuge pour bien faire doit assister auec le Greffier a l'executiõ, qui se faict du Sorcier, pour recognoistre s'il se retractera point de ce, qu'il aura dit precedemment touchãt ses complices, & s'il en accusera quelques vns de nouueau, comme aussi s'il mourra repentant & cõtrit: car l'accusation, ou la confession, qui est faicte en ceste sorte, en importe beaucoup, selõ que nous auons monstré en vn autre endroit. en l'art. 54.

Et d'autãt que les Sorciers n'accusent pas facilemẽt leurs cõplices, pource q̃ le Diable leur en faict faire vn serment solẽner au Sabbat, selõ que

nous

Au c.21.

nous auons dit ailleurs, à ceste occasion il est bon que le Iuge en les interrogant tombe sur ce serment, ce qu'il doit faire souuentefois pendant le traict de la cause: car par ce moyen il les rangera plus facilement à la raison.

ARTICLE LXIX.

l.1.de Cadau punitor. D.

Vn Iuge Subalterne ne peut accorder à qui que ce soit le corps du Sorcier, qui a esté executé pour estre inhumé en terre saincte: ce que i'estime aussi qu'vne cour supreme ne voudroit pas faire, pour l'enormité du crime: Et mesme pource que cela est ordinaire és crimes atroces, que les corps des executez demeurent à la veüe de tous, pour seruir d'exemple & horreur aux autres ce qui semble toutesfois estre contre le precepte de Moyse au Deuteronome.

Clar.lib. 5. §. fin.q.100. nu. 1.

Deuteron. 21.

ARTICLE LXX.

Mais si le Sorcier estoit mort en prison, auant que sa sentence de condemnation luy fut prononcée, il le faudroit mettre en terre saincte, encore bien qu'il auroit confessé, moyennant toutesfois qu'il mourut contrit, & repentant, & qu'il en apparut: ce que nous auons touché plus amplement en vn autre endroit.

Au c.50.

TABLE

TABLE DES MATIERES ET CHOSES NOTABLES CONtenues au Discours precedent.

A

sans

de

D

de

D

poule

Esprit

Marie

N

S

&

V

FIN.



Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy, Il est permis à Iean Pillehotte, marchand Libraire de Lyon d'imprimer ou faire imprimer ce present liure intitulé, Le discours des Sorciers tiré de quelques procez faicts à plusieurs de mesme secte, en la terre de S. Oyan de Ioux, dicte S. Claude, au Conté de Bourgongne: auec vne Instruction pour vn Iuge, en faict de Sorcelerie. Et sont faictes tres-expresses deffences à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter ledict liure, sinon de ceux qu'aura imprimé ledict Pillehotte, & ce iusques au temps & terme de dix ans, à peine de confiscation de tous les liures qui se trouueront imprimez & d'amende arbitraire & de tous despens dommages & interests, comme plus amplemẽt est declaré es lettres patentes du Roy.

Donné à Fontaine-Bleau, le xxj d'Octobre 1603.

Signé par le Roy en son Conseil

DV FOS.

Acheuê d'imprimer le xix. Nouembre 1603

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy, Il est permis Iean Pillehotte, marchand Libraire de Lyon d'imprimer ou faire imprimer ce present liure intulé, Le discours des Sorciers tiré de quelques procez faicts à plusieurs de mesme secte, en la terre de S. Oyan de Ioux, dicte S. Claude, au Conté de Bourgongne: auec vne Instruction pour vn Iuge, en faict de Sorcelerie. Et sont faictes tres-expresses deffences à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter ledict liure, sinon de ceux qu'aura imprimé ledict Pillehotte, & ce iusques au temps & terme de dix ans, à peine de confiscation de tous les liures qui se trouueront imprimez & d'amende arbitraire & de tous despens dommages & interests, comme plus amplemẽt est declaré es lettres patentes du Roy.

Donné à Fontaine-Bleau, le xxj d'Octobre 160

Signé par le Roy en son Conseil

DV FOS.

Acheué d'imprimer le xix. Nouembre 1603

Crux operatur non solum ex opere operantis
sed et ex opere operato
Non datur regressus a privatione ad habitum

Crux operatur non solum ex opere operantis
sed et ex opere operato

Non datur regressus a privatione ad habitum

